

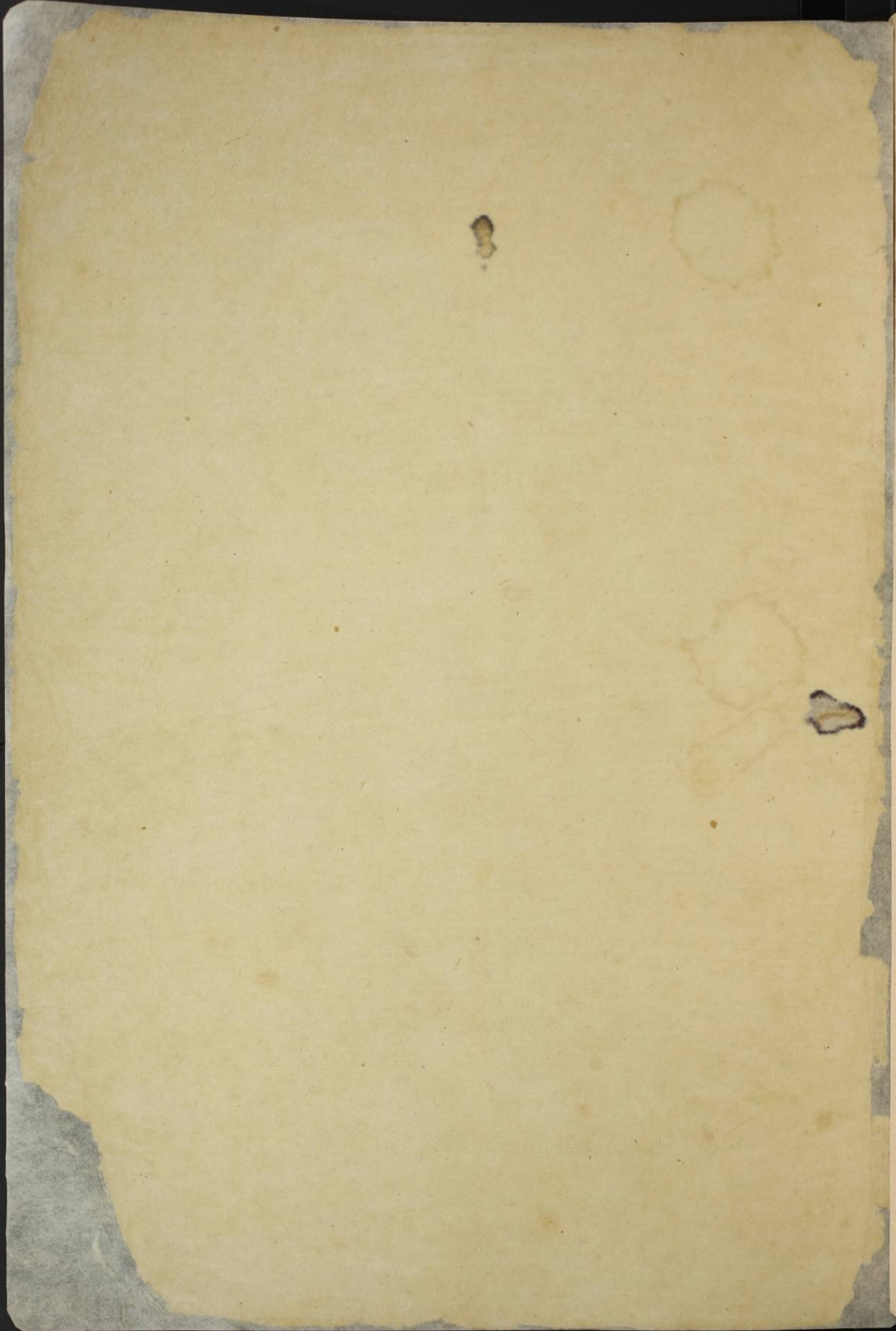
DOCUMENTS
SUR
LE CATALOGUE
DE LA BIBLIOTHÈQUE
DU COMTE DE FORTSAS;

DÉDIÉS AUX BIBLIOPHILES.



MONS

Emm. Hogueis, Editeur-Libraire.



22000

PARTICULARITÉS

SUR LE CATALOGUE

DU COMTE DE FORTSAS.

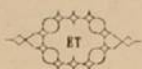
Le dépôt légal
a été fait en Belgique, en France et en Angleterre.



Droit de traduction réservé, même en Chine.



DOCUMENTS



PARTICULARITÉS HISTORIQUES



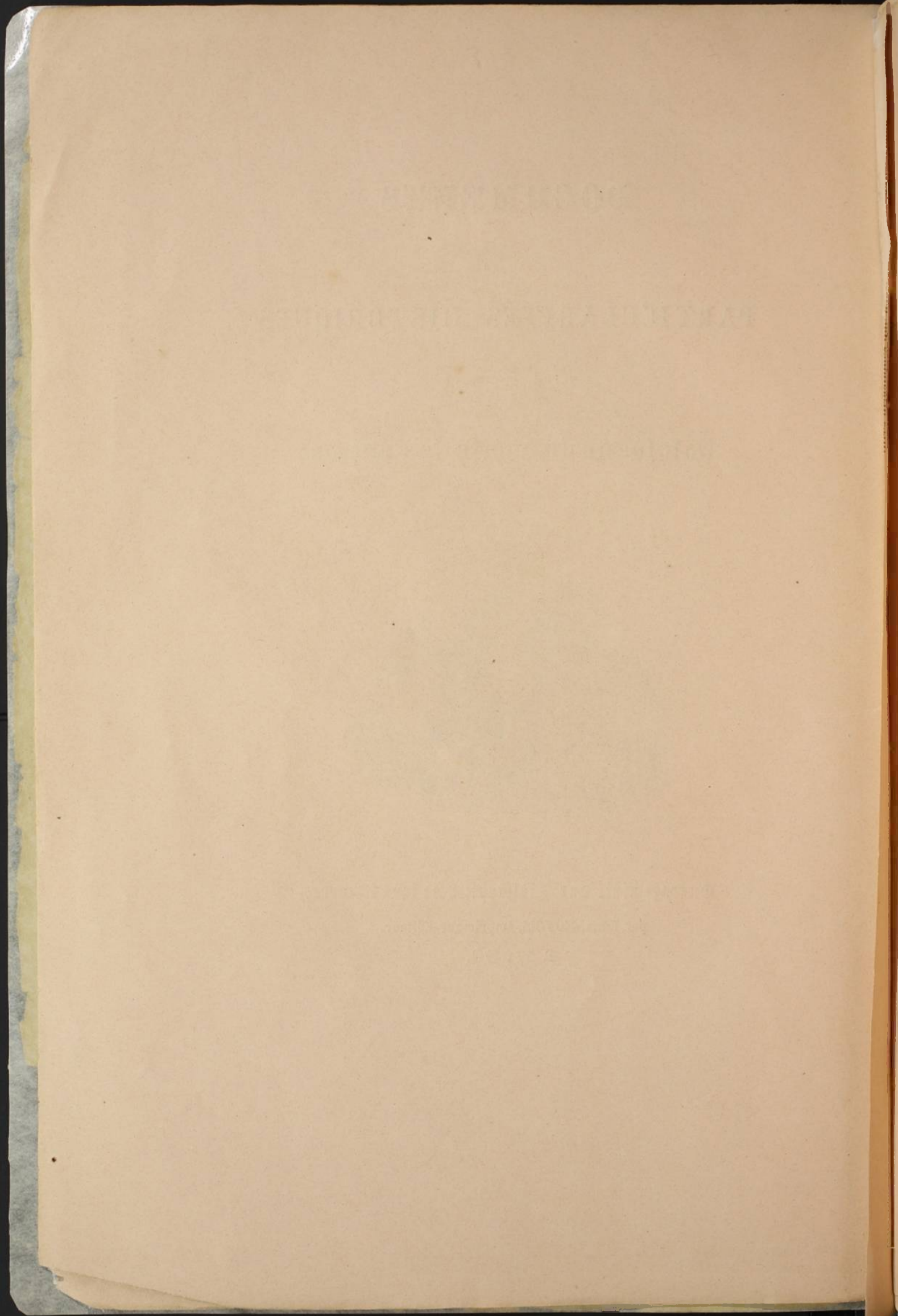
Catalogue du comte de Fortsas;



Ouvrage dédié aux Bibliophiles de tous les pays,

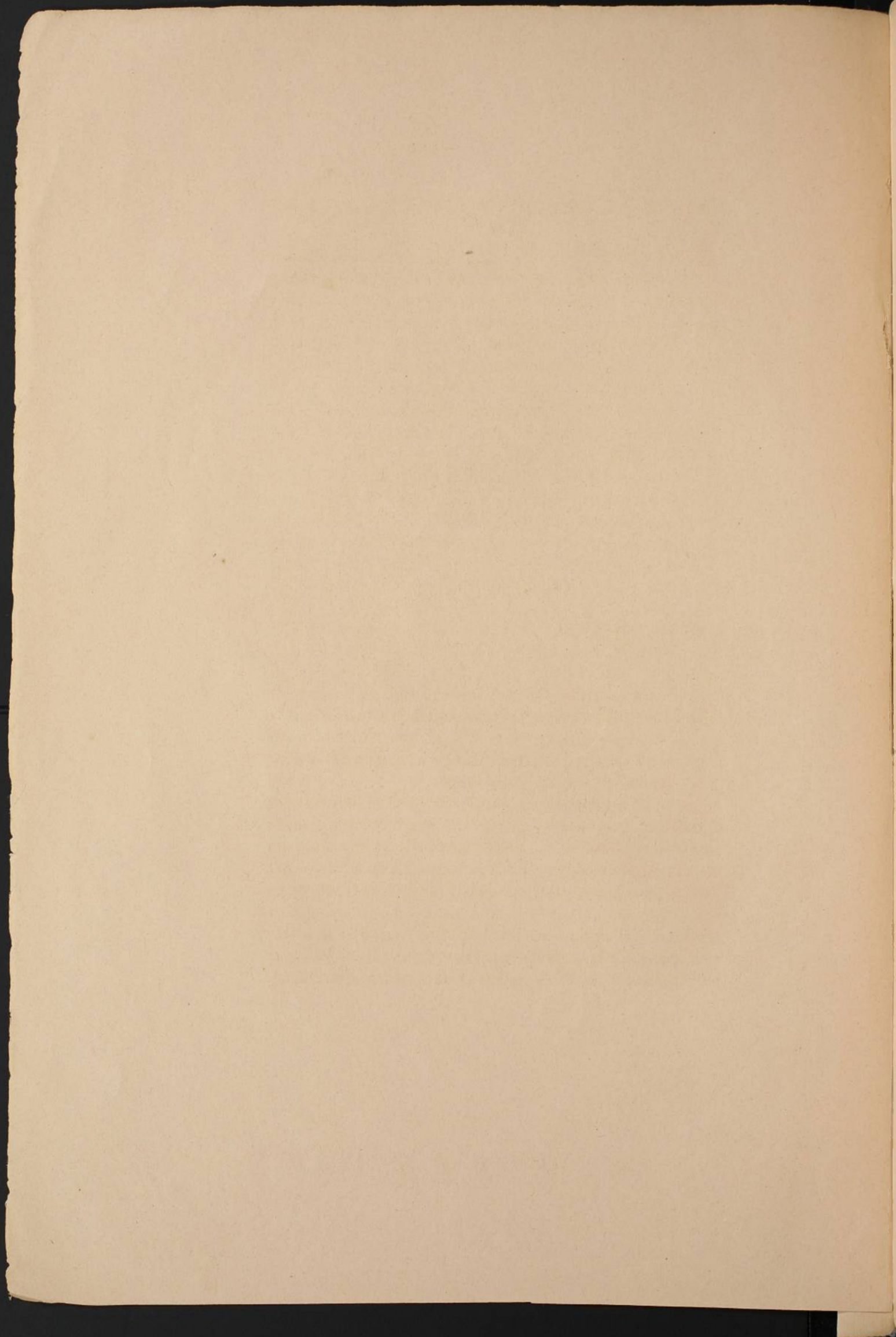
par Emm. HOYOIS, Imprimeur-Éditeur,

A MONS.



• Eripiscer, nysstidder; se moquer de quelqu'un, le jouter sous faulx.





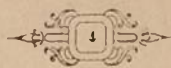


Au Lecteur !



'EST toute une histoire que nous avons à narrer ; ainsi, apprenez que ce n'est point un conte fantastique, mais bien une histoire véritable, un peu drôlatique, il est vrai, et qui, par cela même, n'en sera que plus en harmonie avec le sujet principal.

Nous devons d'abord confesser en toute humilité que, n'ayant pas l'habitude de manier la plume comme certains membres de l'Académie ; n'étant d'ailleurs qu'un homme de barreau, nous nous trouvons assez embarrassé de savoir par quel bout nous allons saisir notre travail pour entrer convenablement en matière. On a fait jouer tant de ficelles pour nous entortiller, que nous craindrions la rancune des uns, la mauvaise humeur des autres, le dépit et l'envie de certains individus, si nous ne pensions avoir le bon droit de notre côté, quoique l'on ait



voulu nous occire moralement ; on cherchait presque à nous faire passer pour un forban , comme on le verra dans ce récit.

Bah ! nous sommes sans prétention aucune , et, en présence de notre franc aveu , notre public intelligent aura sans doute de l'indulgence. Nous le prions seulement de s'arrêter très-peu à la forme si nous nous écartons parfois des convenances littéraires, de nous excuser même en faveur de la loyauté de nos intentions, et de n'envisager que le fond avec impartialité.

En définitive, nous ne risquons pas d'être envoyé à Cayenne et encore moins d'être pendu ! Par le temps qui court , avec nos grands défenseurs de la liberté de la presse, comme ils la comprennent si bien, on nous condamnera peut-être au bûcher, qu'ils allumeraient volontiers avec les exemplaires de notre publication ; on nous brûlera pour le moins en effigie ; mais pour mieux leur faire la nique, nous nous réserverons une des meilleures places en face de l'estrade de ces potentats.

Depuis l'apparition de notre *malencontreux* Prospectus (opinion de M.^r l'éditeur du *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie en Belgique*), on nous a suscité des tribulations de toutes les couleurs : déclaration de guerre, et par suite : papyrus aux armes fiscales, protocoles, plénipotentiaires, *ultimatum*, tout a été employé contre nous ! Ce système d'intimidation, ces intrigues, nous les dévoilerons.

Ne dirait-on pas, en vérité, qu'il s'agit du repos de l'Europe, ou que la patrie est en danger ? — Voilà bien ces génies lilliputiens, le *parturiunt montes* pour ces insipides faiseurs universels, qui se glissent partout afin de se rendre indispensables : et ce sont ceux-là même qui se targuent d'être de purs libéraux ! mais ayez l'inadvertance de les piquer tant soit peu , ils deviennent implacables dans leur rancune comme des disciples de saint Ignace.

Ombre du comte Pichauld de Fortsas ! apparais parmi nous pour débrouiller ce chaos ténébreux, et nous t'élèverons une statue sur la flèche de la cathédrale de Binche, à l'instar du



bronze de Jean de Nivelles!.. De plus, nous formons le vœu d'ériger, par souscription, sur le Mont-Panisel, une colonne luxorienne en l'honneur de ton digne héritier le comte de Fortsas cadet.* — Cette colonne, formée de médailles antédiluviennes, renfermera les livres *uniques* mentionnés dans le Catalogue-Fortsas; la base faisant face au crépuscule portera l'inscription suivante : *O tempora!... ô mores!...* Les autres côtés seront ornés de ces volatiles amphibies dont le chant est si harmonieux et dont l'importation de l'ancien continent dans les Pays-Bas est due au laborieux président de la Société des Bibliophiles belges. Le fût de la colonne sera surmonté du buste en plâtre *gris*, biscuit, dudit cadet, encore vivant et parlant, auquel nous souhaitons une longue vie, pour le bonheur des bibliophiles en général, des numismates en particulier, et principalement des *malins* de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie et de toutes les autres parties du monde à découvrir.

On peut bien se permettre de ces sacrifices en faveur du caustique personnage qui en est l'objet, alors que celui-ci a construit, de ses propres deniers, un monument mystificateur et impérissable à la gloire de ses amis et connaissances. — *A bon chat, bon rat!*

Il nous a paru inutile de nous étendre davantage sur les préliminaires qui précèdent : nous supposons déjà le lecteur quelque peu au courant des *réclames* que l'estimable M.^r Rénier Chalon a fait parvenir aux journaux et revues de toute espèce, *contre* notre projet inoffensif de publier une nouvelle édition du *Catalogue de la bibliothèque du comte de Fortsas*, illustrée de pièces curieuses.

Que les bienheureux qui n'ont point entendu retentir les coups de foudre de ce nouveau Jupin se rassurent, nous ne négligerons aucun détail pour les mettre en mesure de bien juger cette *grave* affaire,

* Une liste est ouverte à la questure de toutes les sociétés possibles. On souscrit depuis un kopeck jusqu'à un quadruple. On recevra également des pétrifications qui serviront pour les assises.



qui tient les bibliophiles en émoi depuis bientôt une période équinoxiale. — On verra, par la date de certaines pièces reprises aux ANNEXES, qu'il nous a été impossible de faire paraître plus tôt notre opuscule. Et puis, par la nature de nos occupations, nous ne pouvons disposer de notre temps, quand même nous en aurions l'envie. Nos fonctions pratiques d'homme de lettres ne nous permettent pas de nous attabler des heures entières, la plume à la main, l'esprit tendu : nous n'avons point ce bonheur-là.

Que le lecteur bienveillant modère donc son impatience, nous commençons :

Depuis longtemps on nous demandait avec instance la réimpression du *Catalogue-Fortsas*, devenu d'une extrême rareté, pour ne pas dire introuvable, tant à cause du mérite de sa conception aussi originale que spirituelle, que du petit nombre qui en avait été distribué.*

Nous avons obtenu l'autorisation verbale du plus proche parent du comte pour éditer, sous un titre à notre choix, cette merveilleuse brochure, enrichie de la correspondance des amateurs désireux de posséder quelques-unes de ces rarissimes curiosités, et augmentée des principaux articles qui ont paru dans les journaux ; mais des motifs, assez futiles pourtant, faciles à apprécier à cette époque et qui n'existent plus, nous avaient, tous les deux, fait ajourner momentanément cette publication, en me laissant juge du moment opportun. Depuis lors l'idée nous vint d'ajouter quelques détails sur le voyage à Binche et de donner un *fac-simile* assez curieux de M.^r le comte de Fortsas cadet, protecteur-né des sciences, des arts, des etc., etc., etc., etc., etc., etc., etc., etc.

Aujourd'hui, que quinze années se sont appesanties sur cette innocente mystification ; que plusieurs des personnages mis en

* Le 10 juillet 1840, il a été fourni 152 exemplaires, dont 2 sur peau de vélin, 10 sur papier de couleur, 120 sur papier blanc.

L'Avis, annonçant que la bibliothèque ne serait pas vendue, a été imprimé, le 5 août, à 75 exemplaires, dont 1 sur parchemin, 12 sur papier de couleur, 60 sur papier blanc.



scène reposent dans la tombe; que, pour d'autres, les réputations sont des mieux établies et à l'abri de toute critique, l'on comprendra que nos faibles scrupules ne s'opposaient plus à acquiescer aux désirs sans cesse réitérés des bibliophiles, tant pour ceux qui n'ont pas l'avantage de posséder les pièces si étonnantes de la correspondance, que pour ceux qui n'ont même jamais vu cette précieuse plaquette in-8., de 16 pages seulement.

Au surplus, les mystifiés eux-mêmes ont eu le bon esprit de rire les uns des autres; ils ont cordialement serré la main au spirituel auteur de cette incroyable facétie, véritable chef-d'œuvre du genre, et qui a été l'occasion de joyeuses gloses pendant bien des années. Nous sommes persuadé que ces sommités de la science bibliographique verront avec un délicieux plaisir la reproduction des lettres si naïves de leurs honorables et estimables confrères; ils reliront même, nous le croyons, avec un certain étonnement, les demandes si sincères qu'ils nous firent parvenir, et ils seront les premiers à s'ébaudir de leur candide simplicité, qui leur a fait donner tête baissée dans ce leurre de *bouquins uniques!**

C'est d'après ces considérations, AMI LECTEUR, que nous avons jugé le moment opportun de profiter de l'*autorisation* qui nous avait été octroyée; nous lançâmes bien innocemment notre Prospectus, qui causa tant de soucis, tant d'insomnies au trop oublieux M.^r R. Chalon, qu'on a craint, pour un instant, dans les cercles scientifiques, qu'il n'en perdit la tête. Nous supposons fort que tout le tintamarre qu'il fit était une tactique, assez habile, convenons-en, pour éveiller de nouveau l'attention des curieux sur son œuvre méritoire, et qu'au fond sa quasi-opposition (nous avons des raisons pour le supposer, comme on le verra ci-après) n'avait pour but que de faire savoir qu'il était étranger, cette fois, à la résurrection du comte Jean de Fortsas. Pour donner le

* Cinq ans après, sans doute avec le consentement de l'auteur, M.^r le baron Fréd. de Reiffenberg rappelait, dans le *Bibliophile belge*, cette anecdote fabuleuse.



change, il feignit de se fâcher tout rouge. — En homme sensé, il eut grand tort de faire gémir la presse de ses lamentations. Cependant, nous le remercions sincèrement de ses articlets, de ses réclames, de ses circulaires, qui ont donné à notre projet un retentissement et une importance que nous n'osions espérer.

Tout ce que nous avons recueilli à ce jour sur cette heureuse conception, nous le publions sous le titre de :

DOCUMENTS

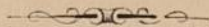
ET

PARTICULARITÉS HISTORIQUES

SUR LE

CATALOGUE DU COMTE DE FORTSAS.

Nous savons, par expérience, combien les amateurs de livres tiennent à réunir tout ce qui a paru sur un ouvrage qu'ils convoitent; nous avons donc pensé leur être agréable en réimprimant ci-contre ce fameux Prospectus. Quant à ceux qui n'en auraient aucune connaissance, ils pourront apprécier jusqu'à quel point l'honorable M. R. Chalon a eu raison de se roidir si maladroitement dans son manteau de docteur grave et sévère, et de prendre des airs de matamore. Si cette métamorphose s'est réellement opérée, c'est bien ici le cas de rappeler le proverbe : *Quand le diable devient vieux, il se fait ermite!* Pour nous, nous n'en croyons rien, pas plus qu'à son affection hypocondriaque. Nous le savons encore assez vert pour monter sur la brèche, armé de toutes pièces, et enfoncer au besoin sa plume inépuisable dans de vieux parchemins pour s'assurer de nouvelles conquêtes!



EN SOUSCRIPTION

chez les principaux libraires du royaume et de l'étranger.

Pour paraître le 1.^{er} décembre 1855.

Aux Bibliophiles.

Qui ne se rappelle encore l'émotion produite, en l'an 40, parmi les bibliofous,
à l'apparition du

CATALOGUE

D'UNE RICHE MAIS PEU NOMBREUSE

COLLECTION DE LIVRES

provenant de la bibliothèque

de feu M.^r le Comte E.-M.-A. de Fortsas,

catalogue qui a bouleversé le monde d'amateurs de *livres vieux et antiques* :
bibliomanes, archivistes, bibliothécaires, libraires érudits, savants bouqui-
nistes. Aucune gent de l'espèce ne devait manquer au rendez-vous donné

A BINCHE, LE 10 AOÛT 1840, A ONZE HEURES DU MATIN,

en l'étude et par le ministère de M^e MOURLON, notaire, rue de l'Église, n.° 9.

Les quelques exemplaires de ce long-chat bibliophilique* n'ont été adressés
qu'à des hommes spéciaux, compétents. Aussi, peu de jours après cette date
mémorable du 10 août, cette plaquette si recherchée se vendait au poids de

* Autre espèce de canard non sauvage.

l'or (20 francs), et encore était-elle devenue presque introuvable. Des demandes sont même arrivées de Londres, de Madrid, de Saint-Pétersbourg, de Vienne, etc.

Nous croyons d'abord être agréable aux bibliophiles en leur annonçant enfin la réimpression de ce rarissime Catalogue, dans le format grand in-8.°, mais sur papier glacé de couleur extra-fin, couverture imprimée; — ensuite, nous les prévenons que, pour rendre plus curieux encore cet opuscule, désiré depuis longtemps, on y joindra la correspondance si précieuse des notabilités en bibliophilie, pour l'achat de certains ouvrages; — de plus, on reproduira les articles des journaux, revues et bulletins qui ont paru à cette occasion. *

Cette publication de luxe sera en outre illustrée du *fac-simile* d'une lettre du comte de Fortsas, d'une rareté merveilleuse et relative à son Catalogue.

LE PRIX DE CET OUVRAGE,

**tiré seulement à dix exemplaires en sus du nombre des souscripteurs,
n'est que de 5 francs, compris le port.**

Afin d'en faciliter l'acquisition aux amateurs de l'étranger, la liste de souscription, qui sera imprimée, restera ouverte jusqu'au 10 novembre. Passé cette époque, le prix sera porté à 10 francs.

Tous les exemplaires seront numérotés à la presse.

S'adresser par lettre affranchie

CHEZ EMM. HOYOIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR, A MONS.

On est prié d'indiquer le mode d'envoi. — Les souscripteurs de l'étranger devront désigner une maison en Belgique. On n'expédiera que contre remboursement.



* Pour rendre cette édition aussi complète que possible, les personnes qui pourraient donner des détails sur le voyage historique à Binche, indiquer des articles ou quelques particularités sur ce précieux Catalogue, sont priées d'en faire part à l'éditeur, qui recevra ces communications avec reconnaissance et en fera usage avec discrétion.



VOILA donc, CHER LECTEUR, ce Prospectus, déjà si renommé, qui a remué tant d'entrailles, au point de jeter la discorde parmi des gens estimables, paisibles, amis des livres, unis entre eux depuis près d'un quart de siècle! Et cela pourquoi?... Nous vous le demandons de bonne foi; prononcez, nous vous acceptons avec confiance comme arbitre.

Mais afin de pouvoir vous prononcer sciemment, veuillez lire attentivement les lignes qui suivent :

Jusqu'à présent, nous vous avons montré cet événement sous un aspect plaisant, badin même, presque comique, en rapport d'ailleurs avec sa nature quelque peu burlesque. Hélas! toute médaille a son revers, et, pour ne rien omettre, nous sommes forcé de vous montrer le méchant côté de la nôtre! Nous allons faire tout notre possible pour devenir sérieux et conserver notre gravité jusqu'à la fin : chose difficile, croyons-nous, notre caractère ne se prêtant guère au genre guindé.

En acquit de notre devoir d'éditeur consciencieux, comme nous l'avons toujours été, nous devons d'abord une explication sur les changements apportés dans les conditions de notre Prospectus.

Nous ne réimprimons point le Catalogue, ainsi que nous nous l'étions proposé; il nous a paru plus convenable d'intercaler les titres des livres immédiatement après les numéros demandés, ou de les donner en forme de notes, ou même de répéter les numéros recherchés par plusieurs personnes. De cette manière, on n'aura pas besoin de consulter chaque fois le catalogue pour connaître l'ouvrage auquel le chiffre se rapporte, et l'on se fera plus facilement une idée de la valeur et de l'importance que les amateurs attachaient aux volumes annoncés.

Ce changement, qui vient couper court à toute contestation,

sera approuvé, nous l'espérons. Ce que nous donnons par *extraits*, le premier venu peut le faire sans commettre une *mauvaise action*, un *acte d'indélicatesse*, sans se rendre coupable de *contrefaçon*, etc. Mais nous le déclarons formellement, nous le proclamons bien haut, nous n'agissons aucunement sous la pression de la lettre que nous reçûmes le 23 octobre 1855. (Voir aux ANNEXES, I. — Nous suivons l'ordre des dates pour ces pièces.)

Nous ne publions point la liste des souscripteurs, parce que la plupart d'entre eux, s'étant déjà empressés de se faire inscrire avant la *sommation* amicale de cet excellent M.^r R. Chalon (ANN. II) — *de ne pas encourager notre entreprise par leur souscription*, — nous ont demandé de supprimer leur nom de cette liste, tout en nous assurant, néanmoins, qu'ils tenaient à faire l'acquisition d'un ouvrage dont ils connaissaient tout le prix et qui devait nécessairement enrichir les tablettes de leur bibliothèque. De cette manière, ils tournaient la difficulté. — Nous admettons volontiers leurs scrupules, nous les approuvons même, d'autant plus qu'ils respectent, quoique indirectement, le sens de la circulaire *présidentielle*, tout en satisfaisant aux vues de l'éditeur. (Nous profitons de l'occasion qui se présente ici pour les remercier de tout cœur de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à notre appel.) — Quant aux timorés et aux retardataires, nous ne nous enquerons jamais de leurs noms, titres et qualités. — *Règle générale*: On doit savoir hurler avec les loups;... ménager la chèvre et le — Vous savez le reste, LECTEUR. — Qu'il nous suffise de leur annoncer que nous éditons *quand même*, et qu'ils trouveront notre publication chez les principaux libraires du royaume et de l'étranger, en dépit de l'ordre impératif imposé à quelques-uns. (ANN. III.) Nous sommes certain que, du haut de notre échelle, *deux cents* exemplaires passeront vite en de bonnes mains. * C'est vous dire, ardents Bibliophiles, que nous

* 6 exemplaires sur papier blanc épais ; 2, sur chine ; 48 sur papier de couleur paille ; 48, couleur saumon ; 48, bleu naissant ; 48, jaune pâle ; tous numérotés à la presse.



n'imprimons qu'à ce nombre, craignant les effets préjudiciables de la circulaire et des réclamations plus ou moins déplacées du trop susceptible M.^r R. Chalon : ce dont il nous rendra compte devant la loi. — Ainsi disparaît forcément la condition de ne tirer que dix exemplaires en sus du nombre des souscripteurs.

Vu l'augmentation des matériaux, le prix sera de 6 francs au lieu de 5.

En définitive, nous ferons remarquer que nous remplissons, quant au fond, les promesses de notre Prospectus.

Comment donc le judicieux M.^r R. Chalon s'est-il trompé sur le goût, la manie, la passion des bibliophiles? Dans quelle erreur profonde s'est-il abîmé? Mais croyait-il que, pour lui être agréable, on allait se priver d'un joyau sorti de son écrin d'abord, puis mis par lui à l'*index*? Ou bien, nouveau Saturne, aurait-il la cruauté de saisir, au sortir de notre magasin, ses innocents rejets pour les dévorer impitoyablement partout où il les trouverait, comme il en a fait la terrible menace? Quelle forfanterie! nous allions dire : Quelle fatuité! ... — Non, malgré sa toute-puissance, il ne saurait, lui qui se pose en homme du progrès, en ardent propagateur des lumières, nous faire rétrograder à ce point... Et pourtant, tout cela a été dit, écrit, imprimé en belles lettres rondes!...

Ne prenons garde à ces fantasmagories; continuons sérieusement notre intéressant sujet :

Nous avons avancé précédemment (page 6), que *nous avons obtenu l'autorisation verbale* de publier, à notre convenance, le *Catalogue-Fortsas, AUGMENTÉ de pièces inédites, etc., etc.* Nous maintenons notre dire; nous allons l'expliquer.

Après avoir pris connaissance des ANNEXES I et II, et des réflexions qui les accompagnent, le lecteur impartial se sera demandé comment nous avons en notre possession des lettres qui éveillent aujourd'hui à un si haut degré la susceptibilité du prudent M.^r R. Chalon. Nous répondons à cette objection :



Pour donner, avec le catalogue, cette correspondance inédite, nous devons nécessairement la posséder; mais de qui la tenions-nous? — Du scrupuleux M.^r R. Chalon lui-même, qui nous a autorisé à prendre copie et des lettres qui nous étaient adressées, à nous, et de celles qu'il avait reçues directement. La preuve évidente, palpable du fait *si important* que nous avançons se trouve dans les lignes ci-après d'une des lettres que l'obligeant M.^r R. Chalon voulut bien nous faire parvenir :

« Voici cinq pièces à copier que je vous prie de conserver comme la prunelle de l'œil et de rendre de suite à mon frère, la copie faite. »

En faut-il davantage, LECTEUR ÉQUITABLE, pour reconnaître que cette autorisation nous avait été bien et dûment accordée; ce passage, si clair, si précis, si décisif, peut-il laisser le moindre doute à cet égard?... Il suffit, à *lui seul*, pour vous convaincre que nous possédions le droit que l'on veut nous contester aujourd'hui. Et l'homme le plus incrédule, le moins disposé pour nous, sera forcé d'avouer que nous n'avons commis aucun acte répréhensible.

En présence de cet alinéa si explicite, que nous reproduisons en *fac-simile*, nous demandons si le capricieux M.^r R. Chalon est plus croyable que nous et s'il a à nous opposer un acte de cette force?... Non, sans doute; toutes ses récriminations inconsidérées ne tendent donc qu'à prouver, ou qu'il perdait la tête, ou qu'il a perdu la mémoire!

Nous croyons avoir suffisamment exposé les motifs qui expliquent et légitiment notre entreprise.

Pour apprécier convenablement la moralité de l'opposition qu'on a voulu nous susciter de mille manières, nous apprendrons à notre public, toujours juste, puisqu'il est désintéressé dans ce débat, que nous ne sommes pas le seul en possession de cette correspondance, *confidentielle* à la façon de notre redoutable



accusateur ; car il en a donné ou laissé prendre copie à plusieurs personnes que nous connaissons et que nous nommerions au besoin.

D'après ce procédé, que notre passionné adversaire qualifie si légèrement d'*abus de confiance*, supposons que nous, ou d'autres, ayons aussi donné des copies, sans y voir le moindre inconvénient, puisque aucune défense n'en avait été faite de la part de l'heureux propriétaire ; voilà donc une ou deux douzaines d'exemplaires de cette rare collection épistolaire propagée partout, au grand désappointement de leurs auteurs (toujours selon notre loyal contradicteur) !

Comprend-on maintenant pourquoi, dans cette circonstance, le bibliophile pur sang, le bibliophile acharné disparaît et semble n'attacher grand prix à posséder un exemplaire *unique*, et que les hommes de cette spécialité conservent *comme la prunelle de l'œil* ? C'était pourtant le cas de se montrer avare d'un inappréciable trésor ! — Eh bien ! nous allons vous le dire : C'est qu'en répandant à *profusion* cette incomparable mystification, la farce devenait complète : il se faisait un nom.....

Quel est ainsi le grand coupable dans la cause qui nous occupe ? — Est-ce nous ?... Décidez, LECTEUR. — Vous avez trop de jugement pour nous condamner, et vous repousserez bien certainement l'accusation injuste lancée contre nous.

Nous vous présenterons cette affaire sous une autre face, car, de quelque côté qu'on la retourne, on reconnaît aisément qu'elle a été conduite sans réflexion ; disons même avec assez d'ineptie. — Permettez-nous quelques suppositions :

Si l'un des possesseurs de la correspondance avait eu l'idée de la faire imprimer ou de la céder à un éditeur quelconque, soit en Belgique, soit en France, qu'aurait dit le pointilleux M.^r R. Chalon en voyant cette drôlerie exposée en vente ? A qui s'en serait-il pris ?... — Et d'une.

Qui pouvait empêcher un collectionneur de recueillir les articles des journaux et des revues qui avaient rendu compte de cette aventure comico-bibliographique, pour les réunir en une brochure? Personne assurément... — Et de deux.

Admettons qu'un désœuvré, au courant des marches et contre-marches de quelques amateurs empressés d'aller admirer l'incomparable bibliothèque du comte de Fortsas, ou le pittoresque château de Waudrez, se fût mis à la piste de tout ce qui avait été dit et fait à ce sujet, et à décrire le mémorable pèlerinage à Binche, qui eût osé lui reprocher cette innocente fantaisie? Personne encore... — Et de trois.

Ne poussons pas plus loin les suppositions dont le champ est si vaste. D'ailleurs nous avons surabondamment démontré la maladresse, nous dirons presque la malveillance dont nous sommes l'objet.

En résumé, nous sommes persuadé que notre conduite est pure de tout blâme : ce que nous avons fait, tout le monde l'eût fait à notre place.

Aussi l'ingénieux M.^r R. Chalon a mauvaise grâce — n'est-ce pas? — de se servir d'expressions comme celles-ci : *acte d'indélicatesse, poursuite judiciaire, lettres confidentielles, mauvaise action, attentat à la propriété, abus de confiance*, et autres gentillesses de ce genre qui émaillent ses commandements.

A présent, AMI LECTEUR, nous vous soumettrons une ou deux questions faciles à résoudre. Nous les posons avec calme, sans irritation aucune, au point de vue de l'érudit M.^r R. Chalon :

Comment trouvez-vous l'homme qui se joue publiquement et avec préméditation de ses intimes, de ses camarades, de ses collègues; qui les jette en pâture à la risée des bibliophiles de tous les pays et les mystifie sans pitié, en leur dressant un piège, fort adroit et fort spirituel, du reste, auquel chacun d'eux devait

infailliblement se laisser prendre? — Que l'on dise encore que les amis ne sont pas des... : nous n'osons plus dire des Russes!

Puis cet homme, — honnête, loyal, considéré, reçu dans la haute société (à juste titre, nous en convenons); estimé et accueilli en raison de la variété de ses connaissances, de la culture de son esprit et de la distinction de ses manières, — cet homme, après avoir *colporté et laissé prendre des copies* de ces lettres, qu'il considère lui-même comme étant compromettantes, ne vient pas spontanément, après son premier succès, s'opposer officieusement, dans les recueils périodiques, à la reproduction de cette incroyable histoire; mais il y pousse au contraire de gaité de cœur!... Puis encore, visitant l'un, rencontrant l'autre, provoquant votre opinion d'un air narquois, il s'applaudit, le rire sardonique sur les lèvres et en se frottant les mains, *d'avoir fait un bon tour!*...

Vous, LECTEUR, qui êtes peut-être de ses amis, j'en appelle à vos souvenirs; n'est-ce pas l'exacte vérité?

Comment qualifierez-vous cet impitoyable mystificateur qui vous excite de toutes les façons, qui va partout beuglant sur vous haro, et vous met, forcément, dans l'obligation de lui dire des choses plus ou moins désagréables?

Et si un malheureux s'avisait d'en faire la centième partie, on le traquerait, on le conspuerait, on le houspinerait, on le mettrait enfin hors la loi; mais dans notre siècle déraillé et débraillé, en ce temps de mœurs faciles et dissolues, on tolère ces écarts, surtout chez un *monsieur* bien mis, en gants jaunes, chaussure laquée, frisé à la moelle de.... buffle, portant moustaches et barbiche. — On n'ose faire un mauvais accueil à un homme de bon ton qui sait se moquer avec aisance de tout le monde, tandis que l'on fuirait et l'on mettrait à la porte un pauvre hère qui se serait permis quelque maligne plaisanterie sur un académicien, un sociétaire d'une compagnie quelconque des lettres et des sciences, ou un membre d'un cercle pétotico-maronico-huitrique!

Heureusement, on a envisagé ce procès de tendance sous un point de vue moins sévère ; on s'en est beaucoup amusé, et l'on a eu grandement raison.

C'est pourquoi, nous le répétons, le caustique M.^r R. Chalon a eu fort mauvaise grâce de se gendарmer ; il a pris mal à propos la mouche, suivi de pernicious conseils et obéi à de mauvaises inspirations, quand son rôle était si facile ; il devait tout simplement, sans bruit, sans emphase, annoncer, si bon lui semblait, qu'il était complètement étranger à la nouvelle publication du Catalogue-Fortsas. — Mais on aime tant à faire parler de soi dans les journaux ! — Au lieu de nous écrire sa lettre du 21/23 octobre, déjà si menaçante, notre adversaire aurait dû se conduire en galant homme qui connaît le monde et les exigences de la politesse ; il pouvait, ainsi qu'il l'a fait tant de fois, nous honorer d'une visite et nous présenter, non des récriminations — il n'en avait pas le droit, — mais d'amicales observations, et, de grand cœur, en faveur de nos anciennes relations, nous eussions fait le sacrifice de notre *spéculation mercantile*. Il ne s'est pas rappelé le proverbe : *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*. — Nous supposons qu'il n'a point tenté cette démarche, pourtant bien naturelle, parce qu'il se souciait médiocrement d'affronter certains reproches qu'il savait avoir mérités.

Au lieu d'employer des procédés délicats, l'honnête M.^r R. Chalon a recours à de fort petits moyens : il nous lance, le 9 octobre, (*lisez* : novembre) un exploit sur papyrus aux armes, dont la date est fausse (ANN. IV) ; il nous fait attaquer sournoisement dans les journaux, les publications mensuelles, et même dans le *Moniteur de l'Enseignement* ! dont, par parenthèse, les abonnés ont dû être bien étonnés d'y rencontrer M.^r le comte de Fortsas !... (ANN. X.)

M.^r R. Chalon, fonctionnaire du gouvernement, a probablement obtenu des grands carrés de papier, tels que *L'Indépendance belge* et *L'Observateur belge* (ANN. V), qu'ils ne respecteraient pas la loi et qu'ils repousseraient notre réponse !... C'est bien là un déni



de justice, et nous devons protester énergiquement contre cette violation d'une de nos plus précieuses libertés. Qu'a-t-il donné ou promis pour acheter le silence de ces messieurs, qui voudraient sans doute rétablir la censure à leur profit et qui viennent vous attaquer bravement à l'improviste, puis se cachent dans leur boîte quand vous leur en demandez raison? — Un autre journal, *Le Constitutionnel du Hainaut* (quelque peu jaloux du bonheur de son prochain), vous répond sérieusement qu'il faut payer tant la ligne si vous désirez voir insérer votre réplique. Comme on le pense, nous avons refusé de souscrire à cette ridicule et absurde prétention; mais nous avons payé, le 5 novembre, à présentation comme de raison, la quittance d'insertion pour l'annonce de notre ouvrage dans le n.º du 4!... — Or, d'après le principe de cette feuille montoise, un personnage riche et puissant peut impunément attaquer un pauvre diable, honnête homme pourtant, mais qui est dans l'impossibilité de se faire rendre justice... — La Constitution a sagement prévu ce cas d'oppression pour la presse qui manquerait à sa noble mission: on est donc libre d'user de son droit. Pour nous, nous avons dédaigné ce mode d'intervention, nous réservant, dans notre opuscule, de dévoiler ce système bâtard d'une partie de la presse belge; mais à l'égard du *sieur Hennebert*, Belge de contrebande, issu d'outre-Quévrain, professeur de rhétorique française à l'athénée de Tournai, directeur du *Moniteur de l'Enseignement*, nous l'avons menacé d'employer les moyens que la loi met à notre disposition.

Par contre, nous sommes heureux de pouvoir reconnaître les bons procédés de la *Gazette de Mons* et de *L'Écho de Mons* (Ann. VI), qui ont admis sans conteste notre réclamation: nous leur en témoignons ici notre vive gratitude.

Exemple: Ce personnage, dans un article de 200 lignes, à 25 centimes, soit 50 francs, calomnie à son aise cet honnête homme, qui a cependant le droit de faire insérer sa réponse contenant un nombre double de lignes, soit 400, ou 100 francs; mais ne pouvant disposer de cette somme pour cet usage, il est forcé de rester calomnié! — Voilà où nous conduirait le raisonnement de ce brave constitutionnel.

Le *Bulletin du Bibliophile belge* (ANN. VII) et le *Messager des Sciences historiques* (ANN. VIII) ont bien voulu s'occuper de notre publication, ainsi qu'un recueil bibliographique intitulé : *Le Quérard* (ANN. IX) ; il en a été de même du *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie en Belgique* (ANN. XI) et de la *Bibliographie belge* (ANN. XII).

Il est probable que toute la presse belge et étrangère aura été inondée de la formule presque stéréotypée qui nous mettait au ban de l'opinion publique. Par bonheur, nous savons nous défendre *unguibus et rostro* ; nous avons encore assez de caractères, et mons Chalon n'est pas de taille à nous faire rompre la mesure. Cependant, on concevra qu'il nous a été impossible d'avoir eu connaissance de tous les journaux qui ont régalié leurs abonnés de cette mosaïque de *réclames* du profond docteur en droit, qui aurait dû pousser la générosité jusqu'à nous désigner les noms des feuilles dans lesquelles il nous attaquait. Mais comme le fond de ces divers *factum* doit se ressembler, notre réponse eût été à peu près la même que celles que nous donnons avec variantes aux Annexes ; nous ne les rechercherons donc pas pour les réfuter ; ce serait du temps et du papier perdus.

On est forcé d'admirer cette finesse, cette astuce digne d'un enfant de Loyola, qui consiste à appeler quelqu'un sur un terrain où l'on sait d'avance qu'il ne pourra descendre ! — Comme cette manière d'agir est délicate, n'est-ce pas ? combien elle prouve la confiance que l'on a dans la bonté de sa cause ! — Le hasard nous a servi à souhait, en nous mettant en position de déjouer des manœuvres que *les honnêtes gens* désapprouveront...

N'abusons-nous pas de vos loisirs, LECTEUR COMPLAISANT ? Cependant il nous faut encore tracer une esquisse de quelques scènes étranges, stupéfiantes, qui nous paraissent mériter toute votre attention. En conséquence, et dans l'intérêt de la pièce, nous vous prions très-humblement d'excuser notre prolixité.

Nous n'avons montré jusqu'ici que la moitié du revers de la

médaille; il nous reste à signaler à l'indignation publique et à flétrir la conduite incompréhensible et sans excuse qu'a tenue le respectable M.^r R. Chalon dans toute cette affaire. — Nous lui pardonnons sans peine ses méfaits à notre égard, dans la pensée qu'il se trouvait momentanément sous l'influence néfaste d'une aberration mentale : c'est ce qui arrive parfois aux grands esprits.

On a déjà vu les douze premières pièces des Annexes, avec les commentaires obligés pour leur réfutation ou leur explication. Maintenant nous allons révéler quelques circonstances qui trouveront mieux ici leur place.

La lettre du 21/25 octobre est le point de départ de la cause.

L'impatient M.^r R. Chalon n'a pas su attendre la fin du délai fixé par la Civilité puérile et honnête (la huitaine), pour savoir si nous lui répondrions, puisque quatre jours après, le 27, il adressait, au nom de la Société des Bibliophiles belges, * une circulaire *imprimée* à chacun de ses membres. (Nous nous trompons, il s'est abstenu de nous en envoyer un exemplaire. — Toujours le même système de franchise!) Cette circulaire *présidentielle* aura certainement été expédiée, comme l'article aux journaux, à beaucoup d'autres personnes. Nous avons découvert qu'elle était parvenue, entre autres, à M.^r Quérard, le savant bibliographe français; à M.^r Decq, tenant la librairie polytechnique, à Bruxelles; etc.

Nous pensons que M.^r le président des Bibliophiles a outre-passé ses prérogatives, abusé de son autorité, en publiant un acte faux, parce qu'il n'avait pas reçu, en assemblée, la sanction de la Société. S'il en était ainsi, nous protesterions de toutes nos forces, au nom des principes qui nous régissent, au nom de la majorité de nos collègues, contre cet abus de pouvoir, contre cette violation de notre Règlement, faits que nous ne pourrions passer

* Qui ne l'avait pas autorisé, et qui ne pouvait l'autoriser, n'ayant aucune qualité pour s'immiscer dans notre démêlé. — D'après la circulaire, nous pensons avoir le droit d'imputer au pointilleux M.^r R. Chalon, ce que l'on nomme ordinairement une... tricherie.

sous silence sans craindre de voir se dissoudre notre honorable compagnie, par la faute de celui qui est préposé à la maintenir dans ses droits, de lui conserver intactes l'estime et la considération qu'elle s'est acquises par ses travaux, et dont le devoir, *avant tout*, est de rester en dehors des questions personnelles, de ne s'enquérir en rien des actions privées de ses membres. * Autrement, ce serait nous ramener au temps de la sainte Inquisition. — Que Dieu nous en préserve!...

Nous ne voulions répondre immédiatement à la lettre mentionnée plus haut, attendu que, devant nous rendre à Bruxelles, nous nous proposons de visiter notre cher confrère et de chercher à nous mettre de nouveau bien d'accord avec lui. En effet, vers la fin d'octobre, nous étions dans la capitale. Nous eûmes d'abord occasion d'aller presser la main à notre gendre, M.^r J.-B. Bivort, directeur au département de l'intérieur, qui nous entretint, à notre grand étonnement, d'une visite récente du digne M.^r R. Chalon. Celui-ci lui avait monté la tête en expliquant à sa façon notre projet; il avait même fait entrevoir judaïquement à notre beau-fils qu'il pourrait être compromis, parce que l'annonce de la correspondance, dont quelques pièces étaient sorties clandestinement, à ce que l'on prétend, des bureaux du ministère des travaux publics, ferait supposer en haut lieu qu'elles nous avaient été confiées par lui; — que cette supposition nuirait à sa considération auprès de M.^r le ministre, ferait suspecter sa délicatesse vis-à-vis de ses collègues, et qu'il devait, à tout prix, dans son propre intérêt, comme dans le nôtre en particulier (nous expliquerons comment il interprétait

* M.^r R. Chalon ayant imprudemment et impudemment placé en tête de sa circulaire : *Société des Bibliophiles belges, séant à Mons*, et signé : *Le Président de la Société des Bibliophiles*, nous sommes amené forcément, contre notre gré, à mettre en scène le premier fonctionnaire de cette compagnie; mais nous déclarons hautement, en conscience, que nous n'avons aucune arrière-pensée contre notre respectable corporation.



notre intérêt), empêcher de donner suite à notre publication. — L'adroit visiteur accompagna ses dires de mille et une suggestions plus ou moins défavorables pour nous, chercha même à circonvenir M.^r Bivort, le chargea de nous donner lecture d'une lettre (celle du 27, *probablement déjà imprimée?...!*) qu'il ferait parvenir aux membres de la Société des Bibliophiles et de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, dont nous avons l'honneur de faire partie, à l'effet de provoquer *notre exclusion* (rien que cela!), si nous persistions dans notre résolution. — *Errare humanum est!* — Nous expliquâmes nos droits à notre gendre, nous lui fîmes voir combien il avait été induit en erreur; mais nos efforts furent infructueux, nous nous séparâmes froidement !...

Et voilà, CHER LECTEUR, une partie seulement de l'affreux côté de la médaille Fortsas; c'est ainsi que, pour arriver à ses fins, on est venu, *par des mensonges*, semer momentanément la zizanie dans une famille. On n'a pas craint de désunir des parents, de les irriter les uns contre les autres, sans se préoccuper le moins du monde de ce qu'il peut y avoir de grave, de douloureux dans une pareille situation! — O Tartufe! réjouis-toi, car si tu n'as pas rencontré ton maître, tu as au moins trouvé un digne émule!

Revenons à *notre intérêt particulier* dont nous parlions plus haut. On laissait encore entrevoir à notre gendre que certain ambassadeur belge, qui avait donné des ordres d'achat, serait blessé de l'indiscrétion que nous commettrions (indiscrétion qui est depuis longtemps le secret de la comédie) et se plaindrait au Cabinet, spécialement auprès de M.^r le ministre des travaux publics, en entravant la concession d'un chemin de fer de Saint-Ghislain à Audenarde, que nous sollicitons, * et qu'ainsi

* Que M.^r R. Chalon ne s'en préoccupe plus; ce projet a été présenté à la Chambre des représentants le 12 février dernier.

toute notre famille serait lésée par notre entêtement. — Autre épouvantail que le politique M.^r R. Chalon a fait mouvoir, à plusieurs reprises et par différentes personnes, pour tâcher de nous effrayer; mais il devait pourtant bien nous connaître!...

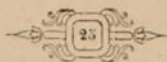
Nous nous sommes servi du mot *mensonge*, parce que l'habile M.^r R. Chalon savait pertinemment quel était l'employé qui l'avait mis en possession des pièces relatives à la demande, si étrange, de crédit faite au Gouvernement, par le conservateur de la Bibliothèque royale, ainsi que les rapports de la commission, dont plusieurs copies se trouvent dans la circulation; il savait bien que M.^r Bivort, n'étant au ministère que depuis juillet 1842, ne pouvait être accusé de cette communication clandestine, faite antérieurement à son entrée en fonctions. Or, il est évident qu'il cherchait, indirectement et jésuitiquement, à se mettre à couvert en empêchant notre entreprise, qui compromettrait peut-être le suborneur et le suborné. Le prudent M.^r R. Chalon avait-il un si grand intérêt à étouffer cette publicité?... Cela le regarde et non pas nous. — *That is the question!*

On comprendra qu'en présence d'une démarche aussi peu honorable, nous nous privâmes du plaisir d'aller voir le gentil M.^r R. Chalon; on comprendra encore que, par ses méchantes machinations, par ses *réclames*, par son papier timbré, par ses rodomontades, il nous a placé dans la position de ne pouvoir plus reculer, dans la nécessité de faire justice de ses inqualifiables intimidations et de lui arracher le masque.

Qu'en pensez-vous, LECTEUR BÉNÉVOLE? Pouvions-nous rester sous le coup d'accusations aussi déshonorantes?... Prononcez en âme et conscience.....

Nous arrivons enfin à la dernière phase de notre histoire; elle est aussi intéressante que les autres: on en jugera.

Dans les premiers jours de novembre dernier, nous eûmes l'honneur de recevoir la visite de M.^r Le Tellier, vice-président de la Société des Bibliophiles belges; il venait, disait-il, de son



propre mouvement, dans un esprit de conciliation, nous entretenir du Catalogue-Fortsas, en nous conseillant avec bienveillance (encore et toujours dans notre intérêt) d'abandonner l'idée de réimprimer cette spirituelle facétie *usée jusqu'à la corde*,* qui présentait, selon lui et d'autres personnes, peu de chances de réussite; il nous demandait principalement de ne pas livrer à la publicité une correspondance qui porterait atteinte à l'honneur de ses auteurs. Nous merciâmes sincèrement l'estimable M.^r Le Tellier de sa démarche officieuse; nous lui fîmes l'historique de notre opération en lui exposant les faits et gestes de notre cher président envers nous. Vis-à-vis des menées sans nombre et des actions perfides auxquelles on avait recours contre nous, nous lui déclarâmes notre intention formelle de mettre à exécution notre projet. Tout en lui expliquant les motifs de notre persistance, et en l'assurant qu'il n'existait dans la correspondance aucune phrase de nature à porter préjudice à la réputation de messieurs les demandeurs, nous lui fîmes comprendre que nous étions d'ailleurs incapable d'imprimer le moindre document qui pût compromettre qui que ce fût. Quant aux chances de réussite, nous lui répondîmes que nous pensions les connaître et les apprécier mieux que personne.

Pour donner une preuve de notre sincérité, nous offrîmes spontanément à M.^r le vice-président de soumettre ces lettres à deux sociétaires, et d'en retrancher les passages qu'ils croiraient devoir être supprimés. Cet acte de bonne foi et de franchise attestait au moins notre intention de ne nuire à la considération d'aucun des amateurs disposés à se disputer les trésors du comte de Fortsas. Cette proposition imprévue, conciliatrice, fut adoptée avec empressement; on convint d'engager M.^r Hipp. Rousselle, un des membres les plus distingués de notre compagnie, à se joindre à nous; il accepta avec bonheur cette cordiale invitation.

* On se rappelle cette expression. — Puisque cette facétie jouit d'une si grande célébrité, pourquoi ne pas en renouveler la corde?

A quelque temps de là, on fixa une réunion. Au jour convenu, nous eûmes l'avantage de recevoir M.^{rs} Le Tellier et Hipp. Rousseau. — Les préliminaires d'usage étant accomplis, on entama la question au point de vue général; mais on ne prit encore aucune décision. Alors, nous déposâmes sur le tapis cette luxuriante correspondance, objet principal des conférences! Nos honorables collègues ne purent retenir leurs gros rires en lisant ces épîtres;... mais ils ne trouvèrent rien d'attentatoire à la considération de ces estimables correspondants, dont les noms ne sont plus depuis longtemps un secret pour personne. On connaît aussi, *non par nous*, les ouvrages qui avaient attiré leur ardente convoitise.

Après avoir traité les différentes parties du débat, discuté le pour et le contre, M.^{rs} les plénipotentiaires, en acquit de leur mission, demandaient la suppression de cette correspondance (dont il existe cependant des copies), *en nous offrant*, comme transaction, au nom de l'impayable M.^r R. Chalon, *l'autorisation de publier le Catalogue*,* d'y joindre, à ma convenance, les articles des journaux (*qui sont du domaine public*) et le récit du voyage à Binche (*qui nous appartient*).

La partie essentielle, la plus intéressante de l'œuvre, étant la publication inédite des lettres, malgré même les quelques copies, nous ne pûmes consentir à cette quasi-transaction, parce qu'elle nous enlevait une permission tacite, antérieure, d'autant plus que, dans nos explications réciproques, on nous laissa imperceptiblement entrevoir, en cas de refus, les intentions peu bienveillantes

* Par cette *nouvelle* autorisation, qui vient détruire en grande partie le fond des réclamations dirigées contre nous, on peut présumer, surtout ceux qui auraient encore conservé quelque doute, que nous avons également obtenu *jadis* cette autorisation. La corde n'était donc pas aussi usée, comme on voulait bien le dire quelques mois auparavant; ou si elle l'était, on consentait aujourd'hui à la renouveler! — Ce désistement prouve une fois de plus que l'opposition de l'impuissant M.^r R. Chalon n'était point sincère. Et qui oserait affirmer que, s'étant mis prudemment à couvert, son plus vif désir n'était que de voir reproduites, en lettres moulées, toutes les pièces relatives à la Bibliothèque du seigneur de Waudrez en Binchois?

de la partie adverse, dont les menaces se renouvelaient, mais cette fois, nous sommes heureux de le proclamer, sous des formes polies, des dehors convenables, avec un ton décent.

Tout le monde, à notre place, ne se serait-il pas comporté comme nous?

Il paraît que, dans ce congrès au petit pied, nous arrivions chacun avec des idées arrêtées, et que nous n'entendions nullement abandonner nos prétentions sur le point capital. Nous faisons donc de la diplomatie, car notre discussion dura trois heures sans aboutir : résultat facile à prévoir.

C'est à la suite de quelques escarmouches que nous nous trouvâmes amené, contre notre volonté, sur le champ de bataille. Pouvions-nous refuser le combat?...

L'un des ambassadeurs avait renouvelé l'offre, déjà faite précédemment à notre gendre, de nous indemniser des frais... du Prospectus !... On concevra que c'était une dérision, puisque notre opération avait pour but une affaire commerciale (*mercantile*, selon le protocole sur papier timbré). — Pourquoi n'avouerions-nous pas franchement cette opération, qui rentre dans le cercle de notre profession d'éditeur? opération honorable, en usage dans tous les pays, qualifiée cependant par notre chatouilleux censeur d'*abus de confiance*, de *mauvaise action*, etc. Qui blâmera cette spéculation projetée en vertu de nos droits? Personne, nous en sommes certain : on doit vivre chacun de son état. Demandez-le plutôt aux nombreux avocats qui pullulent sur l'immensité de notre sphère pour le bien-être de l'humanité? — Mais de quelle épithète flétrir l'homme qui, par un moyen détourné, fait soutirer d'un carton des pièces qui ne peuvent sortir d'un ministère, sans une autorisation spéciale et conforme aux instructions générales?

Malgré l'avantage de notre position, l'esprit de conciliation dont nous sommes animé, le désintéressement et la générosité de notre caractère nous engagèrent à présenter des concessions. Une paix honorable pour tous pouvait être signée; nous fîmes des propositions d'autant plus acceptables, qu'elles ne coûtaient à chacun de

nous que quelques centaines de francs, quoique le sacrifice, eu égard à notre situation respective, fût plus grand de notre côté.

Dans cet état de choses, nous posâmes notre *ultimatum* :

Après avoir établi :

Le prix de revient pour deux cents exemplaires,
la vente présumée d'un certain nombre,
la dépense déduite de la recette,
on trouvait le bénéfice, que l'on divisait par deux :
une moitié nous revenait naturellement ;
nous consentions à la perte de l'autre moitié.

A ces conditions, très-équitables, très-modestes, croyons-nous, nous abandonnions à toujours nos prétentions; nous faisons plus, nous proposons de céder notre travail, la copie des lettres que nous avons entre les mains, les journaux qui contiennent les articles relatifs au catalogue, et cet original de M.^r R. Chalon, classé au premier rang dans la *Correspondance*.

On dut en référer à Monseigneur sur nos propositions d'arrangement, bien conciliantes, n'est-ce pas ? et acceptables pour une personne *sincèrement* désireuse de terminer un différend qui paraît lui être fort désagréable.

L'omnipotent M.^r R. Chalon ne daigna point répondre !... Les négociations se trouvèrent rompues.

Il faut donc augurer de ce silence qu'il avait fait jouer une comédie à M.^{rs} Le Tellier et Rousselle, ses trop complaisants collègues, et qu'il ne souhaitait rien tant que de laisser paraître son ouvrage *avec des embellissements de notre façon*, car il est de force à pousser les choses à la dernière extrémité, feignant d'être bien méchant, pour nous inciter davantage, dans la crainte de voir avorter notre projet, qui lui sourit comme à Méphistophélès.

Mais ce qu'il y a de plus odieux dans cette partie, c'est que le très-estimable M.^r R. Chalon eut l'impudence d'insinuer à ses amis, à Bruxelles et ailleurs, que nous avions agi dans un but de **Chantage**, et que nous voulions lui soutirer de l'argent !...



Nous ne trouvons pas de termes assez méprisants pour repousser une pareille calomnie, ni d'expressions assez virulentes pour stigmatiser celui qui ne craint point de chercher à déshonorer, *mystérieusement*, un loyal adversaire, par des propos mensongers et perfides prononcés en son absence!!!... Oh! le brave et digne comte! Après son *bon mot*, il se sera frotté malicieusement les mains; il aura ri sous cape, en s'applaudissant de son coup fourré!

Et voilà l'homme!...

En vérité nous croyons que les *honnêtes gens* le jugeront bien sévèrement! Quant à nous, il ne provoque tout au plus que notre pitié!

Heureusement, nous avons des amis sincères qui nous portent un véritable intérêt, et qui se sont révoltés des odieuses intrigaleries ourdies contre nous. C'est ainsi que nous eûmes connaissance de certains faits qui nous ont donné les moyens d'y répondre victorieusement.

Votre indignation n'a-t-elle pas éclaté, LECTEUR COMPÉTENT, au récit de cette action vile, éhontée, infâme et lâche? Votre cœur ne s'est-il pas soulevé de dégoût, de mépris en présence d'un système d'autant plus ignoble qu'il part d'un homme haut placé, riche aujourd'hui, qui s'est vanté de nous écraser en nous intentant un procès, qu'il ferait durer bien des années pour nous occasionner d'autant plus de frais? — Toujours des menaces! — Mais qu'il sache que nous l'attendons, si le cœur lui en dit: il existe encore des juges probes en Belgique, et le palais de la Justice est à l'abri des eaux fétides des fossés d'Anderlecht!

Un mot sur l'insolente supposition que l'on se permet en nous prêtant une intention honteuse. Pourquoi ne renverrions-nous pas à son admirable auteur le mot *Chantage*, pris dans une autre acception? — En effet, par ses clameurs et ses finasseries, par ses épouvantails indirects et ses démarches tortueuses, le profond M.^r R. Chalon a bien cherché à nous effrayer, à nous faire

trembler et fléchir devant tous les obstacles qu'il nous suscitait. C'est bien là un *chantage*, selon ses joyeuses habitudes, lui le promoteur de cette race de palmipèdes que nous connaissons tous. — Mais on ne doit jamais abuser d'une plaisanterie; lorsqu'elle dépasse certaines limites, elle devient une insulte qu'il faut vigoureusement relever: c'est ce que nous avons fait.

Quand on se porte sur la pente rapide des illégalités, on va vite en chemin; .. quand on possède un pouvoir quelconque et qu'un sot amour-propre de domination s'y mêle, on arrive insensiblement au despotisme; ... quand on se croit une puissance et qu'une trop forte dose d'ambition nous étourdit, on dédaigne ceux qui sont au-dessous de soi: il n'y a que le premier pas qui coûte! — N'est-ce pas toujours à force d'abuser de leur autorité que sont renversés les oppresseurs, les tyrans?... N'est-ce pas ainsi que surgissent les révolutions de toute espèce?.. Nous en avons de récents exemples.

Loin de nous la pensée de supposer une guerre intestine, moins encore de la désirer: notre zèle et notre dévouement sont acquis à ceux que nous avons chargés du soin de maintenir sans cesse la Société des Bibliophiles au rang distingué qu'elle occupe; mais nous sommes en quelque sorte obligé de présenter cette appréciation, qui n'est point inopportune, soyez-en bien persuadé, LECTEUR DESINTÉRESSÉ; elle nous a été suggérée par un bruit sourd qui a retenti jusqu'à nous et qui remonte déjà aux derniers jours d'octobre, lorsque la menace de notre exclusion, vous vous en souvenez, a été tout doucement insinuée.

Pour vous mettre au courant de ce scandaleux tripotage et vous poser en juge impartial, nous devons vous en signaler toutes les particularités. Ainsi nous vous dévoilerons de nouvelles vicissitudes que l'on a voulu nous faire subir et les ressorts inconstitutionnels dressés en vue de ce nouveau coup d'État.

Le Règlement des Bibliophiles, étant trop sage pour se prêter à une mesure arbitraire, extra-légale, on s'est trouvé assez embarrassé

pour arriver à ses fins : nos statuts ne pouvaient prévoir ce cas d'oppression, un troisième 18 brumaire ! Après avoir bien ruminé (les habiles ont toujours un esprit malfaisant), *on* agita la question de dissoudre la Société, et, séance tenante, d'en reconstituer une autre dans laquelle nous ne serions plus admis !... *Benè trovato!* — *On* recula toutefois devant cette mesure liberticide ; mais *on* ajourna néanmoins ce projet qui paraissait par trop cassant ; il fallait le mûrir pour qu'il répondît à l'attente de son ingénieux inventeur : *Qui vivra verra.* — Peut être encore qu'en préparant à la sourdine des remaniements à notre charte bibliophilique, *on* arriverait à son but révolutionnaire ; mais que l'on y prenne garde :

Hodiè mihi, cras tibi! *

A l'appui du fait incroyable que nous divulguons, on découvrira cette captieuse tendance qui s'insinue déjà, ce premier germe qui se produit peu à peu, cette tartuferie qui se glisse insidieusement. (ANN. XIII à XXII et leurs commentaires.) — Si l'autocrate se sentait sous une impression fébrile, dans un moment d'hallucination, qui oserait se porter garant du repos du monde ? Les potentats se croient toujours infaillibles, invulnérables !

Maintenant que nous avons éventé la mine, mis à nu cette tactique honteuse et machiavélique, découvert ces manœuvres souterraines, les *honnêtes gens* ne seront plus surpris d'apprendre un jour que nous ressemblions quelque peu aux prophètes... Cependant nous avons trop de confiance dans la sagesse de nos estimables cosociétaires, qui certes ne voudraient pas se rendre les complices de la rancune d'un seul, ou peut-être de deux de leurs collègues (les initiés nous comprendront), en prêtant la main à un semblable attentat, à un scandale aussi révoltant : leur honnêteté nous rassure.

Si nous avons cité d'une manière ostensible M.^r le Président, c'est à regret, qu'on le sache bien : nous ne méritons aucun reproche. N'est-ce pas lui qui, en effet, le premier, par sa missive spéciale, intempestive, du 27 octobre (ANN. II), nous a lancé

* Le mot *on* s'applique à l'adroit auteur de cette morale découverte, S. G. D. G.

une provocation insolite que nul n'aurait laissée sans réponse? Avait-il le droit, en sa qualité de président et *sans y être autorisé*, d'attaquer, *en dehors de notre cercle*, un membre de la Société qui ne s'est présenté *nulle part* sous ce titre? — Évidemment non. — Que venait donc faire M.^r le président des Bibliophiles dans cette discussion? Se fourvoyer en abusant de son pouvoir, en distribuant un écrit illégal, et compromettre enfin la Société.

J'en appelle à nos très-honorables Confrères. Ne se seraient-ils pas soulevés contre cette tendance dictatoriale et despotique du premier fonctionnaire de la Société? Aucun d'eux serait-il resté sous le coup d'une semblable accusation? Nous sommes même persuadé que certains d'entre eux, moins débonnaires que nous, l'eussent traduit à la barre de l'assemblée.

Nous présenterons quelques nouvelles comparaisons aux personnes consciencieuses et impartiales :

Le Société des Bibliophiles a-t-elle rappelé à l'ordre son président, lorsque celui-ci est venu mystifier, aux yeux des savants, quelques-uns de ses collègues? — Non, et elle a sagement agi. C'était peut-être bien ici le cas ou jamais d'intervenir.

La Société s'est-elle émue, en 1840, à la publication du feuilleton de M.^r M. Polain; en 1840, 1841 et 1845, des articles de M.^r Fréd. de Reiffenberg; en 1840, de la reproduction de quelques-unes de ces pages par M.^r Fréd. Hennebert? — Non encore et avec raison. (Ces messieurs étaient pourtant des nôtres alors, et aucun de nous n'a pensé à leur faire un grief d'avoir entretenu leurs lecteurs de cette ingénieuse joyeuseté du comte de Fortsas, conçue cependant aux dépens de certains de leurs camarades.)

Pourquoi la Société aurait-elle aujourd'hui deux mesures?

Le doux M.^r R. Chalon s'est pourtant bien gardé de s'opposer, à ces époques, à *la prolongation* de cette curieuse plaisanterie; en 1848 et en 1849, il s'est encore abstenu de réclamer contre la réapparition du Catalogue, en annonçant qu'il était étranger à cette publication.



Serait-il vrai que son opposition actuelle n'est que feinte et qu'il n'agit qu'en vue de nous pousser à l'exécution de notre projet ? S'il en est ainsi, qu'il soit satisfait. — Merci !

Mais que signifie alors toute cette comédie ?

Oh ! il va sans doute se récrier fort haut et protester de la sincérité de son opposition ! Nous le connaissons si bien !

Le personnage de don Basile s'est reproduit en maintes circonstances ; on a eu la couardise de nous calomnier sous le masque ; on s'est servi d'une manière occulte de la presse : c'est en plein midi , à visage découvert , en invoquant la grande voix de la publicité , que nous répondons à ces attaques ténébreuses ; c'est devant l'opinion publique que nous déposons notre plaidoyer !

Et pourtant, l'incompréhensible M.^r R. Chalon savait bien que nous ne sommes pas de trempe à avoir peur ; son aveugle entêtement , ou le désir caché de voir se renouveler sa spirituelle mystification bibliographique , enrichie d'ornements spéciaux , l'ont poussé en avant. Que les arrêts du destin s'accomplissent !...

Nous serons plus généreux que M.^r le comte ; nous aurons l'attention de lui faire parvenir un exemplaire de notre travail en réponse à ses diatribes : nous n'agissons jamais dans l'ombre.*

D'après les explications contenues dans ce singulier débat , on restera convaincu que nous avons été forcément entraîné dans un labyrinthe presque inextricable , d'où nous sommes sorti avec assez de bonheur , malgré tant de difficultés que nous avons à surmonter. Étranger à l'art d'écrire , n'ayant pas l'habitude d'entretenir le public de nos élucubrations , nous n'avons naturellement aucune prétention à des éloges ; au contraire , nous espérons que l'on nous pardonnera nos écarts , notre intempérance de langage et le peu de concision de nos exposés. Nous n'avons pas la sottise de prétendre d'arriver jamais à l'honneur d'être de l'Académie ; nous ne pouvons non plus nous instituer membre de toutes les sociétés

* L'*Annuaire agathopédique et saucial* fait mention du comte de Fortsas au calendrier. Voir à la troisième partie : *Articles de journaux et revues*.

savantes des six ou huit parties du monde ; nous n'aspérons même pas après le moment suprême de subir le supplice de la croix, et c'est sans doute parce que nous avons l'avantage incommensurable de n'être rien, que l'académicien-agathopède a pensé nous intimider... Farceur de M.^r Chalon, va !

Ici se termine cette mirobolante et fantastique histoire ! Nous y avons exposé simplement les faits : ils sont véridiques ; nous croyons n'avoir rien omis.

En résumé, nous le demandons, était-ce bien la peine de faire autant de bruit ? Malgré les rudes attaques auxquelles nous avons été en butte, nous déclarons sincèrement que nous ne conservons aucune haine : nous nous sommes défendu, et voilà tout.

Si nous avons introduit dans notre AVIS-PRÉFACE des particularités qui ont pu étonner les uns, éveiller la susceptibilité des autres, nous les prions tous de nous excuser. Dans notre simplicité, il n'entrera jamais dans notre pensée de faire le mal ; nous ne savons pas dissimuler, il est vrai ; nous avons le malheur de dire trop crûment, peut-être, ce que nous pensons et ce que nous faisons. — Est-ce un défaut?....

Quoi qu'il adviene, nous sommes bien décidé à ne pas prolonger une polémique qui deviendrait fastidieuse et ridicule en présence de son peu d'importance, les faits étant suffisamment connus. S'il prenait fantaisie à l'infatigable M.^r R. Chalon de faire retentir encore de ses récriminations oiseuses les échos du pays et de l'étranger, nous abaisserions avec calme le tympan de nos presses en signe de silence, à moins cependant qu'un événement *extraordinaire* ne surgisse et ne nous force d'entrer de nouveau en lice ; mais nous souhaitons du fond du cœur que, mieux avisé ou mieux conseillé, notre adversaire, si considéré et si estimé de ses nombreux camarades, nous donne l'occasion de répéter aussi : *Embrassons-nous, Folleville!*... et que cela finisse !

Lecteur indulgent!

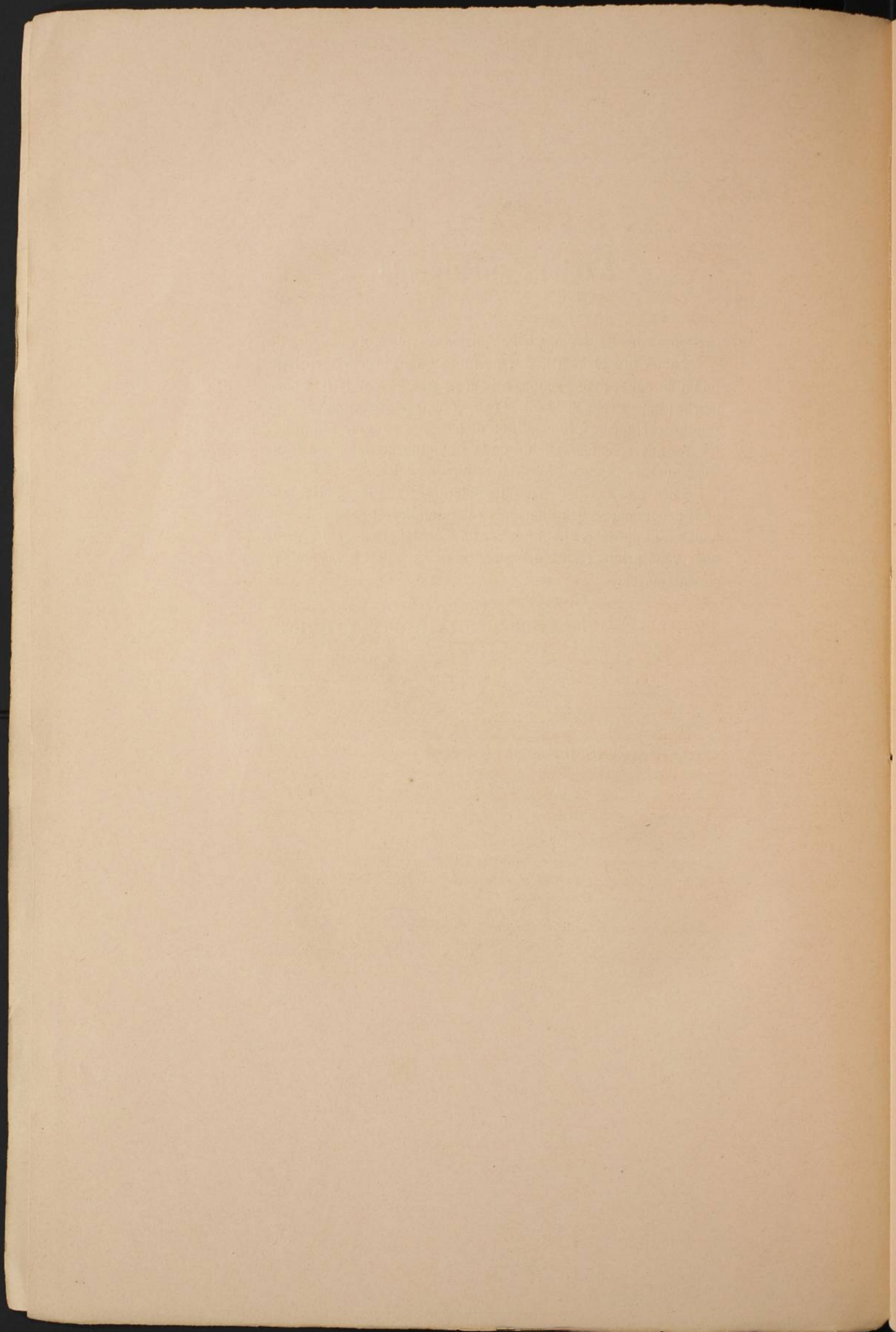
Nous vous remercions avec effusion d'avoir eu la patience de nous lire jusqu'à la fin, ne fût-ce qu'à plusieurs reprises. Quant à nous, nous sommes à bout de nos forces, la tête nous tourne; nous avons sué sang et eau, et nous ne voudrions plus recommencer, même à la condition de posséder en toute propriété, les..... ouvrages merveilleux de la bibliothèque du comte Jean-Népomucène-Auguste Pichauld, comte de Fortsas.

Encore une dernière recommandation, s'il vous plaît: pour nous dédommager des difficultés sans nombre et sans nom que nous avons éprouvées pour mener à fin notre laborieuse entreprise, nous vous prions respectueusement d'en faire part à vos amis et connaissances.

Euuu. Goyois,
Imprimeur - Libraire - Éditeur,
à Paris.

Premier avril 1856 !







ANNEXES. *

I.

Monsieur Goyois,

Votre Prospectus m'a causé une bien pénible surprise. Il se peut, que n'ayant pas rempli d'abord les formalités voulues, il ne me soit plus, la loi à la main, donné le droit de m'opposer à la réimpression du Catalogue Fortsas, ouvrage qui m'appartient cependant, comme vous ne pouvez l'ignorer.

C'est un appel que je fais à votre loyauté et à votre bonne foi ; et je viens de nouveau vous dire par écrit ce que je vous ai dit de vive voix, « *que je ne puis consentir à la réimpression de cette vieille facétie USÉE JUSQU'À LA CORDE, et surtout à la publication de lettres confidentielles.*

• Pour les esprits tracassiers et pointilleux, nous les prévenons qu'il a pu se glisser quelques légers changements de rédaction entre les lettres que nous reproduisons et la pièce qui leur a été adressée *currente calamo*. Ceux qui connaissent la torture de copier servilement une correspondance, comprendront aisément ces innocentes variantes et l'impossibilité de donner exactement, *mot pour mot*, une lettre que l'on a faite ; mais nous déclarons que le fond est scrupuleusement le même.



Vous comprenez que si vous persistez dans votre idée, je serai forcé de donner à ma protestation toute la publicité possible, et de qualifier votre procédé comme il mérite de l'être.

Veuillez agréer mes salutations.

Votre serviteur,

(Siqui) P. Chalon.

Bruxelles, le 21 octobre 1855.

Il ne nous est jamais venu à la pensée de profiter du défaut des formalités exigées par la loi pour réimprimer le *Catalogue-Fortsas* : nous avons surabondamment établi les droits que nous avions à cette réimpression. D'ailleurs, le profond M.^r R. Chalon reconnaît que, la loi à la main, il ne peut empêcher notre publication. Jamais nous n'avons eu l'outrecuidance de contester à notre honorable adversaire la paternité de sa fantastique conception. — Que veut-il donc? Est-ce à dessein qu'il se place à côté de la question? Pourquoi n'a-t-il pas eu la patience d'attendre notre réponse, et pourquoi, dès le 27 octobre, lançait-il dans les airs sa foudroyante circulaire, qui reproduit quelques expressions de sa lettre du 21/23? Quel motif avait-il de se hâter? Craignait-il que la mémoire ne lui revînt?

Quel sens donne-t-il à ces mots : *Lettres confidentielles*?... Nous craignons fort de n'être pas d'accord avec lui. — Dans quelle intention ces lettres nous ont-elles été adressées?... pour faire l'acquisition de certains volumes. *Aucun* des demandeurs ne nous a recommandé le secret. Ne voit-on pas, tous les jours, dans les revues bibliographiques que messieurs tels et tels ont offert, dans une vente de livres, tant pour un ouvrage, sans que ceux-ci se plaignent jamais de cette prétendue indiscretion? Du reste, *jusqu'à ce jour*, malgré la distribution, à *profusion*, de notre Prospectus, aucune réclamation ne nous est parvenue. A quoi sert donc cette opposition tracassière et insolite du bouillant M.^r R. Chalon, puisque la plupart des lettres nous étaient adressées directement *et non à lui*?... Certes nos correspondants



n'avaient nullement songé au rédacteur du Catalogue-Fortsas, quel qu'il fût. Dès lors, de quel droit ce rédacteur, qui avait pris tant de soin pour s'envelopper dans un impénétrable et mystérieux *incognito*, viendrait-il aujourd'hui opposer son *reto* à notre innocente et légitime spéculation ?

Si nous examinons la question sous un autre point de vue, nous pensons que le digne M.^r R. Chalon ne sera pas plus heureux dans ses argumentations. — S'il est vrai que l'on ait abusé de ces lettres, *confidentielles* à sa manière, quel est l'auteur de cette indiscrétion ? M.^r R. Chalon lui-même. — En nous faisant remettre d'abord cinq pièces de ces lettres, ensuite en colportant la correspondance entière et en autorisant, sans doute, plusieurs personnes à en prendre des copies, il était le seul coupable, le seul *confident* INDISCRET, ... si indiscrétion il y a.

Donc, pour l'honneur et la délicatesse de notre contradicteur, on doit considérer ces lettres comme n'étant pas confidentielles.

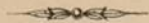
Encore une fois, à quoi sert son opposition, aussi injuste, aussi opiniâtre que ridicule, si ce n'est à jouer une triste comédie et à mettre sur la sellette de nouveaux personnages, ses amis, qu'il expose et fait mouvoir comme de véritables pantins dont il tient les ficelles?... Si c'est pour nous être utile et faire mousser notre opération, nous l'en remercions sincèrement... Oh ! c'est un habile homme que M.^r R. Chalon !

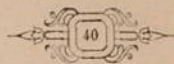
D'après cette explication, sa menace de *qualifier notre procédé comme il mérite de l'être* est assez adroite... Quant à *donner à sa PROTESTATION (!) toute la publicité possible*, on sait comme il en a loyalement usé et abusé.

En résumé, nous persistons à soutenir que le délicat M.^r R. Chalon n'a pas assez mûrement réfléchi : en nous adressant sa lettre du 21/23 octobre ; en lançant sa circulaire du 27 du même mois ; en nous faisant signifier par exploit sa volonté ; en entretenant les journaux et les recueils périodiques de sa singulière opposition, et en cherchant enfin de toutes les manières à donner le change sur nos intentions ou à les calomnier. C'est là tout bonnement de la sollicitude en pure perte et ce que Figaro appelait de la *précaution inutile*.

Était-il bien permis à notre grand accusateur de se poser en homme outragé, offensé ? — *Pour les honnêtes gens, la question n'en est pas une.*

Que la paix soit avec lui !





II.

Société des Bibliophiles belges, séant à Mons.

Monsieur et honorable Confrère,

M. Hoyois, imprimeur, à Mons, et membre de notre Société, s'est permis d'annoncer par un *prospectus* distribué à profusion, la publication d'une édition nouvelle du CATALOGUE FORTSAS, avec des embellissements de sa façon.

Réimprimer, après quinze ans, une facétie usée jusqu'à la corde, est un rabâchage dont il ne me convient pas qu'on puisse me croire complice. Y joindre des lettres, *peut-être confidentielles*, que sais-je? est un acte d'indélicatesse dont je repousse la solidarité.

Je laisse aux honnêtes gens à apprécier la conduite d'un typographe qui contrefait un ouvrage jadis imprimé par lui, en profitant, pour se mettre à l'abri d'une poursuite judiciaire, de ce que le dépôt légal n'aurait pas été fait en temps utile.

Après les explications que je vous ai données, j'ose croire, Monsieur et honorable Confrère, que vous refuserez d'encourager, par votre souscription, la mauvaise action de M. Hoyois.

Veillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de la Société des Bibliophiles.

(Signé) P. Chalon.

Bruxelles, le 27 octobre 1855.



Voilà cette circulaire olympienne du 27 octobre, adressée AU NOM de la Société des Bibliophiles et signée par le Président, par le Président seul, qui se posait en maître absolu. — C'est la même pièce, moins cependant l'entête de la Société des Bibliophiles, que M.^r Quérard a reçue (ANN. IX) ainsi que d'autres personnes. Si l'on en croit M.^r R. Chalon, n'aurions-nous pas mérité la hant? Quel choix d'expressions! quelle urbanité! Tout, depuis le premier mot jusqu'au dernier, est admirable de gentillesse; les mots que nous avons mis en *italique* se distinguent particulièrement des autres. — Sérieusement, comprend-on une pareille impudence, et ce langage est-il bien celui d'un homme qui se respecte? Parler ainsi *quatre jours* après l'envoi de sa lettre du 21/23, avant qu'il pût savoir si nous ne lui répondrions pas, c'est plus que de la démence. Pourquoi tant de précipitation dans l'expédition de cette circulaire, *imprimée déjà le 27*, tout en s'abstenant loyalement de ne pas nous comprendre au nombre des destinataires, nous qui avions droit à deux exemplaires au moins? Mais pour être en mesure de faire cet envoi le 27, M.^r R. Chalon dut nécessairement s'y prendre plus tôt; il n'y avait donc plus quatre jours d'intervalle entre les deux missives : donc notre antagoniste avait hâte de faire du bruit. Ne pouvions-nous pas être empêché, d'une manière quelconque, de répondre immédiatement après la réception de sa lettre du 21/23? Et si, le 28, lorsque nous étions à Bruxelles, nous lui avions annoncé que nous renoncions à notre entreprise, dans quelle position critique se fût-il trouvé? Quel raffinement, n'est-ce pas? Comme tous ces actes sont édifiants pour leur auteur, pour un homme aussi haut placé dans l'opinion publique et jouissant d'une grande considération! On dit pourtant que noblesse oblige???. — Et c'est précisément à cause du rang élevé qu'il occupe, que cette attaque a eu plus de retentissement et qu'elle nous a plus péniblement affecté. C'est ce qui fait que nous ne pouvons garder le silence, ni tolérer pareils coups de boutoir. Quoique vilain, nous avons fièrement relevé le gant de M.^r le comte. Celui-ci a pensé sans doute que nous nous inclinierions servilement, sans mot dire, devant sa prétendue omnipotence; que nous nous abaisserions vis-à-vis de son titre de haut et puissant seigneur; mais il s'est étrangement trompé : notre épine dorsale n'a jamais été façonnée à cette souplesse. — Nous admirons les connaissances encyclopédiques du spirituel inventeur de la famille des comtes de Fortsas, mais nous sommes peu disposé à subir, tête baissée, l'abus qu'il en voudrait faire par ses bizarres incartades.

On fait beaucoup plus de cas du talent humble et modeste : le mérite, quel qu'il soit, ne peut ni ne doit être un brevet d'insolence!

La question de savoir si M.^r R. Chalon pouvait, *de son autorité privée*, expédier une pièce AU NOM de la société qu'il *préside, sans y avoir été autorisé* (et il ne pouvait l'être), a été suffisamment développée dans notre AVIS; nous avons prouvé qu'il avait commis un abus de pouvoir : nous maintenons cette affirmation.

Il nous reste à faire remarquer les passages de ce *factum* mis en caractères italiques.

A profusion : Nous en avons distribué 250 exemplaires seulement ; mais comme le champ des suppositions est immense, une imagination ardente, vagabonde et soupçonneuse peut librement s'y donner carrière et le parcourir avec rapidité.

Embellissements de sa façon : Pourquoi d'avance cette critique, puisque M.^r R. Chalon ignorait quels devaient être ces embellissements ? — Sa vanité lui aura sans doute soufflé un nouveau grain d'amour-propre. — Comment d'ailleurs aurions-nous osé nous permettre d'ajouter quelque chose à sa délicate création ? Nous, simple mortel, n'ayant, Dieu nous en garde, aucune prétention littéraire, comment pouvions-nous avoir cette outreucidante audace ? Nous n'aurons jamais la ridicule fatuité de jouter avec lui : ce serait par trop téméraire de notre part. Mais nous n'avons point, comme M.^r R. Chalon, perdu la mémoire. Il est vrai que, depuis quinze ans, les temps sont bien changés... et les hommes aussi ! On a beaucoup vieilli. De spirituel farceur, on est devenu un homme grave, sérieux, empesé, taciturne. On ne peut plus se permettre de mystifier son prochain, et dans la crainte que l'on ne croie à une réminiscence d'une époque si féconde en souvenirs canardiers, vite, on singe le pape ; on lance toutes ses foudres sur un trop confiant éditeur, en mettant à l'*index* sa publication ; on jette son *reto* sur un passé joyeux, mais profane ; on appelle la duplicité à son secours ; ou use de moyens jésuitiques pour faire jouer certains ressorts de famille ; on implore ou on achète le silence de la presse après s'en être toutefois servi ; on visite ses amis et les libraires pour les empêcher de souscrire à.... quelques pages inoffensives, dont on est le père, espérant, par ces moyens assez peu..... délicats, faire avorter notre entreprise !....

Usée jusqu'à la corde : Permis à l'ex-mystificateur d'avoir aujourd'hui cette opinion ; mais beaucoup d'amateurs sont d'un autre avis.

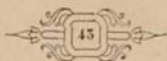
Le *peut-être* est impayable !

Quant aux *lettres confidentielles*, on sait que, s'il y a eu un *acte d'indélicatesse* de posé, ce fut le fait de M.^r R. Chalon et non le nôtre.

Qui contrefait : Nous avons expliqué comment il ne pouvait y avoir de contrefaçon ; mais on a une manière si élastique de dénaturer les faits, qu'en vérité on doit nous supposer un corsaire bien dangereux. Que l'on se rassure, nous n'avons pas inventé la poudre de..... coton, pas plus que le Catalogue-Portsas.

Vous refuserez d'encourager : M.^r R. Chalon a-t-il bien pesé le sens de cette phrase ? Quel droit avait-il de conseiller, à autant de personnes et par ses *réclames* dans les journaux, de ne point encourager notre opération mercantile, quand il a reconnu lui-même, *la loi à la main*, qu'il ne pouvait s'y opposer ?

Que signifient ces contradictions, ce *rabâchage* ? — Aussi nous réservons-nous de lui intenter une action en calomnie d'abord, et de lui réclamer ensuite des dommages-intérêts pour s'être permis de nuire



méchamment et sciemment à notre publication. Les preuves ni les témoins ne nous manqueront ; les tribunaux auront à apprécier lequel de nous deux a commis une *mauvaise action*, et nous espérons que les *honnêtes gens* feront d'avance justice des sottes prétentions de M.^r le comte. Jusqu'ici il a parlé seul : *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son* : il n'y a que les sots qui donnent raison à celui qui parle le premier, et nous ne faisons pas à nos lecteurs l'injure de les croire capables de justifier cet adage.

III.

LIBRAIRIE
POLYTECHNIQUE
d'Auguste Decq.
9, rue de la Madeleine.

BRUXELLES, le 29 octobre 1855.

Monsieur Goyois,

Je vous prie de considérer comme non avenue ma souscription à trois exemplaires du Catalogue de Fortsas, *ne voulant pas, par ma souscription, encourager* cette opération.

Veillez agréer, Monsieur, mes civilités empressées.

(Signé) *Aug. Decq.*

On voit, par les mots *en italique*, que Méphistophélès avait passé par là. — Quelle prudence ! comme si les livres avaient une opinion pour un marchand ? Et puis, ne croirait-on pas qu'il s'agit ici d'un livre dangereux ! Il avait moins de scrupules, M.^r Decq, quand, au mois d'août 1840, il nous redemandait, lui aussi, une douzaine de Catalogues.

Cette lettre du cher confrère est du 29 octobre ; elle a été mise à la poste le 30, à midi ; nous l'avons reçue le soir.

Il y a encore là-dessous une historiette que nous devons divulguer ; elle nous servira puissamment dans le procès que nous intenterons à M.^r R. Chalon, et nous appellerons en témoignage M.^r Decq lui-même, qui s'est rendu son complice en cédant aux suggestions insidieuses de sa *pratique*. Voici comment : la vérité avant tout.

Le 21 octobre, M.^r Decq reçut un colis qui contenait trois petits paquets renfermant des prospectus ; l'un de ces paquets était à son adresse ; les deux autres étaient destinés à M.^r Heussner, libraire, et à



M.^r Muquardt, éditeur. Nous invitons M.^r Decq à les faire remettre *immédiatement* par son commissionnaire, comme cela se fait souvent en librairie. — Sept jours après, le 28, nous trouvant encore à Bruxelles, nous passâmes chez M.^r Heussner pour l'entretenir de notre publication; il n'avait pas reçu les prospectus! Nous nous rendîmes chez M.^r Decq pour lui demander des explications à cet égard; il nous avoua candidement qu'il avait retenu ces paquets, parce que notre opération *déplaisait*... à M.^r R. Chalon, et qu'il n'avait point voulu distribuer ses prospectus pour les mêmes motifs!!!... Ce procédé indélicat n'a jamais été admis entre confrères. Libre à M.^r Decq d'apprécier à sa manière notre entreprise, car nous respectons toutes les opinions, quand elles ne sont pas imposées. Cependant, s'il ne voulait pas nous obliger en faisant la distribution que nous lui demandions amicalement, il aurait dû avoir assez de franchise pour nous en informer, en nous retournant nos envois. Mais pour en agir ainsi, il eût fallu écrire, et l'on n'ose pas toujours avouer de ces..... faiblesses-là. Il a préféré reléguer dans un coin de son magasin ces paquets avec le sien (il nous l'a dit), *ne voulant pas* avoir l'air d'*encourager* notre opération. — Ce qui ne l'empêcha pas de nous en demander, en cachette, ce jour-là 28 octobre, trois exemplaires, comme on le voit par sa lettre, espérant néanmoins en placer un plus grand nombre à l'apparition de l'ouvrage. — Mais Satanais avait revu la Madeleine, et le 29 M.^r Decq nous écrivit pour renoncer à ses trois exemplaires! D'où l'on devra conclure que sa librairie n'a de polytechnique que le mot et qu'elle exclut de son titre la science bibliographique.

Quelques confrères, moins dociles et moins timides que ce cher M.^r Decq, n'ont pas craint l'anathème lancé par M.^r le comte. (Il est le seul de nos correspondants qui se soit rétracté et nous en connaissons trois qui se sont inclinés devant le seigneur.) Un, entre autres, qui a montré plus d'esprit et qui était cependant beaucoup plus intéressé que M.^r Decq à ne point voir paraître les *Particularités historiques sur le Catalogue-Fortsas*, c'est M.^r Castiaux fils, dont le digne et estimable père a été un des principaux amateurs de la bibliothèque du château de Waudrez-lez-Binche: il a répondu à notre invitation. Nous croyons ne pas être *indiscret* en gratifiant nos lecteurs de sa lettre à la fois si convenable et si sensée. Qu'il reçoive ici nos plus vifs remerciements pour son bon souvenir. Dans nos longues relations, toujours affectueuses, nous lui avons reconnu du cœur: Que de gens n'en ont plus, n'en ont pas, ou n'en auront jamais!

Contrairement à ce que nous annonçons (page 12) sur le placement de notre ouvrage, nous devons prévenir nos chers confrères en librairie qui n'ont pas voulu encourager notre entreprise et qui ont préféré épouser les rancunes du suzerain de la Bruille en Binchou, que nous ne leur vendrons aucun exemplaire de notre publication aux conditions en usage dans le commerce. — *A chacun selon ses œuvres.*





Lille, le 30 octobre 1855.

Monsieur,

L'envoi de votre circulaire relative au Catalogue des livres du comte de Fortsas, me rappelle le voyage que mon père a fait à Binche dans le but d'assister à la vente de cette précieuse collection; il s'était muni d'une somme assez ronde, espérant y faire des acquisitions. A son retour, il paraissait assez vexé d'avoir perdu son temps; mais plus tard, il riait beaucoup de cette mystification.

Je me rappelle avec plaisir les rapports agréables que nous avons eus ensemble; depuis longtemps j'ai cessé de voyager.

Savez-vous que le 26 janvier dernier, j'ai perdu mon père à l'âge de 87 ans? Il avait conservé sa belle santé jusqu'à la fin de sa carrière.

Je viens vous prier de me faire les quatre souscriptions suivantes à la réimpression du Catalogue des livres de feu M.^r Fortsas, en vous priant d'insérer les trois noms à la liste des souscripteurs :

CASTIAUX fils, imprimeur-libraire à Lille, pour deux exemplaires;
BLOCQUEL-CASTIAUX, " "
DE CUGNAC, propriétaire à la Madeleine-lez-Lille.

Je vous serre la main et suis votre dévoué,

(Signé) *Castiaux fils.*

M.^r J.-B.^{te} Castiaux père était un bibliophile-bouquiniste très-éclairé et possédait une mémoire prodigieuse: son caractère reflétait cette aménité attachante, cet esprit charmant, cette politesse exquise qui distinguent la plupart des Français. L'établissement de ce judicieux éditeur a tenu pendant longtemps le premier rang dans la librairie.



IV.

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le neuf octobre (1);

A la requête de monsieur Rénier Chalon, propriétaire (2), domicilié à Bruxelles, qui fait élection de domicile, au besoin, pour les suites des présentes, chez l'huissier soussigné.

Attendu que le sieur Emmanuel Hoyois, malgré les oppositions particulières (3) et publiques (4) que mon requérant y a faites, paraît (5) persister à vouloir publier une seconde (6) réimpression du *Catalogue d'une riche mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu monsieur le comte J. N. A. de Fortsas*, qu'il a imprimé en 1800 quarante par les ordres (7) et aux frais de mon dit sieur Chalon, et que, dans de récents prospectus répandus à profusion (8), de cette entreprise plus mercantile qu'honorable (9), il prévient, sans le consentement des intéressés (10), qu'il y joindra de la correspondance dont il n'a été que l'intermédiaire (11) et le dépositaire et aussi une lettre confidentielle (12) de mon dit sieur requérant;

Attendu qu'un pareil acte serait tout à la fois un attentat à la propriété littéraire et privée (13) et un abus de confiance (14) et qu'il pourrait constituer un fait dommageable à autrui (15) dont mon dit sieur Chalon ne connaît point la portée et dont il n'entend nullement assumer la responsabilité ni la solidarité, contre lequel même il proteste formellement (16) : c'est pourquoi sous toutes réserves et sans préjudice aux légitimes réclamations que pourrait faire naître cette publication, aussi tardive qu'inutile (17),

Moi, Aimé Joseph DELSAUX, huissier près le tribunal civil de Mons, y domicilié, patenté soussigné,

Je me suis transporté chez monsieur Emmanuel Hoyois, imprimeur domicilié à Mons, me trouvant en sa demeure et y parlant à lui-même de moi connu, et je lui ai déclaré que mon requérant lui fait défense (18) de publier son dit opuscule et les pièces y relatives, l'avertissant que s'il la méprisait, ...1...2... (19), mon dit requérant Chalon se pourvoira comme de conseil, par toutes les voies de droit, notamment en suppression du livre (20), comme en tous dommages et intérêts.

Et pour qu'il n'en puisse prétexter ignorance, je lui ai laissé copie de mon présent exploit, où et parlant comme dit est.

Dont acte, le coût est de 6 fr. 24 c. (Signé) A. DELSAUX.

Telle est la copie *exacte* du papyrus aux armes dont on nous a gratifié. Nous y avons ajouté des chiffres de renvoi aux passages qui nous ont paru exiger des explications. Nous ferons en sorte de n'être pas *trop long* dans nos observations : c'est un défaut que nous a souvent reproché le laconique M. R. Chalon ; mais qu'y faire ? Peut-être nos *longues* lettres légèrent-elles un peu pour nous répondre : peut-être aussi craint-il de découvrir quelque côté vulnérable. Ce n'est pas notre affaire ; seulement nous nous permettrons de rappeler à M. R. Chalon qu'il y a de l'adresse, dans certains cas, à garder le silence. Nous n'avons pas la facilité d'exprimer nos pensées avec cette concision et cette simplicité qui caractérisent les élégantes productions de notre savant académicien : il est si difficile de franchir les degrés du temple de la Place du Musée, à Bruxelles ! — N'affichons ici aucune prétention ambitieuse, restons ce que la nature nous a fait ; ne visons point à l'effet et n'oublions jamais la leçon de modestie que nous donne le bon La Fontaine, dans son charmant apologue de la fable : *La Grenouille et le Bœuf*.

(1) On joue de malheur dans cette affaire. On n'a guère vu plus loin que le bout de son nez, quoique assez long et pointu ; mais, comme dit le proverbe : *On ne peut pas tout prévoir*.

Ce maussade mois d'octobre fera époque parmi les événements néfastes de la vie du noble auteur de la famille de Fortsas. On dirait, en vérité, par ses maladresses, qu'un terrible cauchemar l'étreignait pendant ce dixième mois de l'année. Ne penserait-on pas aussi qu'il a fait vendanges ? Nous étions bien en novembre, et il se croyait encore en octobre ! Cette date du 9 octobre est fautive !!!... ce papier timbré nous a été lancé le 9 novembre ; il est vrai que c'était la fin de vendémiaire : la nullité de cette pièce ne peut faire question, si besoin était. Nous démontrerons sans peine cette erreur, en rappelant les lettres du 21/23 et du 27 octobre. Il est évident que, le 9 octobre, personne ne pouvait avoir connaissance de notre prospectus, qui n'existait pas, puisque c'est le 19 que nous eûmes l'attention d'envoyer le premier exemplaire à M. R. Chalon, comme le constate suffisamment sa lettre. Ainsi, jusqu'à son avocat, son huissier, tout conspire contre lui. — Ayez donc des amis pour vous soutenir ! mais on plaide si mal une mauvaise cause.

(2) *Monsieur* R. Chalon se croirait-il déshonoré en avouant qu'il est receveur des contributions, percepteur de la taxe sur les chiens, agent du fisc ? Pourquoi n'avoir pas mentionné ces honorables et plantureux offices à côté du titre si chatoyant et si agréable de propriétaire ?... Que les grands hommes sont parfois petits !!!

(3) et (4) Les oppositions particulières et publiques : cet aveu est charmant de naïveté ; il est une nouvelle preuve de l'exactitude des faits que nous avons relatés en les réfutant et démolissant pièce par pièce. On n'était donc pas certain de l'efficacité de ces oppositions,

impuissantes, d'ailleurs, à établir des droits, ainsi qu'on l'a reconnu dans maints écrits?... mais, nous le répétons : On voulait erier bien haut, faire parler de soi à tout prix, frapper à coups redoublés sur la peau d'âne du charlatan pour attirer l'attention des badauds.

(5) Ce *paraît* a bien son mérite : il est plus malin et plus perfide qu'il n'est gros. On veut présenter, par voie d'intimidation, un fait que l'on n'oserait affirmer d'une manière positive. On ne cite ici que le Catalogue, mais on ne revient plus sur les *embellissements* de notre façon. Pourquoi?... Basile le sait,... et M.^r R. Chalon aussi. — Cependant, remarquez-le bien, LECTEUR, on connaissait déjà, par le *Constitutionnel* du 4 novembre, AUQUEL ON EST ABONNÉ, le titre que nous nous proposons de donner à notre publication, titre dans lequel il n'est aucunement question de la réimpression du catalogue ; *au contraire*.

C'est toujours pièces en mains que nous établissons les faits.

Voici le contenu de la quittance d'insertion, n° 393 :

« *Reçu de M. Hoyois la somme de un franc vingt centimes pour une insertion dans le n° du 4 novembre : PARTICULARITÉS HISTORIQUES ET CURIEUSES SUR LE CATALOGUE DU COMTE DE FORTSAS.*

Mons, le 5 novembre 1855. — (Signé) V^e PIERART. »

Ce titre prouve certainement une chose à notre avantage, c'est que, par bonté d'âme, ne voulant pas trop contrarier le doucereux M.^r R. Chalon, malgré la déloyauté de ses attaques, nous annonçons notre ouvrage sous une forme que tout éditeur pouvait adopter et de manière à ne plus froisser sa susceptibilité. — D'ailleurs, notre prospectus *ne donne point* à notre entreprise le but que notre antagoniste nous prête : il s'est trompé une fois de plus,... et pour cause, sans doute. Nous n'avions alors aucune idée bien arrêtée sur le choix du titre à donner à notre opuscule ; la preuve en est dans le changement que nous y avons définitivement introduit.

Il eût été bien plus prudent de la part de M.^r R. Chalon, d'attendre la mise en vente de notre ouvrage pour l'apprécier, et y faire opposition, le cas échéant, sans renchérir sur don Quichotte, qui, lui au moins, se battait contre un objet réel, tandis que le moderne chevalier de la triste figure vient ferrailer contre..... une chimère ! — Encore une fois, il est des gens d'esprit qui manquent de tact et de visière !...

(6) C'était *troisième* qu'il fallait dire. Comment un spécialiste de la force de M.^r le comte, le bibliophile par excellence, l'amateur consommé, s'est-il trompé à ce point ? Comment ne connaît-il pas mieux le nombre de ses enfants?... Mais quand un homme perd momentanément ses cinq sens, il serait peu généreux à nous de nous montrer trop rigoureux. Dieu lui fasse paix et miséricorde !

(7) Quelle outrecuidance !... Que M.^r R. Chalon apprenne que nous n'avons jamais été aux ordres de personne, bien que dépendant de tout le monde, par le fait de notre profession. Courtois et poli par devoir et par éducation, nous nous disons, comme tout commerçant, le respectueux serviteur de ceux qui nous honorent de leur confiance et qui se présentent à nous dans les formes usitées entre gens qui savent



vivre ; mais, nous le répétons, nous ne sommes ni aux ordres ni à la merci de personne.

Voilà bien le langage de ces vaniteux parvenus, qui ont eu la chance de gravir heureusement les degrés de l'échelle sociale et d'arriver au pinacle des grandeurs et de la richesse!... Parce qu'on est un grand homme aujourd'hui, un *propriétaire*, une célébrité, on oublie ce que l'on a été jadis!... Triste humanité!... Pauvres niais!...

(8) Cette profusion se compose de 250 exemplaires distribués ! Il y a loin de là à cette profusion de réclames et de circulaires polytypées, de jérémiades, de visites et de calomnies colportées contre notre modeste individu, parce qu'il a l'audace grande de se lancer dans une opération de son commerce. Ce qui nous prouve que les meilleurs esprits, fussent-ils même à la hauteur de l'ingénieur parrain du comte de Fortsas, sont exposés à de déplorables aberrations, quand ils se laissent aller à d'injustes préventions.

(9) Notre entreprise mercantile n'est-elle pas honorable ? Par nos explications franches et loyales, le Lecteur a su apprécier à sa juste valeur la moralité de notre spéculation. Avons-nous encouru le moindre blâme ? — Hardiment, nous osons répondre : Non. — Que signifient alors ces mots : *entreprise plus mercantile* qu'honorable ? Est-ce que, par hasard, dans l'esprit de monsieur le *propriétaire requérant*, un honnête commerçant ne vaudrait pas un fonctionnaire insolent, salarié du Gouvernement, mangeant au râtelier de l'État, appartenant à ce genre de *voraces* oublié dans les nomenclatures zoologiques, mais que nous rangeons dans la classe insatiable des *budgetivores*, qui ne sont jamais assez largement payés, et qui sont sans cesse à la piste des cumuls ? êtres pléthoriques que nous engraissons du plus clair de notre revenu ! — Oh ! si ces messieurs étaient au régime du Saint-Simonisme, s'ils étaient retribués selon leurs œuvres!...

(10) et (11) Nous ne comprenons pas bien le mot *intéressés*. Si l'on veut désigner les amateurs de livres qui nous ont fait parvenir des demandes d'achat, nous dirons que nous n'avons reçu aucune réclamation depuis la distribution à *profusion* de notre prospectus. Au contraire, un bibliophile distingué nous a donné l'autorisation de publier ses lettres. — Dans l'esprit de messieurs les demandeurs, nous ne servions pas d'*intermédiaire* ; c'était bien à nous, à nous seul, que les lettres étaient adressées, et non à M. R. Chalon, le mystificateur, auquel on ne pensait pas. S'il en eût été autrement, on pense bien qu'aucune offre ne nous fût jamais parvenue.

Comment, à cette occasion, ne dit-on rien de la correspondance confidentielle ? — L'avocat n'y aura probablement pas songé, tant la *mauvaise action*, l'*acte d'indélicatesse* avaient peu de valeur à ses yeux. Et pourtant, quelles épithètes désagréables et malsonnantes ne nous a-t-on pas décochées sous le prétexte spécieux et hypocrite d'*indélicatesse*, de *déloyauté*, de *mauvaise foi* ! C'est l'histoire de cet infortuné caniche que l'on dit enragé pour pouvoir le jeter à l'eau.

(12) Que mondit sieur requérant se rassure à propos de ses confidences ; le *fac-simile* que nous donnons dans la *Correspondance*, sous la lettre A, ne saurait le compromettre. Nous connaissons, quoi qu'il en dise, les convenances et notre devoir ; nous ne sommes pas homme à commettre jamais un abus de confiance capable de nous exposer au pilori ou au guersillon.

C'est sans doute cette annonce qui lui aura donné la chair de poule. Est-il donc si coupable à ses yeux envers ses amis ? Sa conscience serait-elle bourrelée à ce point de craindre une indiscretion ? — Si c'est là le défaut de la cuirasse ; si réellement nous avons mis le doigt dans la plaie, à qui la faute ?... Est-ce nous qui avons doté M.^r R. Chalon de cet esprit doublement caustique et mordant qui trouve un malin plaisir, une volupté ineffable à turlupiner son prochain ? Est-ce nous qui lui avons inoculé cette déplorable et cruelle manie de gloser sur le compte de tout le monde, sans excepter ses plus intimes amis ? Est-ce nous qui l'avons jamais encouragé dans ce système de commérage, de médisance et de dénigrement où il semble *encore et toujours* se complaire, malgré ses protestations auxquelles on n'ajoute pas foi ?... Hélas, non ! et si aujourd'hui M.^r R. Chalon se trouve dans la position, embarrassante pour un galant homme, de ne pouvoir avouer ses faits et gestes, qu'il ne s'en prenne qu'à lui seul et à ses mauvais instincts de la perplexité qu'il éprouve devant une indiscretion de notre part.

(13) Un attentat à la propriété littéraire et privée est certainement un crime énorme ; nous le reconnaissons. Cependant les forbans littéraires deviennent très-rare de nos jours. — Mais est-ce bien ici le cas de crier à la piraterie ? Pourquoi exagérer à plaisir la situation ? Est-ce pour se rendre plus intéressant ? — Nous avons beau tourner et retourner les documents que nous possédons, nous n'y trouvons rien de répréhensible, rien de contraire à l'honneur, à la probité, et nous supposons fort que M.^r Chicaneau a voulu tout simplement nous effrayer avec des mots d'autant plus sonores qu'ils sont creux, et faire de *l'esbrouf*, comme on dit dans notre bonne ville de Mons.

(14) S'il y a eu abus de confiance, nous avons démontré à l'évidence qu'on ne pouvait l'imputer qu'à cet étonnant M.^r R. Chalon lui-même. Que veut-il donc ?...

(15) et (16) En quoi, grands Dieux, aurions-nous posé un fait dommageable à autrui (style de chicane) ? — Dans cette occurrence, c'est une question de droit à approfondir, qui passe notre intelligence et n'est pas de notre compétence ; nous ne sommes pas assez fort pour la résoudre. Cependant, notre gros bon sens nous tranquillise : nous n'avons commis aucun cas pendable, ni causé le moindre préjudice en rien que ce soit à l'honorabilité du caractère du plaisant M.^r R. Chalon, qui avoue ingénument qu'il ne connaît point la portée de l'acte contre lequel il s'aventure et dont il n'entend nullement assumer la responsabilité, ni la solidarité. Alors, nous le demandons positivement :



De quel droit peut-il s'immiscer dans nos affaires commerciales? Avons-nous occasionné le moindre dommage, la plus petite avarie à sa marchandise? M.^r R. Chalon est-il un bouquiniste-colporteur, ou irions-nous sur ses brisées en réimprimant et vendant le Catalogue-Fortsas? paie-t-il patente de boutiquier?

Ce monsieur est d'un sans-gêne désopilant! Croit-il donc pouvoir ainsi impunément entraver notre entreprise mercantile, en nous calomniant et en faisant *publiquement* acte d'opposition aux moyens employés par nous, pour assurer la réussite de notre opération? M.^r R. Chalon est de mauvaise humeur, soit; mais ça ne l'autorise pas, que nous sachions, à poser des actes de nature à nous porter préjudice. Ce sont, du reste, les tribunaux qui auront à juger cette question, car nous nous réservons d'intenter à M.^r R. Chalon une action en dommages-intérêts, pour avoir, par des moyens que nous développerons, tenté de faire échouer notre projet et de nous priver ainsi des bénéfices que nous pouvions en retirer.

(17) Une hypothèse, s'il vous plaît, LECTEUR.

Un éditeur annonce la réimpression d'un ouvrage choisi parmi cette pléiade d'auteurs immortels: Fénelon, Voltaire, Racine, Buffon, Rousseau, par exemple, et tant d'autres noms illustres dont les œuvres sont du domaine public. Un individu, sous prétexte qu'il existe plusieurs éditions de cet ouvrage, pourrait-il s'opposer à une nouvelle réimpression et contester à l'éditeur un droit consacré par les lois sur la propriété littéraire, en alléguant que cette réédition est *tardive et inutile*, ou *usée jusqu'à la corde*? On ne répondrait, n'est-ce pas? à une semblable divagation qu'en haussant les épaules. Eh bien! nous, ou d'autres, faisons au méticuleux M.^r Veto l'honneur de le mettre sur la même ligne que ces grands génies, en offrant aux bibliophiles une troisième édition du Catalogue-Fortsas, qui, remarquez-le bien, ne porte aucun nom d'auteur, dont le dépôt légal a été évité et pour cause, et qui se trouve ainsi dans le domaine public, à la disposition du premier venu qui voudrait en faire l'objet d'une spéculation. — Ne se moquerait-on pas, et avec raison, des prétentions de M.^r Rénier Pichauld cadet voulant empêcher cette publication?... Il devrait, au contraire, nous remercier, le noble roturier, et s'estimer très-honoré de la publicité que nous donnons à son œuvre, la plus étonnante et la plus remarquable parmi les productions de ce genre. — Aussi nous rendons hommage à son mérite et nous nous inclinons devant ses vastes connaissances. — Vraiment, s'il n'est pas content, c'est qu'il y met de la mauvaise volonté; mais il se trompe fort s'il croit que nous sommes disposé à lui servir de jouet, à satisfaire sa fantaisie capricieuse, quand il vient maladroitement et inopportunément se mêler d'une chose qui ne le regarde pas. S'il lui prend parfois un vertige, s'il s'est fourvoyé dans un dédale dangereux, qu'il s'en tire comme il le pourra; qu'il subisse les conséquences de sa ridicule témérité... Le sage réfléchit sept fois avant d'agir; s'il n'a pas observé ce



prudent précepte, nous n'en pouvons mais; quand on est à la fois rentier-propriétaire, receveur des contributions, homme de lettres et candidat à la croix de Léopold; quand à tous ces avantages on réunit le désagrément d'avoir des cheveux gris, comme les nôtres, et une gastrite aiguë, c'est bien le moins qu'on sache ce que l'on fait.

(18) Devons-nous fléchir sous la pression de cette phrase hautaine : *lui fait défense?* — Mais de quel droit? Nous le demandons à tout homme de cœur, à toute personne désintéressée qui a suivi avec impartialité nos démêlés. N'est-ce pas le comble d'une orgueilleuse démençe? Il venait sans doute de lancer ce jour-là ses garnisaires ou ses gabeloux armés de leurs papiers timbrés, contre de malheureux contribuables, et il en avait probablement l'esprit troublé. Bientôt on se permettrait aussi de dire : *L'État, c'est moi!* Nous n'allons pas jusqu'à supposer, chez notre adversaire, une notable altération du cerveau, une oblitération des facultés mentales; mais il n'en est pas moins vrai que ces tendances czariennes, ces allures despotiques, cette parodie ridicule du grand roi, le soleil du dix-septième siècle, dénotent une certaine exaltation, une hallucination dans les idées de notre impérieux requérant. Qu'il se rappelle donc les fatales ordonnances de 1830, les mémorables journées de juillet et de septembre; nous avons bien grandi depuis : Février 48 en est un exemple! Voudrait-il nous faire remonter le cours des âges et reconstruire les vieilles sociétés pour employer une tradition aussi surannée : *lui fait défense!* Pour être despote, il faut s'appeler César, Mahomet ou Napoléon. Bien que le cœur lui en dise et quoi qu'il fasse, notre provocateur, comme tous les ambitieux, aura sa roche Tarpéienne; cependant nous admirons les vertus éminentes qui le distinguent, et dans toute circonstance, nous ferons notre possible pour le mettre en relief et lui être agréable.

Répétons de nouveau, pour l'édification des lecteurs, cette charmante formule qu'on n'ose pour ainsi dire risquer, tant elle est tortueuse, embrouillée et peu franche malgré son impertinence, comme on peut le reconnaître par les mots raturés et remplacés, ajoutés et effacés à la copie : *Mon requérant lui fait défense de publier son dit opuscule et les pièces y relatives, l'avertissant que, s'il la méprisait, cette défense (ces deux derniers mots sont biffés et remplacés par les renvois...1...2...), mon dit sieur requérant Chalon se pourvoira d'un conseil!...* Hélas! il en a grand besoin d'un conseil, et même d'un médecin. Dans son trouble d'esprit, plaignons-le; faisons même des vœux pour qu'il recouvre bien vite la santé; laissons au repentir le temps de se faire jour. Nous sommes sans fiel et d'autant plus enclin à l'indulgence et au pardon, que le temps pascal nous en fait en quelque sorte une impérieuse loi : — *Absolvo te.* — La bonne ou mauvaise action a tôt ou tard sa récompense!

(19) M.^r le comte n'était pas assez certain de son courage à lui tout seul; il lui fallait nécessairement un second, ce qui ne veut pas dire qu'il soit plus fort pour cela. On a dû remarquer, dans le cours de nos



récits, que la prudence calme et réfléchie faisait défaut à sa nature sujette aux influences équinoxiales. Bien souvent, nous avons cru reconnaître l'existence de ce second, de ce digne *alter ego*, qui se cachait en tapinois dans sa longue robe noire, costume pittoresque qui va si bien aux défenseurs de la veuve et de l'orphelin. (Nous le nommerons plus bas, patience.) Nous l'avons enfin découvert parmi toutes les curiosités qui brillent d'un effet si magistral dans l'exploit embryon qui nous a été lancé *avant terme*, par le ministère d'un Monsieur Loyal! — Le bout de l'oreille perce toujours un peu, malgré les précautions les plus minutieuses que l'on prenne. On a beau faire, on ne peut rester constamment dans sa cachette. — Pour ceux qui connaissent la source des déboires dont on nous a abreuvé (toujours relativement à. l'Angleterre), il aura été facile de deviner cette *doublure* complaisante, intéressante (nous ne voulons pas dire intéressée) qui se façonne, et pour cause, aux caprices et aux inspirations du noble seigneur de Fortsas. Ce calque approche tellement de l'original, qu'il ambitionne aussi (c'est la chronique qui l'assure) le triste honneur de la *Cruciphilis*: Jésus-Christ n'était-il pas flanqué d'un bon et d'un mauvais larron? Choisissez, Lecteur, lequel des deux est le digne compagnon de Jean Pichauld: quant à moi, je m'en lave les mains. — Que voulez-vous? quand les liens de parenté vous unissent; quand surtout des intérêts vous rattachent forcément à quelqu'un, à qui vous devez, malgré vous, faire belle mine en public, mais que vous méprisez *in petto*, que vous déchirez à belles dents chaque fois que l'occasion s'en présente, que vous mystifiez même, * il faut bien vous résoudre à supporter un contact fâcheux et désagréable, tout en ayant l'air d'être enchanté de l'accointance. Et puis, est-ce la première fois que deux hommes s'entendent sans s'estimer? Vous connaissez l'histoire des larrons en foire.

Et voilà!..... comme dirait notre ami X. . . . : *J'appelle un chat un chat, et.....*

Ce second, ce bras droit, ce conseil qui prête à notre adversaire l'appui de son... adresse, il est probable que c'est M. l'avocat *Camille Wins*; nous l'avons enfin reconnu: sa bâtarde l'a trahi; à moins qu'il n'existe dans le royaume deux écritures parfaitement identiques et une main comme la sienne: ce qui est impossible.

Le renvoi indiqué à la marge et comprenant cette phrase: *deux mots nuls app.*, a été tracé par la plume tortueuse de M. Cam. Wins, autre président, secrétaire des Bibliophiles, que nous avons le bonheur de retrouver, presque par miracle, aux Annexes sous le n.º IV!... S'il en est ainsi, cet exploit doit avoir été fabriqué dans l'officine située au derrière de la Boucherie, attendu que l'huissier instrumentant n'y a écrit que *ses noms et qualité, le parlant à lui-même et le coût*.

Tout est baroque dans ce malheureux papier timbré! Il a été dressé le jour consacré à Mercure, le patron, le dieu, l'avocat des voleurs; par sa rédaction, il se ressent de l'influence climatérique du nébuleux

* Voir ci-après (A), page 34.

mois de brumaire; ce ne sont que ratures et surcharges, mots biffés et renvois, corrections et pâ...âtes, comme dirait Bridoison; enfin et comme couronnement de cet informe édifice, une *fausse date!* Quant au style, il est de nature à donner une bien piètre idée du talent littéraire des sommités bibliographiques qui ont mis toute leur science en commun pour accoucher de ce grotesque *factum*, et M.^{rs} Cam. Wins et R. Chalon sont travaillés, dit-on, de la démangeaison d'être crucifiés! — C'est une idée comme une autre; pour notre compte nous ne verrions aucun inconvénient à ce que ces deux honorables messieurs fussent couverts de crachats depuis les pieds jusqu'à la tête. Seulement, il est douteux que leur malencontreux exploit les recommande à l'attention de M.^r le ministre de l'intérieur.—Ah! nous avons bien raison de dire que ces deux grands hommes étaient deux têtes sous le même bonnet, *ejusdem farinae*.

(20) Dans quel pays M.^r R. Chalon croit-il vivre pour faire une semblable menace? Ne dirait-on pas que, pour lui être agréable et servir ses petits intérêts de coterie, le gouvernement va décembriser notre belle Constitution, qui, malgré ses vingt-cinq années d'existence, n'est pas même *usée jusqu'à la corde*, et que nos Représentants apporteront, pour lui faire plaisir, des modifications à la liberté de la presse! — Il s'était déjà probablement entendu avec certains rédacteurs pour faire un auto-da-fé de notre édition.

Et ce sont ceux-là même qui crient le plus haut pour conserver cette précieuse liberté, qui voudraient la ravir à ceux qui les gênent; ils s'y accrochent, ils la réclament,..... mais pour eux seuls. — En vérité, il est des gens qui ne doutent de rien! mais on ne joue pas impunément avec le feu.

Il n'est donc pas Belge M.^r R. Chalon, pour se servir d'une expression qui ne peut trouver d'écho dans notre fière patrie! — Cette phrase administrative, style accisien, couleur rat-de-cave, sent trop la caque pour être employée par des hommes libres : — *Retrò, Satanás!*

Si nous avons encore été *trop long* dans l'analyse de cette pièce, nous en redemandons humblement pardon à M.^r le comte; mais son papyrus armorié nécessitant des explications assez étendues, nous nous sommes bravement dévoué.—Pourquoi, en définitive, ne blâmons-nous pas ses faits et gestes : on attaque bien un ministre! — Si la franchise est un défaut, nous ne craignons point d'avouer le nôtre : *Péché avoué est à moitié pardonné*.

(A) Nous devons rapporter une historiette curieuse, qui trouve parfaitement ici sa place et qui circulait à Mons après la révolution de février 48, et dans laquelle nos deux têtes sont en scène :

C'était à l'époque où les clubs se formaient sur tous les points de la France. Dans quelques localités de notre monarchique Belgique, on voulut singer les Français. Quelle démence! comme si la Liberté, pour faire le tour de notre planète terrestre, avait besoin de passer par chez nous! (Un Belge, ami de son pays, a dit cela quelque

part.) — Il s'établit ainsi, principalement dans la capitale, de ces sociétés politiques, à l'instar de Paris. — Un jour d'inspiration infernale : la vengeance est patiente ! notre prodigieux farceur se dirige vers la station du midi, à Bruxelles, et arrive à Mons avec la pernicieuse pensée de faire une niche à son cher cousin, qu'il savait, comme lui, fort désireux des distinctions et des grandeurs. — Il paraît que c'est un tic, une monomanie dans la famille. Noble et légitime ambition, du reste, passion des belles âmes, que nous louons sans restriction ! On peut porter envie à ces futurs chevaliers, mais qui oserait blâmer ce sentiment élevé chez les privilégiés de dame nature qui possèdent cette divine étincelle du génie qui mène à la gloire ? Personne assurément ; au contraire, on doit admirer et encourager ceux qui se dévouent pour..... l'amélioration des races. — Quant à nous, nous les applaudirions des pieds, nous les claquerions de bon cœur. — Donc le cousin aîné, n.º 1, se rend chez le cousin cadet, n.º 2, et lui demande un entretien particulier, pour lui confier un secret d'Etat. On choisit l'appartement le plus reculé, on s'assure que personne ne peut entendre et on s'enferme à double tour, après avoir donné la consigne de n'introduire qui que ce soit. Ces mesures de précaution prises, l'aîné se dit envoyé par le comité du Bien public de Bruxelles, à l'effet de proposer au cadet une propagande tranquille ; on lui connaît une puissante influence, de nombreuses relations. L'aîné affirme qu'un mouvement est sur le point d'éclater dans nos provinces et qu'il faudrait des hommes probes, capables et énergiques à la tête des administrations ; que les frères et amis de la capitale, connaissant tout le dévouement du cadet à son pays, avaient compté sur son patriotisme si la patrie était en danger, et qu'il avait mission de lui offrir confidentiellement la préfecture du département de la Dyle (on n'est jamais roi dans son pays), pour le cas de la prochaine réunion de la Belgique à la France.

Que se passa-t-il encore dans cette entrevue mystérieuse qui dura deux heures ? On ne le sut jamais positivement. Cependant, si notre mémoire ne nous fait défaut, on assura que le n.º 2 demanda le temps de réfléchir ; mais que le n.º 1 insista sur une prompt détermination, séance tenante, vu l'urgence. — Nous ne pourrions justement préciser la réponse du n.º 2 ; mais dans l'après-midi de ce même jour (un dimanche), qui n'était pourtant pas un premier avril, et le lundi, qui est le lendemain du dimanche, où l'on glose encore un peu, le bruit courut en ville, parmi les intimes (on devine facilement qui le répandit) qu'un haut fonctionnaire de plusieurs sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres..... en perspective, avait été l'objet d'une impitoyable mystification. Pour certains esprits positifs, l'assertion ne parut pas invraisemblable : on en rit beaucoup, comme bien on pense, et notre renard jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. — Depuis lors, les deux cousins, jouant au plus fin, sont *toujours* en présence, sur le qui-vive, s'observant comme des sentinelles russes et turques placées aux avant-postes.

Cette farce est digne d'appartenir à la spirituelle branche des Jean Pichauld. — Ne croit-on pas voir messire Belzébuth, cet autre Aleofribas, rire dans sa barbe de bouc et se frotter les pattes pour avoir joué sous queue une innocente créature du bon Dieu ?

Nous aimons à penser que l'original M. R. Chalon nous pardonnera d'avoir fait ici une analyse complète de sa pièce, qui était une petite revanche en vue d'amuser ses amis : on donnait un croc-en-jambe à droite, on faisait le pied-de-nez ou l'aile de pigeon à gauche, ni plus ni moins qu'un gamin de Paris.

Puisque nous sommes sur le chapitre des *supercheries*, mettons encore ce bon public au courant de ces escarmouches amicales, de ces pièges burlesques que l'ardent M. R. Chalon se plaît à tendre à son..... prochain. Nous déroulerons en peu de mots, si possible, ses petites roueries ; nous montrerons comment on cherchait à attraper son confrère, pour amuser la galerie.



Si l'on nous objectait que nous sortons de notre sujet en nous éloignant trop des *livres nouveaux, livres vielz et livres antiques* du comte de Fortsas, qui avait pour devise : *JE FAIS MES FARCES*, nous répondrions que nous y avons été poussé par les événements et qu'il y aurait niaiserie à nous, par le temps qui court et tant que nous tenons nos deux têtes, à respecter les convenances vis-à-vis d'hommes qui les respectent si peu. L'occasion est trop belle d'ailleurs pour la laisser échapper.

On se souvient de l'étonnement produit chez les savants de toutes les nations par l'inéroyable découverte du fulmi-coton. Quand on fut revenu de cette espèce de stupéfaction, il surgit, comme toujours, parmi les chimistes, alchimistes, nécromanciens et physiciens, nous ne dirons pas charlatans, des réclamations de toutes les couleurs ; ce fut un brouhaha étourdissant, un brouillamini infernal, un tohu-bohu comique parmi les malins sorciers. On prétendit qu'il y avait un nombre incalculable d'inventeurs, assez anciens déjà, et que l'invention n'en était pas une.

Cependant, un beau jour, il parut dans un journal de grande dimension un article parfaitement tourné qui réclamait la priorité de cette merveille pour un vice-président d'une société provinciale (qui aspirait déjà à une présidence sans vice), et qu'un brevet, S. G. D. G., avait été accordé en sa faveur, par suite de nombreuses et diverses expériences faites dans son laboratoire en miniature, en présence d'une commission d'ingénieurs des mines et de géomètres du cadastre, présidée par un délégué du cabinet. — Et les autres journaux de mordre à la galette inflammable qui attribuait à un maître montois tout le mérite de fabriquer de la poudre avec du coton.

L'inventeur, malgré lui, se douta de quelles rives s'était élancé ce canard ; il s'empara d'une mèche de coton et se promit de se venger des coups de griffe du long-chat pattepelue : *A Normand, Normand et demi*. En effet, peu de temps après, on essaya cette fusée incendiaire et l'on ne trouva rien de plus spirituel que de répandre, dans un certain entourage, une lettre de faire part ainsi conçue :

M

*Mesdemoiselles Sophie et Elise Chalou ont
la douleur de vous faire part de la mort de*

M.^r Renier-Jean-Nicolas Chalou,

*Receveur des contributions directes et Président de
la Société des Bibliophiles belges, décédé ce matin,
après une courte mais cruelle maladie, muni de
l'Extrême-Onction.*

*Les jugements de Dieu étant impénétrables,
elles le recommandent à vos prières.*

Bruxelles, le 27 octobre 1846.

Nous reçûmes un exemplaire de cette lettre imprimée en caractères calligraphiques, sur poste in 4.^o à bords noirs, que nous gardons comme de ces riens précieux auxquels on attache, par manie, plus de valeur qu'à la prunelle de l'œil, à peu près comme un avare conserve son trésor, avec la plus tendre sollicitude.

Quoique les jugements des hommes ne soient pas impénétrables, on ne recherchera point le triste auteur d'une missive aussi inconvenante. Ce mort ne dut pas faire de très-grands efforts pour deviner l'auteur de son acte de décès et qui l'envoyait *ad patres* sans sa permission. On fut indigné de cette lugubre et scandaleuse plaisanterie, qui accusait un mauvais cœur; on blâma, comme il méritait de l'être, l'inventeur d'une semblable méchanceté; car enfin, un ami de la famille, dupe de cette fausse lettre de faire part, pouvait très-bien s'empresser d'aller donner des consolations à la vieille et respectable mère de M.^{le} Chalon et lui porter un coup mortel par cette nouvelle foudroyante et inattendue. Toujours est-il que M.^r R. Chalon ressuscita expressément, disait la chronique, pour faire de son aimable cousin germain un préfet de l'un des neuf départements de la Belgique, que l'on se proposait de réunir à la France, sans notre consentement bien entendu, après un *Risquons-tout* qui devait, par anticipation, décembre-liser notre territoire.

Et voilà comment nos deux compères s'amuse parfois aux dépens l'un de l'autre : ils vont ensuite raconter leurs prouesses, bien inoffensives pourtant si elles ne laissent planer le plus souvent sur un tiers des soupçons, qu'ils sèment à plaisir par des demi-confidences, des suppositions ou des interrogations, qui finissent toujours par jeter du refroidissement entre camarades : *Diviser pour régner*. — On pourrait, peut-être, les dépendre en établissant cette simple équation, $RC : CW = CW : RC$.

En exhumant la lettre dans laquelle on recommande charitablement aux prières des croyants l'âme de notre *cacheu d' tailles*, un tiré-à-part de feu *Le Modérateur* vint s'attacher à nos doigts, comme si un fluide magnétique liait sympathiquement ces deux pièces de nos germains. Le hasard joue parfois un rôle singulier, comme on le verra par les extraits que nous donnons du *Journal de Mons*. Ce court aperçu rétrospectif trouve parfaitement ici sa place, tout en variant la monotonie de notre sujet; et puis, il a le mérite incontestable d'appartenir à l'histoire contemporaine :

M. Cam. WINS, président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, et son hommage au PRINCE-PRÉSIDENT de la République française.

Nous avons annoncé dimanche dernier que M. le baron de Ladoucette, membre du Sénat français, avait eu l'honneur de remettre au prince Louis-Bonaparte un exemplaire des Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, exemplaire dont M. Camille Wins, président de cette Société, faisait hommage au prince, qui a accueilli ce *souvenir* avec le plus grand plaisir.

Ces Mémoires et Publications étant assez volumineux, et les nombreuses occupations du prince ne lui permettant pas probablement de les lire en entier, nous croyons devoir appeler plus particulièrement son attention sur les contingents phrénologiques que M. C. Wins y a fournis, et en premier lieu, sur le passage suivant qui contient du vainqueur d'Arcole un éloge si brillant et si bien fait pour mériter à l'auteur une marque toute spéciale de la satisfaction présidentielle.

(Nous renvoyons nos lecteurs aux contingents phrénologiques qui se trouvent dans les publications de la Société, années 1845-1844, pages 215, 214, 213, 229, 251 et 252. Ce travail a été revu, corrigé et augmenté en 1845; il forme un in-4.^o de 44 pages encadrées, qui a paru chez A. Decq, libraire à Bruxelles, sous le titre de : CAMILLE WINS. — PHRÉNOLOGIE. — *Discours sur Napoléon*; édition de luxe ornée d'un port.)

Il eût été curieux de voir le Prince-Président parcourir, en présence de M. Ladoucette, l'envoi qui lui était adressé, tomber sur ces passages et faire sauter par la fenêtre l'officieux visiteur.

Bien que notre feuille n'aille pas d'ordinaire jusqu'à Paris, nous ferons en sorte que le numéro de ce jour y parvienne, et si M. de Ladoucette nous refuse ses bons offices pour le faire arriver jusqu'à Louis-Bonaparte, nous nous faisons fort de trouver dans l'entourage du prince, dans son

ministère même, quelqu'un d'assez complaisant pour le lui mettre sous les yeux, — les bonnes choses ne pouvant trop se propager.

Nous y joindrons au besoin, comme appendice, un exemplaire-*princeps* du discours prononcé par l'honorable président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut lors de la pose de la première pierre du monument à élever en notre ville à Roland de Lattre (8 sept. 1851) et la collection complète des discours d'ouverture prononcés par lui, depuis 1847, aux séances publiques de la Société :

« Oui ! les jours de rénovation et de prodiges sont arrivés, Messieurs, et pourquoi n'y croiriez-vous point, quand vous avez vu naguère, dans Paris, un simple banquet devenir le festin de Balthazar !!! (Année académique 1847-1800 QUARANTE-HUIT, p. xvi.)

« Tous réclament la continuation de l'ère pacifique dont nous jouissons depuis vingt années ; groupons-nous donc autour de la dynastie de notre choix, embrassons les trois couleurs ; par nos travaux et nos actions honorons la liberté, et n'ayons qu'un cri de ralliement : *La Belgique et le Roi !* » (28 septembre 1800 CINQUANTE ET UN. Mémoires et Publications, tome X, p. xv.)

Louis-Bonaparte sera de la sorte à même d'apprécier bien mieux encore l'hommage qui vient de lui être fait des Mémoires et Publications de la Société montoise. (21 avril 1852.)

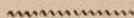
Les dates citées dans cet article sont tellement remarquables, que les commentaires deviennent inutiles. — La race des caméléons ressemblera toujours à celle des phénix et durera aussi longtemps que les girouettes tourneront au moindre vent.

Jamais, que nous sachions, la Société scientifique du Hainaut n'a autorisé son président à faire hommage d'une collection de ses Mémoires à l'ex-président de la République française. Et à quel titre d'ailleurs ? Si nos souvenirs sont fidèles, il y eut alors d'énergiques protestations contre ce procédé, qui pouvait cacher une arrière-pensée, mais qui n'en était pas moins d'une grande inconvenance. Ces protestations étaient bien légitimes : la Société n'avait aucune raison pour envoyer sa collection au prince Louis-Napoléon, pas plus qu'aux autres souverains. Alors pourquoi cet envoi exceptionnel ?... Jésus n'a-t-il pas été trahi par Judas ?

Il paraîtrait, d'après ce qui précède, que les deux cousins Présidents ont les mêmes idées, les mêmes aspirations, le même but, le même esprit dominateur ; leurs actes se ressemblent parfois, et, quand l'envie leur en prend, ils se permettent de dire : La Société, c'est moi ! — Pour peu que cette faiblesse continue, nous craignons fort que certains jaloux, comme l'on en rencontre partout et toujours, ne disent d'eux qu'ils sont *suffisants* comme des hommes d'affaires enrichis, ou qu'ils sont vains de cette supériorité que donne l'argent. Nous les plaindrions fort.

Pour nous punir de notre insolente révélation, nous ne serions pas étonné d'apprendre un jour qu'ils fissent assembler les membres de leur Société, pour obtenir un vote de blâme contre notre audacieuse témérité, ou solliciter un bill d'indemnité en récompense de leur dévouement sans bornes à la chose.... bibliophilique, scientifique, artistique et littéraire. Rien n'est impossible, selon nous. Quand on veut se défaire de son chien, *malgré des services rendus*, on dit qu'il est enragé. (Qu'on nous pardonne la citation.) Ne voit-on pas souvent les pauvres humains ressembler aux moutons de Panurge ! Mais comme il se trouve heureusement quelques gens d'esprit qui imposent plus ou moins aux pusillanimes, nous avons foi en l'avenir.

Nous espérons, LECTEUR, que vous accueillerez avec indulgence le négligé avec lequel nous avons écrit ces épisodes. Nous en aurions encore bien d'autres à vous citer, tels que le crâne de saint Rombaut, l'abbé Pritchard et la reine Pomaré, à l'adresse du phrénologue hennuyer, etc. ; mais nous reculons tout épouvanté en voyant ces longues et nombreuses lignes qui se sont placées sous notre plume, à propos de l'exploit de notre nouveau Jérémie, à qui nous répéterons : *Pourquoi tant crier ? Souviens-toi que tu es homme !* — Si, dans un autre temps, nous revenons à la vie, nous serons sobre de paroles comme un trappiste, ou sombre comme un fossoyeur.





V.

Des journaux de Bruxelles, d'Anvers et probablement de tous les coins et recoins de la Belgique et des pays voisins, ont régalié leurs abonnés de l'articulet que nous reproduisons ci-après; nous désignerons ces articulets par le mot *cliché*. — Voici le *cliché* n.º 1 :

M. Chalon nous prie de faire connaître que c'est sans son assentiment que M. Hoyois, imprimeur à Mons, vient d'annoncer une édition nouvelle du *Catalogue Fortsas*. Les tribunaux auront à examiner s'il est permis à un typographe de contrefaire un ouvrage, jadis imprimé par lui, en profitant, pour chercher à se mettre à l'abri de poursuites judiciaires, de ce que le dépôt légal n'aurait pas été fait en temps utile. Cette question intéresse à un haut point tous les amis des lettres.

M. R. Chalon a été fasciné par la disposition exceptionnelle de notre prospectus, dont le reflet lui donna le vertige. En parlant de la réimpression de ce rarissime Catalogue, nous avons dit précédemment que nous ne savions encore quel titre porterait notre opuscule, puisqu'il devait comprendre d'autres pièces. Et la preuve, c'est que, le 4 novembre, *Le Constitutionnel* annonçait l'ouvrage sous un autre titre qui n'a pas même été conservé. — Mais quand on veut épiloguer, on ferait pendre un homme en possédant deux lignes de son écriture, et notre Reitotep xueyoj te essacoe est de cette force-là : voilà pourquoi justement votre fille est muette.

L'appel à tous les amis des lettres est jésuitiquement remarquable.

Parmi les nombreux journaux qui ont exposé ce cliché n.º 1, nous avons entre les mains *L'Indépendance belge*, *L'Observateur belge* et *L'Avenir* : ce dernier a trouvé l'occasion, dans un charmant article, de rappeler les mœurs et les habitudes de certains palmipèdes, article que nous donnons avec les comptes-rendus des revues périodiques.

Nous avons prié courtoisement messieurs de *L'Indépendance* et de *L'Observateur* d'insérer la lettre ci-dessous :

Mons, le . . . novembre 1855.

Monsieur l'Editeur du journal. . .

Dans un des derniers numéros de votre journal, vous annoncez que M. R. Chalon s'oppose à la publication d'une nouvelle



édition du *Catalogue du comte de Fortsas*, que je vais faire paraître, et qu'il s'y opposera par toutes les voies de droit.

M.^r R. Chalon s'est étrangement trompé sur mes intentions. Pour un homme grave, il n'a pas assez réfléchi ; il a fait beaucoup trop de bruit pour peu de chose et donné, par sa *réclame*, une plus grande importance à mon entreprise ; ce dont je le remercie sincèrement.

Toutefois, cette annonce pouvant nuire à mes intérêts, je viens vous prier, Monsieur, de déclarer que j'ai fait connaître que je ne réimprime pas ledit Catalogue, * mais bien les copies des lettres, que je tiens de M.^r R. Chalon lui-même et *qui m'appartiennent* ; les articles des journaux et revues publiés à propos de cette merveilleuse bibliothèque, *qui sont du domaine public* ; plus un résumé du voyage historique à Binche, *que tout le monde peut raconter*, et qu'enfin l'on souscrit à cet ouvrage chez les principaux libraires du royaume.

Je compte, Monsieur, sur votre impartialité pour insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus parfaite considération.

(Signé) *Emm. Hooyois.*

P. S. Je prie messieurs les éditeurs des journaux qui auraient inséré l'annonce de M.^r R. Chalon, de reproduire cette lettre. — Je fais un appel à leur impartialité.

* Tel que le comprenait M.^r R. Chalon.

Vous croyez, dans votre bonne foi, LECTEUR, que ma réclamation a été admise par ces deux champions de la liberté de la presse ; détrompez-vous. Je leur ai écrit une *seconde* fois ; même silence. Nous avons encore été repoussé des colonnes de ces parangons du journalisme belge, qui n'ont jamais eu d'autre principe que celui d'une étroite et mesquine camaraderie. — Comprenez-vous bien la délicatesse de cet honnête procédé, qui consiste à attaquer les gens sans avoir le courage de leur en rendre raison ? Que Dieu les bénisse et leur accorde paix et prospérité ! Nous avons encore la bonhomie de nous étonner de ce manque de politesse ; mais on nous consola à demi, en nous affirmant qu'il s'en passait bien d'autres dans ce monde de publicistes. On nous écarquilla les deux yeux en nous disant :

Pensez-vous que ce titre : *L'Indépendance belge*, soit une véritable et sincère devise ? Allons donc ; l'enseigne de ce grand journal n'a jamais

signifié : *impartialité, justice*. Il n'y a que les niais qui s'imaginent cela.

Quant à *L'Observateur*, nous savons depuis longtemps qu'il n'observe rien du tout..... dans les astres, et qu'il n'y voit goutte sur.... la terre, les verres de sa longue-vue étant trop mats. C'est ainsi qu'il n'a pas observé le poisson d'avril, qu'il sert innocemment à ses abonnés, en guise d'entremets, dans son numéro du 4 avril ! — Le voici :

— On lit dans un journal de Mons :

« M. Poelaert, architecte de la ville de Bruxelles, vient d'arriver dans nos murs. On assure qu'il est chargé par M. de Brouckere de prendre le plan de l'escalier de Sainte-Waudru, chef-d'œuvre de la commission royale des monuments, pour l'adapter à la collégiale de Sainte-Gudule. »

Pour qui connaît cet escalier-forteresse, autre Malacoff de granit, orné de trois meurtrières et d'une poterne, le journal belge de la rue des Douze-Apôtres ne paraîtra pas plus fort sur l'histoire architecturale de la Belgique que la commission des monuments sur l'art et ses merveilles. — Dans le royaume des aveugles les..... sont rois !

A quoi bon encore cette réticence : *On annonce dans un journal de Mons ?* Pourquoi ne pas avoir la franchise de dire : *dans Le Constitutionnel de Mons ?* qui ce jour-là, par exception, était bien spirituel, bien joyeux, en faisant part à ses lecteurs de sa pêche miraculeuse : *On doit toujours rendre à César ce qui appartient à César !**

* Le même numéro du *Constitutionnel* annonçait aussi une nouvelle bien intéressante pour notre ville, et nous ne pouvons nous dispenser de la reproduire, parce qu'elle met encore en relief M. le président de la Société des Sciences du Hainaut, qui vient de publier une remarquable notice sur un des comtes de Hainaut qui fut empereur de Constantinople :

« L'état actuel du beffroi de Mons ne permettant plus de sonner la grosse cloche, dite *Marie Montoise*, M. Camille Wins vient d'adresser une requête à la Régence pour que le bronze de cette cloche, désormais inutile, serve à la fonte de la statue équestre de Baudouin de Constantinople, dont l'érection sur la place publique de cette ville est décidée depuis longtemps. »

Il paraît que M. le rédacteur du journal de Mons ne porte pas une profonde vénération à M. Wins, pour le laisser turlupiner vis-à-vis de ses concitoyens. Ce procédé ne doit point augmenter la somme de considération dont jouit cet illuminé président, et l'on croit avec raison que ce malencontreux poisson lui fut encore envoyé par un de ses *intimes* : nouvelle preuve de l'estime et du respect qui l'entourent !

On apprécie déjà toutes les démarches désintéressées que s'impose M. l'avocat Camille Wins pour faire ériger la statue de Baudouin sur la Grand-Place de Mons, démarches qui lui vaudront infailliblement une croix quelconque et qui le récompenseront de ses anciennes contre-marches, lors de l'inauguration de la statue de Roland de Lattre. Mais ce quo tout le monde ne sait pas, c'est que cet hommage réclamé pour Baudouin, ce culte pour un prince dont le court règne fut presque une calamité, ne peuvent s'adresser au premier empereur latin de Constantinople (2 mai 1204), car il est prouvé que Baudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut, la malheureuse victime des Bulgares (mars 1203), auxquels il avait été imprudemment chercher noise, était né à Valenciennes, au mois de juillet 1171. Son aïeul avait acheté cette ville à Godefroid de Bouchain et l'avait réunie au comté de Hainaut. Baudouin affectionnait particulièrement le lieu de sa naissance et il y venait souvent séjourner.



Voilà pourtant de ces riens qui tuent un journal, surtout quand ce journal s'intitule *L'Observateur* ! Il est vrai qu'à cet égard le plus fort est fait depuis longtemps.

Assez et trop peut-être avec ces deux estimables défenseurs patentés des droits de l'homme.

Nos Lecteurs comprendront toute la difficulté et l'impossibilité même pour nous d'aller à la recherche de ces innombrables carrés de papier de tout format, qui contenaient, sans doute, une variante dans le cliché, mais dont le fond devait être nécessairement le même ; nous avons déjà poussé assez loin nos investigations. En leur envoyant notre stéréotypage, nous n'apportons aucun changement dans le débat qui nous occupe.

VI.

Le Constitutionnel, *L'Écho de Mons* et la *Gazette de Mons* ont publié, le 1.^{er} novembre, en guise d'entre-filet, le cliché n.º 2 ci-dessous :

M.^r Rénier CHALON nous prie de faire connaître que c'est sans son assentiment que M.^r Emmanuel HOYOIS a annoncé une édition nouvelle avec notes du *Catalogue Fortsas*. Loin d'autoriser cette publication aussi tardive qu'inutile, et que des commentaires qui n'ont plus d'à-propos rendraient désobligeante, M.^r Chalon déclare formellement qu'il s'y oppose, et qu'il s'y opposera par toutes les voies de droit.

Le Constitutionnel avait donné précédemment les articles que voici :

M. Em. Hoyois, imprimeur-libraire-éditeur, à Mons, vient d'entreprendre la réédition du *Catalogue d'une riche mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J. N. A. de Fortsas*.

Pour rendre plus précieux cet opuscule, dont le besoin se faisait universellement sentir, on y joindra la correspondance si précieuse des notabilités en bibliophilie, pour l'achat de certains ouvrages ; — de plus, on reproduira les articles des journaux, revues et bulletins littéraires qui ont paru à cette occasion.



Cette publication de luxe sera en outre illustrée du *fac-simile* d'une lettre du comte de Fortsas, d'une rareté merveilleuse et relative à son catalogue. (20 octobre.)

Lorsque nous annonçons dans notre numéro du 20 de ce mois, sur la foi d'un *prospectus*, imprimé chez M. Em. Hoyois, que ce typographe venait d'entreprendre la réimpression d'une rareté bibliographique qui a fait beaucoup de bruit dans la république des lettres, le *Catalogue d'une riche mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J.-N.-A. de Fortsas*, nous étions loin de supposer que c'était *sans l'assentiment* de l'auteur et même contre son gré qu'une seconde (*lisez troisième*) édition de cette œuvre allait paraître.

Cependant, nous recevons de l'auteur de cette spirituelle plaisanterie, auteur dont le public a deviné depuis longtemps le nom caché sous un pseudonyme devenu célèbre, nous recevons une protestation contre l'*inconvenante spéculation* de librairie dont il est *menacé*, et il nous prie de faire connaître qu'il n'a donné à personne l'autorisation de réimprimer son opuscule, encore moins de publier des *lettres confidentielles* ou des documents relatifs à son travail; qu'il *proteste* donc de toutes ses forces contre l'annonce contenue dans le prospectus édité chez M. E. Hoyois, et qu'il se propose d'employer *tous les moyens* que la loi peut fournir pour empêcher cette réimpression qui serait un *acte de piraterie littéraire, un véritable abus de confiance*. (25 octobre.)*

La personne qui a reçu, après M. R. Chalon, le deuxième exemplaire de notre prospectus, mérite nos sincères compliments pour s'être empressée d'annoncer notre publication dans *Le Constitutionnel* du 20 octobre.

Nous comprenons la complaisance du journaliste qui accepte l'article du 25, où l'on reconnaît si bien les redites fatigantes de M. le comte, redites que nous mettons *en italique* et que nous retrouvons partout dans ses *bulletins à réclames*, comme il est facile de s'en assurer.

* En établissant, page 41, la trop grande précipitation de M. R. Chalon à lancer son brûlot, nous n'avions aucune connaissance de cet article du 25, qui a dû être nécessairement envoyé le 24. Ce n'est donc plus quatre jours d'intervalle entre sa première lettre du 21/23 et sa circulaire du 27!!!... Nous tenions essentiellement à faire cette observation importante, qui dénote combien notre contradicteur a mis d'irréflexion dans ses démarches, qui donneront une bien piètre idée de son caractère et de sa courtoisie. Ainsi son opposition du 21/23 n'était que simulée; sa circulaire du 27 n'avait encore aucune raison d'être!!!

Explique qui pourra ce cachet d'originalité et de..... déloyauté!

Cette complaisance ne suffisait pas au seigneur de Fortsas, qui voulait faire reparler de son œuvre; car le même journal donne quelques jours après, pour l'amusement de ses lecteurs, le cliché n.º 2 que nous reproduisons au commencement de cette annexe.

L'Écho de Mons et la *Gazette de Mons* ont bien voulu accueillir notre réclamation en réponse à la boutade de M.ª R. Chalon, qui se cache toujours malicieusement derrière les complaisants rédacteurs, en leur faisant dire : « M.ª Réquier CHALON nous prie, etc. » — Quant au constitutionnel journal, nous avons expliqué, page 19, pourquoi il refusait d'insérer notre réponse, qui a été stéréotypée et adressée aussi à *L'Observateur belge* et à *L'Indépendance belge*.

VII.

Le 20 septembre 1855, nous avons fait parvenir à M.ª le directeur du *Bulletin du Bibliophile belge*, à Bruxelles, une lettre qui lui annonçait notre entreprise. Nous le priions de vouloir bien insérer, dans son intéressante revue, l'article que nous lui adressions, étant persuadé que ses abonnés apprendraient avec plaisir la publication des pièces qui sont relatives au *Catalogue-Fortsas*. Voici cet article :

Aux Bibliophiles. — Qui ne se rappelle encore l'émotion produite, en l'an 40, parmi les bibliofous, à l'apparition du *Catalogue d'une riche mais peu nombreuse collection de livres*, provenant de la bibliothèque de feu M.ª le comte de Fortsas, catalogue qui a bouleversé le monde d'amateurs de livres vicilz et anticques : bibliomanes, archivistes, bibliothécaires, libraires érudits, savants bouquinistes. Aucune gent de l'espèce ne devait manquer au rendez-vous donné à Binche, le 10 août 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M.ª Murlon, notaire, rue de l'Église, n.º 9.

Les quelques exemplaires de ce long-chat bibliophilique (autre espèce de canard non-sauvage) n'ont été adressés qu'à des hommes spéciaux, compétents. Aussi, peu de jours après cette date mémorable du 10 août, cette plaquette si recherchée se vendait au poids de l'or (20 francs), et encore était-elle devenue presque introuvable. Des demandes sont même arrivées de Londres, de Madrid, de Saint-Pétersbourg, de Vienne, etc., etc.

Nous croyons d'abord être agréable aux bibliophiles en leur annonçant la réimpression de ce rarissime catalogue, dans le format grand in-8.º, sur papier glacé extra-fin, couverture imprimée; — ensuite, nous les prévenons que, pour rendre plus curieux encore cet opuscule, désiré depuis longtemps, on y joindra la correspondance si précieuse



des notabilités en bibliophilie, pour l'achat de certains ouvrages; — de plus, on reproduira les articles des journaux, revues et bulletins littéraires qui ont paru à cette occasion.

Cette publication de luxe sera en outre illustrée du *fac-simile* d'une lettre du comte de Fortsas, d'une rareté merveilleuse et relative au Catalogue.

Le prix de cet ouvrage, tiré seulement à dix exemplaires en sus du nombre des souscripteurs, n'est que de 5 francs, compris le port.

Afin d'en faciliter l'acquisition aux amateurs de l'étranger, la liste de souscription, qui sera imprimée, restera ouverte jusqu'au 10 novembre; passé cette époque, le prix sera porté à 10 francs.

Tous les exemplaires seront numérotés à la presse.

S'adresser par lettre affranchie chez Emm. Hoyois, éditeur, à Mons.

* Pour rendre cette édition aussi complète que possible, les personnes qui pourraient donner des détails sur le voyage historique à Binche, indiquer des articles ou quelques particularités sur le Catalogue, sont priées d'en faire part à l'éditeur, qui recevra ces communications avec reconnaissance et en fera usage avec discrétion.

La direction n'admit pas cet article; mais le 5.^e cahier du tome 2, 2.^e série (novembre 1855), xi.^e de la collection, contenait ces lignes :

Le Catalogue Fortsas. — M. Chalon nous prie de faire connaître que c'est sans son assentiment que M. Hoyois, de Mons, a annoncé une édition nouvelle du Catalogue Fortsas. « Reproduire après quinze ans, dit M. Chalon, une facétie usée jusqu'à la corde, est un rabâchage dont je ne veux pas qu'on puisse me croire complice. » Pour notre part, nous désirons vivement que M. Hoyois renonce à cette publication. Il se peut que ce projet ne soit pas tout à fait en opposition avec le droit strict; mais il n'aura jamais l'approbation de ceux qui savent qu'il est encore d'autres droits que ceux consignés dans le code. »

On reconnaît tout de suite les expressions de la circulaire du 27 octobre. Force nous fut de répondre au journal de M.^r Heussner.

Mons, le 8 décembre 1855.

Monsieur le Directeur du Bulletin du Bibliophile belge.

Le cinquième cahier du tome 2 (novembre 1855) de votre estimable recueil contient, page 414, un article qu'il m'importe de rectifier, et je suis persuadé que vous accueillerez avec impartialité ma réclamation, en insérant cette lettre dans votre plus prochain numéro.



J'ai annoncé que je ne réimprimerais pas le *Catalogue-Fortsas*, pour des raisons que j'expose dans l'*Avis de l'éditeur* de l'ouvrage ayant pour titre : *Documents et Particularités historiques sur le Catalogue du comte de Fortsas*, grand in-8.°, papier de couleur, édition de luxe, vignettes, etc., etc.

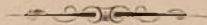
Le public jugera seulement alors de quel côté se trouvent le droit et la raison, et j'espère avoir l'approbation des personnes qui savent apprécier qu'il existe entre collègues d'autres procédés que ceux employés par M.^r R. Chalon à mon égard, et que les gens délicats réprouveront certainement.

J'ai l'honneur, etc.

Ce consciencieux Bulletin daigna cette fois admettre une *partie* de notre réclamation, car il annonça, page 492 :

M. Hoyois nous prie de rectifier ce que nous avons dit à cet égard à la page 414, dans ce sens qu'il n'a pas l'intention de reproduire le Catalogue Fortsas, pour des raisons qu'il expliquera dans l'*Avis de l'éditeur* de l'ouvrage ayant pour titre : *Documents et Particularités historiques sur le Catalogue du comte de Fortsas*. Nous avons cru devoir déférer au vœu de M. Hoyois, mais en le faisant, il nous est permis d'exprimer notre regret, qu'il n'ait pas complètement laissé dormir M. Fortsas. C'est principalement à la publication de ces *Particularités* que M. Chalon s'oppose, et cela pour des raisons que notre conscience nous oblige à approuver. Nous ne voulons, du reste, point servir d'organe à cette querelle, qui revêt un caractère tout à fait personnel entre les deux intéressés. Il est fâcheux qu'une spirituelle plaisanterie, parfaitement goûtée en 1839, prenne une tournure si peu amusante en 1855.

M.^r le directeur se trompe d'abord sur l'année de l'apparition du Catalogue; c'est en 1840, et non en 1839, que l'ingénieux comte a couvé et fait éclore ce canard phénoménal. Ces *Particularités* ne pouvaient être parfaitement goûtées à cette époque, puisqu'elles ne sont imprimées aujourd'hui que pour la première fois. Un bibliophile ne devrait point commettre de semblables bourdes.





VIII.

Le *Quérard*, archives d'histoire littéraire, de biographie et de bibliographie françaises, qui se publie à Paris sous les auspices de l'érudit auteur de *La France littéraire* et des *Supercherries dévoilées*, contient, dans le cahier de novembre, page 163, la circulaire de M.^r R. Chalon adressée aux Bibliophiles; mais le titre de : *Société des Bibliophiles belges, séant à Mons*, ne s'y trouve pas, comme de raison.

L'éditeur fait précéder ce document de ces simples phrases :

« On nous communique un exemplaire de la circulaire suivante, émanée du président de la Société des Bibliophiles belges, à Mons, et adressée aux membres de ladite société. »

(Nous avons donné cette lettre à la page 40.)

A la suite de cette pièce curieuse, M.^r Quérard ajoute :

« Le Catalogue Fortsas a déjà été réimprimé dans le *Journal de l'amateur de livres*, que publiait M. Jannet il y a quelques années; mais cette érudite et habile mystification ayant produit son effet, la reproduction n'a été accueillie par les auteurs que comme une rareté qui avait atteint le prix fabuleux de 20 francs. »

On lit dans la livraison de décembre, sous la rubrique :

LETTRES BIBLIOGRAPHIQUES, XI. — *A propos du Catalogue Fortsas.*

Notre impartialité nous oblige d'insérer la lettre suivante en réponse à celle que nous avons publiée du savant et spirituel M. R. Chalon, de Mons. Nous avouons néanmoins que ce n'est pas sans regret, parce qu'il y a, dans la réponse de M. Hoyois, des expressions malsonnantes envers M. R. Chalon, très-estimable à beaucoup de titres : évidemment elle a été écrite *ab irato*.

Nous n'avons pas été les seuls à admettre la réclamation de M. R. Chalon. On la trouve, en substance, dans « *la Bibliographie de la Belgique*, » que publie à Bruxelles M. C. Muquardt, n^o 10 de cette année, page 98.

L'honorable M.^r Quérard, ne connaissant pas l'origine de notre différend, a pensé, bien à tort, que notre lettre avait été écrite *ab irato*. Les expressions qu'il trouve malsonnantes répondent à la circulaire du 27 octobre; son appréciation n'en est pas moins prudente. Quant au journal de M.^r Muquardt, on verra (ANN. XII) que c'est sans le consentement de ce dernier que l'avis de M.^r Chalon a été admis, et qu'il désapprouve cette insertion.



Mans, le 12 décembre 1855.

Monsieur,

Je viens de lire dans *Le Quérard*, n.º 11, page 163, une lettre relative au *Catalogue-Fortsas*, adressée par M.º R. Chalon aux membres de la Société des Bibliophiles; mais il s'est loyalement abstenu de m'en envoyer un exemplaire. — Pourquoi?

Je dois déclarer d'abord que M.º Chalon a abusé de sa position pour expédier, *au nom de la Société*, qui n'a pas été consultée et qui d'ailleurs est et doit rester en dehors de cette affaire, une circulaire signée : *Le Président des Bibliophiles*. — Par ce fait inconsidéré, notre honorable Président ne s'est-il point exposé à un blâme de la part de ses collègues?

Il ne convient plus maintenant à M.º R. Chalon qu'on le croie complice de la réimpression de ce merveilleux catalogue; cependant, il n'a pas craint jadis de mystifier ses plus intimes camarades, en les rendant ridicules aux yeux des bibliophiles de tous les pays. Je laisserai aussi les *honnêtes gens* apprécier cette conduite.

Pourquoi la Société ne s'est-elle pas émue alors, comme aujourd'hui elle semble le faire, des actes de son président, qui, par la publication du *Catalogue-Fortsas*, a turlupiné publiquement ses cosociétaires, dont le premier mouvement a été de se renvoyer la balle et de rire les uns des autres? — Pourquoi la société ne s'est-elle pas émue davantage, ainsi que M.º Chalon lui-même, à la publication des articles de feu M.º Fréd. de Reiffenberg, répétés à des intervalles assez longs? — La Société aurait-elle deux poids et deux mesures selon les circonstances?

J'ai annoncé que je ne réimprimerais pas cette facétieuse plaquette, quoique l'autorisation m'en ait été accordée, mais

* Il ne s'agit pas ici d'apprécier la conduite d'un typographe qui *contrefait* un ouvrage imprimé par lui, et qui, soi-disant, profite, pour se mettre à l'abri d'une poursuite judiciaire, de ce que le dépôt légal n'aurait pas été fait. De ce que je n'imprime pas aujourd'hui ce catalogue, s'ensuit-il qu'un autre éditeur ne puisse le publier demain? — Cent fois non!



des *Particularités historiques et curieuses sur le Catalogue du comte de Fortsas*. Je donnerai, dans l'*Avis de l'éditeur*, bien des détails qui surprendront les personnes sensées. Alors seulement le public sera en position de juger entre nous deux, et j'espère obtenir l'approbation de ceux qui estiment qu'il existe, entre confrères, des procédés plus dignes que ceux employés à mon égard par M.^r R. Chalon et que les gens délicats condamneront sans doute.

M.^r le président des Bibliophiles s'est étrangement trompé sur mes intentions. Pour un homme qui veut avoir la gravité de son âge, il n'a pas assez réfléchi. Est-ce que la mémoire lui ferait déjà défaut?...

En se fourvoyant dans ses nombreuses démarches, il a fait beaucoup trop de bruit pour peu de chose. — Pourquoi n'a-t-il pas daigné venir me voir tout d'abord, sans employer jésuitiquement des moyens qu'un homme franc repoussera toujours : moyens que je dévoilerai, s'il en est nécessaire.

Il n'appartient pas à M.^r R. Chalon de qualifier de *mauvaise action* une œuvre qu'il ne connaît pas, surtout avec des *peut-être* ; encore moins d'engager ses amis et connaissances à ne point encourager mon entreprise par leur souscription. — Ce monsieur ne serait-il point passible des tribunaux, si je lui intentais une action en calomnie et en dommages-intérêts?...

Vous avez admis l'attaque, je réclame, Monsieur, de votre impartialité l'insertion de ma défense dans la plus prochaine livraison de votre estimable recueil.

Je vous prie d'agréer, etc., etc.

Telle est notre réponse à M.^r Quérard, qui s'est empressé de l'insérer dans son intéressante publication et sans aucun commentaire désobligeant : c'est doublement un acte d'impartiale équité et de délicate attention, que nous reconnaissons volontiers. — Merci !

Cette réclamation étant la seule qui ait été adressée en France, nous devons nécessairement entrer dans des développements assez *longs* ; n'en déplaise encore à M.^r le comte.



IX.

Le Messager des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie en Belgique, paraissant à Gand, a donné, sur notre demande, l'*AVIS aux Bibliophiles*, qui se trouve page 61. — Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de remercier M.^r l'éditeur du bon accueil qu'il fit à notre lettre dans le volume de 1855, page 380.

Le même volume contient la *réclame* de M.^r R. Chalon : on devait s'y attendre. On lit donc à la page 518 :

ANNONCE D'UNE NOUVELLE ÉDITION DU CATALOGUE FORTSAS. — M. R. Chalon nous prie de faire connaître que c'est sans son assentiment que M. Hoyois, imprimeur à Mons, a dernièrement annoncé une édition nouvelle du *Catalogue de la bibliothèque du comte de Fortsas*, accompagnée de la correspondance qui lui a été adressée par les bibliophiles pour l'achat de certains ouvrages et des articles des journaux, bulletins littéraires parus à cette occasion.

Voilà au moins un comité de rédaction qui a le sens commun ; il se garde bien de se poser en critique et de prendre parti pour l'un ou pour l'autre. Loin de se fourvoyer comme les autres, ce comité conserve une neutralité respectable et indépendante ; il a eu aussi le bon esprit d'élaguer toute phrase présentant une sortie inconvenante. La rédaction attend probablement des faits positifs avant de se prononcer, et elle a parfaitement raison : *les honnêtes gens* l'approuveront. On doit reconnaître et admirer la prudence de ces messieurs.

X.

Enfin, la menace du papier timbré a produit son effet sur le véridique et impartial *Moniteur de l'Enseignement!*...^{*} mais n'anticipons pas : chaque chose à sa place.

Ce journal, consacré à l'instruction de la jeunesse et servant de

^{*} Publié avec la coopération habituelle de plusieurs professeurs et sous la direction de M.^r FRÉD. HENNEBERT, professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Tournai, membre de diverses sociétés savantes et littéraires, nationales et étrangères.



guide aux personnes qui occupent un emploi quelconque dans l'enseignement, reproduit, au tome III, 3.^{me} série, n.^o 11, livraison du 30 novembre 1835, le *cliché* n.^o 3 que voici :

Monsieur CHALON nous prie de faire connaître que c'est sans son assentiment que *le sieur* Em. Hoyois, imprimeur à Mons, a dernièrement annoncé une édition nouvelle du *Catalogue Fortsas*, avec des additions et des embellissements de sa façon. Les tribunaux auront à examiner, le cas échéant, s'il est permis à un typographe de CONTREFAIRE un ouvrage jadis sorti de ses presses, en profitant, pour se mettre à l'abri de poursuites judiciaires, de ce que le dépôt légal n'aurait pas été fait en temps utile. — Pour les honnêtes gens, la question n'en est pas une.

Le 12 décembre, nous adressions *au sieur* Hennebert notre réponse à cet article, si bien placé dans une publication spéciale sur l'instruction. (Voir ci-après page 73.)

Cet affable professeur, toujours si prétentieux, si poli, se fit tirer l'oreille pour nous rendre la satisfaction que nous lui demandions honnêtement, et nous fûmes obligé de lui rafraîchir la mémoire par l'envoi de la lettre suivante :

Mons, le 26 janvier 1856.

Monsieur le Directeur du *Moniteur de l'Enseignement*.

J'ai en vain cherché jusqu'à ce jour, dans les cahiers de votre recueil, la réponse que je vous ai fait parvenir, le 12 décembre dernier, concernant une *réclame* de M.^r R. Chalon sur mon projet de publier le *Catalogue-Fortsas*.

Veillez vous tenir pour averti que si, pour le 15 février prochain, vous n'avez pas publié ma lettre, je serai forcé, bien à regret, de vous y contraindre judiciairement, la loi à la main.

Vous voyez, Monsieur, que je mets de la délicatesse dans mes procédés envers vous, contrairement à votre manière d'agir à mon égard.

J'ai l'honneur de vous saluer.

(Signé) *Emm. Hoyois.*



Ce brave directeur dans l'embarras, pour avoir servi d'instrument à l'adroit comte de Fortsas, eut sans doute peur de l'article 13 de l'arrêté du 20 juillet 1831, conçu en ces termes :

« Toute personne citée dans un journal, soit nominativement, soit indirectement, aura le droit d'y faire insérer une réponse, pourvu qu'elle n'excède pas mille lettres d'écriture, ou le double de l'espace occupé par l'article qui l'aura provoquée. Cette réponse sera insérée, au plus tard, le surlendemain du jour où elle aura été déposée au bureau du journal, à peine contre l'éditeur de vingt florins d'amende pour chaque jour de retard. »

Cet article 13 (mauvais point!) est formel. Ces pièces de dix florins à dégainer produisirent un effet magique sur notre prudent éditeur. Aussi s'empressa-t-il d'informer ses intéressants abonnés qu'il s'inclinerait devant notre injonction en se conformant à la loi. En effet, on lit, dans le n.º 18, du 10 février, ce précieux avertissement :

LE CATALOGUE FORTSAS. — M. CHALON et l'imprimeur HOYOIS.

Peut-être se souvient-on d'avoir lu, à la dernière page de notre numéro du 30 novembre dernier, quelques lignes relatives à la réimpression annoncée de ce rare et curieux catalogue. Or, ces lignes paraissent avoir déplu à l'imprimeur qui nous écrit à ce propos une lettre assez peu polie, en nous *sommant* de la reproduire. Le peu d'espace dont nous disposons aujourd'hui ne nous permettant pas d'y joindre nos observations, nous différerons de dix jours. On ne perdra rien pour avoir attendu.

On voit que ce n'est pas sans rechigner, sans ricaner et sans montrer le poing... dans sa poche que notre rédacteur en chef promet de s'exécuter.

Le n.º 19, du 20 février, contient, hélas! au *Bulletin bibliographique*, notre *épître* du 12 décembre! Elle est précédée et suivie de quelques phrases émanant de la rédaction et qui prouvent une fois de plus que c'est à contre-cœur que le *monsieur* du n.º 10 de la rue du Quesnoi, à Tournai, s'est infligé la discipline. Qu'on en juge :

LE CATALOGUE FORTSAS.—M. R. CHALON et l'imprimeur HOYOIS.

Nous donnons, selon notre promesse, la lettre à nous écrite le 12 décembre dernier par le sieur Hoyois, lettre dont nous avons différé la publication dans l'espoir que le signataire, en y réfléchissant, aurait compris qu'il n'avait qu'à gagner à notre abstention. Loin de là, le sieur Hoyois insiste; il serait forcé, bien à regret, dit-il, de nous « contraindre judiciairement. » Voici donc, mot pour mot, l'épître du typographe montois :



Mons, le 12 décembre 1855.

Au sieur Frédéric Genuebert,
Directeur du *Moniteur de l'Enseignement*.

Vous avez accueilli, dans la livraison de novembre, une réclame (sic) de M. R. Chalon contre une publication que je me proposais de faire paraître.

Je viens à mon tour, Monsieur, vous prier d'insérer ma réponse dans le plus prochain numéro de votre journal.

Pour des raisons que j'expliquerai dans l'*Avis de l'Éditeur*, j'ai annoncé que je ne réimprimerais pas le *Catalogue-Fortsas*, mais bien certaines particularités historiques sur ce catalogue.

Vos abonnés auront dû être bien étonnés en lisant, dans un recueil sur l'enseignement, un article tout à fait étranger à l'instruction et que beaucoup d'entre eux n'auront pas compris. En effet, que vient faire le *Catalogue-Fortsas* dans une revue de cette espèce?

Je ne puis laisser passer sans protestation cette phrase que vous avez eu l'extrême délicatesse d'insérer : *Pour les honnêtes gens, la question n'en est pas une.* — Qu'en savez-vous, Monsieur, pour vous exprimer ainsi? Il fallait attendre avant de juger. Vous êtes bien imprudent, ou bien léger; et permettez-moi de vous faire observer que, dans votre position, vis-à-vis de vos lecteurs et de moi en particulier, vous auriez dû être plus circonspect : l'esprit de camaraderie vous aura aveuglé.

Oui, certes, pour les honnêtes gens, on trouvera assez étrange que M. R. Chalon soit venu jeter parmi les bibliophiles un appât qui devait rendre ridicules ses plus intimes amis, s'ils n'avaient eu le bon esprit de rire de sa mystification.

D'ailleurs, je mettrai le public à même de se prononcer entre M. R. Chalon et moi; j'espère avoir l'approbation des gens capables d'apprécier qu'il existe, entre confrères, d'autres procédés que ceux employés par lui à mon égard, et réprouvés sans doute par la délicatesse.

Je vous crois, Monsieur, assez loyal et assez impartial pour insérer la présente réclamation, sans que j'aie besoin de faire usage du droit que la loi m'accorde.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Pour mettre le lecteur à même d'apprécier jusqu'à quel point il sied au *sieur* Hoyoïs de parler de *délicatesse* et de taxer les autres de *légèreté* et d'*imprudencé*, nous allons extraire du *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie* quelques réflexions de M. Charles Hen, à propos d'une réclamation dudit *sieur* Hoyoïs contre M. R. Chalon, réclamation semblable à celle qu'on vient de lire, sauf quelques aménités en plus pour nous. (*Liv. du 20 février.*)

Ces quelques réflexions de M.^r Ch. Hen se trouvent aux Annexes sous le n.^o XI, p. 79. — Pourquoi M.^r Hennebert remplace-t-il par des points cette dernière phrase de son camarade : *Nous avons trop bonne opinion de notre confrère de Mons, etc.*? Sa délicatesse, sa loyauté et son impartialité s'opposaient sans doute à cette citation.

Pour paraître plus fort, le consciencieux et délicat rédacteur du *Moniteur* a INVENTÉ la signature de M.^r Ch. H., qu'il place à l'article du 20 février. Cette signature ne se trouve pas dans le *Journal de l'Imprimerie!*....

Mais puisque ce cher Jean-Baptiste-Joseph-Frédéric, à bout de sa dialectique, aime tant à s'appuyer et à s'armer d'extraits, nous le sommerons, cette fois directement par huissier, d'insérer notre réplique à M.^r Charles Hen, aussitôt qu'elle paraîtra dans le *Journal de l'Imprimerie*, réplique qui fait partie de l'Annexe XI : il faut bien que les lecteurs de ce *Moniteur* aient connaissance de notre riposte. — Libre à ce monsieur d'y ajouter ses nouvelles réflexions; nous y répondrons toujours, la loi à la main.

Ce qui étonnera fort la gent professionnelle et les athénéïens, c'est que, d'abord, il ne fallut ni plus ni moins de cinquante jours, puis de vingt autres jours encore à notre loquace professeur de rhétorique française pour trouver, en trois séances, deux malheureuses douzaines de lignes, dans lesquelles percent beaucoup de mauvaise humeur, certaine ironie forcée, et cet esprit de camaraderie égoïste, toujours partial lorsqu'il n'est pas souverainement injuste.

Analysons d'abord brièvement les quelques lignes du 10 février :

Quelle vanité dans ce dubitatif *peut-être* et quel non-sens difficile à accorder avec les règles de la simple logique! — Notre *incroyable* est cependant forcé de reconnaître la rareté du Catalogue; mais c'est plutôt une réminiscence involontaire, car nous ne pouvons croire que

cette recommandation indirecte de notre entreprise fût faite à notre intention. — Le *paraissant* est assez candide; mais le *peu polie* sent le jésuite d'une lieue; c'est toujours l'éternel : *Fais ce que je dis et non ce que je fais*. D'ailleurs nos lecteurs apprécieront. — Le *peu d'espace* est de la même famille que l'*abondance des matières*; c'est le rempart traditionnel derrière lequel se retranche le journaliste pour gagner du temps avant de battre la chamade ou d'amener pavillon. — Par cette expression gasconne : *On ne perdra rien pour attendre*, ne semblait-il pas que notre formidable *Moniteur* allait nous pourfendre, nous écraser! Voilà bien *encore ici* la montagne qui accouche d'une souris. Est-ce que notre Tournaisien, bâtardé depuis 1818, serait déjà vieux aussi avec ses cinquante-six ans?... Du reste, *qui se ressemble s'assemble*. Cependant notre Picard * s'est laissé jouer en perdant de vue deux célèbres personnages dont la moralité est cependant à la portée de tout le monde : *Bertrand et Raton*; ce demi-Belge (petite naturalisation en 1824), cette âme damnée du noble châtelain de Waudrez ne sait donc pas qu'il est prudent de ne point trop hurler avec les loups, mais principalement avec ceux du terroir de Binchou.

Voyez-vous bien cette *promesse*, forcée par notre menaçante invitation du 26 janvier, et l'*espoir* que la réflexion serait venue à notre aide pour nous faire comprendre que nous avons tout à gagner par l'*abstention* de notre Sigaléon! — S'il y avait réellement de la sincérité chez notre grec, pourquoi ne pas abaisser le bras, porter le coude près du corps, la paume de la main un peu tournée en dehors, le petit doigt en arrière de la couture de la....., et nous aider de ses conseils, nous éclairer de ses lumières? — C'est toujours la pédanterie scolastique qui domine!

Voyez-vous cet autre Sancho du nouveau don Quichotte qui, après avoir promis à ses disciples *plus de beurre que de pain* en les exhortant à attendre patiemment la fin du carême, continue à faire jeûner ses pauvres innocents lecteurs, qui n'en peuvent mais, et ne leur servir, en définitive, pour tout ragoût, que cette maigre tartine de *blagues* du 10 février, que l'on a lue. — (Le mot *blague* est consacré.)

Voyez-vous ce brave Picaros s'appuyant sur Diégo et réclamant le secours du *Journal de l'Imprimerie*? Comme il répond victorieusement à nos reproches d'*indélicatesse*, de *légèreté* et d'*imprudence*! — C'est donc en offrant des..... extraits qu'il élude assez maladroitement la question, tant il se trouve embarrassé, lui qui a pourtant la réputation d'être spirituel. Mais que de réputations usurpées! — Aussi voyons-nous cet enfant de la Picardie s'étonner, pour donner le change, que nous n'ayons pas prodigué à M.^r Ch. Hen certaine *aménité* que nous lui adressions.

* Né à Crèvecœur le 25 mars 1800! — Crèvecœur est un petit village du département de l'Oise (ancienne province de Picardie), chef-lieu Beauvais, arrondissement de Clermont.

Permettez-nous de vous le dire, cher monsieur Hennebert, lorsque l'on est doué de votre atticisme et que l'on veut avec impartialité engager une lutte, on agit loyalement. Il est de convenance de répondre tout d'abord, on ne temporise pas ensuite, puis on ne vient pas avec des fransquillonnades promettre de faire preuve de bravoure. — Quand on publie, à contre cœur, *in extenso*, la lettre de son antagoniste, on a le courage d'y répondre soi-même, ou il est alors plus prudent de ne rien publier du tout, sans s'amuser à extraire des fragments mensongers d'une revue pour les entourer de quelques commentaires faits à sa louange et si bien arrangés, quel'on paraît toujours avoir raison et l'adversaire toujours tort.

Eh quoi! parce qu'il a plu à M.^r l'éditeur du *Journal de l'Imprimerie* de venir étourdiment piquer une tête en faveur de M.^r R. Chalon, s'ensuit-il que monsieur notre ex-collègue de la Société des Bibliophiles et de la Société des Sciences du Hainaut ait bien fait de chercher à s'excuser, voire d'invoquer ce malencontreux appui, sans songer que M.^r Ch. Hen avait versé, lui aussi, dans la même erreur, ressenti le même aveuglement, en venant se fourvoyer dans notre différend.

Pourquoi M.^r Hennebert en impose-t-il à ses abonnés en affirmant que le journal de M.^r Hen contenait une réclamation semblable à celle qu'il avait reçue? Nous donnons cet *Avis* où l'on voit que M.^r Hen n'a point fréquenté, heureusement pour lui, la classe de notre sultisant pédagogue, et où, par sa délicate attention, il fait preuve de jugement en supprimant cette phrase doctorale : *Pour les honnêtes gens, la question n'en est pas une!* De plus, il montre du bon goût, du tact, sans en faire parade comme l'auteur du *Cours de prononciation, de lecture à haute voix et de récitation*.

Soyez décent et convenable, monsieur le précepteur; vous ferez de l'esprit ensuite. Une teinte de bon ton, un vernis de bonne compagnie pouvaient peut-être suffire de votre temps; aujourd'hui, la société exige davantage: en coupant les ailes d'un brillant papillon, il ne reste qu'une vilaine chenille.

Point n'est besoin de faire remarquer l'attitude effrontée de ce Belge de faux aloi chargé de former l'esprit et le cœur de la jeunesse, et son étrange manière de s'exprimer quand il parle de *monsieur* Chalon, de *monsieur* Hen, du *sieur* Hoyois. — Certes, nous ne nous sentons point blessé de ce diminutif aussi perfide que grossier. — Nous ignorons les us et coutumes de la Picardie; mais si monsieur Fr. Hennebert a oublié que, moralement, tous les hommes sont égaux, qu'ils ont droit aux mêmes égards; que, politiquement, il n'y a plus de nobles ni de vilains; s'il n'y a, dans sa manière de nous traiter, que petitesse et travers d'esprit, nous lui pardonnons volontiers ce crétinisme. Cependant, pour un civilisateur français qui affiche tant de hauteur et de morgue, et surtout certaine ambition (pas trop n'en faut); pour un Triptolème exotique qui se pose comme un modèle d'urbanité, comme un type d'honorabilité revêtu de ce cachet de politesse qu'on remarque volontiers chez un homme *comme il faut*, il n'a point fait preuve de cette



urbanité qui distingue en général les personnes bien élevées, et nous pourrions, comme à l'autre, lui conseiller de relire la *Civilité française*.

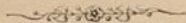
Nous allons oublier ce bienheureux (*sic*) ajouté par notre intelligent *magister*, qui n'a pas compris le sens que nous donnions au mot *réclames*. Est-ce parce que nous avons négligé de souligner ce mot *réclames*? Mais notre sévère épilogueur a commis la même faute avec son (*sic*). Oh! il faut être bien au dépourvu de réparties pour s'attaquer à semblable peccadille. *A bon entendeur demi-mot!* — Est-ce que notre illustre rhétoricien aurait de plus le malheur d'être sourd, lui qui voit un fétu dans l'œil de son voisin lorsqu'il n'aperçoit pas une poutre dans le sien?

Ah! qu'est devenu le temps où ce gentil et aimable monsieur nous écrivait : *Mon cher collègue,.... Dans cette attente, je vous offre, mon cher collègue, la NOUVELLE assurance de mes sentiments affectueux*. Au lieu de se servir aujourd'hui du titre de *sieur*, il aurait dû employer ces mots *mon très-cher*.... Il est vrai que, *in illo tempore*, il ne se faisait pas scrupule de mettre à contribution notre générosité et notre complaisance... — Dans quel enchaînement d'idées allait nous entraîner cette amicale revue rétrospective! nous aimons mieux nous taire. — C'est pourtant bien malheureux de vieillir; nos facultés baissent considérablement; la mémoire du cœur principalement fait défaut! Voilà bien les hommes! mais quels hommes!... Plaignons-les cependant.

M.^r Hennebert a eu aussi mauvaise grâce de venir, comme un roquet, japper et se jeter entre nos jambes, lui qui a reproduit, dans *Le Bibliologue*, l'article de feu M.^r Fréd. de Reiffenberg et renouvelé sciemment le ridicule jeté sur ses camarades. Notre maître d'école, avec son pédantisme, s'est montré fort malhabile en nous lançant ses lourds pavés, et M.^r R. Chalon a été malavisé (cela ne nous étonne pas du reste) en s'adressant à cet imprudent entremetteur, cet autre *Secrétaire*, aussi son ex-collègue, pour nous asticoter et nous morigéner :

Rien n'est si dangereux qu'un *maladroit* ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Qui nous expliquera d'ailleurs les exagérations insensées de ces deux honorables? Pardonnez-leur, Seigneur! — Quand la raison déménage, c'est pour faire place à la folie; et, ici la calomnie est excusable, car ils ne savent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font.





XI.

AVIS.

M. Renier Chalon nous prie de faire connaître que c'est sans son assentiment que M. Emm. Hoyois, imprimeur à Mons, vient d'annoncer une édition nouvelle du *Catalogue Fortsas*. Loin d'autoriser cette publication aussi tardive qu'inutile, et que des commentaires qui n'ont plus d'à-propos rendraient désobligeante, M. Chalon déclare formellement qu'il s'y oppose et qu'il s'y opposera par toutes les voies de droit.

M.^r l'éditeur du *Journal de l'Imprimerie* est au moins poli; les *honnêtes gens* sauront apprécier la différence qu'il y a entre lui et M.^r l'éditeur du *Moniteur de l'Enseignement*, le seul qui n'ait pas compris cette délicatesse inséparable d'un homme bien *éduqué*! Et c'est un professeur de rhétorique française qui donne de pareils exemples!

Voici notre réponse à ce *cliché* modifié; elle est du 8 décembre :

Monsieur l'Éditeur du *Journal de l'Imprimerie*, etc.

Je viens réclamer de votre impartialité l'insertion, dans le plus prochain numéro de votre estimable Journal, de ma réponse à l'AVIS qui a paru dans la 2.^{me} partie de votre Recueil, juillet à novembre 1855, n.^{os} 6 à 11, 2.^{me} année, page 10.

J'ai annoncé que je ne réimprimerais pas le *Catalogue du comte de Fortsas*, pour des motifs que j'explique dans l'*Avis de l'Éditeur* de l'ouvrage qui paraîtra incessamment. Le public jugera seulement alors de quel côté est la raison.

M.^r R. Chalon s'est étrangement trompé sur mes intentions. Pour un homme grave, il n'a pas assez réfléchi. Il a fait beaucoup trop de bruit pour rien, et donné par sa *réclame* une importance plus grande à ma publication : ce dont je le remercie sincèrement.

Cet AVIS pouvant nuire à mes intérêts, j'ose espérer, Monsieur, que vous ne me refuserez pas l'acte de réparation que je vous demande.

Je vous prie d'agréer, etc.



M.^r Ch. Hen s'est empressé de faire suivre notre lettre de quelques réflexions qui nous ont paru déplacées. Nous pensons qu'il a ici manqué d'adresse; son impartialité devait lui faire comprendre qu'il ne pouvait sortir de son rôle, ou alors il devenait partial; il devait rester neutre. On verra, par la *longueur* de l'article ci-dessous, combien il a abusé de sa position :

Puisque la lettre qui précède fait appel à notre impartialité, nous ne l'insérerons pas sans y répondre quelques mots.

M. Hoyois a beau dire : il est évident qu'il avait d'abord conçu l'idée de réimprimer le *Catalogue du comte de Fortsas*. Les paroles passent, mais les écrits et les imprimés restent. Or, M. Hoyois a fait connaître nettement son intention dans un avis aux bibliophiles, distribué en Belgique, et qui se trouve reproduit dans le *Messenger des Sciences historiques*, 3^{me} livraison de 1855, p. 379 et 380. On y lit entre autres choses : « Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur annonçant enfin LA RÉIMPRESSION DE CE RARISSIME CATALOGUE, dans le même format gr. in-8°, mais sur papier extra-fin de couleur, etc., etc. » Cette phrase est assez claire, et il n'y a pas moyen de l'interpréter autrement que ne l'a fait M. Renier Chalon.

Depuis la publication de son malencontreux prospectus, M. Hoyois a reconnu qu'il s'était arrogé un droit qui n'était pas le sien, et il a modifié en conséquence son projet primitif. Il a bien fait. A sa place seulement, nous eussions avoué franchement notre erreur. Cela eût mieux valu que de nier un fait patent et d'accuser gratuitement d'irréflexion un homme estimé à la fois pour son caractère et pour son savoir.

Cela dit, nous n'avons pas à juger le projet conçu par M. Hoyois de rassembler dans une brochure les faits les plus intéressants sur ce qu'il appelle le voyage historique de Binche. Toutefois, nous devons l'avouer, nous ne voyons jamais sans une certaine appréhension l'annonce de publications de ce genre, où les auteurs ne se piquent point en général de respecter les secrets d'une correspondance qui n'était pas destinée à voir le jour. Publier en entier, ou par fragments, des lettres confidentielles, sans l'assentiment des personnes qui les ont écrites, — c'est toujours un procédé de fort mauvais goût; c'est quelquefois un acte d'indélicatesse. Nous avons assez bonne opinion de notre confrère de Mons pour espérer qu'il saura éviter un abus aussi déplorable, et qui est malheureusement trop fréquent de nos jours.



Nous ne pouvions, en âme et conscience, garder le silence en présence de ces réflexions de M.^r l'éditeur. Aussi, le 26 janvier, lui adressions-nous la lettre suivante :

Monsieur,

C'est bien malgré moi que je viens encore entretenir vos lecteurs du précieux *Catalogue du comte de Fortsas* ; mais, dans votre livraison du 25 décembre, page 212, que je viens de recevoir, vous faites suivre ma lettre, du 8 décembre, d'insinuations si peu convenables, que vous me forcez d'y répondre.

Tout en vous remerciant, Monsieur, d'avoir inséré ma réclamation, je ne crois pas qu'en faisant appel à votre impartialité, il y avait pour vous obligation à venir vous ériger d'abord en juge entre M.^r Chalon et moi, et me condamner ensuite par des commentaires désobligeants (pour ne pas me servir d'une autre expression), surtout dans une question que vous ne connaissez aucunement et qui doit, jusqu'à présent, rester entièrement étrangère pour vous. Il y a sans doute encore ici de la camaraderie ? Autre plaie qui empêche la vérité d'apparaître ! — Si vous aviez mûrement réfléchi, Monsieur, vous ne vous seriez point posé si maladroitement en censeur. Votre prétendue impartialité ne vous faisait point un devoir impérieux d'émettre votre opinion d'une manière aussi magistrale, presque en forme de style de procureur, pour délayer en vingt-huit lignes (ma lettre n'en contient que la moitié) autant d'erreurs qu'il y a de mots.

En lisant attentivement le deuxième alinéa, vous ne vous exposiez nullement à avancer des faits que vous interprétez trop légèrement : c'eût été plus sage, plus prudent. Vous auriez dû aussi ne pas suivre l'exemple de M.^r R. Chalon, et attendre la publication de l'ouvrage avant de vous prononcer, sans agir comme un aveugle qui a la prétention de décider des couleurs.

A propos d'une plaquette bien inoffensive, on dirait, en vérité, que nous sommes menacés d'un cataclysme littéraire. Vous vous élevez vraiment trop haut, Monsieur, dans votre modeste vertu, pour employer ces phrases doctorales : *Malencontreux prospectus, procédé de mauvais goût, acte d'indélicatesse, etc., etc.* — A vous entendre, on dirait que je ne connais que la civilité brouillée, que j'ai mérité d'être mis au pilori des bibliophiles, au carcan des éditeurs ! — Je n'ai à renier aucun de mes actes ; je suis encore libre de publier ce savant et facétieux Catalogue, si cela me convenait. — Vous pouvez être, comme moi, sans la moindre inquiétude : *Rira bien qui rira le dernier.*

Je le répète, Monsieur : le public jugera ; il décidera quel est le plus grand coupable celui qui, aux yeux de tous, mystifie ses plus intimes amis, ses collègues, qui colporte et laisse prendre des copies de leur correspondance, et celui qui, *autorisé*, réunit en un volume tout ce qui a été écrit sur cette spirituelle mystification, le chef-d'œuvre de son auteur, volume que le premier venu peut même éditer.



Libre à vous, Monsieur, d'ajouter encore à la présente des appréciations presque malveillantes; je n'y répondrai plus, dans la crainte d'ennuyer vos abonnés. Mais, dans ce cas, ma réplique se trouverait dans ma publication, qu'il vous sera libre alors d'interpréter comme bon vous semblera. J'y joindrai même votre réfutation, car je suis trop franc, trop loyal pour empêcher la lumière de se produire, et je n'emploierai jamais de *veto* contre certains grands journaux soi-disant indépendants, ni contre certains recueils, en leur infligeant un blâme mérité, en leur reprochant comme un acte de lâcheté le refus d'accepter une riposte après une attaque perfide. — Et voilà pourtant comme quelques publicistes comprennent la liberté de la presse!

J'espère, Monsieur, que vous admettrez l'insertion de cette lettre. J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus parfaite considération.

XII.

La *Bibliographie de la Belgique*, n.º 10 de 1855, contient ce *cliché* n.º 3 :

M. Chalou nous prie de faire connaître que c'est sans son assentiment que le sieur Hoyois, imprimeur à Mons, vient d'annoncer une édition nouvelle du *Catalogue Fortsas*, avec des embellissements de sa façon. Les tribunaux auront à examiner s'il est permis à un typographe de *contrefaire* un ouvrage jadis imprimé par lui, en profitant, pour chercher à se mettre à l'abri de poursuites judiciaires, de ce que ce dépôt légal n'aurait pas été fait en temps utile. Pour les honnêtes gens, la question n'en est pas une.

* La 2.^{me} livraison de 1856, qui n'a été délivrée que le 5 avril, ne contenait pas encore notre réclamation. — Quelle impartialité!

Ce qu'il y a de plus surprenant dans les observations de M.^r Ch. Hen, qui est éditeur et libraire (ce qui suppose des connaissances spéciales), c'est qu'il se soit aussi trompé sur l'arrangement des lignes du prospectus, qui ne présentent certainement pas le sens qu'on voudrait y attacher. Jamais nous n'avons présenté notre ouvrage sous le titre de : *Catalogue du comte de Fortsas*. — Quant à M.^r R. Chalou, quoique président d'une société de bibliophiles, nous comprenons facilement qu'il ait pu se fourvoyer dans la disposition de notre annonce.

M.^r Ch. Hen a commis une nouvelle erreur en prétendant que nous avions distribué en Belgique un *Avis aux bibliophiles*. Nous n'avons écrit qu'au *Messenger des Sciences* et au *Bulletin du Bibliophile belge*, comme étant des revues s'occupant de bibliographie, pour leur demander l'insertion de la communication que nous leur adressions.

Voici notre réponse en date du 10 mars 1856 :

M.^r C. Abuquardt, *éditeur de la Bibliographie, etc.*

Le hasard me fait rencontrer le n.^o 10 de votre journal, année 1855, dans lequel je lis, à la page 98, un article que je ne puis laisser sans réponse, attendu qu'il induit en erreur vos abonnés, porte atteinte à ma considération et nuit à mes intérêts. Mais ce qui m'étonne le plus, Monsieur, c'est que vous ayez eu l'imprudence d'admettre la dernière phrase, contre laquelle je dois protester et que j'attribue à un manque de réflexion, puisque vous n'êtes pas à même de juger le différend qui existe entre M.^r Chalon et moi. Vous deviez donc vous abstenir.

La position élevée que vous occupez si dignement dans la librairie est pour moi une garantie que vous accueillerez ma réclamation, en l'insérant entièrement dans votre prochain numéro.

J'ai annoncé que je ne réimprimerais pas le *Catalogue-Fortsas* (tout en ayant le droit de le faire), pour des motifs que j'explique dans l'*Avis de l'Éditeur* de la publication qui est sous presse, mais bien la réunion des documents et certaines particularités sur cette spirituelle mystification de l'honorable M.^r R. Chalon, qui sont du domaine public. Alors seulement on appréciera qui a raison de nous deux. *

M.^r R. Chalon s'est trompé sur mes intentions; il a crié bien haut. Pourquoi? — L'avenir nous l'apprendra. Cependant, les *honnêtes gens* trouveront assez drôle qu'il ait cru pouvoir jeter, parmi ses plus intimes, un appât qui n'avait évidemment d'autre but que de les rendre ridicules aux yeux des bibliophiles, et qu'il vienne aujourd'hui renier en quelque sorte sa progéniture.

Je compte, Monsieur, sur votre impartialité et vous prie d'agréer mes civilités distinguées.

(Signé) *Emm. Hooyois.*

* Quand on attaque quelqu'un, on devrait avoir le courage de le prévenir, afin qu'il puisse au moins se défendre. C'est ainsi que M.^r R. Chalon aurait dû loyalement nous envoyer un numéro de tous les journaux et bulletins dans lesquels il a fait insérer sa *réclame*. — Lorsque l'on touche environ dix mille francs des deniers de l'État, sans compter les revenus du propriétaire, etc., etc., on ne doit pas se montrer aussi parcimonieux.



Une livraison de la *Bibliographie* ayant été distribuée depuis l'envoi de notre lettre, nous adressâmes à l'éditeur, le 30 mars, la réclamation ci-après :

Monsieur Muquardt,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, le 10 de ce mois, pour vous prier d'insérer, dans votre *Bibliographie de la Belgique*, un article en réponse à une attaque dirigée contre moi dans le n.° 10 de 1855.

Depuis l'envoi de ma lettre, vous avez publié une livraison dans laquelle ma réclamation ne figure pas.

Je viens, Monsieur, rappeler à votre souvenir l'insertion que je réclame avec une nouvelle instance de votre impartialité, et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

M. Muquardt nous envoya, par le retour du courrier, la lettre suivante :

Librairie et Maison de Commission de C. Muquardt,

Éditeur à Bruxelles. — Place Royale, N° 11.

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG.

Bruxelles, le 31 mars 1856.

Monsieur E. Goyois, à Mons.

Répondant à votre honoree d'hier, j'ai l'honneur de vous faire observer, Monsieur, que je puis bien admettre, dans ma *Bibliographie*, des annonces de librairie, publications, etc., mais il m'est impossible d'y insérer votre lettre telle qu'elle est, à cause de son étendue. Je consens volontiers à la joindre au prochain numéro qui paraîtra, si vous voulez me l'envoyer imprimée, et payer les frais d'affranchissement (10 fr.), ou pour la Belgique seulement pour 5 fr.

En attendant, agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération parfaite.

(Signé) C. Muquardt.



Au bas de cette lettre se trouvent ces lignes, très-significatives, de la main de M.^r Muquardt :

J'ai fait des reproches à M. Clossen (qui est chargé de surveiller l'impression de la Bibliographie) pour avoir accepté la notice de M. Chalon.

Nous avons informé, le même jour, M.^r Muquardt que nous tenions beaucoup à une rectification quelconque et l'autorisions à résumer, à sa convenance, notre lettre du 10 mars, son franc et loyal désaveu nous satisfaisant.

Notre pressentiment était donc juste ! Nous avions une trop bonne opinion du caractère honorable de M.^r Muquardt pour le croire capable de consentir à l'insertion de certaines expressions et principalement de la dernière phrase du *cliché* n.º 3. Il fallait être né en Picardie pour se mettre au-dessus des convenances, comme l'a fait M.^r le professeur Hennebert ; ce monsieur a été *le seul*, parmi les nombreux éditeurs de journaux, à admettre cette phrase malsonnante, qui lui a été glissée par le fin et malicieux M.^r R. Chalon, phrase que tous les *honnêtes gens* désapprouveront.



Nous voici arrivé à un nouvel ordre de pièces, et comme il s'agit d'un fait important relatif à notre publication, pour ne rien omettre, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de les publier. — On y découvrira cette tendance à l'oppression que nous avons dévoilée, et qui s'est produite sournoisement sous l'influence occulte de M.^r R. Chalon.

Pour mieux sauvegarder l'honorabilité de la Société des Bibliophiles, nous nous abstenons de longs commentaires. Nous laissons au Lecteur impartial le soin d'apprécier la moralité de cette immixtion d'une *très-faible* partie des Bibliophiles (ils sont quatre ou cinq ! les sociétaires étrangers à la ville, excepté M.^r le président, n'assistent que très-rarement aux réunions), présentée sous des dehors tellement exagérés, qu'il sera facile de voir combien l'esprit de coterie voudrait se faire jour dans une contestation où la Société aurait dû rester entièrement étrangère.

XIII.

Mans, le 23 novembre 1855.

Mon cher Collègue,

*Il y aura réunion, le lundi 26 courant, à 6 heures
du soir, chez M.^r Hippolyte Rousselle, n° 10.*

Le Secrétaire,

*P. S. Les Dites, M. Hoyois, démissions, divers objets.
à M. Hoyois.*

Cette convocation n'est pas signée ! — Qui a expédié cette lettre ? M.^r le secrétaire Wins assurément. — Qui a dû formuler l'ordre du jour ? M.^r le président Chalon ; peut-être ces deux hauts et puissants fonctionnaires ensemble. — Que l'on juge, d'après ce P. S., des intentions *déliées* de ces honorables, qui certes *n'étaient point autorisés* à y comprendre notre nom. Ce fait est assez grave pour donner une idée de l'omnipotence que ces respectables collègues s'arrogent. Et l'on endure cette scandaleuse servitude, ce honteux esclavage, sans protester énergiquement !



XIV.

Mons, le 26 novembre 1855.

Monsieur le Président,

J'ai reçu la lettre (non signée) qui m'informe que la Société des Bibliophiles se réunira le 26, chez M.^r Hipp. Rousselle.

Cette lettre porte au *Post-scriptum* : M.^r Hoyois, et j'ai tout lieu de m'étonner de trouver mon nom dans l'ordre du jour. J'aime à croire que la Société se respectera assez pour ne pas s'immiscer dans une affaire où elle ne figure en aucune manière.

Je proteste d'avance contre toute décision qui me concernerait, dussé-je en appeler à l'opinion publique, et faire valoir, au besoin, mes droits par-devant les tribunaux.

N'ayant, *pour ma part*, posé aucun acte contraire à la dignité ni à la haute considération, si justement méritées, de la Société, je trouve souverainement inconvenant que l'on ait inscrit mon nom dans cette lettre de convocation, sans m'avoir préalablement averti, et par la raison qu'il n'existe, que je sache, aucun motif de cette inscription. Ce procédé est peu digne envers un collègue.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la considération la plus distinguée.

(Signé) *Emm. Hoyois.*



Nous avons dû nécessairement nous adresser hiérarchiquement à M.^r le Président; mais il s'est bien gardé de nous répondre, et ce soin a été dévolu à M.^r le Vice-Président; c'est pourquoi nous avons envoyé nos lettres ultérieures à cet estimable fonctionnaire.



XV.

Société
des

Mons, le 27 novembre 1855.

Bibliophiles belges

siant à Mons.

Monsieur et Collègue,

Dans sa réunion d'hier, la Société des Bibliophiles a été informée que l'un de ses membres donne sa démission, la motivant sur l'inconvenance de la publication que vous, son collègue, vous venez d'annoncer, de certaines particularités relatives au Catalogue de la bibliothèque du comte de Fortsas.

L'assemblée s'est naturellement émue de ce regrettable incident et, après avoir pris connaissance de votre missive du 26 novembre, elle nous a chargés de vous faire connaître qu'elle regarde votre projet comme étant de nature à désobliger plusieurs de nos collègues qui sont aussi les vôtres, et qu'elle vous invite, au nom des convenances et des égards de confraternité qu'on se doit et qu'il faut toujours observer dans une association comme la nôtre, à renoncer à l'exécution d'une entreprise dont les inévitables conséquences seraient de rendre les rapports de société désagréables et peut-être même **impossibles** entre eux et vous.

La Société espère, qu'appréciant ces graves considérations, vous répondrez à sa juste attente et que vous ne persisterez pas dans une résolution dont elle considérerait désormais l'accomplissement comme un procédé blessant les convenances sociales et dont elle aurait dès lors personnellement à se plaindre vis-à-vis de vous.

Dans cet espoir, nous avons l'honneur de vous saluer.

Le V. Président, Le Cellier, av^t.

Le Secrétaire, Camille Wins.

à M. E. Hoyois, imp. - lib., Membre de la Société.



Cette lettre n'a été remise que le 29 novembre. — Contrairement à l'usage établi, M.^r le secrétaire n'a pas daigné nous gratifier du mot *cher*; il écrit : *Monsieur et Collègue*. Tout autre aurait mis : *Monsieur et cher Collègue*. C'est une niaiserie, à la vérité, mais elle prouve une prévention qui nous est tout personnellement hostile, et que nous devons faire ressortir pour l'édification des *honnêtes gens*. — M.^r Cam. Wins ignorait certainement alors qu'il figurait assez avantageusement dans notre opuscule. Dans tous les cas, c'est le fonctionnaire qui écrit, au nom de la Société, à un collègue, et à ce titre il n'aurait pas dû laisser percer son individualité rancunière, très-déplacée ici. Nous ne lui en ferons pas nos compliments. Mais ce qui nous étonne, c'est que M.^r Le Tellier, l'homme délicat par excellence, ne se soit pas aperçu de cette faute contre la civilité et les *convenances*; nous supposons qu'il a signé cette pièce machinalement, comme cela se pratique habituellement.

Nous faisons également remarquer le ton sec de cette missive, dans laquelle le mot *Monsieur* ne se trouve pas une seule fois!

Et si, le 26, au lieu d'écrire, nous étions allé protester contre cet acte arbitraire, leur embarras eût été bien grand à nos deux faiseurs!

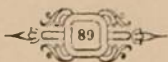
Nous voudrions bien connaître le nombre de nos collègues que nous désobligerons en mettant notre projet à exécution. Nous soutiendrions, presque, qu'il n'y en a qu'un seul : M.^r R. Chalon. Et encore?....

Nous avons mis en *caractères italiques* certains passages que nous signalons à l'attention des Lecteurs. — Notre principale réfutation se trouve à la page 32 de la Préface. — Nous protestons de toutes nos forces, vis-à-vis des Bibliophiles, contre l'envoi qui nous a été fait de cette pièce : c'est par condescendance envers quelques-uns de nos collègues que nous avons pris la peine d'y répondre. — Sous aucun rapport, même en notre qualité de sociétaire, nos affaires ne sont sous la tutelle de la Société. S'il en était autrement, si l'homme privé, le négociant, l'industriel relevait de la Société, pourquoi celle-ci ne s'est-elle pas *émue* en présence de certains faits et gestes de messieurs tels et tels?

Le contenu du premier alinéa étant en opposition flagrante avec une circonstance qui s'était produite d'une manière imprévue, on concevra notre désir d'approfondir le motif principal de cette lettre.

A cet effet, nous adressâmes, le 3 décembre, la réponse ci-contre :

* M.^r le président R. Chalon assistait à la séance du 26; il avait fait sa tournée ordinaire chez quelques-uns des sociétaires.



XVI.

Monsieur le Vice-Président de la Société des
Bibliophiles belges.

En rentrant samedi dernier, 1.^{er} de ce mois, d'une absence de quelques jours, je trouve la lettre du 27/29 novembre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, concernant certaines particularités relatives au *Catalogue* du comte de Fortsas.

En réponse au premier alinéa de cette lettre, je viens vous prier, Monsieur, de m'indiquer quel est celui des membres de notre Société qui donne sa démission motivée sur cette publication, et quelle est la date de sa missive.

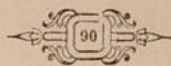
Permettez-moi, Monsieur, de révoquer en doute, jusqu'à preuve du contraire, le fait qu'on allègue, attendu que je tiens de M.^r le Trésorier-Archiviste, *qui n'avait aucune raison pour m'induire en erreur*, que c'est pour un tout autre motif que notre estimable collègue M.^r M.-L. Polain (nous pouvons le nommer) a pris cette regrettable détermination.*

En conséquence, je viens vous demander, Monsieur, de vouloir bien m'informer du jour où je pourrai me présenter chez vous pour prendre communication de cette pièce, qui a fait en partie l'objet de la dernière réunion (*pour laquelle tous les membres n'ont pas été convoqués???*), cette communication m'étant indispensable pour donner les explications que je me propose de vous transmettre. J'attendrai donc pour répondre aux autres points de votre lettre.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus parfaite considération.



* Nous aurions pu ajouter que le fait *incriminé* existait d'autant moins, que M.^r Polain, par sa lettre du 27 octobre, nous autorise à publier sa correspondance et ne fait aucune mention de sa démission.



XVII.

Monsieur,

Je n'ai pu répondre qu'aujourd'hui à votre lettre du 3 de ce mois, et pour satisfaire à la demande qu'elle renferme touchant la démission donnée par M.^r Polain comme membre de la Société des Bibliophiles, je vous dirai, Monsieur, que j'ai eu sous les yeux la lettre de M.^r Polain, écrite sous la date du 27 octobre dernier; que cette lettre exprime clairement sa désapprobation et son mécontentement à l'égard de la publication annoncée par votre prospectus, et que c'est par suite de cette annonce que M.^r Polain déclare *persister* dans la démission, *qu'il avait d'abord consenti à retirer* sur les instances d'un de nos collègues. La lettre de M.^r Polain ne m'ayant pas été adressée, je ne puis, Monsieur, vous en donner communication, comme vous le désirez; d'ailleurs, vous le savez, j'ai admis en principe que des lettres confidentielles ne doivent être communiquées à des tiers qu'avec le consentement des personnes qui les ont écrites.

Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée.

(Signé) *Le Tellier, av.*

Mons, le 12/13 décembre 1855.





XVIII.

Monsieur le Vice-Président,

J'ai aussi reçu, le 27 octobre, une lettre de M.^r Polain ; il ne manifeste *aucunement* l'intention de donner sa démission, à cause de la réimpression du *Catalogue-Fortsas* ; au contraire, il m'autorise même à publier sa lettre, que je vous confie sous ce pli, avec prière de me la retourner après lecture. — On pourrait tirer bien des inductions de cette lettre.

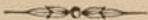
Permettez-moi de penser, Monsieur, que vous envisagez mal la question, lorsque vous me dites, dans votre lettre d'hier, en réponse à la mienne du 3, que vous ne croyez pas pouvoir communiquer à *un tiers* la lettre de M.^r M.-L. Polain. Je vous prie de considérer que, par ma demande de prendre connaissance chez vous de cette lettre, vous ne devez pas me regarder comme un tiers, mais bien comme un membre de la Société des Bibliophiles, et que je puis savoir ce que contient cette lettre, comme tous ceux qui ont assisté à la réunion du 26 novembre dernier, du moment que j'en réclame la communication, d'autant plus que je suis partie intéressée dans cette affaire.

Attendu qu'il y a des contradictions dans les rapports qui me sont parvenus, et dans l'intérêt même de la vérité, je viens, Monsieur, vous renouveler ma juste demande pour la communication, sans déplacement, de cette pièce : ce qui ne pourrait, je crois, être refusé à aucun des membres de notre Société.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes sentiments, etc.

P. S. Prétendrait-on encore que la démission de M.^r l'abbé De Ram aurait le même motif que celle de M.^r Polain ? *

* *Oui.* — Nous répondrons encore : *Non.* = (La lettre ci-dessus est du 14 décembre.)



La lettre de M.^r Polain ne saurait être considérée comme une pièce confidentielle, puisqu'elle est adressée à une société et destinée à être lue en séance. On fait ici une fausse interprétation pour se mettre à couvert. D'ailleurs, en admettant pour un moment la raison que l'on allègue, tout refus devait être levé en présence de la lettre ci-après :



XIX.

Sieges, 27 octobre 1855.

Monsieur E. Goyois, à Mous.

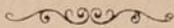
Je regrette la peine que vous avez prise de m'envoyer le prospectus de la réimpression du *Catalogue Fortsas*. Je m'imaginai être assez bien connu de vous pour ne pas vous laisser supposer que *j'encouragerais par ma souscription* une œuvre de cette nature. M.^r Chalon m'écrit ce matin qu'il y est complètement étranger, et je viens de lui exprimer combien j'en suis heureux pour lui; il m'eût été fort pénible d'avoir à lui retirer mon estime.

Vous pouvez, Monsieur, joindre cette lettre aux matériaux dont vous allez enrichir votre nouvelle édition du *Catalogue Fortsas*; je vous en donne bien volontiers l'autorisation dans le cas où vous éprouveriez quelque scrupule à faire usage pour cela de vos correspondances particulières.

Veillez agréer mes salutations, etc.

(Signé) M. - L. Polain.

Nous ne comprenons pas bien les contradictions flagrantes qui existent entre cette lettre (que nous avons été amené à publier d'après la force des événements et avec l'autorisation de l'honorable M.^r M.-L. Polain), et un charmant feuillet — bien compromettant, bien incendiaire pour des noms respectables — que nous reproduisons à la troisième partie et *qui a pour auteur* M.^r Polain lui-même!... — On reconnaît, à certaines expressions de cette lettre, la *bienfaisante* influence de M.^r R. Chalon, qui a dû mettre, *dès le 26*, sa missive à la poste de Bruxelles. Cette date rapprochée est encore à remarquer. — Quel imbroglio!





XX.

Mons, le 15 décembre 1855.

Monsieur Goyois,

Je vous remets la lettre de M.^r Polain que vous m'avez communiquée. Je ne trouve pas de contradiction entre cette lettre et celle qu'il a écrite le même jour au président de notre Société et qui concernait sa démission ; j'y vois au contraire la manifestation des mêmes sentiments réprobateurs à l'égard de la publication que vous projetez. *Il est vrai qu'il ne vous parle pas de sa démission, mais vous savez, Monsieur, que c'est au Président que la démission d'un membre de la Société doit être adressée.* Quant à la communication que vous me demandez de nouveau, je ne puis que me référer au contenu de ma lettre précédente, en vous faisant en outre observer que je n'ai pas en ma possession la lettre de M.^r Polain.

Veillez, Monsieur, agréer l'expression de ma considération distinguée.

(Signé) *Le Cellier, av.*

Le passage de cette lettre que nous avons mis en *italique* est très-remarquable en ce qu'il nous renvoie aux calendes grecques ; il vient confirmer une fois de plus ce qui nous a été dit et redit sur les motifs des démissions de M.^{rs} De Ram et M.-L. Polain, motifs totalement étrangers, *on le sait*, à notre inoffensive opération mercantile. — Si, dans une lettre, il est fait mention que c'est à cause de notre publication que notre estimable confrère a pris cette détermination, c'est qu'il en existe deux ! — Dans la missive de la Société du 27/29 novembre, premier alinéa, on dit seulement : *a été informé*. S'il eût existé alors une lettre officielle, on en aurait certainement donné lecture en séance : mais il n'en est fait aucune mention.

Et puis, est-il croyable qu'on aurait reçu, le même jour, deux démissions à cause de la réimpression du *Catalogue-Fortsas*? — M.^{rs} Polain et De Ram ont trop d'esprit et de sagacité pour en agir ainsi. — En



admettant cette raison comme déterminante, pourquoi, à l'époque où cette merveilleuse pasquille a été distribuée, tous les membres, moins M.^r le Président, n'ont-ils pas senti l'obligation de se retirer ?

L'obstination acharnée que l'on met à nous refuser communication de cette correspondance, sans qu'il en résulte ni gêne, ni déplacement, sans qu'elle compromette en rien que ce soit les intérêts de l'un de nous, est une preuve évidente, palpable, que *nous sommes en droit de douter de son existence* dans le sens qu'on y attache et de l'importance qu'on voudrait lui donner : ce qui d'ailleurs nous a été confirmé de nouveau, et par des conversations qui nous sont revenues, et mieux encore par l'un de nos estimables cosociétaires en mesure d'être parfaitement renseigné. Certes, cet honorable collègue, qui mérite toute considération, est apprécié partout pour la franchise et la loyauté de son caractère; quand il affirme une chose, personne n'a le droit de douter de ce qu'il avance : sa parole est comme l'Évangile. — Donc on joue encore ici la comédie, et M.^r R. Chalon fait jouer les ficelles pour la millième fois. *Quousquè tandem.....*

XXI.

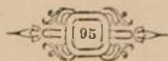
Nous, le 27 décembre 1855.

Monsieur le Vice-Président,

En l'absence de M.^r le Président, je viens vous prier, en ma qualité de membre de la Société, d'autoriser, si toutefois il en est besoin, M.^r le Secrétaire à me laisser prendre lecture, chez lui, des lettres de M.^{rs} Polain et De Ran, relatives à leurs démissions et qui ont été communiquées à la séance du 26 novembre dernier, à laquelle je n'ai pu assister.

J'ai l'honneur, etc., etc.

Quelque temps après l'envoi de cette lettre, nous eûmes le plaisir de rencontrer M.^r le Vice-Président, qui nous dit l'avoir adressée à M.^r le Président, à Bruxelles, et qu'il en attendait encore la réponse.



Désirant en finir avec ce fantôme épistolaire, avec ce mythe introuvable et impalpable, nous écrivîmes une dernière fois, le 25 janvier, la lettre ci-dessous, qui eut, comme bien on le pense, le même sort que la précédente.... — Que penser de cette manière d'agir ?

XXII.

Monsieur le Vice-Président,

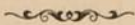
Je prends la liberté de rappeler à votre souvenir le contenu de ma lettre du 27 décembre dernier.

Si, pour le 15 février prochain, je ne reçois pas l'autorisation que je réclame, ou une réponse, je serai forcé, bien à regret, de considérer votre silence comme un refus.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression, etc., etc.

Nous sommes encore en attendant qu'il plaise à M.^r le président R. Chalon de nous combler de sa grâce.

On est forcé de se demander comment, dans une Société qui a son siège à Mons, il faille s'adresser à Bruxelles, pour avoir communication d'une lettre qui devrait, nous semble-t-il, se trouver à Mons, comme toutes les pièces de ce genre, dans les cartons du Secrétaire.



En publiant la correspondance reprise aux Annexes XIII à XXII, nous avons le plus grand intérêt à constater deux faits essentiels, que nos Lecteurs apprécieront facilement.



ADDITIF.

En parlant, dans notre Introduction, de ces *faiseurs universels qui ont l'art de se glisser partout*, nous remarquons de nouveau nos deux anciens têtes, à l'occasion de l'anniversaire du 21 juillet prochain : l'une dans la commission centrale, à Bruxelles, l'autre dans la commission provinciale, à Mons. — Pour se mettre en évidence, l'on doit naturellement posséder quelques capacités : nous leur en reconnaissons volontiers, et même beaucoup, à nos deux personnages ; c'est là d'ailleurs un immense avantage qui peut mener loin et haut. Avec ces qualités, on acquiert des titres, on jouit de certains privilèges : ce qui est fort agréable, très-utile au besoin. Mais avant tout pourtant, il faut autant que possible être consciencieux. A ce sujet, on nous racontait dernièrement une toute petite anecdote, entre cent autres, qui remonte au mois de septembre 1848, lors du premier cortège historique. — De même que *Ce n'est pas le cheval qui gagne l'avoine qui la mange*, ainsi, dans ces commissions, c'est rarement celui qui rend le plus de services qui est le mieux récompensé (témoin notre débonnaire et estimable archiviste provincial). Bertrand et Raton ne sont-ils pas de toutes les sociétés, et le *Sic vos non vobis* n'est-il pas de tous les temps, de tous les pays ?

Or, un membre de l'ancienne commission montoise — qui n'avait fait que des... insipides pérégrinations, se promenant avec son air vaniteux, le nez au vent, la tête haute, l'inséparable sac à blagues sous le bras gauche — se donnait les gants de l'organisation du contingent fourni par la ville de Mons ; il avait encore pris la peine d'aller chercher les cartes d'invitation et d'introduction pour les commissaires qui devaient se transporter dans la capitale. On partit séparément, en fixant un rendez-vous. Au lieu d'arriver à son poste, d'être auprès de ses collègues, escortant le char du Hainaut, notre suffisant ordonnateur faisait du *beau* * à un balcon, admirait à son aise le défilé, faisait montre de son bagage historique et phrénologique sur les hommes et les choses, narguant ses camarades au passage du cortège, ayant l'air, du haut de sa grandeur... et de son balcon, de les gratifier du geste si connu du gamin de Paris. Il présida cette réunion avec sa volubilité et sa gentillesse naturelles. Mais il s'occupait si peu de ses fonctions, qu'il conserva les cartes destinées à ses camarades!... C'était la part du lion, peut-être une réminiscence, un péché d'habitude.

Cette année, on le voit encore, comme de juste et de raison, en compagnie de notre infatigable et trop désintéressé conservateur des archives, qui, toujours délicat et zélé à remplir ses missions, se prive du boire et du manger, consacre même ses veilles à de fastidieuses recherches, — afin de donner avec plus d'exactitude les renseignements sur les personnages en action, compris nos sept déesses, dont le choix lui est confié — oubliant trop candidement le proverbe : *Chat échaudé craint l'eau froide!*

Ce qui nous étonne le plus dans ces circonstances, c'est de rencontrer des hommes assez... complaisants (nous allions dire naïfs), pour servir de marchepied à ceux qui les exploitent : tant il est malheureusement vrai de dire que l'amour-propre fait commettre bien souvent des bassesses!

N'oublions pas de raconter une excellente nouvelle,.... à propos de cheval. On nous assure qu'il est sérieusement question de faire figurer au cortège des prochaines fêtes anniversaires, les membres des différentes commissions, costumés, l'un en comte ou en marquis, l'autre en baron ou en duc, soit encore en chevalier ou en prince, et montés sur des chevaux, qui blancs, qui noirs, qui gris, qui roux, choisis parmi les plus vigoureux dans les escadrons de la gendarmerie. — Nous applaudissons de grand cœur à cette hétéroclite idée.

Qu'il serait curieux de voir nos deux cousins, ces nouveaux chevaliers... de la triste figure, en attendant qu'ils le soient de Léopold, gambadant par-ci, sautillant par-là ; se ruant, ces hommes du surlendemain, sur un groupe de ce peuple valeureux, qui a été, encore et toujours, oublié dans ces fêtes splendides, et qui devrait bien aussi s'asseoir à un banquet. Ces cavaliers improvisés nous rappelleraient cette charmante caricature de Vernet : *La première leçon d'équitation*. — Au reste, les susdits, juchés sur leurs coursiers, ne seraient certes pas l'épisode le moins pittoresque de la procession historico-nationale.

Puisque nous avons encore l'occasion de palper ces deux têtes, nous sommes désireux de connaître quels projets nos deux présidents soumettront à leur Société pour l'inauguration de la statue à élever à Thierry Maertens, célèbre imprimeur d'Alost qui, le premier en Belgique (1472), introduisit l'art typographique, que venait d'inventer le célèbre Gutenberg.

Une députation de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut s'est transportée à Anvers, en 1840, lors des fêtes en l'honneur de P.-P. Rubens : c'était en même temps pour elle un devoir à remplir et un hommage à rendre à cet éminent artiste ; elle a donc sagement agi.

Quant à la Société des Bibliophiles belges, elle pouvait s'abstenir ; mais aujourd'hui, à cause de sa spécialité, sa place est marquée dans la cérémonie qui doit avoir lieu en juillet prochain.

Nous parierions cent contre un que nos deux chers cousins, loin de s'associer à cette patriotique manifestation, se distingueront à Alost par leur absence. — On en devine sans doute les motifs.

Mais il en sera tout autrement quand il s'agira de la statue de Baudouin vi, né à Valenciennes. En attendant, on l'accommodera à toute sauce, ce cher comte de Flandre et de Hainaut — Ne va-t-il pas déjà figurer à Bruxelles sur notre char historique, représenté par Hilaire, jardinier-floriste, beau guerrier, maniant noblement la canne (il est le tambour major de la garde civique) ; puis encore aux fêtes de Mons et de Septembre ; ensuite au carnaval ; enfin à Pâques ou à la Trinité, avant de faire le tour de la province. — Dans toute parade, on doit être certain de rencontrer notre empereur de Constantinople, flanqué de son intéressant parrain s'écriant, comme ce Triste-à-patte : *Prennez mon ours!*...

* Ce mot nous rappelle un savant discours prononcé par M. le président Cam. Wins, à la séance publique du 5 avril 1847, à l'occasion du quatorzième anniversaire de la Société des Sciences, discours que nous recommandons aux amateurs du BEAU : tel est le titre de cette œuvre remarquable.



Cher Lecteur !



AVANT d'entrer en matière, nous avons avoué notre faiblesse ; — arrivé à la fin de notre tâche, nous venons réclamer votre indulgence : — nous espérons qu'elle ne nous fera point défaut. — On comprendra combien était difficile, pour nous, l'obligation de répondre convenablement aux attaques multipliées de l'intrépide M.^r R. Chalon, soutenu et appuyé par certains rédacteurs, éditeurs ou directeurs de journaux en renom, ses amis, qui ont reproduit à l'envi ses polytypages variés.

— (A propos de polytypages, ou clichés, on nous a conté l'origine de la diversité d'expressions, ayant la même signification, que l'on rencontre dans la correspondance, les circulaires et les articulets auxquels nous faisons allusion. Cette anecdote est par trop drôle pour ne pas en amuser le Lecteur. La voici : Notre laborieux académicien, en travail d'enfanter un embryon quelconque à opposer à notre pauvre petit prospectus, se tordait dans les douleurs de l'accouchement ; et comme en semblable circonstance le mouvement est nécessaire pour faciliter cette opération, si

naturelle cependant quand on a..... l'esprit bien sain, il fit, à plusieurs reprises, au pas gymnastique, le trajet du quartier d'Anderlecht à la statue de Charles de Lorraine, pour consulter son corédacteur M.^r Ch. R*****. A chaque visite, notre valeureux comte éprouva quelque soulagement à sa névralgie, et, par suite de ses efforts d'imaginative, une nouvelle variante dans sa rédaction opéra un mieux sensible. Enfin, après une commotion électro-galvanique, résultat inévitable de ces courses fiévreuses, le monde littéraire put admirer les nobles mais difformes rejets mort-nés, aux trente-six membres crochus, qui furent ensuite exposés aux regards ébahis des abonnés de trente-six journaux de trente-six couleurs, après avoir toutefois donné les prémices de cette exhibition à quelques privilégiés très-experts, tels que les Vleminckx, les Fétis, les Schayes, les Fallot, les Jobard, etc. Ce bocal à l'esprit est destiné à parcourir l'espace des mondes céleste, aquatique et terrestre; puis il rentrera triomphalement au musée de l'Académie royale, pour être placé à la section palmipédique organisée par M.^r Longchat, où il fera le plus bel ornement : c'est fort, ça ! —

Si nous ne sommes pas toujours resté sérieux, c'est que notre naturel ne s'y prête pas; mais nous avons exposé les faits avec la plus rigoureuse impartialité, sans exagération : ce devoir nous était d'abord imposé par la position des personnages mis en scène et surtout par les événements, puis par notre loyauté et notre bonne foi publiquement suspectées. Nous ne ressemblons guère à ces individus qui n'osent vous regarder en face, toujours la prunelle en-dessous ou sur les côtés, l'air distrait; feignant de feindre pour mieux dissimuler, comme dit le héros de certain mélodrame.

Nous avons dû disposer les Annexes en deux séries : de I à XII et de XIII à XXII; nos Lecteurs en comprendront aisément les motifs, leur perspicacité approuvera sans doute cette distinction.

Notre travail se trouve divisé en trois parties :

La première est intitulée : CORRESPONDANCE ;

La deuxième : VOYAGE A BINCHE ;

La troisième : ARTICLES DE JOURNAUX ET REVUES.

Si nous avons parfois été trop mordant, c'est sans arrière-pensée; mais l'indignation que tout homme d'honneur éprouve nécessairement quand il se voit calomnié, nous permet d'invoquer en notre faveur le bénéfice des circonstances atténuantes : Qui se laisserait marcher sur le pied ?

Si nous avons décrit quelques portraits en dehors de notre cadre, signalé les travers dangereux de quelques hommes qui se croient puissants, tracé des figures étrangères à notre sujet, fait ressortir les traits hideux de certains pleutres, de ces cuistres qui se font complaisamment l'écho des clameurs d'un farceur lettré ; présenté même de ces images que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans les cercles savants, mis en relief quelque vanité susceptible et brutale qui s'offensera d'un peu de vérité, exposé de ces petits tableaux de genre satirique, ou communiqué nos appréciations au point de vue de la société moderne, nous ne supposons pas pour cela avoir mérité aucun reproche. Cette légère esquisse de mœurs représente le monde d'aujourd'hui, et nous regrettons seulement notre peu d'habileté dans cette peinture du vice et du ridicule qui afflige notre pauvre humanité.

Si encore nous sommes sorti du châssis assez étroit de clichés et de polytypages, en faisant invasion dans nos souvenirs pour raconter certains faits et gestes, c'est que nous avons aussi la faiblesse de vouloir paraître plus volumineux, plus empesé, plus surlissant, à l'instar de beaucoup d'autres ; tant il est vrai que nous sommes tous enclins à imiter les mauvais exemples !... Pauvre nature !

On se rappelle ces mots : *les honnêtes gens*, répétés à dessein dans les différentes parties de notre brochure. L'inventeur de cette phrase téméraire est bien M.^r R. Chalon ; elle se trouve officiellement pour la première fois aux Annexes, II, 5.^e alinéa, page 40. — *A tout seigneur, tout honneur !* Qu'il reçoive donc aussi nos sincères félicitations pour son noble ergot ; les compliments que nous adressons à ses obligeants et souples correspondants lui reviennent pour une large part. Dans la bouche de notre universel mystificateur, qui croyait se dérober à nos investigations en faisant dire courageusement *partout* à ses coupables acolytes : *M. Chalon nous prie*, on appréciera la valeur de cette expression, qui a été stéréotypée, clichée et polytypée par notre Camus.

Le Public, juge sans appel, fera droit, nous en sommes persuadé, aux conclusions reconventionnelles que nous avons prises contre le réquisitoire de notre docte accusateur faisant fonctions de ministère public. Nous avons eu affaire à forte partie : l'inventeur du *Catalogue-Fortsas*, cette prodigieuse jovialité ! est un rude joueur. — Il nous a fallu toute la conscience de notre bon droit pour nous déterminer à entrer en lice avec un antagoniste qui lance le trait avec un bonheur étonnant, une adresse sans pareille, et qui comptait nous écraser du poids de sa supériorité. Malheureusement nous avons chacun nos jours lunatiques, et depuis le 21 octobre jusqu'au 9 novembre 1855, on a vu combien le temps avait été nébuleux pour certains tempéraments.

Il faut Rénier Chalon pour avoir inventé de ces maladroites et insipides *réclames* comme celles dont nous avons dû démontrer l'inanité; mais il s'est un peu trop fié sur la longanimité à laquelle on l'avait habitué; et sa *gloire* immaculée ne nous a point ébloui. Son air tout à la fois bénin et mordant, original et distingué, patelin et ambitieux; son caractère triplement cocasse, fier et spirituel, moitié mouton et moitié loup, lui assurent parmi ses nombreux camarades une impunité dangereuse contre laquelle il faut ostensiblement protester et se mettre en garde.

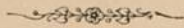
Néanmoins, nous faisons des vœux ardents pour que Dieu le conserve encore quelques lustres en sa sainte et digne garde, pour la reproduction et l'amélioration des races de sa spécialité. Mais, *en toute chose, il faut considérer la fin* — dit la Sagesse des nations — et ne pas provoquer le scandale.

Emm. Hozyois.

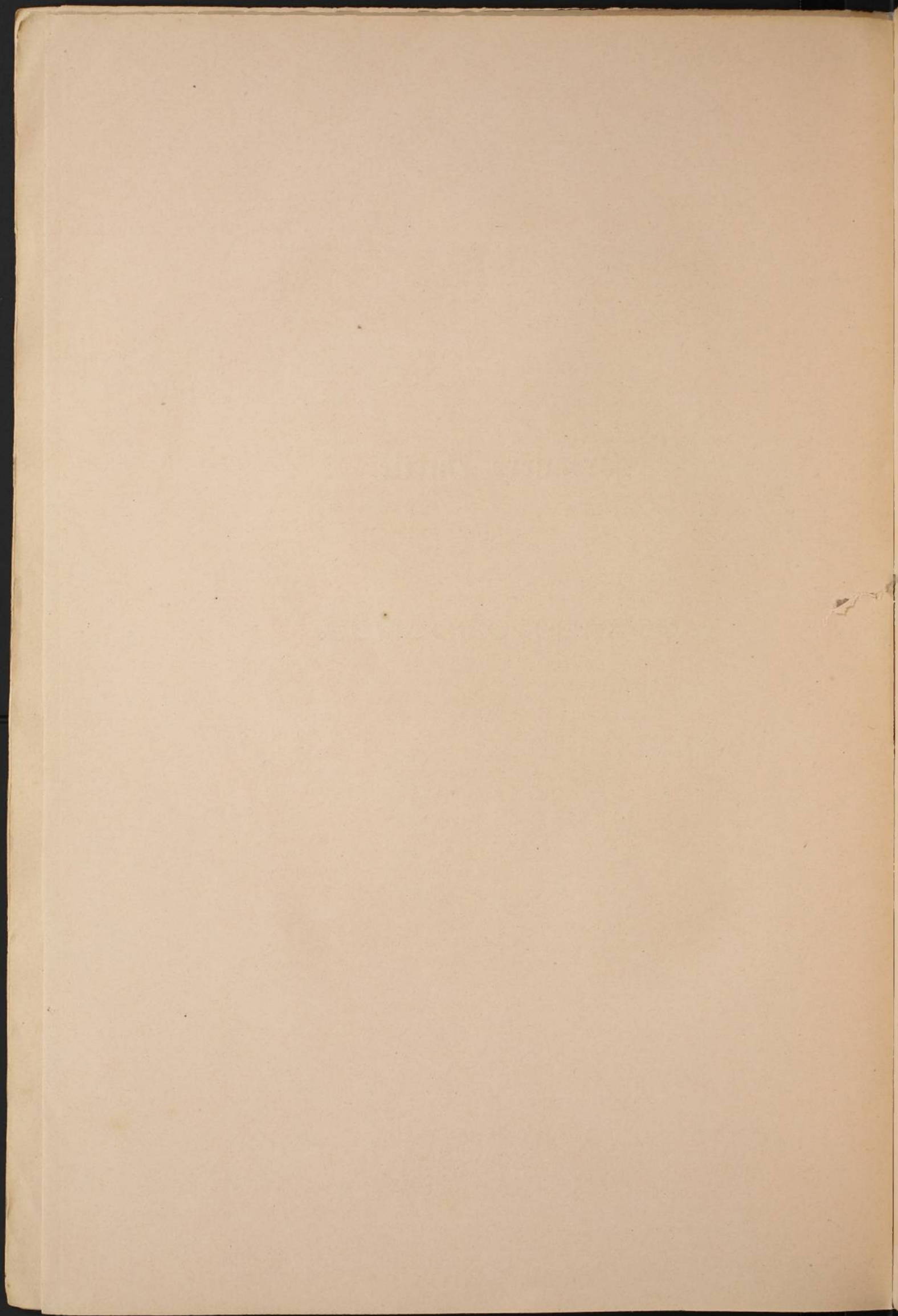
20 avril 1855.



Première Partie.



CORRESPONDANCE.





L'IDÉE de réimprimer le *Catalogue-Fortsas*, tel qu'il a paru en 1840 et en 1848, eût été, peut-être, une opération à demi lucrative. Nous avons expliqué, dans nos prolégomènes, les raisons qui nous avaient fait changer d'avis; cependant, pour offrir, autant que possible, un spécimen de cette œuvre de tentation bibliographique, nous ne négligerons aucun détail dans l'analyse de la première édition, la seule qui ait quelque valeur aux yeux des bibliophiles.

Le Catalogue est précédé d'une Notice biographique assez curieuse sur les habitudes du noble et lettré comte; elle se trouve éparpillée dans les Articles des journaux et revues. Nous croyons faire chose agréable en réunissant ces extraits, pour recomposer cette pièce importante telle que M.^e Murlon l'a servie à son public intelligent: elle forme le deuxième feuillet du Catalogue. L'adroit tabellion s'exprimait en ces termes sur son auguste client:

PRESQUE toutes les bibliothèques formées depuis cinquante ans ont été servilement calquées sur la *Bibliographie instructive de Debure*. Il s'en est suivi que les ouvrages présentés par Debure comme rares ou curieux, recherchés, exhumés, conservés par les amateurs, se trouvent actuellement partout comme pièces fondamentales, et qu'il est devenu vrai de dire, qu'en fait de bouquins, il n'y a rien de si commun que les raretés.

Un goût tout à fait opposé à ce servilisme, une pensée de véritable bibliomane exclusif avait au contraire présidé au choix de la collection unique que nous exposons aujourd'hui aux enchères.

M.^r le comte de Fortsas n'admettait sur ses tablettes que des ouvrages inconnus à tous les bibliographes et les catalogistes. C'était sa règle invariable, règle dont il ne s'est départi jamais. Avec un pareil système, on conçoit que la collection formée par lui, bien qu'il y ait consacré pendant quarante ans des sommes considérables, ne peut être fort nombreuse. Mais ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'il expulsait impitoyablement de ses rayons des volumes payés au poids de l'or, des volumes qui eussent été l'orgueil des amateurs les plus exigeants, sitôt qu'il apprenait qu'un ouvrage, jusqu'alors inconnu, avait été signalé dans quelque catalogue. Cette triste découverte était indiquée sur son inventaire manuscrit, dans une colonne à ce destinée, par ces mots : *Se trouve mentionné dans tel ou tel ouvrage, etc.* ; puis, *vendu, donné*, ou (chose incroyable si l'on ne savait jusqu'où peut aller la passion des collecteurs exclusifs) *détruit !!*

La publication des *Nouvelles Recherches* de Brunet fut, pour notre bibliomane, un coup bien sensible, et qui, sans doute, n'aura pas peu contribué à accélérer sa fin. Elle lui fit *perdre* en une fois le tiers de sa bibliothèque. Depuis lors il semblait dégoûté des livres et de la vie ; il ne fit plus une seule acquisition, mais le Bulletin de Techener venait de temps en temps encore éclaircir les rangs déjà bien dégarnis de son bataillon sacré.

Jean-Népomucène-Auguste Pichauld, comte de Fortsas, né le 24 octobre 1770, à son château de Fortsas, près de Binche en Hainaut, est décédé au lieu même de sa naissance et dans la chambre où il avait reçu le jour 69 ans auparavant, le 1.^{er} septembre 1839. Tout entier à ses livres, il avait vu (ou plutôt il n'avait pas vu) passer trente années de révolutions et de guerres sans se déranger un instant de son occupation favorite, sans sortir en quelque sorte de son sanctuaire. C'est pour lui qu'on aurait dû faire la devise : *Vitam impendere libris.*



Pour donner une idée de la facture du catalogue, voici *le plus exactement possible*, le premier feuillet, qui comprend le titre et les conditions :

CATALOGUE

D'UNE TRÈS-RICHE MAIS PEU NOMBREUSE COLLECTION

DE LIVRES

PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE

de feu M. le Comte J.-N.-A. DE FORTSAS,

dont la vente se fera à Binche, le 10 août 1840, à onze heures du
matin, en l'étude et par le ministère de M.^e MOURLON, Notaire,
rue de l'Église, n.^o 9.



MONS.

TYPOGRAPHIE D'EM. HOYOIS, LIBRAIRE.

Prix : 50 Centimes.

CONDITIONS DE LA VENTE :

La vente se fera au comptant, avec augmentation de 10 p. % en sus du prix d'adjudication.

On pourra voir et collationner les livres, la veille de la vente, depuis trois heures de relevée jusqu'à six. Après l'adjudication, les livres ne seront rendus sous aucun prétexte.

Les personnes qui ne pourraient assister à la vente peuvent avec confiance envoyer leurs commissions à M.^r Em. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de Nimy, à Mons, qui s'en chargera, moyennant caution solvable pour les personnes avec lesquelles il n'est pas en relation d'affaires. — On est prié d'affranchir les lettres.



Après ce premier feuillet vient la Notice biographique du comte, qui forme les pages III et IV (Voir p. 103 et 104); puis (troisième feuillet) la désignation des ouvrages, commençant par le n.º 3, précédée du second titre et d'un *Nota bene* expliquant l'anomalie qui existe dans la série des numéros.

La douzième et dernière page est terminée par cette annonce de la vente des tableaux :

On trouve chez le même libraire, le catalogue des tableaux, médailles et objets divers antiques et curieux, délaissés par M.^r le comte de Fortsas, dont la vente aura lieu le 15 septembre 1840.
— Prix : un franc.

Quant à l'*Avis*, distribué quelques jours avant le 10 août et annonçant que la ville de Binche avait fait l'acquisition de la bibliothèque du comte de Fortsas, nous le donnons page 109.

De cette manière, on pourra se figurer aisément toute la disposition de cette brillante plaquette, qui a magnétisé les plus fameux amateurs de livres uniques.

Nous avons dû nous servir de quelques types autres que ceux de l'édition originale; mais nous avons employé les mêmes ornements. Cependant on comprendra facilement que, depuis seize années, plusieurs caractères soient usés, aplatis ou impropres au service; M.^r le comte, très-expérimenté en mignonne et en gaillarde, sera sans doute de notre opinion. — En considération de ce laps de temps écoulé, nous prions les connaisseurs de ne pas être exigeants sous ce rapport.

Enfin, certains Séides ne manqueront point de nous accuser de piraterie et de dire que nous avons *CONTREFAIT* l'inventaire de la bibliothèque de feu le comte Népomucène Pichauld. Et après? . . . Auront-ils raison? . . .

Quoi qu'il en soit, voici encore l'arrangement exact du commencement du troisième feuillet :

CATALOGUE

DE LA

Bibliothèque de M.^r le Comte de Fortsas.

N. B. On a cru devoir suivre, pour l'impression de ce catalogue, l'inventaire manuscrit laissé par le propriétaire de la collection, et reproduire une partie des notes dont chaque article est accompagné. M.^r de Fortsas inscrivait ses livres pêle-mêle et sans suivre aucun système de bibliographie : pour une bibliothèque si peu nombreuse, une classification était en effet chose assez inutile. L'interruption dans la série des numéros provient des ouvrages successivement expulsés de ses rayons.

07 207230 322222

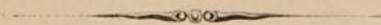
Nous composons, d'après l'édition *princeps*, les numéros, les titres des ouvrages et les notes que nous plaçons immédiatement au-dessous de chacun des numéros demandés, comme nous l'avons expliqué précédemment.

Quatre amateurs de livres, aujourd'hui décédés, qui n'ambitionnaient nullement la qualification de *bibliofous*, nous avaient laissé une liste pour acheter des ouvrages qui rentraient dans leurs goûts ; c'étaient : M.^r Charles-Borromé Maelcamp-Plunkett de Rathmore, dit Maelcampo, chevalier de Milsène, seigneur de Candenhove (né à Gand le 8 février 1784, mort à Bruxelles le 10 février 1848) ; — M.^r J. Lebeau, président du tribunal d'Avesnes (Nord), de la Société des Antiquaires de France, auteur de plusieurs ouvrages historiques sur l'arrondissement d'Avesnes, etc. ; — M.^r Augustin Clavon, d'Étrœungt, un des avocats les plus distingués du département du Nord, mort à Paris le 18 juillet 1830, — M.^r Jean-Bap.^{te}-Désiré-Louis-Jos. Leclercqz.

Le hasard nous fit découvrir, parmi des paperasses étrangères à la farde de M.^r le comte de Fortsas, ces bienheureuses listes et les demandes que l'on trouvera sous les lettres **V** et **U**. Ni M.^r R. Chalon ni d'autres ne possèdent ces six pièces : tant il est vrai qu'il n'existe rien de parfait ici-bas ! Nous devons même avouer qu'il manque certains documents à notre recueil.



AVIS.



Le public est informé que la belle bibliothèque de M.^r le Comte de FORTSAS ne sera pas vendue aux enchères. Messieurs les amateurs l'apprendront sans doute à regret, mais cette précieuse collection ne sera pas perdue pour le pays : elle a été acquise par la ville de Binche pour sa bibliothèque publique.



MONS. TYPOGRAPHIE D'EM. HOYOIS.



tout seigneur, tout honneur! avons-nous dit. A ce titre, M.^r le comte de Fortsas cadet mérite certainement d'avoir le pas sur cette réunion d'hommes distingués par leurs vastes connaissances; c'est pourquoi nous commençons notre exhibition par son *fac-simile*. (Voir ci-contre A.)

Cette rareté épistolaire est suivie de quelques mots relatifs à la demande stupéfiante de M.^r le conservateur de la Bibliothèque royale; puis viennent, selon leurs dates, les lettres confidentielles, qui forment la partie la plus curieuse de notre opuscule.

Nos honorables correspondants ont été les premiers à avouer leur crédulité. N'avons-nous pas d'ailleurs chacun notre côté faible? Semblables à ce bouillant Achille, dont l'un des talons n'avait pas été plongé dans les eaux du Styx, ils présentaient aussi un côté vulnérable, et leur tendre ami fut pour eux un nouveau Paris. — Or, si notre vaillant grec avait un défaut au tendon du talon droit(?), quelques bibliophiles pouvaient avoir aussi un autre défaut et se laisser mystifier avec honneur et gloire, d'autant plus qu'ils ne risquaient pas de perdre la vie comme le héros de l'Iliade, et qu'ils étaient même bien certains que des lambeaux de leur épiderme ne serviraient point à la reliure d'un exemplaire unique du Catalogue-Fortsas, comme notre intrépide collègue feu Aimé Leroy fit splendidement relier une traduction des Géorgiques de Virgile, avec deux morceaux de l'épiderme de son illustre traducteur, l'abbé Delille. M.^r Arthur Dinaux nous apprend que ce précieux volume, relié en maroquin vert et *en peau de Delille*, avait pris rang parmi les objets dont le bibliothécaire de la ville de Valenciennes aimait à récréer sa vue et son âme!



Monsieur l'Adjudant,

Je vous fais mon sincère compliment sur
votre découverte dans la mot de fortas —
C'est fort-ça! — par malheur elle ressemble
à celle de votre noble et savant cousin le
Baron qui avait retrouvé, dans je ne sais
quel si, un chanoine de ces ancêtres,
auquel je n'avais pas pensé le moins du
monde. C'est ainsi que les commentateurs
ont trouvé tant de choses dans Homère — sans
comparaison de bêtes à gens — Nous avons
trouvé, lui, que la fabrication d'un
faux catalogue était l'œuvre digne d'un
forat — et de deux! anagez — vous
M. M. les Adjudants.

Je n'ai pas vu Serre, auord; il est clair
qu'il a peur et qu'il est sans excuse.

J'attends d'un jour à l'autre votre M. M. Torcard.
alors ça ira!

J'ai vu à auvers vos deux dont vous avez
fait hommage à Lubin. Je ne savais
pas que vous aviez fini votre specimen
vint! — très beau.

Lacroix avait-il mis ses boules d'écaille
pour aller à Binche? Je tiens à savoir
cette circonstance jettées.

J'ai vu ici, chez moi, Dehenedolle
venant de Binche et tout consolé de
ses 60 fus de frais! quelle bamboche!
Voici Cinq pièces à copier que je
vous prie de conserver comme la première
des autres et de rendre ensuite à mon frère,
la copie faite.

A vous à vous

De Fortsas, Ceder

Monsieur
M^r Hoyois phototypographe
des Bibliophiles Belges.

B.



I. est à la connaissance de tous ceux qui ont suivi avec une légitime curiosité les diverses pérégrinations du Catalogue de la facétieuse bibliothèque créée, comme par enchantement, par la baguette magique de M.^r R. Chalou, que feu l'intelligent conservateur du royal Panthéon littéraire, à Bruxelles, se laissa aussi éblouir par ce mirage trompeur des titres fabuleux cités dans l'inventaire du comte de Fortsas.

Cet intrépide de Reiffenberg visita cérémonieusement les membres du Conservatoire de la bibliothèque pour les prier de se réunir au plus tôt, à l'effet de solliciter du Gouvernement un large subside pour l'achat des *livres uniques* qui apparaissaient sur l'horizon comme de brillants météores, et dont la mise en vente menaçait d'opérer une révolution complète dans les habitudes de la gent bouquino-bibliophilique, et qui, à cette époque, éclipsait les découvertes de Leverrier. C'était en effet un de ces événements qui ne se reproduisent qu'à des intervalles séculaires, et dont le bruit s'était répandu dans le monde entier.

L'empressement extraordinaire que mit également M.^r le président du Conservatoire à rassembler messieurs les administrateurs, prouve le vif intérêt que lui inspiraient ces œuvres merveilleuses, qui avaient mis en ébullition la cervelle des bibliophiles.

Après plusieurs séances fort animées, on fit enfin choix de quelques numéros les plus rares parmi tant de raretés; le comité administratif tout entier se transporta chez M.^r le ministre des travaux publics et lui remit un mémoire très-pressant au sujet de l'événement bibliographique qui se produisait au sein de la Belgique savante et littéraire. Dans ce document, que nous regrettons vivement de ne pouvoir livrer à la curiosité de nos Lecteurs, on appelait l'attention toute particulière du ministre sur l'occasion, bien certainement unique, qui s'offrait de doter notre bibliothèque nationale de plusieurs ouvrages précieux, rares, introuvables même; on représentait à ce haut fonctionnaire que c'était pour le Gouvernement un devoir impérieux de prendre une large part au tournoi bibliophilique qui allait bientôt s'ouvrir dans la villette de Binche par-devant maître Mourlon; et enfin, on réclamait de la sollicitude éclairée du ministre, un subside d'environ *dix-huit cents francs*, pour l'acquisition de quelques-uns de ces joyaux qu'allaient s'arracher les plus intrépides bibliofofus, venus de Londres, de Paris, de Marseille, de

Copenhague, de Berlin, de Lisbonne, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, voire même de New-York et de Philadelphie, bien résolu, coûte que coûte, à arracher quelques précieux lopins de la curée ouverte par le décès de cet infortuné Anatole Pichauld.

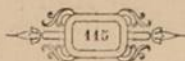
Depuis le 18 juillet jusqu'au 10 août inclusivement, une correspondance très-active, QUE NOUS AVONS VUE, s'était établie entre M.^r le chevalier de Bavay, secrétaire général au département des travaux publics, M.^r le baron de Gerlache, président de la commission, et M.^r le baron de Reiffenberg, conservateur en chef.

Les commissaires lettrés prirent donc fortement à cœur d'enrichir l'établissement royal de ces inappréciables trésors, et tous de faire séparément, auprès des ministres, des démarches incessantes à l'effet d'obtenir leur appui et de procurer au dépôt littéraire confié à leurs soins des richesses que l'on allait se disputer avec tant d'acharnement le 10 août,..... date néfaste !

On assure qu'un arrêté royal fut pris en conseil de cabinet, et messieurs les ministres du roi, pleins de confiance dans les vastes et universelles connaissances des personnes chargées des intérêts de la science des livres, accueillirent favorablement la requête des membres zélés de l'important bazar bibliographique. — On dit même que la copie de cet arrêté fut envoyée à l'imprimerie du journal officiel pour paraître le lendemain ; mais on reçut contre-ordre. Cependant quelques heures plus tard et sans le secours du moindre fil électrique, des exemplaires du *Moniteur belge* étaient expédiés, annonçant au monde savant et intellectuel que, d'après le rapport de M.^r le bibliothécaire en chef, sur la proposition de M.^r le président de Gerlache, et conformément à l'avis unanime de M.^{rs} les administrateurs, le cabinet belge s'était aussi laissé mystifier par l'ingénieux parrain du comte de Fortsas.

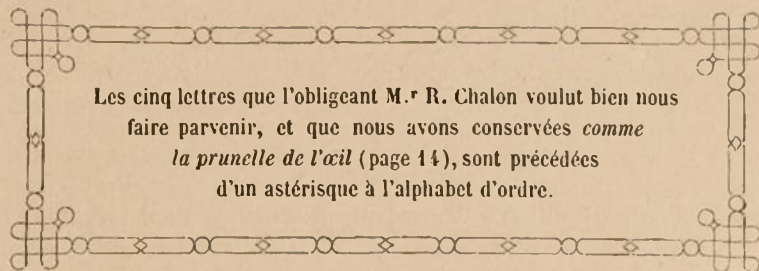
Cédant, quoi qu'en puisse dire M.^r R. Chalon, à de hautes et puissantes considérations de convenance, nous ne donnons que le résumé de cette volumineuse correspondance administrative et ministérielle. L'imagination peut se donner un libre cours et suppléer aux détails que nous passons sous silence : toutes les suppositions sont permises en présence de ces désopilantes particularités.

D'après ce qui précède, on voit que nos honorables correspondants auraient grand tort de s'effaroucher et de se plaindre d'avoir été pris au piège, bien tentateur sans doute, quand tant d'autorités, tant de personnes graves et sérieuses se sont précipitées tête baissée dans ce traquenard bibliographique. Ce doit être une consolation suffisante que d'avoir été dupe en aussi bonne compagnie.



Pour ceux qui ne croiraient pas à l'énormité du fait incroyable que nous relatons, ils trouveront, à la troisième partie de cet opuscule, des détails anecdotiques qui le confirment entièrement : c'est pourquoi nous avons pensé qu'il serait superflu de nous étendre davantage sur cette correspondance officielle.

Trois fois honneur à l'infatigable trouveur M.^r R. Chalon pour son ingénieuse et sublime création, qui ajouterait à sa réputation, si quelques titres nouveaux pouvaient encore l'augmenter, et si ses droits à l'immortalité n'étaient depuis longtemps constatés et parfaitement établis !!!



C.

Bruges, le 18 juillet 1840.

Monsieur,

Je vous prie d'acheter pour mon compte les nos suivants dans la vente de M. le comte de Fortsas, dont vous avez eu la complaisance de m'envoyer un catalogue. Vous pouvez me transmettre contre remboursement ce que vous aurez acheté, par la diligence ou le chemin de fer.

Votre dévoué serviteur,

(Signé) O. Delepierre.

N.° 44, pour 15 à 20 francs.

- 11 Histoire des antiquitez et prérogatives de la ville de Bruges, contenant un grand nombre de chartes et documents inédits des plus curieux, par l'abbé Moussi, prédicateur de S. A. R. Bruxelles, Ermens, 1767, in-4.° de 722 p.

L'abbé Moussi a composé aussi une histoire du château de Marimont, que je cherche depuis 25 ans, (11 novembre 1826).

N.° 50, pour 8 à 10 francs.

- 50 Le Sardanapale de ce temps (à la sphère) 1699, in-12, de 504 p., vélin blanc.

Satyre hollandaise contre Louis XIV. Cette pièce infame est de l'infame et mystérieux Corneille Blessebois, qui se nomme dans l'avant-propos. (Voir, sur ce Blessebois, les Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, page 568.)

N.° 56, pour 15 francs.

- 56 Evangile du citoyen Jésus, purgé des idées aristocrates et royalistes, et ramené aux vrais principes de la raison, par un bon sans-culotte. Arras, an III de la République une et indivisible, in-12 de 168 pages, volume inachevé.

Ce volume, qu'il ne faut pas confondre avec l'évangile Touquet, est l'œuvre du fameux Joseph Lebon. Je tiens mon exemplaire de M.^r Du Rhin, d'Arras, qui l'avait soustrait, chez l'imprimeur, à la destruction totale de l'édition restée inachevée à la chute du féroce évangéliste de la Convention.

N.° 47, pour 10 francs.

- 47 Disputatio philosophica, qua anonymus probare nititur homines, autè peccatum, sexum non habuisse. Coloniae Allobr. apud J. Tornaisium, MDCVII, in-4.° 48 pp. figures, demi-reliure, non rogné.

Cet ouvrage a appartenu à Leibnitz, dont il porte la signature et plusieurs notes autographes.

N.° 197, pour 10 à 15 francs.

- 197 Specimens of early Flemish songs of the fourteenth century, to which is prefixed an historical introduction. By Georg. Ellis, Esq. Lond. 1809. In-8.°, page 1 à 158, sans titre, avec dix planches de musique, cartonné en percaline lustrée.

L'impression de ce volume n'a jamais été achevée. L'auteur dit dans la préface que, lors d'un voyage en Hollande, il fit la connaissance de Van Wyn et de Clignett, qui attirèrent son attention sur l'ancienne littérature flamande. De retour en Angleterre, il recueillit soigneusement nos vieilles chansons, et voulut en faire paraître un volume avec la musique notée. Mais s'étant aperçu qu'il ne possédait pas assez bien le flamand ancien, et que, par suite, le texte qu'il donnait était extrêmement fautif, il fit détruire *tous* les exemplaires.

D.

*Note de M. * Maclecamp, d'Horrues.*

N.° 15, 20 francs.

- 15 Brevis ac dilucida Flandriæ descriptio, per Judocum Antonium Makens, etc. *Basileæ, Jo. Oporinus, 1555*, petit in-8.°, 124 p., maroquin citron, tr. dorée (*Vogel*).

Ce volume provient de l'abbaye de S.^t-Germain des Prés, à Paris. Il a appartenu au fameux Hotman dont il porte la signature et des nombreuses notes marginales.

N.° 27, 10 francs.

- 27 Eméranciane, ou la succession, par B. D. C. T. Leyde, 1714, in-12, de 298 p., mar. vert, doré s. tr.

Roman, ou peut-être satire dont je n'ai pas la clef.

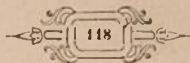
N.° 51, 25 francs.

- 51 Points douteux et contestables dans les généalogies et descendance des principales familles des Pays-Bas. (par De Azevedo), sans lieu ni date, in-f.°, 88 p., demi-rel.

N.° 48, 50 francs. *

- 48 Mes campagnes aux Pays-Bas, avec la liste, jour par jour, des forteresses que j'ai enlevées à l'arme blanche.

* A l'époque fixée pour la vente, l'intendant général de S. A. le prince de Ligne se trouvait en Allemagne. On lui dépêcha un courrier, afin qu'il fût de retour pour le 10 août, car on ne voulait confier à d'autres qu'à lui le soin de ne point laisser échapper un pareil ouvrage. M. H. . . . p avait reçu des instructions précises pour acheter, n'importe à quel prix, ce précieux volume relié *en chagrin*, avec serrure à secret. — Il y avait considérablement d'amateurs pour ce croustilleux numéro 48.



Imprimé par moi seul, pour moi seul, à un seul exemplaire, et pour cause.

A B., de l'imprimerie du P. Ch. De —.

Sans année, in-8.°, 202 p. relié en chagrin vert, avec fermoir à clef, d'argent doré.

Catalogue plus que curieux des bonnes fortunes du Prince. Le maréchal de Richelieu lui avait sans doute donné l'idée de ce singulier inventaire.

N.° 79, 5 à 8 francs.

- 79 Vijf bouken Boecij, de consolatione philosophie. A la fin : Gheprent Taudenaerde, bij Arend de Keyser de vijfdendach juli mccccclxxvii, petit in-4.° sans chiffres ni réclames, de 205 feuillets.

N.° 109, 12 francs.

- 109 Aventures galantes du capitaine Blainville pendant son séjour à B... (Bruxelles), 1746, petit in-12 de 569 pp. sans indic. de lieu. Maroquin bleu doré sur tranche.

Piquantes révélations (vraies ou fausses) sur la haute société de Bruxelles à cette époque, dans le genre des *amusements* de Chevrier, mais plus fort.

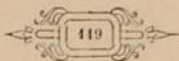
N.° 127, 5 à 6 francs.

- 127 De Mons à Vienne, par L. C. P. D. P. C. Vienne, 1855, in-8.°, 208 pp., demi-reliure, dos de maroquin puce.

N.° 199, 15 francs.

- 199 Een seer sonderlinghe schone ende wonderlike historie die men warachtich hout te syne en auctētick sprekende van cense vrouwen gheheeten Melusine : van haren kinderen en gheslachte ende vā haer alze wonderlike werken. *A la fin du volume.* Taudenaerde gheprendt cccclxxxi. In-4.° avec des planches en bois très-curieuses ; ancienne reliure de peau de truie.

Ce volume, qui est évidemment sorti des presses d'A. De Keyser, est resté tout-à-fait inconnu : il est à longues lignes, sans réclames. Dans le catalogue de Kloss, Londres 1855, p. 505, n.° 4275, on indique une autre édition du curieux roman de Mélusine, mais celle-ci



a été imprimée à Anvers chez Gerard Leeu, en 1494. M.^r Kloss s'est trompé en croyant qu'il n'existait en flamand qu'une seule édition de Mélusine; outre la nôtre, il en existe une troisième d'Anvers 1510, chez Henri Eckert Van Homborch.

* E.

Gand, 18 juillet 1840.

Mon cher et aimable Confrère,

Il y a bien longtemps que nous ne nous sommes vus, que nous ne nous sommes parlé, et presque aussi longtemps que nous n'avons échangé quelques lignes.

Je vais rompre le premier le silence en vous demandant un service et je suis sûr d'avoir une prompte réponse de votre obligeance.

Vous avez, m'a-t-on dit, dans votre bibliothèque, qui renferme tant de bijoux, quelques poésies ou mélanges du prince de Ligne, formant trois petits volumes in-18 et imprimés soit à Belœil, soit à l'hôtel du prince, à Bruxelles: Auriez-vous l'extrême bonté de me donner le titre bibliographique de même que des autres impressions de Belœil, si vous en avez? Je désirerais comparer avec ce que vous avez le peu que je possède moi-même.

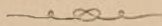
Avez-vous reçu dans le temps votre exemplaire de mes Souvenirs de la bibliothèque des princes de Ligne, que vous m'aviez réclamé avec tant d'obligeance? Je vous les ai fait parvenir par l'entremise de M. de Jonghe.

Que dites-vous de la vente des livres de M. de Fortsas, à Binche? Je viens d'en lire le catalogue et j'en suis encore tout étourdi: Quelles richesses, grands Dieux! et bienheureux ceux qui en rapporteront seulement deux ou trois bijoux.

Tout à vous de cœur,

(Signé) A. Voisin.

Excusez mon griffonnage: je suis pressé.



F.

Paris, 23 juillet 1840.

Monsieur,

J'ai vu ces jours-ci, par hasard, un catalogue de quelques pages, d'une collection de livres anciens et précieux dont la vente est annoncée comme devant avoir lieu, à Binche, le 10 août prochain; je vous prie d'avoir, S. V. P., la bonté de m'en expédier directement, et par la poste, un ou deux exemplaires.

La vente aura lieu sans doute aux enchères publiques; dans le cas où il ne serait pas tout à fait impossible d'acheter à l'avance et à l'amiable quelques-uns de ces articles, notamment les n.^{os} 52 et 63*, je vous serais bien obligé et reconnaissant de m'en donner avis.

Je pense qu'au besoin vous voudriez bien vous charger de remplir mes commissions, que je vous adresserais bien claires et précises; vous pouvez avoir des renseignements sur mon compte à Bruxelles chez MM. Berthot et Werbeys, à Anvers chez M. Terbruggen, à Gand chez M. Citerne.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre serviteur,

(Signé) J.-M. Crozet,

Libraire de la Bibliothèque royale, Quai Malaquais, 15.

- * 52 Histoire tres plaisante et recreative du noble chevlr, le gentil seigneur Gil de Chyn, lequel fist moult grant proces outre mer. On les vend a Paris en la grand salle du palais, au premier pillier, en la boutique de Gailliot Dupre, marchant libraire de Luniversite de Paris. mxxvi, petit in-f.°, goth., à 2 col. 54 feuillets; veau brun.
- 63 Le mystère monseigneur saint Denys a noeuf personaiges cest asçavoir, etc., etc., sans lieu ni date, mais avec un écusson sur le dernier feuillet portant un monogramme composé des lettres H P R et surmonté d'un aigle. Petit in-f.°, oblong, format d'agenda, de 47 feuillets non cotés, ancienne reliure en veau noir, fort usée.



G.

Note de M.^r Lebeau, d'Arvesnes.

N.^o 17, pour 5 francs.

- 17 Constitution du royaume d'Yvetot, 1791, in-52, 97 p. sans lieu (Paris), vélin blanc (*Courteval*).

Parodie de la constitution de 1791.

N.^o 55, pour 12 francs.

- 55 Poésies de Carême (du sieur Poisson), à la Trappe, chez Lafriture. (Mons, Henri Bottin) 1779, in-12 de 264 p. — volume inachevé, demi-reliure dos et coins de maroquin bleu.

Par François Auguste Poisson, dit *le poète*, né à Mons en 1725, et mort dans la même ville, en 1788. Le genre favori de ce poète montois, était la satire et l'épigramme dont, trop souvent, la méchanceté faisait tout le sel. Non content d'avoir colporté et lu de tous côtés son manuscrit, Poisson, tout comme un autre, voulut se voir imprimé tout vif. Par malheur pour sa gloire, le Conseil eut avis de cette édition clandestine; et, comme quelques perruques de ce respectable corps étaient assez mal traitées dans ses rimes, on fit saisir le livre avant qu'il eût vu le jour. Mon exemplaire, *seul* échappé à la brûlure générale provient des héritiers de l'auteur.

Poisson était aussi célèbre par ses calembourgs que par ses vers; et pour finir dignement, comme il avait vécu, il voulut finir par *une pointe*. Pendant qu'on lui administrait l'extrême-onction: « Pauvre Poisson, s'écria-t-il, tu es f... on t'accroche à l'huile. »

N.^o 69, pour 20 ou 25 francs.

- 69 Parallele des Juifs qui ont crucifié J.-C. leur Messie, et des François qui ont guillotiné Louis XVI, leur roi. In-8.^o 89, pp. sans lieu ni date. (Mons, Monjot, 1794), demi-reliure, dos de maroquin.

Cet ouvrage est du Père Charles Louis Richart, dominicain, natif de Blainville en Lorraine. Il a valu à son auteur, âgé de 84 ans, d'être fusillé, le 29 thermidor an II, sur la grand'place de Mons, par

suite d'un jugement rendu la veille par les sieurs Bar, Defrise et Lelièvre, jugeant révolutionnairement en leur honneur et conscience (sic).

Parmi les passages incriminés se trouve celui-ci : « A la différence près, d'entre la personne de Dieu et de Louis XVI, je soutiens et je vais démontrer que le crime des François, qui ont guillotiné Louis XVI, leur roi, surpasse infiniment celui des Juifs. »

« En sorte qu'il conste, dit l'aréopage révolutionnaire, que le père Richart est tout-à-fait dans les principes de contre-révolution, et d'un fanatisme outré; qu'il est ennemi de la Liberté et de l'Égalité, que les armes victorieuses de la République Française nous avaient offertes et nous ont apportées, et qu'il a cherché à détruire par la propagation de ses principes aussi erronés que ses expressions sont injurieuses au Peuple François, à la raison et même à l'Être-Suprême.»

Le tribunal prit fait et cause du parallèle injurieux à Jésus-Christ — On ne s'attendait guères à un pareil *considérant*, de la part de ces Messieurs.

Un exemplaire en placard du jugement est joint au volume.

N.° 76, pour 6 francs.

- 76 Du pret à interet, dit Vsure. Avranches, chez Jean Terbi, imprimeur, MDCLXXVII, in-12, 142 p. ancienne reliure de maroquin vert, dor. s. tr.

Une note manuscrite attribue cet ouvrage au Père Félix Grebard, secrétaire particulier du fameux Huet, évêque d'Avranches. Ce Père Grebard est aussi auteur d'une tragédie très-rare : *La mort de Henry le grand*, que j'ai eue dans ma collection, mais dont je me suis défait, ayant appris que M.^r J. Ketele, d'Audenarde, en avait un autre exemplaire.

N.° 98, pour 15 ou 18 francs.

- 98 Chronicon ecclesiae sancti Petri Lobbiensis, ordinis scti Benedicti, ex archivis ejusdem compositum per Dom. Eugenium Lambertum Nalines, monachum. MDCCVII, petit in-4.°, 588 pages, veau fauve aux armes de Maghe, 40.^{me} abbé de Bonne-Espérance, en Hainaut.

Cette chronique sort des mêmes presses que la chronique, assez peu commune, de Bonne-Espérance, dont je possède un exemplaire sur peau.



* H.

Gand, le 28 juillet 1840.

Mon cher Monsieur Oluach,

Le catalogue de M. De Fortsas a mis tous les bibliophiles en émoi. J'ai appris à Malines que Verbeyst se rendra à Binche. M. De Reiffenberg en a également l'intention; il se chargera des commissions de M. Willems. Ici, à Gand, il viendra très-peu de commissions, vu que MM. Voisin, Van der Mersch, De Meyer, etc., assisteront à la vente. J'ai été témoin de différentes scènes assez plaisantes: j'ai entendu entre autres un dialogue entre MM. Brisart et De Noortdonckt. Ce dernier venant demander à M. Hoste, successeur de M. Leroux, s'il avait des relations à Binche? Si non qu'il les avait envoyées à un de ses amis, qui lui avait fait parvenir le catalogue de Bruxelles. M. De Noortdonckt était persuadé que les siens venaient de Binche, même parce que son nom était bien écrit, et qu'on l'estropie toujours à Bruxelles. Tous deux se flattaient d'obtenir quelques articles. M. Brisart prétend d'avoir rencontré dans d'autres catalogues quelques-uns des articles de M. De Fortsas, que par conséquent ses prétentions de n'avoir possédé que des ouvrages uniques étaient exagérées.

M. Willems paraît piqué d'avoir perdu le brevet d'invention pour les chansons flamandes. Le n° 197 * lui vaut 80 à 100 fr.;

* 197 Specimens of early Flemish songs of the fourteenth century, to which is prefixed and historical introduction. By Georg. Ellis, Esq. Lond. 1809. In-8.°, p. 1 à 158, sans titre, avec dix pl. de musique, cartonné en perc. lustrée.

L'impression de ce volume n'a jamais été achevée. L'auteur dit dans la préface que, lors d'un voyage en Hollande, il fit la connaissance de Van Wyn et de Clignett, qui attirèrent son attention sur l'anciennelittérature flamande. De retour en Angleterre, il recueillit soigneusement nos vieilles chansons et voulut en faire paraître un volume avec la musique notée. Mais s'étant aperçu qu'il ne possédait pas assez bien le flamand ancien, et que, par suite, le texte qu'il donnait était extrêmement fautif, il fit détruire tous les exemplaires.

*s'il va au-delà, M. De Reiffenberg l'achètera pour la Bibliothèque royale. Ce n'est qu'avec un air de dépit qu'il m'a parlé du travail de M. Ellis; mais il a eu soin de demander si j'avais remarqué le n° 25, * sur la terre de Rummen. Il paraît que votre travail n'était pas tout à fait neuf, m'a-t-il dit avec certain air expressif. M. De Meyer va plus loin: il a fait sentir à un de mes amis que je pouvais très-bien avoir eu des relations avec le comte De Fortsas et avoir eu communication de ladite brochure.*

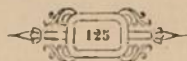
M. Voisin attend la vente pour refaire son travail sur A. de Keyser.

En un mot, tout le monde est pris et l'apparition de tant de belles choses n'a rien qui étonne. Chose singulière, je viens de découvrir un second exemplaire de la Saladine de A. De Keyser, dont on ne connaissait jusqu'ici qu'un seul exemplaire: celui de la Bibliothèque publique de Harlem, décrit avec beaucoup de soin par M. De Montbrun. Ceci est bien réel, je tiens ce volume que M. De Fortsas a; cependant on me l'envie moins, puisqu'on a l'espoir de se procurer l'un ou l'autre des De Keyser de Binche.

Enfin cela devient effrayant, et je crains que cela ne soit par trop sérieux. Si Hoyois n'était pas là, il n'y aurait aucun mal; mais en revenant de Binche on doit passer par Mons, et Hoyois risque d'avoir des vitres cassées, ou, pour mieux dire, il y a tel libraire, même tel amateur, qui exigera d'être indemnisé de ses frais de voyage. Ne serait-il pas prudent d'envoyer à tous ceux qui ont reçu ledit catalogue la circulaire suivante, qu'on pourrait mettre dans les journaux:

*« On apprendra avec plaisir que la curieuse collection de livres
« formée par feu M. le comte De Fortsas ne sera pas perdue pour*

* 25 Assiette et description de la terre et seigneurie de Rummen. Ensemble la lignée et descendance des seigneurs d'icelle terre, par Dom Cornelius Van Scheepdaal. Maes-tricht, Jean Nypels, 1615, petit in-12, 88 p., et deux planches représentant des monnaies de Rummen; très-riche reliure ancienne en satin cramoisi, aux armes de Rummen, brodées en soie et or.



« le pays. On vient d'en faire l'acquisition pour la Bibliothèque
« publique de Binche. » Amen.

Votre tout dévoué,

(Signé) *Madanos,*

descendant en ligne collatérale d'A. De Gieser.

D'après le *fac simile* A, il paraîtrait que M.^r le chevalier Constant Serrure, aujourd'hui recteur magnifique à l'Université de Gand, aurait écrit une autre lettre que celle ci-dessus, d'où il résulterait qu'il s'est laissé prendre un des premiers au piège que lui tendait son intime ami, qui a dû épouser, quelques jours après sa résurrection, comme nous l'avons appris par une lettre de faire part distribuée en octobre 1846, l'une des demoiselles de cet érudit professeur.

On assure que c'est par suite de cette étroite parenté que M.^r Serrure, secondé par M.^r le baron Jules de Saint-Génois, cherche, par d'actives démarches auprès de M.^r le Ministre de l'Intérieur, à faire aussi nommer son gendre chevalier de la croix de Léopold!

A.

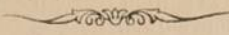
Gand, 30 juillet 1840.

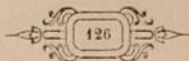
Monsieur,

*Je vous prie de vouloir m'envoyer par la diligence,
et d'en faire suivre le tout, le Catalogue de la vente
des tableaux, qui aura lieu au mois de septembre à
Binche, vous obligerez celui qui a l'honneur de vous
saluer.*

Franco Verhegghen,

Rue de la Liberté.





* K.

Londres, le 31 juillet 1840.

Monsieur,

Je suis chargé par M. Van De Weyer, ministre de Belgique à Londres, de vous prier d'acheter pour lui, à la vente des livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte de Fortsas, les ouvrages suivants :

- 7 Histoire de la mort glorieuse du saint martyr (*sic*) Annessens, décapité à Bruxelles le 19 de septembre 1719, par ordre du tiran (*sic*) Prié. In-8.°, 50 pages, sans lieu ni date, relié en veau ancien; deux piqûres de vers dans la marge d'en-bas.
- 8 Honestes voluptez des plaisirs de la table démontrées péremptoirement, par maistre Bartholomé Brusile, escuier, avocat au Présidial d'Angers. Troye, chez J. Oudot, 1659, in-12 de 149 p., ancienne reliure de maroquin brun, aux armes des Roquelaure, d. s. t.
- 12 Infusion polyglotte par le moyen de laquelle les wallons acquerront une connaissance parfaite du bas-allemand en moins de six semaines, par V. D. H. Bruxelles, Voglet, imprimeur-libraire, 1829, in-8.° de 45 pages, figures, broché.
- 36 Evangile du citoyen Jésus, purgé des idées aristocrates et royalistes, et ramené aux vrais principes de la raison, par un bon sans-culotte. Arras, an III de la République une et indivisible, in-12 de 168 pages, volume inachevé.

Ce volume, qu'il ne faut pas confondre avec l'évangile Touquet, est l'œuvre du fameux Joseph Lebon. Je tiens mon exemplaire de M. Du Rhin, d'Arras, qui l'avait soustrait, chez l'imprimeur, à la destruction totale de l'édition restée inachevée à la chute du féroce évangeliste de la Convention.

- 47 Disputatio philosophica, qua anonymus probare nititur homines, antè peccatum, sexum non habuisse. Coloniae Allobr. apud J. Tornaisium, MDCVII, in-4.° 48 p. figures, demi-reliure, non rogné.

Cet ouvrage a appartenu à Liebnitz, dont il porte la signature et plusieurs notes autographes.

- 64 L'Esteriade, poëme desdié a Son Alteze Monseigneur Alexander Farnèze gouverneur et cappitaine-general des Païs-Bas, par son tres humble servant François Brassart, poëte lavreât. A Mons en Haynau, chez Rutgher Velpius, 1584, petit in-8.°, 220 p., mar. rouge doré s. tr., aux armes de Farnèse.

Dans les *Fleurs morales de Jean Bosquet, Montois, à Mons, chez Charles Michel, 1587*, il se trouve une ode adressée par l'auteur au Seigneur François Brassart; en voici un passage où il est question de notre poëme.

Ronsard défie le temps
Par sa grave Franciade;
Et tu surmont'ras les ans,
Par ta docte Esteriade;
Et mille poëmes beaux
Malgré du temps les assaux.

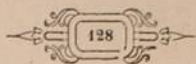
Hélas, vaine prédiction de son confrère en poésie; l'auteur de l'Esteriade, le *Ronsard belge*, n'est pas même cité dans le mémoire du Hugo belge, de l'auteur des *Primevères*. O vanité de la gloire!

- 78 Cornuellianna, ou bons mots de M.^{me} de Cornuel. A Paris (Hollande), 1751, in-12, 76 p., demi-reliure, dos de maroquin, non rogné, une tache d'encre à la page 21.

- 142 Causes qui doivent infailliblement amener la dissolution du royaume des Pays-Bas, tel que l'ont fait les traités de 1814 et 1815. Tournai, Ch. Casterman, 1829, in-8.°, 89 pp., maroquin rouge, non rogné.

Cette brochure, tirée à 2,000 exemplaires, allait paraître lorsque l'auteur, ayant fait sa paix avec le gouvernement hollandais, la fit ENTIÈREMENT supprimer. Un ami m'a sauvé cet exemplaire, et jusqu'à ce jour (janvier 1853) je le considère comme unique.

M. Van de Weyer ne fixe point de prix, parce qu'il désire être le dernier enchérisseur et qu'il s'en fie à vous pour que ces ouvrages ne lui échappent point. Il vous prie de les expédier, après la vente, à Madame Van de Weyer, rue Royale extérieure, n.° 4, à Bruxelles,



et de faire parvenir à Londres, par la même voie, la note de ce qu'il vous devra.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

(Signé) *E. Drouet, Secrétaire de Légation.*

L.

Monsieur Emmanuel,

Ne pourriez-vous m'envoyer encore une douzaine de catalogues de Binche dont vous avez eu l'obligeance de me faire remettre quelques exemp.

Veillez les remettre chez M. Manceaux qui a un envoi à me faire.

Bruxelles, 1. ^{er} août 1870.

Votre bien dévoué,

(Signé) *A. Decq.*

M.

Archives royales.

Liège, le 3 août 1870.

DÉPOT

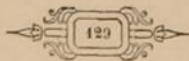
de la province de Liège.

Le Conservateur des archives de la province de Liège,

à Monsieur Royais, libraire à Monse.

Monsieur et cher Collègue,

Je prends la liberté de vous adresser quelques commissions pour la vente des livres de M. de Fortsas. Je dis quelques et je devrais bien plutôt dire une seule, car je n'ai réellement envie que d'un



seul numéro, le n° 172 (*Mémoires de l'abbé Mouson* *) dont je possède un exemplaire très-défectueux. C'est un livre qui doit entrer dans ma bibliothèque et figurer parmi le très-petit nombre de mes curiosités. Vous m'obligerez fort en le haussant en mon nom, et en l'achetant au meilleur marché possible. Je veux bien vous dire, mais entre nous bibliophiles seulement, que je suis assez fou pour en donner une cinquantaine de francs, voire même, au besoin, quelques francs de plus. Veuillez en prendre note, mais l'estimer à la vente le plus bas possible. Quant aux autres numéros, je n'y tiens pas, je ne veux donc y mettre que des prix fort ordinaires. En voici du reste, à tout hasard, l'indication avec prix.

N.° 4, 7 à 8 francs.

- 4 Relacion d'un voyage fait en Artois, Flandres et Brabant, en 1625, par Henry de Tocquaille, gentilhomme poitevin. Orléans, Jean Rousseau, 1627, in-12, 292 p., mar. violet à compartiments, tr. dor. (*Vogel.*)

Ce Henry de Tocquaille est le fils du brave capitaine Hercule de Tocquaille, dont l'intrépidité servit si bien Henri iv à la bataille d'Ivry.

N.° 8, 6 à 7 francs.

- 8 Honestes voluptez des plaisirs de la table démontrées péremptoirement, par maistre Bartholomé Brusile, escuier, avocat au Présidial d'Angers. Troye, chez J. Oudot, 1659, in-12 de 149 p., ancienne reliure de maroquin brun, aux armes des Roquelaure, d. s. t.

- * 172 Mémoires de l'abbé D. M. R. D. F. A. L. (De Mouson, résident de France à Liège). A Reims, chez Macé, imprim. juré. 1645, in-12 en deux parties de 115 et 210 pages, figures; reliure ancienne de maroq. rouge aux armes de Colbert.

Ce volume est orné des portraits de De Mouson, de La Ruelle et de Warfusée, gravés par Jean Valdor, d'un fini admirable.

M. W m'ayant dit que M. Polain, à Liège, possédait un exemplaire des mémoires de De Mouson, je suis allé de suite (janvier 1852) vérifier par moi-même l'existence de ce second exemplaire. Je puis certifier que M. Polain n'a, de ces mémoires, que la première partie de 115 pages. Je conserve donc mon exemplaire unique.

N.° 23, 8 à 9 francs.

- 25 Assiette et description de la terre et seigneurie de Rummen. Ensemble la lignée et descendance des seigneurs d'icelle terre, par Dom Cornelius Van Scheepdaal. Maestricht, Jean Nypels, 1615, petit in-12, 88 p., et deux planches représentant des monnaies de Rummen; très-riche reliure ancienne en satin cramoisi, aux armes de Rummen, brodées en soie et or.

N.° 50, 6 francs.

- 50 Le Sardanaple de ce temps (à la sphère), 1699, in-12, de 504 p., vélin blanc.

Satyre hollandaise contre Louis XIV. Cette pièce infame est de l'infame et mystérieux Corneille Blessebois, qui se nomme dans l'avant-propos. (Voir, sur ce Blessebois, les Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, page 568.)

N.° 43, 6 à 8 francs.

- 43 Les suites du plaisir, ou desconfiture du Grand Roi dans les Païs-Bas. Au Ponent (Hollande), 1686, in-12, 152 p. fig., mar. noir, doré s. tr.

Libelle d'un cynisme dégoûtant à l'occasion de la fistule de Louis XIV. Une des figures représente le *derrière royal* sous la forme d'un soleil entouré de rayons, avec la fameuse devise : *Nec pluribus impar.*

N.° 46, 6 à 7 francs.

- 46 Les géorgiques du cygne mantouan, translâtées du latin virgilien et réduits en ryme françoise. Ensemble un discours non moins recreatif à qui tiltre est, Le Malvoisin, par Libert Houthem, ligeois. A Mons en Haynau, chez Rutgher Velpius, 1580, in-8.°, vii et 128 p.

Encore un oublié par M.^r Vanhasselt. Houthem est connu par d'autres ouvrages.

N.° 52, 20 francs.

- 52 Hystoire tres plaisante et recreative du noble chevlr, le gentil seigneur Gil de Chyn, lequel fist moult grant proeces outre mer. On les vend a Paris en la grand salle du palais, au premier pillier, en la boutique de Gailliot Dupre, marchant libraire de Luniversite de Paris. M^oxxvi, petit in-f.°, goth., à 2 col. 54 feuillets; veau brun.



N.° 65, 25 francs.

- 65 Le mystère monseigneur saint Denys a neuf personages cest a sçavoir, etc., etc., sans lieu ni date, mais avec un écusson sur le dernier feuillet portant un monogramme composé des lettres H P R et surmonté d'un aigle. Petit in-f.°, oblong, format d'agenda, de 47 feuillets non cotés, ancienne reliure en veau noir, fort usée.

N.° 117, 2 francs 50 centimes.

- 117 Mémoire sur les comtes de Louvain, par Ernst. A Ham=bourg, 1797, in-8.°, 57 p. broché.

Exemplaire d'épreuves avec des corrections nombreuses à la main.

*Il y a bien encore le Corpus Juris Elzevir * sur peau de vélin, mais comment estimer un tel livre sans l'avoir vu? C'est ce qui fait que je n'ose vous donner de commission. Si cependant il n'y avait pas de sir Richard à la vente et que cet ouvrage ne se vendit pas plus de quatre à cinq cents francs,.... proh! pudor! vous pouvez aussi l'acheter pour moi. Je n'ai malheureusement pas le temps de me rendre à Binche, ce qui me chagrine beaucoup. Avez-vous la complaisance de m'adresser un catalogue avec les prix de vente?*

J'espère que le Corpus ira à la Bibliothèque royale et les autres petites raretés nationales aussi.

- * 75 Corpus juris civilis, cum notis Gothofredi. Amstelodami, apud Elzevirios, MDCLXIII, in-f.° *Exemplaire unique*, imprimé sur peau, et divisé en 4 volumes, avec des titres imprimés exprès. Magnifique reliure de maroquin rouge, à compartiments, aux armes des États de Hollande.

Sur la garde du premier volume, une note en hollandais, signée D. Elzevier, nous apprend que cet exemplaire, le seul imprimé sur peau, a été confectionné pour les États de Hollande et à leurs frais. L'exécution de cet ouvrage est admirable; et c'est peut-être le plus beau livre qui existe. Je l'ai acheté le 19 février 1802 d'un juif d'Amsterdam, pour la modique somme de 2,000 florins; mon ami, sir Richard Hébert, m'en a plusieurs fois offert mille livres sterlings.

Je saisis, avec empressement, mon honorable Collègue, cette occasion de vous renouveler l'assurance de ma très-parfaite considération.

(Signé) *M. - L. Bolain.*

Le 27 octobre dernier (Ann. XIX, page 92), l'honorable archiviste de l'État à Liège nous a autorisé à publier cette lettre, que nous donnons *in extenso*.

N.

Note de M. L. Leclercqz, à Mons. [A]

N.° 9, à 6 francs.

9 Relation véritable de la surprinse de la ville de Montz en Haynaut par le conte (*sic*) Lois de Nassau, sans lieu ni date, petit in-4.°, 15 feuillets non cotés, mar. vert, dent., tr. dor.

Petite pièce très-curieuse et contenant des particularités tout-à-fait inconnues sur cet épisode de notre révolution du 15.° siècle.

N.° 55, à 5 francs.

55 Brouet confortatif pour les âmes foibles en dévoción; ensemble un brief discours en forme de consolacion touchant les misères de ce temps, par Charles de Hainin licencié es droits. A Tournay, chez Adrien Quinquet, mdcxxx1, in-12, 134 p., mar. vert, dor. s. tr. (*Thouvenin.*)

N.° 59, à 20 francs, même 25 francs.

59 Histoire du Pays et Comté de Haynau, par Messire Du Mont, seigneur de Holdre. 3 vol., in-12, de 500, 525, et 294 p. sans titres, maroquin vert, doré s. tr.

Nous trouvons le nom de l'auteur dans un sonnet, à lui adressé par son ami, Gilles Couturiaux, imprimé en tête du 1.^{er} volume. Il nous est impossible de deviner pourquoi cet ouvrage n'a pas été publié; nous l'avons lu, sans pouvoir découvrir le venin caché qui l'aura fait proscrire. En fait de style et de critique, il est digne d'être placé auprès de son compatriote De Boussu, l'historien de Mons. Le 5.^{me} volume, qui n'aurait pas été le dernier, finit à l'avènement d'Albert et d'Isabelle.



N.° 66, à 5 ou 4 francs.

- 66 Description des merveilles et de la richesse inouïe du château royal de Binche, par M. D. B. (Monsieur de Biseaux). Binche, H. Fontaine, imprimeur-libraire, 1850. 45 p. in-8.°, relié en velours bleu, doré s. tr.

Extrait des *Étrennes Binchoises*, et tiré à part à UN SEUL EXEMPLAIRE ; j'étais présent au tirage.

N.° 81, à 6 francs.

- 81 Mémoires de l'abbé de Vatteville, lequel fut successivement colonel, chartreux, bacha, archevêque nommé de Besançon, etc., etc. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1710, petit in-12, vii et 524 p., veau brun.

N.° 153, à 8 ou 10 francs.

- 153 Traité de l'écriture sacrée des Égyptiens, dite écriture hiéroglyphique; suivi d'une dissertation physiologico-historique sur l'emblème mystique dit *Phallus*. Par M.^r et M.^{me} Lescens, avec des notes par M.^r D*****. Orléans, chez Jean Dubois, imprimeur, an xii, in-4.° fig.

N.° 167, à 4 francs.

- 167 Les sept paysans d'Anderlue, tragédie en 7 actes et en vers, par Bidet. Mons, Monjot, imprimeur-libraire, rue de la Clef, 1807, in-8.°



[A] Fils de cette espèce d'original, que beaucoup d'entre nous se rappellent encore, aux vastes connaissances, aux propos remplis de malice et de franche gaieté, à la tête anecdotique, mais un peu blagueur par suite de sa profession libérale (il était avocat); grand bel homme qui avait été capitaine d'une compagnie de Patriotes revenant de l'armée de la Lune. En définitive, c'était un aimable conteur, un galant chevalier: ce qui ne l'empêchait pas d'être un bienfaiteur de l'humanité par ses dons et ses aumônes; du reste, il jouissait de l'estime et de la considération générales.

Jean-Baptiste-Désiré-Joseph Leclereqz, membre des anciens États du Hainaut, possédait un cabinet de médailles d'une grande valeur; son musée d'antiquités renfermait une multitude d'objets précieux, entre autres un assortiment de tabatières de toutes les époques, remontant à l'origine des fèves de tabac en usage en Chine; des tabatières de tous les pays, depuis la lentille jusqu'à la boîte-cardinal; des tabatières de toutes sortes de métaux et d'essences, données par des souverains ou ayant appartenu à de célèbres personnages; — il était parvenu à réunir la plus belle collection

d'ouvrages édités par les célèbres Elzeviers qu'un amateur pût rencontrer. A force de recherches, il avait amassé de curieux manuscrits et des autographes remarquables; sa bibliothèque, considérable par le nombre de volumes et renommée pour la beauté des éditions et la conservation des ouvrages, tenait le premier rang parmi les plus belles de notre pays.* Le *grand Leclereqz* avait aussi la réputation d'être le collectionneur le plus ardent, le plus passionné de la Belgique, du nord de la France et de la Hollande. Sa position de fortune lui permettait d'ailleurs de donner un libre cours à ses innocentes et louables manies, et jamais on ne l'a vu liarder. Sans ce rapport, il ne ressemblait guère à certains ladres fortunés que nous connaissons.

Comme on le voit, notre fiefé amateur était tout à la fois bibliophile et brocanteur, numismate et philanthrope, antiquaire et bouquinier, homme du monde et archéologue, mais toujours soldat de la liberté! — Ce type d'homme a disparu de nos jours, grâce à cette sottise rivalité, à ce stupide esprit de dénigrement et de jalousie, à ce classement ignoble des écus, à cette vanité absurde, que l'on rencontre surtout aujourd'hui depuis la création de ces nombreuses académies au petit-pied, qui sont des réceptacles de grands hommes vus au microscope, pour la plupart êtres incompris ou incompréhensibles!

Parmi les richesses enfouies dans le bazar bibliographique de notre intrépide connaisseur, nous devons citer un joyau inestimable, ou plutôt d'un prix très-élevé, puisque son riche détenteur le fixait à quinze mille florins: c'était l'unique *Procès du comte d'Egmont*, formant trois portefeuilles ou volumes in-folio renfermant de nombreuses pièces de cette cause célèbre, l'une des mille et une flétrissures du règne de Philippe II, cet oppresseur espagnol de nos belles provinces, ce suppôt sanguinaire de la très-sainte inquisition!... La plus grande partie de ces pièces étaient originales, sur parchemin, avec sceaux, etc.

D'où provenaient ces précieux documents? avaient-ils été soustraits d'un dépôt quelconque pendant nos troubles révolutionnaires? où notre bienheureux Montois avait-il déniché cette trouvaille, à laquelle il tenait comme à la prune de l'œil? — Personne ne le sait.

Toujours est-il que le gouvernement hollandais, désireux de posséder des papiers de cette importance, fit offrir à Leclereqz, qui avait son quartier général à Bruxelles, une somme assez ronde, que celui-ci refusa orgueilleusement.

Malheureusement nous sommes nés chacun avec un côté plus ou moins sensible, et celui de notre bibliophile-numismate-rocailleur consistait en l'obtention de parchemins à ses armes; au risque même de perdre un œil, il voulut aussi devenir noble en titre, s'appuyant du reste sur les descendances et les alliances de famille..... Leclereqz offrit donc son trésor au roi Guillaume en échange d'un modeste titre de comte. Mais, hélas! la Mort, qui ne respecte rien, mit fin aux négociations, lors de son passage à Mons le 8 décembre 1828, en tranchant le fil de l'existence à notre personnage; il était né le 25 mars 1761.

M.^{me} Leclereqz — Natalie Charlez de Vrequem — dans la crainte que son fils ne contractât les mêmes goûts, les mêmes passions que son père, s'empressa de faire vendre, à Bruxelles et à Mons, les richesses artistiques et bibliographiques accumulées si laborieusement pendant près d'un demi-siècle; elle ne conserva que les souvenirs de famille, quelques objets de fantaisie et des ouvrages propres à former le cœur et l'esprit de son enfant unique, qu'elle tenait presque toujours sous ses jupons, en charte privée.

* Pour donner une idée de l'importance de cette bibliothèque, nous dirons que l'inventaire seul de la vente des livres, manuscrits, autographes, généalogies et Elzeviers comprend 5364 numéros, comme on peut le vérifier dans un exemplaire du catalogue que nous avons cédé à la bibliothèque publique de la ville de Mons, sur lequel sont indiqués les prix et les noms de beaucoup d'acheteurs.

Quelques années après la mort de son père, Louis Leclercqz perdit sa mère; il se trouva affranchi d'une tutelle qu'il désirait secouer à la première occasion. On devine ce que pouvait être notre homme, original aussi, mais d'une nature abâtardie et qui était bien loin de posséder les connaissances universelles de son père. Il avait hérité, avec son demi-million, de la monomanie paternelle d'accoler à son nom le titre de comte ou de baron, attaché, comme par tradition, à la cession du fameux *Procès*.

C'était le seul point de ressemblance entre le père et le fils, qui descendaient des comtes de Moulart.

Entre autres reliques conservées par M.^{me} Leclercqz se trouvaient les trois précieux volumes, convoités aussi par le gouvernement belge.

Quand notre position politique fut solidement établie, le ministre de l'intérieur reprit les négociations précédemment entamées, et fit offrir quinze mille francs à notre héritier, qui renouvela la demande d'anoblissement faite par son illustre père. — La chambre héraldique fut alors consultée; on discuta leurs armoiries et l'on vérifia la généalogie des familles alliées aux Leclercqz et aux Charlez, parmi lesquelles on distingue les De Buisseret, les du Mont de Gages, les Malapert, etc.

Après examen des blasons et des titres, un rapport fut adressé au ministre des affaires étrangères, qui demanda, sur notre noble futur, des renseignements à la régence de Mons. Par fatalité pour Louis, l'employé chargé de ces sortes d'affaires étant malade, on confia cette besogne délicate au commissaire de police Delbar (le bourreau de la race canine), qui avait eu à se plaindre du peu de respect que lui avait porté l'intéressé dans certaine circonstance; il émit un avis dans lequel notre administrateur de la police montoise déclarait que le demandeur était un maniaque qui n'avait pas ses cinq sens! — On expédia à Bruxelles, sans trop y faire attention, comme cela se pratique, par malheur, trop souvent, le travail du chef de la police. Comme on le verra ci-après, cette *autorité policière* faillit compromettre l'existence de pièces historiques et uniques qui avaient certes leur poids d'or, car le rapport était mensonger, et le gouvernement était tout disposé à accorder des parchemins que d'autres, beaucoup moins méritants que Leclercqz, avaient obtenus sans autre titre que celui de pouvoir verser quelques mille francs dans les caisses de l'État!

Le conseil héraldique, malgré ses bonnes intentions, ne put délivrer les quartiers de noblesse tant recherchés par les Leclercqz. On comprend dès lors que Louis ne voulut plus entendre parler de la cession de ses prodigieux volumes; il fut tellement indigné des procédés malveillants employés à son égard, qu'il résolut la destruction de ces pièces importantes. En effet, par son testament, rédigé le 25 novembre 1851, testament qui comprend vingt-six dispositions, il prescrivit un auto-da-fé de ces intéressants documents. Voici cette clause singulière :

« Article 13. Je veux et ordonne que l'ouvrage intitulé : *Procès du comte d'Egmont*, de ma bibliothèque, soit brûlé en présence de témoins, au milieu de ma cour, sans en distraire aucune pièce; je le veux. »

Heureusement pour l'histoire de la Belgique, cette clause barbare ne put être exécutée. A la mort de notre individu, arrivée le 29 mars 1852,* les héritiers firent apposer les scellés au domicile du défunt, rue des Orphelins, 5 nouveau, 5 ancien. M.^r Aug. Lacroix, archiviste de l'État et de la province, à Mons, qui connaissait les particularités relatives à ces recueils et qui en appréciait la valeur, se rendit de suite chez M.^r L. Troye, gouverneur du Hainaut, pour lui faire part de cet événement;

* M.^r de Bavay, aujourd'hui procureur général de la cour d'appel, à Bruxelles, (serait-ce le secrétaire général du département des travaux publics en 1840; voir p. 114?) commet une double erreur dans son livre : *Procès du comte d'Egmont*, publié en 1854, en donnant l'année 1853 et lorsqu'il dit que Jean-Baptiste (Louis) Leclercqz est mort après avoir fait son testament.

il fit valoir les droits que le gouvernement belge avait sur ces documents nationaux, contesta leur légitime possession entre les mains des Leclereqz, en s'appuyant sur ce que ces pièces, qui étaient bien et dûment la propriété de l'État, avaient été enlevées clandestinement du greffe criminel ou du conseil souverain du Brabant. M.^r Lacroix proposa de donner sur-le-champ connaissance de ces faits au ministre de la justice, afin d'éviter les lenteurs (*peut-être préjudiciables*), si l'on suivait hiérarchiquement la filière ordinaire. Cette proposition fut acceptée; on écrivit aussitôt à Bruxelles, et vingt-quatre heures après, M.^r Ad. De Marbaix, procureur du Roi, aujourd'hui conseiller à la cour d'appel, reçut des instructions pour se transporter à la maison mortuaire, accompagné du juge de paix et de son greffier, de l'exécuteur testamentaire, M.^r le notaire Emile Fontaine, de l'archiviste provincial et des agents de la force publique. On fit une descente de loi, comme on dit, et l'on procéda, selon les formes voulues, à l'enlèvement des trois précieux volumes, que l'on réintégra aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

C'est donc aux soins de l'infatigable M.^r Lacroix que le gouvernement et le pays sont redevables de la conservation de ces documents originaux d'une rare importance.

Pour notre part, nous sommes heureux, grâce à la demande de certains numéros du *Catalogue-Fortsas*, d'avoir trouvé l'occasion d'entretenir nos Lecteurs de circonstances peu connues et qui offrent quelque intérêt.

0.

Anvers, 2 août 1840.

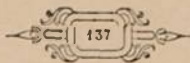
Monsieur,

J'ai reçu avec plaisir le catalogue de livres de feu M. de Fortsas, et je vous remercie de cette agréable communication.

Veillez avoir la bonté d'acheter, pour mon compte, aux prix cotés, les deux numéros suivants.

Page 3, n.^o 23, à 20 francs.

23 Assiette et description de la terre et seigneurie de Rummen. Ensemble la lignée et descendance des seigneurs d'icelle terre, par Dom Cornelius Van Scheepdaal. Maastricht, Jean Nypels, 1613, petit in-12, 88 p., et deux



planches représentant des monnaies de Rummen; très-riche reliure ancienne en satin cramoisi, aux armes de Rummen, brodées en soie et or.

Page 12, n.º 222, à 25 francs.

- 222 Traicté des monnoyes des comtes de Flandre, où il est amplement parlé de la fabrique de la monnoye et de la valeur d'icelle, etc., par Olivier de Wree, Brugeois, lie. es loix. A Bruge en Flandre, chez Jean-Baptiste et Lucas Vanden Kerhove, ruë haute, à la Bible. 1640. In-4.º de 46 feuillets et 12 pl., rel. en vélin bl., ancien.

Cet opuscule de Vredius est resté inconnu à tous les bibliographes. Les planches représentent 107 monnaies frappées en Flandre depuis Guillaume Cliton jusqu'à Albert et Isabelle.

Comme je n'ai pas vu ces deux ouvrages, il est très-possible que je me suis trompé pour le prix.

Même dans le cas que vous ne réussites point de faire ces acquisitions, vous me ferez infiniment de plaisir de m'écrire quelques mots au sujet de la vente.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

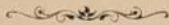
Votre très-humble serviteur,

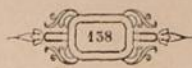
(Signé) Frédéric Verachter,

arch.

Mon adresse :

M.º Frédéric Verachter,
Archiviste, etc.,
Rue du Couvent, 1826,
à Auvers.





P.

Gand, 6 août 1840.

Monsieur Em. Goyois, libraire à Mons.

Je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien m'envoyer le plus tôt possible, à Ath, sous l'adresse de mon beau-frère, M. Mercier, docteur en Médecine, deux exemplaires du Catalogue des livres du comte de Fortsas, imprimé chez vous, et si vous en avez, un exemplaire sur papier fort ou sur grand papier. Je vous en solderai le montant à mon prochain voyage à Mons.

Avant de me rendre à Binch, pour la vente, je vous prierais de m'écrire à Ath, sous l'adresse ci-dessus, si le catalogue Fortsas n'est pas, comme j'ai quelques raisons de le soupçonner, une mystification bibliographique, du reste fort spirituelle et fort savante, s'il est permis de le dire.

Veillez agréer mes salutations affectueuses.

(Signé) *Voisin.*

Bibliothécaire de l'Université de Gand.

Je compte recevoir de votre obligeance une réponse pour samedi matin, au plus tard.





*Note de M. * Clavon, à Avesnes.* [B]

N.° 40. — 4 francs au plus.

- 40 Mémoire justificatif des P. P. de l'oratoire de Jésus de Mons, indignement accusés d'hérésie; où l'on démontre la turpitude et les intrigues de leurs ennemis; petit in-4.°, sans lieu ni date, de 94 p.

Très-curieux, et contenant une foule de personnalités contre les membres du Magistrat d'alors (1690 environ). Bayle, dans ses lettres, regrette de n'avoir pu se procurer ce piquant factum.

N.° 71. — Environ 10 francs.

- 71 La fauvette virginale, laquelle chante les divines perfections de la Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, par le père Eustache, capucin. A Valenciennes, de l'imprimerie de Jan Vervliet, à la bible d'or, l'an MDCXXV, in-8.° 274 p., reliure ancienne très-élégante en maroquin rouge, aux armes de Lalaing.

Avec musique, dans le genre de *La Pieuse allouette*, de *La Philomèle séraphique* et des *Rosignols tiguez en duos*.

N.° 75. — 125 fr. du volume; 600 fr. *maximum*.

- 75 Corpus juris civilis, cum notis Gothofredi. Amstelodami, apud Elzevirios, MDCLXIII, in-f.° *Exemplaire unique*, imprimé sur peau, et divisé en 4 volumes, avec des titres imprimés exprès. Magnifique reliure de maroquin rouge à compartiments, aux armes des Etats de Hollande.

Sur la garde du premier volume, une note en hollandais, signée D. Elzevier, nous apprend que cet exemplaire, le seul imprimé sur peau, a été confectionné pour les Etats de Hollande et à leurs frais. L'exécution de cet ouvrage est admirable; et c'est peut-être le plus beau livre qui existe. Je l'ai acheté le 19 février 1802 d'un juif d'Amsterdam, pour la modique somme de 2,000 florins; mon ami, sir Richard Hébert, m'en a plusieurs fois offert mille livres sterlings.

N.° 126. — 5 à 6 francs.

- 126 Réflexions sur la révolution de France. Mons, Monjot, 1794, in-8.°, 160 p., demi-reliure, dos et coins de maroquin vert.

Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec celui de l'Anglais Burke. Ces réflexions sont du Dominicain Richart, auteur d'un grand nombre de brochures contre la révolution. Le volume n'est pas terminé, l'entrée des Français à Mons ayant interrompu l'impression et fait supprimer avec le plus grand soin les 10 feuilles déjà tirées. Quérard, qui a donné sur le P. Richart des renseignements si étendus, n'a pas connu les Réflexions.

N.° 149. — De 8 à 10 francs.

- 149 Exposition des droits des Princes-Évêques de Liège sur la ville de Fontaine-l'Évêque, par G. Migeot, avocat au Conseil souverain du Hainaut. 1755, in-4.°, 29 p.

Je n'ai jamais pu savoir où ce factum avait été imprimé, ni la cause de sa rareté.

N.° 158. — A 50 francs.

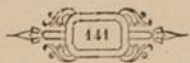
- 158 Promptuarium antiquitatum Trevirensium. Accedit disquisitio de ecclesiæ et episcoporum in civitatem juribus, auctore Willelmo comite ab Reiffenberg. Sumptibus auctoris è typog. Bernardi Vongrasdorff. Herbipoli, MDXXXIX. In-4.° de 695 p., figures; reliure de velours bleu, avec coins et fermoirs d'argent.

N.° 208. — 10 francs.

- 208 De antiquitatibus Tornaci Nerviorum erutis, presertim de fano Cybelæ disputatio isagoge, auctore Dionysio Villerio, canonico tornacensi. Montibus Hammonia, apud Carolum Michel, typog. 1612. Petit in-8.° de 154 feuillets avec 8 planches, maroq. rouge ancien, aux armes de Tournai, doré sur tranche.

Cette dissertation devait servir d'introduction à un travail beaucoup plus étendu que le chanoine Villers se proposait de publier sur les antiquités déterrées à Tournai. Elle est dédiée à J.-B.^{te} Gramaye.

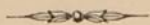
Ce livre ne doit pas être confondu avec les ouvrages de Pignorius et de Chifflet.



N.° 215. — A 6 francs.

215 Rothnacum, sive de historia oppidi Rothnacensis libri duo. Auctore Lamberto Vander Burchio ad Divam Virginem Mariam Ultrajecti decano. Ultrajecti, ex officinâ Hermannî Boreculoi, 1616. In-12 de 96 feuillets, veau fauve, avec armoiries, doré sur tranche.

Exemplaire offert par l'auteur à Aubert Lemire, qui, à son tour en a fait don à Antoine Sanderus. La bibliothèque de Bourgogne possède le travail de Vander Burch sur l'histoire de la Flandre, resté inédit en grande partie. Outre la présente dissertation, nous ne connaissons que la vie du comte Gui de Dampierre qui ait été publiée. Cette dernière a également été imprimée chez Boreculo à Utrecht, en 1615. (Bibliotheca Hulthemiana, vol. iv, p. 410, n.° 27,566.)



[B] Par arrêté du 50 vendémiaire an xiv (22 octobre 1805), le gouvernement français avait décidé qu'un concours aurait lieu, tous les ans, vers la fin de l'année scolaire, entre les écoles secondaires (collèges) de chaque département. Des onze établissements du département de Jemmapes, sept prirent part à cette lutte de la jeunesse studieuse : Antoing, Charleroi, Enghien, Mons, le refuge de Saint-Ghislain à Mons (actuellement le Sacré-Cœur), Soignies et Tournai. — Les deux premières classes (rhétorique et poésie) et la classe des mathématiques furent désignées pour le concours qui s'ouvrit au chef-lieu le 25 août 1807. — Les examinateurs étaient M.^{rs} Charles Rousselle, Surin et Athanase-Marie Thomeret, sous la présidence de M.^r P.-Ch.-Gh. de Coninck, préfet de Jemmapes.

M.^r Augustin Clavon, élève de l'école secondaire communale de Mons, — dirigée par M.^r Joseph Malghem, qui était en même temps économiste et professeur de mathématiques, et qui a laissé tant de souvenirs honorables, — remporta le prix (version latine et composition française), le seul mérité de la première classe.*

Avant le départ des élèves pour les grandes vacances, le 50 août, la distribution des récompenses aux lauréats eut lieu dans le grand salon de l'hôtel-de-ville, en présence des principales autorités et d'un auditoire choisi attiré par une cérémonie touchante et nouvelle à cette époque. Le premier fonctionnaire du département présida cette intéressante solennité, prononça un discours remarquable sur l'utilité des études, et proclama le résultat du concours. M.^r Aug. Clavon eut l'honneur de recevoir des mains du préfet une médaille envoyée de Paris (du module de quarante millimètres), un diplôme sur parchemin constatant ses éclatants succès et une trentaine de volumes parfaitement reliés. — Immédiatement après, la distribution des prix aux élèves de l'école secondaire, des écoles primaires et de l'académie de dessin eut lieu par M.^r le comte Duval de Beaulieu, maire de la ville de Mons.

Notre lauréat avait toujours gardé une large part d'affection pour notre ville, où il

* M.^r Maximilien Malbrenne, qui devint professeur au collège de Mous, homme d'un grand savoir, obtint le prix de mathématiques; l'accessit fut remporté par M.^r Hippolyte Lange, avocat, aujourd'hui membre de la chambre des représentants; ils fréquentaient tous les deux l'école centrale.

passa ses plus belles années et où il conserva de nombreux amis; nous avions le bonheur d'être de ce nombre et de le compter même parmi nos parents. La mémoire du cœur était vive et profonde chez cet homme estimable, d'une exquise délicatesse, qui n'eut aucun rapport, que nous sachions, avec M.^r le comte de Fortsas.

M.^r Augustin Clavon était né à Etrœungt, franc bourg de l'arrondissement d'Avesnes, département du Nord; il avait épousé M.^{lle} Lucie Matthieu, d'Havai (près de Mons), sœur de M.^r Louis Matthieu, son condisciple, actuellement domicilié à Enghien, membre de la chambre des représentants.

On nous pardonnera cette invasion dans nos souvenirs, en faveur de notre intention de constater, une fois de plus, que l'école centrale, le collège et l'athénée de Mons méritent la juste réputation dont ils ont sans cesse joui. — Déjà avant 1807 et jusqu'à ce jour, des jeunes gens étrangers, soit au département ou à la province, soit même au pays, viennent de préférence y puiser une solide instruction. Bon nombre d'étudiants ont suivi avec la plus grande distinction les cours de notre *Gymnasium*, qui a fourni de brillants sujets dans toutes les branches. Cette réputation est donc bien méritée, comme l'attestent d'ailleurs les nombreuses palmes remportées dans les différents concours.

* R.

Paris, ce 6 août 40.

Monsieur,

J'ai reçu le catalogue de M. le comte de Fortsas. Je pense que je le dois à votre bienveillant souvenir et vous en remercie infiniment.

Ce catalogue est vraiment curieux et par les ouvrages qui le composent et par les notes qui se trouvent jointes à la plupart des articles. — N'y êtes-vous pas pour quelque chose?... — Du reste, c'est l'opinion de M. Nodier, qui va plus loin encore, car il pense que ce catalogue de raretés inconnues aux bibliographes est une jolie facétie de votre façon. Les uns disent que oui! d'autres disent que non? Bref, les livres sont bien de toute rareté, ce qui me fait désirer la plupart.

Mais il y a une grande difficulté de donner des commissions, si commission est possible : — ?

Cependant, il est certains articles que je vous désigne, me rapportant entièrement à ce que vous ferez à ce sujet, et si c'est une facétie, nous verrons bien.

Dans le cas où j'aurai un bordereau en mon nom ou que je vous prierai de faire, je vous enverrai un Bon pour le montant de mes acquisitions sur Valenciennes où j'ai de l'argent à recouvrer.

Je joins donc la liste des articles que je désire et voudrais bien ne pas manquer ceux désignés d'une *. — Je pense bien que n'ayant qu'un très-petit nombre d'articles, ils doivent être donc en très-bonne condition. — Je vous prie de m'excuser de vous charger ainsi de ces commissions, mais c'est une affaire si délicate que je me trouve un peu embarrassé.

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

(Signé) J. Fechenet.

N.° 5. — 13 à 18 francs.

- 5 Brief discours d'un esprit, lequel, sous la forme d'un cerf, espouvanta moult la citez de Toloze. A Toloze, chez la veufve Colomier, 1619. Petit in-8.°, 77 pages, maroquin rouge, fil. (Thouvenin.)

Ce petit livre est du fameux démonographe Sébastien Michaelis. Il en parle plusieurs fois dans son *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente, etc., etc.* Nouvelle édition, Lyon, 1623, in-8.° — Voir pages 291 et suiv.

N.° 8. — 15 à 20 francs.

- 8 Honestes voluptez des plaisirs de la table démontrées péremptoirement, par maistre Bartholomé Brusile, eseuier, avocat au Présidial d'Angers. Troye, chez J. Oudot, 1659, in-12 de 149 p., ancienne reliure de maroquin brun, aux armes des Roquelaure, d. s. t.

N.° 19. — 12 à 20 francs.

- 19 Histoire de la Sainte-Ampoule, conservée en la Métropole de Rheims, etc., par Dom Camusel. Rheims, imp. de Dufour, libraire juré, mdccli, in-8.°, 122 p. maroquin citron, doré s. tr.

Le journal de Verdun parle de cet ouvrage comme ayant été totalement anéanti.



* N.° 50. — 50 à 60 francs.

- 50 Le Sardanaple de ce temps (à la sphère) 1699, in-12, de 504 p., vélin blanc.

Satyre hollandaise contre Louis xiv. Cette pièce infame est de l'infame et mystérieux Corneille Blessebois, qui se nomme dans l'avant-propos. (Voir, sur ce Blessebois, les Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, page 568.)

N.° 56. — 18 à 24 francs.

- 56 Evangile du citoyen Jésus, purgé des idées aristocrates et royalistes, et ramené aux vrais principes de la raison, par un bon sans-culotte. Arras, an iii de la République une et indivisible, in-12 de 168 pages, volume inachevé.

Ce volume, qu'il ne faut pas confondre avec l'évangile Toucquet, est l'œuvre du fameux Joseph Lebon. Je tiens mon exemplaire de M. Du Rhin, d'Arras, qui l'avait soustrait, chez l'imprimeur, à la destruction totale de l'édition restée inachevée à la chute du féroce évangéliste de la Convention.

N.° 50. — 25 francs.

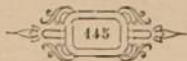
- 50 Il pentamerone del cavalier Giovan Batista Basile, ouero lo Cunto de li cunte Tratteneminiento de li Peccerille di Gian Alesio Abbattutis. In Amsterdam, presso D. Elsevier, 1673, in-12, vel.

* * N.° 52. — 100 à 200 francs.

- 52 Hystoire tres plaisante et recreative du noble chevlr, le gentil seigneur Gil de Chyn, lequel fist moult grant proeces outre mer. On les vend a Paris en la grand salle du palais, au premier pillier, en la boutique de Gailliot Dupre, marchand libraire de Luniversite de Paris. MDCXXVI, petit in-f.°, goth., à 2 col. 54 feuillets; veau brun.

* * N.° 65. — 200 à 400 francs.

- 65 Le mystère monseigneur saint Denys a noeuf personaiges cest asçavoir, etc., etc., sans lieu ni date, mais avec un écusson sur le dernier feuillet portant un monogramme composé des lettres H P R et surmonté d'un aigle. Petit in-f.°, oblong, format d'agenda, de 47 feuillets non cotés, ancienne reliure en veau noir, fort usée.



N.° 83. — 10 à 15 francs.

83 Les amours du P. C. D. L. avec M.^{me} de C. (du prince Charles De Lorraine, avec M.^{me} de Choiseul). Marimont (sans doute Hollande), 1770, in-12, 157 p., mar. puce, dor. s. tr.

Libelle encore plus plat que méchant. Les amours, comme toute la personne de notre excellent Prince Gouverneur-Général, étaient en effet si peu poétiques, qu'il eut été difficile d'en faire un héros de roman quasi supportable. M.^r Barbier, à qui j'avais montré ce volume, l'attribuait à Chevrier. *Si non e vero e bene trovato.*

Et beaucoup d'autres livres que je désire, mais n'étant pas sur les lieux, je ne puis en fixer le prix. — Je vous serais très-obligé de me conserver quelques catalogues, un surtout avec les prix et les noms des acquéreurs que je tiens beaucoup à avoir.

S.

Liège, le 2 août 1840.

Monsieur Goyois,

Je vous ai adressé cette semaine quelques commissions pour la vente de M. de Fortsas, et ces commissions j'ai dû vous les donner au hasard, car je ne connais aucun des livres qui font partie de ce catalogue, et de ma vie je n'en ai vu de trace; hier soir, j'ai relu ce catalogue, j'ai fait quelques recherches, et je me suis plus que jamais convaincu qu'il y a là une supercherie littéraire, une facétie dont j'ignore la cause. Du reste, si quelqu'un a pu faire cette excellente plaisanterie, ce n'est que notre digne président M. Chalon, et c'est presque une idée que je lui envie. Quel dommage pourtant et quelle fête je me faisais de lire ces Mémoires de M. de Mouson dont je possède toujours un exemplaire défectueux. MM. de Reiffenberg, Serrure, Voisin, Willems et autres auront aussi attendu bien impatiemment le jour de la vente.... Que dis-je, ils y seront peut-être allés, et je ne suis pas là.... Mettez-moi au courant, je vous prie, d'une aventure où moi-même j'ai joué un rôle.... Dites-moi ce qui sera résulté de cette vente, et indiquez-moi surtout les prix auxquels auront été portés les principaux ouvrages. Je suis si convaincu aujourd'hui que ce catalogue n'est qu'une facétie que, si j'ai le

temps demain dimanche, je ferai un feuilleton à ce sujet pour un journal de notre ville. *

Adieu, mauvais plaisant, n'oubliez pas mes Mémoires de l'abbé de Mouson ; j'y tiens beaucoup, vous le savez.

Votre tout dévoué,

(Signé) M. - L. Polain.

* L'aimable prophète M. Polain a trouvé le temps, sur sa nuit, de faire un charmant feuilleton, que nous sommes heureux de reproduire à la troisième partie.

T.

Enghien, 28 août 1840.

Monsieur,

Je vous prie de m'envoyer, par la diligence du Saumon, le catalogue des tableaux, médailles, etc., de M. le comte de Fortsas, dont je vous tiendrai compte à mon premier voyage à Mons, ainsi que du port de la présente, ou contre remboursement par la même diligence.

Je vous serai obligé de m'envoyer à l'avenir les catalogues de ventes remarquables de livres, médailles, antiquités, etc., que vous serez chargé de débiter.

Avez-vous ou connaissez-vous quelqu'un qui ait tenu note des prix et adjudications de la vente qui s'est faite à Binche le 10 de ce mois? Dans ce cas je vous serai reconnaissant de me l'envoyer.

Agréez, Monsieur, mes civilités distinguées.

(Signé) Deltenre, av. '



U.

Gand, le 21 octobre 1820.

Monsieur Em. Goyois, imp.^e à Mous.

Comme vous avez fourni quelques catalogues aux amis des beaux-arts de la bibliothèque de feu le comte de Fortsas, le reste vous est connu. Je me suis informé que vous avez fait tirer quelques exemplaires sur papiers divers ou peau velin, je serais très-charmé de pouvoir en obtenir un exemplaire in-8° contre paiement. En attendant votre réponse,

J'ai l'honneur de vous saluer de tout mon cœur.

(Signé) P. Brisart,

Rue de Violettes, n.° 10, à Gand.





issons à nos Lecteurs intelligents le soin de faire de judicieux commentaires sur toute cette Correspondance *confidentielle*; ils y découvriront un vaste champ d'observations qui profiteront à la science; ils saisiront avec bonheur cette trop rare occasion d'augmenter leur érudition en bibliographie.

Pour donner une idée des offres qui nous étaient déjà parvenues, nous dirons qu'elles dépassent deux mille francs; mais quand on a, pour enchérisseurs, des amateurs tels que ceux que nous connaissons, ou d'autres qui, pendant les séances, seraient venus asphyxier les spectateurs avec ces mots magiques: *A tout prix!* on peut, sans exagération, estimer que le produit eût été bien au-delà de *cinq mille francs*, soit une moyenne de cent francs environ pour chaque lot.—C'est ainsi que les N.^{os} 8, 19, 50, 56, 48 surtout; 50, 52, 65, 69, principalement 73; 85, 142, 158, 172, 197 et 222 auraient atteint des prix fabuleux.

Quand une riche bibliothèque est mise aux enchères, l'on n'ose pas toujours confier des commissions à la personne chargée de diriger cette délicate opération, parce que les ouvrages curieux

doivent être visités par ceux qui veulent s'en rendre acquéreurs ; mille et une considérations modifient la valeur d'un volume ; il faut, en général, si peu de chose pour en faire augmenter ou diminuer le prix.

Or, les livres de M.^r le comte de Fortsas étaient splendidement reliés, d'une parfaite conservation, d'un mérite incontestable, et avaient par conséquent une immense valeur.

C'est pour cette raison que les plus fameux bibliophiles, les libraires les plus expérimentés, se sont abstenus de nous faire parvenir leurs offres ; ils se proposaient d'assister personnellement au rendez-vous du 10 août. Les renseignements qui nous étaient parvenus ne nous laissent aucun doute à cet égard.

Nous espérons que l'on nous saura gré de donner ci-après le relevé des prix offerts pour chaque numéro du Catalogue, avec les noms des connaisseurs désireux de posséder au moins une perle de cet écrin bibliographique, sans pareil sur la surface des globes habités par les amateurs de canards, et qui donna *la chasse aux Antiquaires et Bibliographes mal avisés*.

Ici finit cette intéressante partie de notre opuscule.

16 mai, Saint-Jean-Népouucène.



RELEVÉ

par numéros

DES PRIX OFFERTS ET DES NOMS DES DEMANDEURS.

C indique la demande de M.^r Delepierre; D, M.^r Maelcamp; F, M.^r Crozet; G, M.^r Lebeau; H, M.^r Madanos; K, M.^r Drouet (ses offres sont à tout prix); M, M.^r Polain; N, M.^r Leclercq; O, M.^r Verachter; Q, M.^r A. Clavon; R, M.^r Techener.

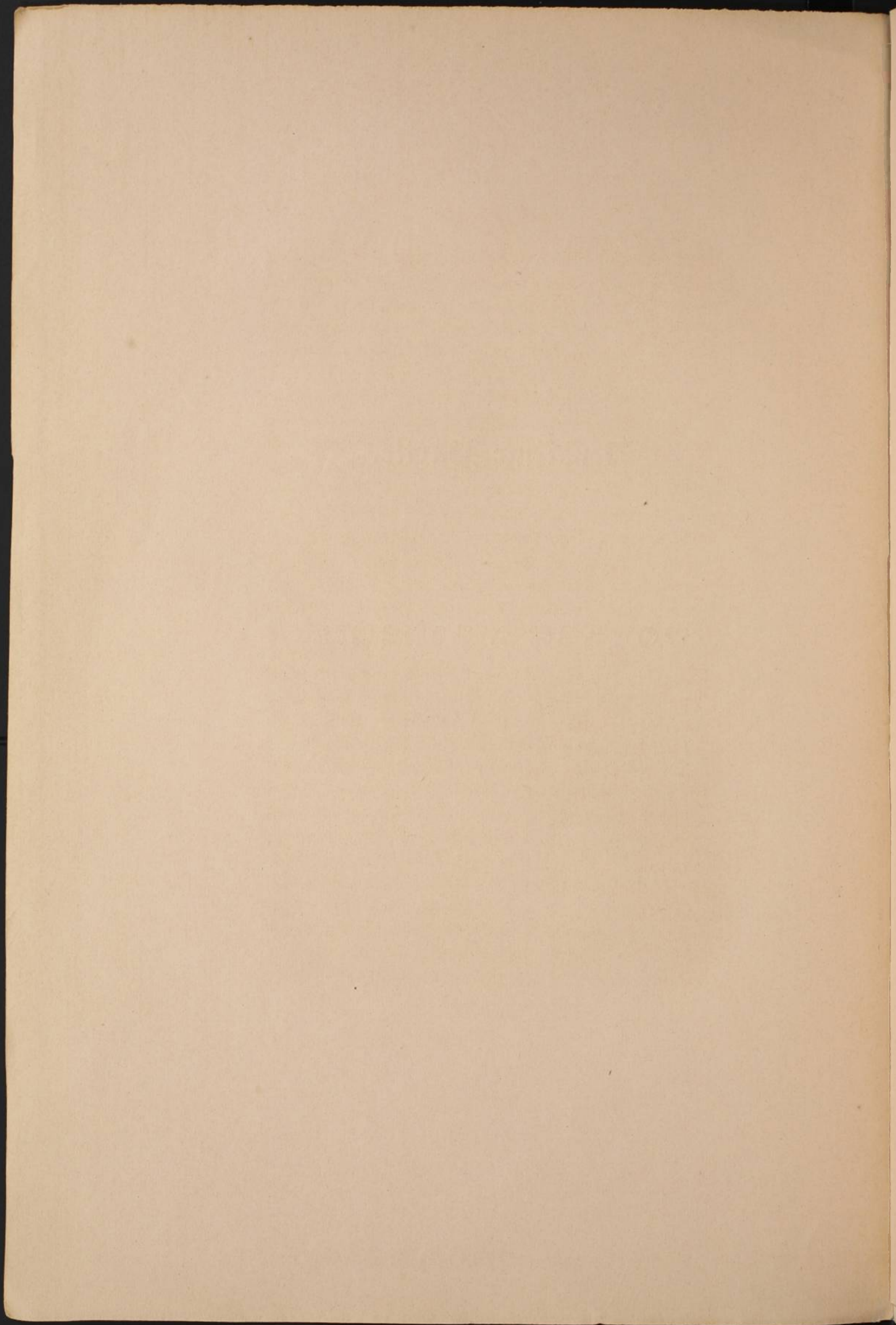
- | | |
|--|---|
| 5. — 18 francs, par R. | 65. — Par G; 25 francs, par M; 400 francs, par R. |
| 4. — 8 francs, par M. | 64. — Par K. |
| 7. — <i>A tout prix</i> , par K. | 66. — 4 francs, par N. |
| 9. — 6 francs, par N. | 69. — 25 francs, par G. <i>Page 221</i> |
| 8. — Par K; 7 f., par M.; 20 f., par R. | 71. — 10 francs par Q. |
| 11. — 20 francs, par C. | 75. — 500 francs, par M; 600 francs, par Q. |
| 12. — Par K. | 76. — 6 francs, par G. |
| 15. — 20 francs, par D. | 78. — Par K. |
| 17. — 5 francs, par G. | 79. — 8 francs, par D. |
| 19. — 20 francs, par R. | 81. — 6 francs par N. |
| 25. — Par H.; 9 francs, par M.; 12 francs, par O. | 85. — 15 francs, par R. |
| 27. — 10 francs, par D. | 98. — 18 francs, par G. |
| 50. — 10 francs, par C.; 6 francs, par M.; 60 francs, par R. | 109. — 12 francs, par D. |
| 51. — 25 francs, par D. | 117. — 2 francs 50, par M. |
| 55. — 12 francs, par G. | 126. — 6 francs, par Q. |
| 56. — 15 francs, par C; par K; 24 francs, par R. | 127. — 6 francs, par D. |
| 40. — 4 francs, par Q. | 142. — Par K. |
| 130 45. — 8 francs par M. | 149. — 10 francs, par Q. |
| 46. — 7 francs par M. | 153. — 10 francs, par N. |
| 47. — 10 francs, par C; par K. | 158. — 50 francs, par Q. |
| 48. — 50 francs, par D. | 167. — 4 francs, par N. |
| 50. — 25 francs, par R. | 172. — 60 francs, par M. |
| 52. — Par F; 20 francs, par M; 200 francs, par R. | 197. — 15 fr., par C; 100 fr., par H. |
| 55. — 5 francs, par N. | 199. — 15 francs par D. |
| 59. — 25 francs, par N. | 208. — 10 francs, par Q. |
| | 215. — 6 francs, par Q. |
| | 222. — 25 francs, par O. |

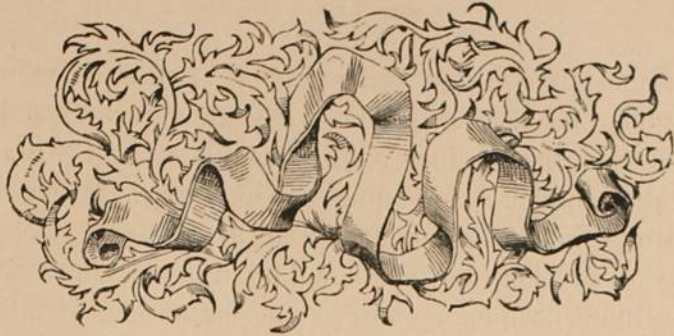


Deuxième Partie.



VOYAGE A BINCHE.





...BONNETS!... BONNETS!...



PAR une délicieuse journée d'été de l'an XL, dans la région du Ω , à l'heure de midi plein, un brave et coriace major haïmuyer, commandant à perpétuité la station belge dans la baie si poissonneuse de l'île de Crachang, momentanément en congé avec solde entière, en considération de l'importance de ses fonctions, lança du Château-César, à Mons en Nervie, un monstrueux ballon de son ingéniosité, qui parcourut, aussi rapide que l'électricité, les

courants bibliophiliques qui existent à la surface diamantée du globe intellectuel, planant, comme par attraction, au-dessus de certaines natures capillaristes. Ce dragon aérostatique laissait échapper par intervalles, mais en des endroits choisis au moment du départ explosif, quelques rares et précieux exemplaires d'une étrange composition fulgurante, destinée à produire une commotion galvanique parmi les doctes bouquinistes de toutes les régions habitées, en les excitant à s'arracher, au prix d'énormes sacrifices, n'importe par quels moyens, fût-ce même au détriment de leurs vieilles amitiés, de leurs cordiales liaisons, l'une ou l'autre des cinquante-deux perles éparses d'un écrin flamboyant, dont chaque pièce était soigneusement enveloppée de la-mat-cat.

Ce vapoureux aérostat devait faire le tour du monde intellectuel en une course phosphorescente de trente jours, opérer son effet fulminant le 10 août, sur cette immense cité dotale de Baudouin-le-bâtisseur, qui obtint les tendres sympathies de la sœur de Charles-Quint, la brillante princesse Marie, pour s'arrêter précisément, à onze heures du matin, chez M.^e Murlon, respectable et honorable notaire (qualités bien rares de nos jours), — dont l'étude est providentiellement située dans l'une des cinquante-deux tours de l'Escorial binchou, près de la svelte cathédrale dédiée à Saint-Ursmer, patron et protecteur de cette ancienne prévôté qui remonte à 1400 — et ce, à la barbe rabbinique des bibliomanes anglais, des bibliographes français, des catalogistes allemands, des bibliophiles belges, de quelques princes russes, et au nez des conservateurs de toutes les nations qui, alléchés par cette friandise de bibliofous, étaient venus admirer, avant d'en devenir les heureux acquéreurs,

des œuvres prétendument *uniques* : magique appellation dont le privilège est toujours de faire perdre la tête aux véritables amateurs de *livres nouveaulx, livres viels et anticques*, comme disait Ét. Dolet. Toujours est-il que l'annonce de cette vente de précieux bouquins, inconnus ou introuvables, avait eu un retentissement européen, et que ce puff ébouriffant restera comme une des plus spirituelles jovialités qui offrent quelque chose de surnaturel, d'abracadabrant dans les annales bibliographiques.

L'auteur de cette excellente plaisanterie, l'un des fondateurs de la société d'Afrique, connaissait parfaitement le goût et la spécialité de certains bibliophiles. la plupart ses amis ou ses familiers; ou plutôt, par l'intimité de ses relations, par ses rapports d'affaires, il avait appris le fort et le faible de leurs passions, le côté vulnérable de leurs manies. Son plus agréable passe-temps consistait à mettre sous la dent des victimes de grande valeur; il profita largement de ce penchant avec la maligne avidité du long-chat. Aussi fallait-il le voir quand, les yeux en lumerette, se frottant les mains à la manière de Méphistophélès, il riait dans sa barbiche soyeuse en racontant, avec jubilation, avec cet air de caustique aménité qui lui sied à merveille, les faits et gestes des *connaisseurs*, qu'il avait expressément visités dans l'intention de pénétrer leurs secrets désirs et de les faire jaser. — Il est à remarquer qu'il réussit complètement : chaque numéro arriva droit au but indiqué; tous ces maîtres experts se laissèrent prendre à cette glu si attrayante et si habilement préparée de ce papier maculé à leur adresse, comme il est facile de s'en convaincre en lisant la Correspondance et les Articles que les journaux ont consacrés au narré de cette colossale pipée bibliophilique, véritable chef-d'œuvre de mystification.

Ainsi, pour les 52 reliques dont se compose ce sacré petit Catalogue, nous avons reçu, en quelques jours seulement, des offres aussi nombreuses que candides.

A propos de ces reliques, nous devons mentionner une particularité assez remarquable, ignorée jusqu'en 1852. En compulsant les bizarres paperasses du seigneur de Waudrez, M.^e Murlon, son exécuteur testamentaire, a découvert que, dans ses derniers jours, l'illustre comte avait un faible tout particulier pour ce nombre 52, qui est le chiffre des ouvrages de son incomparable bibliothèque, correspondant aux 52 périodes hebdomadaires de l'année. 52 momies hideuses ornaient la corniche de son cabinet de travail; 52 tableaux originaux garnissaient sa galerie; son revenu s'élevait à 52 mille petits-blancs ou écus de Binche; * il y avait 52 fenêtres ogivales à son château; le cellier contenait 52 caveaux renfermant 52 sortes

* L'écu de Binche valait douze sols de Brabant, ou un franc dix. (R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, 2.^{me} supplément, pl. 6, note de la page LIX. qui finit par ces mots : *une matière con.*)

Notre savant numismate nous fait bien languir après ses *Recherches sur les monnaies en usage avant les comtes de Hainaut*. On nous assure cependant que cet ouvrage, dont les planches sont entièrement gravées, paraîtra incessamment. — Nous sommes désireux de savoir si ce curieux recueil contient une pièce des plus remarquables, par rapport au pays binchois, et que nous avons vue chez M.^r Clavon fils : c'est un grand bronze trouvé avec d'autres objets à la Roquette, faubourg de Binche, près des tumulus en ruine. Ce bronze porte d'un côté la légende grecque BINI (Bing), avec un soleil éclairant une tour. On croit distinguer de l'autre côté des armes et un autel destiné aux sacrifices.

Cette pièce constate l'antiquité de la ville de *Binche*, qui tire son nom de *Bing*, chef célèbre soutenant le parti des druides, lorsque Trajan les bannit de la Gaule. Bing occupait le fort qu'il avait construit sur cette partie élevée du territoire, et où il avait recueilli ces prêtres. A l'approche des Romains, il descend la colline, traverse la Bruille et va les attaquer avec impétuosité. Pendant le combat, les druides offrirent aux dieux un sacrifice; mais une tempête étant survenue, les flammes du bûcher s'éteignirent. Bing, malgré son intrépidité, était superstitieux; voyant un funeste présage dans cet événement, il se retire en désordre dans les bois environnants; les sacrificateurs se dispersent, les Romains s'emparent du château-fort et s'y établissent. — Ce fait historique se passait vers l'an 120 de l'ère chrétienne. — (*De Guyse, Vinchant, Dewez, etc., etc.*)

de vins exquis; enfin, 52 cerbères de races différentes gardaient 52 magnifiques armes damasquinées. Ne sortant jamais de son domaine privé, M.^r de Fortsas ne se servait ni de chevaux, ni de voitures; il pouvait donc se passer facilement de cochers et de palefreniers: c'est pourquoi il ne récoltait jamais de foin ni d'avoine, d'épeautre ni d'escourgeon; ses chiens mangeaient des gâteaux de sarrasin; la volaille était nourrie de maïs. Ces fantasques documents ne font aucune mention d'autres habitants de la basse-cour du château.

On a vu, page 148, la somme approximative que cette vente fabuleuse aurait produite. En faisant la part de l'opiniâtreté des amateurs, de leur arharnement à surenchérir, on comprend à quel chiffre énorme on serait arrivé, si un *Avis*, envoyé à ceux qui avaient reçu cette excentrique pasquille, ne fût venu annoncer aux intrépides acquéreurs futurs, que les merveilles de la bibliothèque de Fortsas ne seraient point exposées, le 10 août, aux regards des curieux visiteurs, parce qu'ils allaient enrichir le Musée de la ville de Binche, qui ne s'ouvre, malheureusement, qu'une seule fois par année, le premier jour de la kermesse, c'est-à-dire le deuxième dimanche qui suit le 24 juin, ou la Saint-Jean-Baptiste, à cause des jours caniculaires. — Par une décision postérieure de la régence, l'exhibition annuelle de ces trésors bibliographiques se fait dans la salle Charles-Quint, moyennant 5 francs d'entrée au bénéfice des indigents des deux sexes, en exceptant toutefois ceux dont l'âge varie de quinze à quatre-vingts ans accomplis.

Si nous comptons les notabilités que l'on savait devoir assister à cette vente mémorable, — parmi lesquelles

on remarque des noms tels que : M.^{rs} Brisart, l'abbé Carton, Castiaux, de Chénédollé, de Decker, de Meyer, de Noortdonck, de Reiffenberg, de Solenne, Fiess, Ketele, Leber, Lemaitre, Serrure, Van der Mersch, Verbeyst, Vergauwen, Verhulst, Voisin et Willems; — si à ces noms illustres nous ajoutons les célébrités que l'on attendait à Binche la veille de la vente, — comme : M.^{rs} Brunet, Crozet, de Saint-Génois, Dinaux, Duplessis, Jacob-le-bibliophile, Lavalleye, Leglay, Merlin, Nodier, Polain, Quérard, Van Hasselt; une commission des Bibliophiles français, et M.^r le marquis de Château-Giron; la Camden-Society, le club de Roxburg et sir Phillips de Middlehill; — si à ces puissantes autorités nous ajoutons l'inévitable arrivée de ces originaux qui ne communiquent jamais leurs intentions à âme qui vive; qui, par un esprit d'égoïsme, veulent posséder seuls un trésor (et il se trouve de ces hommes dans les pays les plus civilisés), — on pourra se figurer quelle procession de pèlerins devait faire station chez le tabellion privilégié, le 10 août 1840, jour doublement néfaste dans les annales de la science, car ce jour était un vendredi!

En lisant le *fac-simile* de M.^r Rénier Pichauld cadet, on y verra que, déjà, deux honorables fonctionnaires devancèrent de beaucoup le jour de la vente pour aller visiter le château du comte de Fortsas, situé près de la voie romaine de Bavai à Tongres, mieux connue sous le nom de chaussée Brunchault.

Quelques jours avant ce malheureux 10 août, bon nombre de personnages passèrent par Mons, pour se procurer des exemplaires de ce prodigieux inventaire de livres et visiter en même temps le Borinage, qui recèle des richesses aussi intéressantes que les trésors de la

famille de Fortsas, mais d'une autre espèce. Notre réponse à ces messieurs ne variait jamais. Un mot, qui vous volcanise autant que le mot *unique*, mais dont l'impression est bien différente, puisqu'il vous renverse comme un coup de foudre; un mot suffisait pour les rendre muets. En prononçant le mot *épuisé*, ils éprouvaient subitement le besoin de prendre l'air; ils nous quittaient tout contrariés, en conservant néanmoins l'espoir d'être plus heureux lorsqu'ils se présenteraient chez le notaire voisin de l'antique basilique qu'ils se proposaient également d'admirer.

Plusieurs même, et des plus ardents, se sont rendus à Binche par des chemins de traverse, à la sourdine, sans tambour ni trompette, pour voir et contempler à l'avance ce précieux reliquaire, s'assurer de l'existence de ses joyaux, les palper, les caresser d'une main tremblante, en supputer la valeur.

L'un demandait : — La demeure de maître Mourlon ? — Pas connu, Mécieu.

Un autre s'informait de M.^r Jean-Népomucène Pichauld de Fortsas, seigneur riverain de la Bruille ? — *Ik kan niet verstaen, Mynheer*, répondit un ex-milicien qui avait été en garnison dans les Flandres et qui croyait qu'on lui parlait en flamand.

Un troisième : — La rue de la Collégiale ? — Connais pas, Monsieur.

Puis encore : — Le château du comte ou baron de Waudrez ? — N'existe pas, M'sieu.

Et trente-six questions du même genre, auxquelles on faisait à peu près les mêmes réponses, quand on ne se moquait pas du questionneur ébahi; car les *Binchous* sont goguenards, et pas si bêtes qu'ils en ont l'air

Demandez-le non-seulement aux Binchoises, *qui sont belles et bien faites*, mais aussi aux charmantes paysannes de ce canton pittoresque. (*Etrennes binchoises.*)

M.^r le comte de Fortsas cadet mit en faction près de l'église, le 10 août, dès cinq heures du matin, le premier clerc du tabellion pour dévisager les arrivants et prendre leur signalement. C'est ainsi que l'on eut connaissance de l'apparition à Binche de certains de ces messieurs, qui ont nié leur présence dans cette ville princière.

Toujours est-il que des pichous * furent postés par les propriétaires des treize hôtelleries les plus renommées, pour attirer chez eux les savants touristes qui se présenteraient aux six portes de la ville. Une prime de septante-cinq cents par tête était accordée à tout cicerone qui amènerait, de gré ou de force, une espèce quelconque de *pratique*.

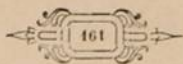
Les journaux de la localité nous ont appris que les habitants proches de l'église ne savaient à quel événement

* *Pichou*, en patois de Binche, signifie *commissionnaire, coureur, marmottier*. — On sait que les porteurs de *marmottes* font de fréquentes visites à des chapelles non bénies : ce qui les oblige à satisfaire souvent certaines nécessités naturelles ; et comme leur besogne consiste à stationner des heures entières auprès des magasins, pendant que les habiles *voyageurs* font l'article et exploitent crânement les clients, ces commissionnaires, soit par besoin, soit par habitude en manière de tuer le temps, imitent assez la gent canine, ils *pichotent* (pissentent) à droite et à gauche ; d'où le mot *pichou*. — L'induction que nous tirons de ce mot patois satisfera les moins difficiles. Quant aux autres, nous leur déclarons formellement que notre intention n'est pas de nous escrimer davantage, ne nous sentant pas de force à dissenter sur des noms anciens ou nouveaux, celtiques ou gothiques, grecs ou romains, à faire enfin de la linguistique et à divaguer comme tant d'autres.

On dit aussi *Binchou* pour *Binchois*, en parlant d'un habitant de Binche.

Pichauld ne serait-il pas une corruption du mot *Pichou*? — Nous soumettons ce doute à la perspicacité de M.^r le président Wins, qui s'occupe, avec tant de savants bénédictins, d'un travail sur l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, communes et hameaux qui composent actuellement la province de Hainaut.

Cette question nous suggère la singulière idée que voici : A quel point de vue



sinistre attribuer, pendant neuf jours consécutifs (qui étaient la neuvaine de Saint-Laurent!), la présence de tant d'individus à l'allure suspecte, à l'œil hagard, à l'air anxieux, à la mine rebarbative, à la tournure exotique. On aurait cru voir errer des âmes en peine, ou des loups-garous rôdant autour d'une habitation, guettant une proie quelconque.

La haute police binchoise en fut alarmée; on craignait une réunion mystérieuse de conspirateurs: on se rappelle les mouvements de 1840. Le bourgmestre ordonna une enquête sur la présence de ces étrangers dans son paisible et inoffensif bourg, dont le commerce principal consiste en cuirs de toute espèce. Dans sa séance du 10 août, le conseil communal, assemblé d'urgence, prit à l'unanimité la résolution d'envoyer immédiatement au gouverneur du Hainaut, un rapport sur cette lugubre et inexplicable apparition, qui mettait tous les citoyens en émoi. — Comme on le pense bien, il ne fut donné aucune suite à ce

traitera-t-on de l'origine de la ville de Thuin (*Thudinium*), qui remonte au septième siècle et qui faisait partie de la principauté de Liège? Convient-il de dire que cet ancien château donjoné et crénelé était une petite dépendance de Lobbes, et qu'il a été construit par les moines de cette abbaye pour se mettre à l'abri des attaques de leurs puissants voisins? — Au point de vue des flatteurs (et il n'en manque pas), ce serait sans doute rapetisser ce chef-lieu de district, qui a vu naître notre honorable et estimable gouverneur M. r Troye. — Bah! il y a trente-six manières d'écrire l'histoire, et il sera facile à certains postulants de la croix Léopold de trouver que, sur l'emplacement de cette éminente forteresse, il existait jadis un temple élevé à Brahm ou au Soleil, à Phallus ou à Jupiter, à un veau d'or ou à un dieu quelconque. Comme ces audacieux charlatans, qui mesurent les autres à leur aune et ne reculent devant aucune bassesse, ils sont de force à découvrir que les mots *Thuin* et *Troye*, parce qu'ils commencent par la même lettre, ont une étymologie identique, une origine divine remontant bien au delà des valeureux *Troyens*. Au besoin, ces mêmes adulateurs jureraient, sur les mânes de leurs aïeux, que cette respectable famille descend en ligne droite tout au moins d'un demi-dieu, si pas d'Alorus, qui était, selon les Chaldéens, la tige de l'espèce humaine!

rapport, qui repose encore aujourd'hui du sommeil des justes dans les bureaux de la 5.^{me} division, carton étiqueté : *Affaires secrètes, N.*

Parmi les émouvantes péripéties de ce voyage à Binche, nous en raconterons une qui fit à elle seule, pendant quarante jours et quarante nuits, le sujet de conversations bien attrayantes, que l'on amplifiait à plaisir.

M.^r C....., éditeur-libraire, bouquiniste profond, homme universel faisant autorité dans sa partie, reçoit un soir l'exemplaire qui lui était destiné de notre incomparable bibliothèque, la seule en ce genre depuis la création du monde ! Parcourir cet inventaire en amateur consommé fut l'affaire de dix minutes ; il ne revenait pas de sa stupéfaction en lisant les titres éblouissants d'ouvrages dont il ignorait l'existence. Ce rapide examen l'étourdit d'abord ; son anxieuse curiosité lui fit perdre le boire et le manger ; le repos s'éloigna de lui, le sommeil lui refusa ses douceurs. Pour une spécialité comme M.^r C....., il y avait de quoi monter au septième ciel. N'y tenant plus, il prit enfin le parti de se rendre *incognito* dans la villa qu'affectionnait tout particulièrement la reine Marie de Hongrie. — Le N.^o 142, sorti des presses de M.^r Charles Casterman-Dieu,* à Tournai, avait surtout frappé son attention, car il croyait en posséder plusieurs exemplaires sur ses nombreux et riches rayons, espérant d'en tirer bon parti auprès des avides bibliophiles qui assisteraient à la vente. Mais il ne trouva dans ses magasins nul indice de ce précieux

* Décédé le 26 août 1829, fils de Donat, décédé le 14 février 1825. Ce Donat Casterman, fils de Jean-Baptiste, est le chef de cette honorable famille de typographes ; il imprimait déjà, à Tournai, au commencement de ce siècle.

N.° 142! On ne résiste pas à pareil coup!... Notre éditeur se décide alors à quitter le chef-lieu du département du Nord, se promettant bien de s'arrêter, chemin faisant, à Tournai. Arrivé chez son camarade, M.^r Josué Casterman, qui avait repris une partie du fonds de son frère, mais n'osant lui faire part d'un évènement qui allait remuer ciel et terre, notre fin matois demanda, d'un air indifférent, l'ouvrage intitulé : *Causes qui doivent infailliblement amener la dissolution du royaume des Pays-Bas*, imprimé en 1829 chez Charles Casterman. M.^r Josué croit en posséder encore un ballot de cinquante exemplaires. Ordre est immédiatement donné au vieux magasinier d'aller à la découverte. Jôseph, qui se rappelle parfaitement avoir mis de côté ce ballot, s'empresse d'exécuter les ordres de son maître : Vaines recherches! Malgré les investigations les plus minutieuses, on s'en doute déjà, le pauvre Jôseph ne trouva pas même le plus petit cahier de cette brochure incendiaire.

M.^r C..... se décide enfin à parler à son ami de la vente de la très-riche, mais peu nombreuse, collection du comte de Fortsas, attirant toute son attention sur la note qui accompagnait le titre de l'ouvrage en question. Alors des ouvriers sont appelés; les visites recommencent de plus belle; on retourne, on bouleverse de fond en comble les vastes magasins de la maison. — Nos deux libraires étaient bien certains que ces braves gens dénicherait le paquet tant désiré dans un coin quelconque; mais ils ne virent jamais rien venir!

Cruelle déception! Efforts infructueux! Ce fouillis n'amena aucune trouvaille.

Pendant huit jours et sans plus de succès, on remua, on défit vingt fois les anciens ballots qui forment le riche fonds

de cet important établissement d'imprimerie et de librairie, aujourd'hui un des plus considérables de la Belgique, connu sous la raison sociale J. Casterman et fils, éditeurs. On devine aisément que Jôseph et ses compagnons d'infortune n'aperçurent aucune trace des deux mille exemplaires du pamphlet contre le gouvernement hollandais.*

Notre Lillois, morne et pensif, se remet en route; il se dirige vers le but de son voyage, en faisant un détour par Buvrines, pour ne pas être rencontré sur les voies fréquentées, et arrive enfin dans la villette qui renferme des trésors si ardemment convoités. Le voilà frappant à toutes les portes des rues avoisinant la maison du bon Dieu, demandant aux paroissiens, avec cette politesse qui le caractérisait, la demeure de M.^r Murlon, le notaire de la famille Piehauld, chargé, sous l'habile direction de notre ancien major Nolahe, de la vente de la bibliothèque et des propriétés de M.^r le comte de Fortsas. Comme personne ne le comprenait, personne ne pouvait lui répondre; les moins impolis le prenaient pour un fou, haussaient les épaules, lui riaient au nez et lui tournaient le dos.

Les lèvres amincies et les joues violacées, le ton sec et l'air de mauvaise humeur, les yeux brillants et son petit corps agité par cette nouvelle contrariété; triplement vexé

* Des malins attribuèrent cette publication à M.^r Charles Le Cocq (*mécontent*), auteur de plusieurs ouvrages, mémoires et rapports sur le commerce et l'industrie du *Tournaisis*, sur l'instruction publique et la statistique. Feu Ch. Le Cocq, licencié ès lois, a exercé plusieurs fonctions sous le roi Guillaume; il a été greffier du tribunal de commerce et secrétaire de la chambre consultative des manufactures à Tournai; membre et secrétaire honoraire de la commission de l'arrondissement pour le soutien du service militaire; membre de la commission provinciale d'instruction et de la commission de statistique; président de la commission administrative des écoles primaires royales de Tournai et inspecteur des écoles du septième district; membre du conseil d'administration de la ville de Tournai; enfin membre des États du Hainaut.

de l'ignorance des habitants de la section K, mis enfin hors de lui par l'impassibilité inexplicable de Binchois, notre digne bibliomane quitte en maugréant ce sol trop oublieux de ses grands hommes, et vient à Mons s'informer chez son confrère Martin-Juste où était situé le château du comte de Fortsas, en se gardant toutefois de parler de la mésaventure qu'il venait d'éprouver. On consulte d'abord l'*Annuaire de la Noblesse*, pour connaître les quartiers et l'origine de cette noble famille; puis on a recours au *Dictionnaire géographique de la Belgique*; on déplie la meilleure *Carte du Hainaut*, pour savoir où est situé ce domaine féodal. Hélas! vain espoir! chacun y perd ses peines, . . . quand vient à passer un membre de la commission de statistique, savant et laborieux paléographe, toujours enterré dans de poudreuses archives. On le prie d'entrer; la conversation s'engage, et nos curieux de lui demander s'il ne pourrait pas fournir quelques renseignements sur la demeure du comte de Fortsas. Notre grave fonctionnaire—selon l'usage antique et solennel—se gratte la tête, se mouche, se recueille; alors il affirme, sur parole, qu'il est à même de prouver, d'après des documents authentiques, que cette noble résidence, traversée par la Bruille, fait partie du territoire de Waudrez, village situé à deux kilomètres de Binche! . . . — Notre conservateur confondait sans doute la résidence de feu Auguste Pichauld avec le château de Clerfayt-sur-Bruille, occupé par un saint original, le baron de Coppens, et appartenant à M.^r le comte de Robiano. C'est dans cet antique manoir, qui date du XIII^e siècle, que naquit, le 14 octobre 1755, le vainqueur de Nerwinde, le feld-maréchal de Clerfayt, lieutenant-gouverneur et capitaine-général *ad interim* des Pays-Bas en 1794, et qui mourut à Vienne le 18 juillet 1798.

Certain maintenant de l'existence du château héréditaire des anciens comtes de Fortsas, notre tenace M.^r C..... se remet en route pour cette autre terre promise, où il ne trouve pas le moindre vestige de la propriété seigneuriale tant désirée, de même qu'il n'avait pu dénicher l'étude du notaire Murlon. Désappointé de nouveau, il revient encore chez M.^r M.-J. Leroux, assez à temps cependant pour lire dans les journaux l'*Avis* que nous avons rapporté.

Cette aventure commençait à s'ébruiter; on avait des doutes sur l'existence des richesses accumulées sur les bords de la Bruille; notre renard bibliophile de la Flandre française devina qu'il avait été attrapé aux ceps d'un plus fin que lui. Pourtant il eut l'esprit de rire de cette mirifique ruse, et ramassa tous les exemplaires qu'il put trouver du catalogue, bien certain de récupérer ses frais de voyage par la vente de ces succulentes galettes. Notre cher confrère rentra au chef-lieu de son département, non par Tournai, mais par Valenciennes, où il alla serrer la main à son camarade M.^r Lemaitre, autre amateur sérieux de la même bibliothèque. Nos deux amis se consolèrent de leur commune déconvenue en savourant quelques flacons d'un pétillant champagne et d'un délicieux bourgogne, qui leur rappelaient avec bonheur le sol natal.

Tel est le récit véridique de ce voyage au long cours, que l'on doit à cette étonnante supercherie sans pareille dans les fastes de la bibliophilie.

Et encore aujourd'hui, chose assez drôle, on rencontre des savants qui s'entêtent à faire le pèlerinage de Waudrez-lez-Binche pour aller visiter le domaine des seigneurs

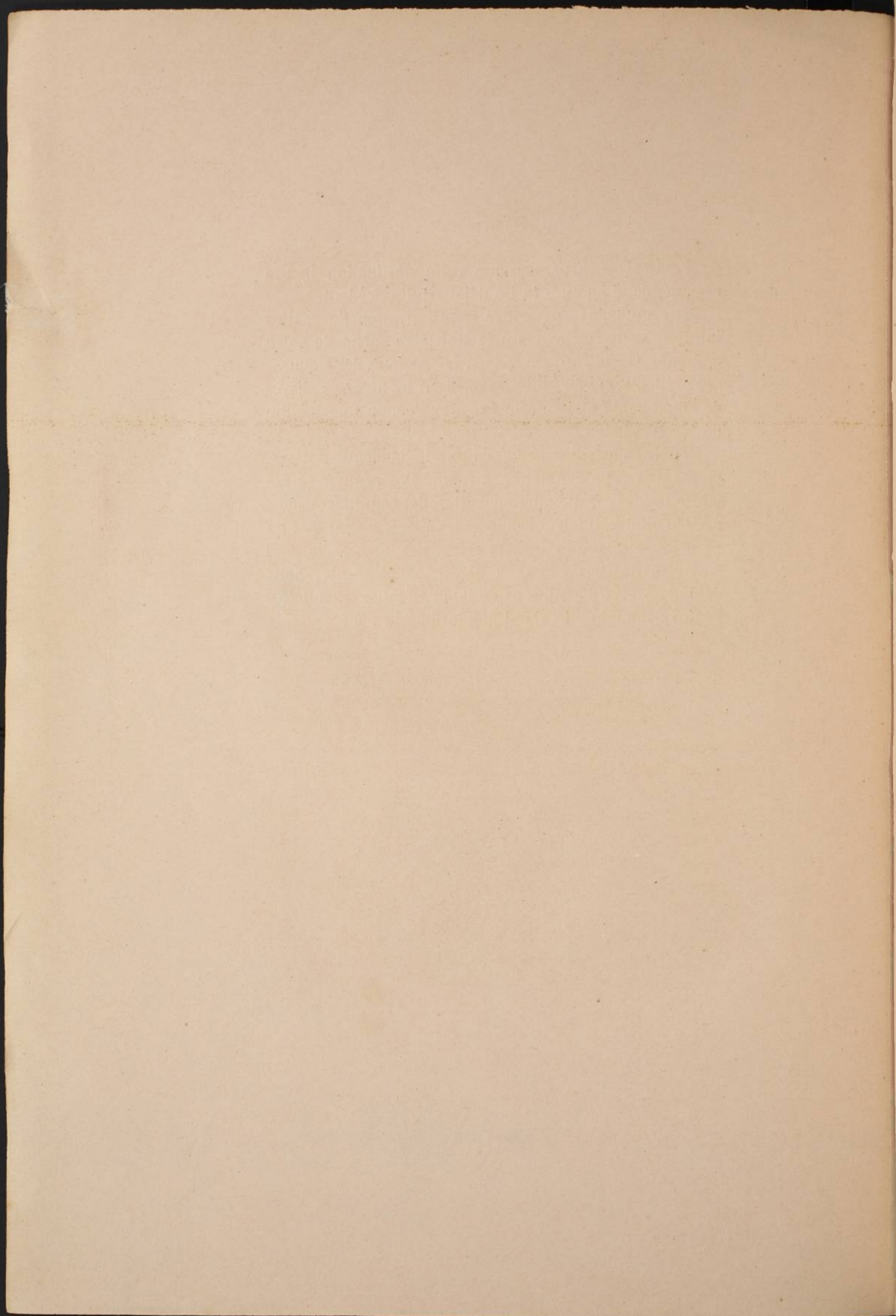
de Fortsas! — Espérons que cette obstination inouïe cessera quand on aura lu les détails qui précèdent.

Pour ne point augmenter cette narration de redites inutiles, nous renvoyons à la troisième partie de notre opuscule. On y trouvera, parmi les Articles des Revues, des particularités fort intéressantes sur les diverses phases de l'incredyable plaisanterie due à la féconde imagination de M. R. Chalon.

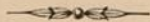
Depuis l'apparition palmipédique du Catalogue-Fortsas, on a bien essayé d'imiter cette fraude innocente avec des tableaux, des carottes, des médailles, des coquillages, etc.; mais le tour était fait; chacun se tenait sur ses gardes: on ne se laisse plus prendre aux griffes des longs-chats. — Il faut être un Retsin et avoir affaire à des bigots, pour débiter, à prix d'or, des os de lapin en guise d'amulettes bénies à Rome par le grand montardier du pape.

8 juin, Saint-Médard-Diehauld.





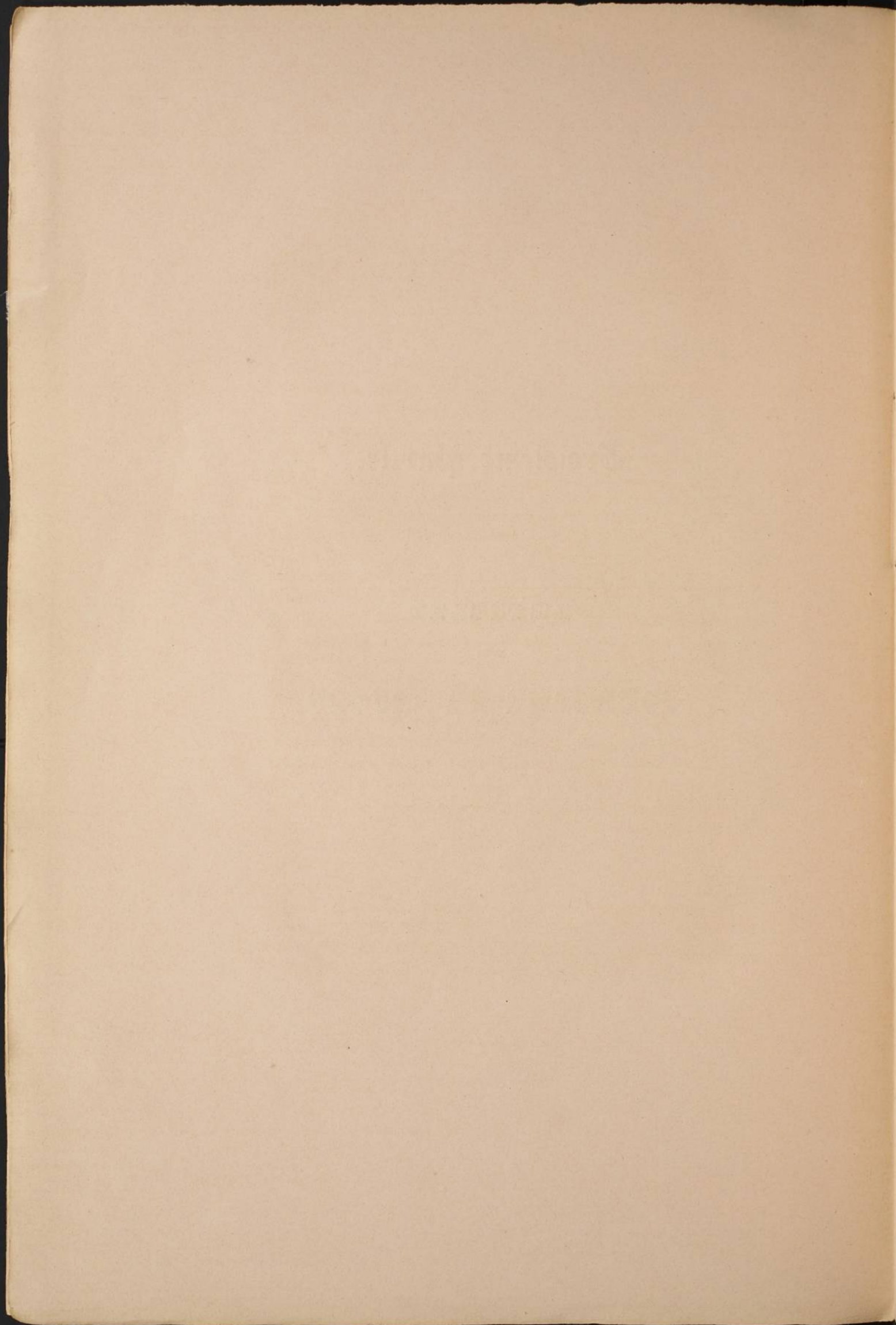
Troisième Partie.



ARTICLES

DE

JOURNAUX ET REVUES.





HONORABLES lettrés, — alléchés par l'odeur du cuir de Russie; séduits par la douceur de la peau de vélin; à genoux devant tous les maroquins possibles, mais surtout passionnés pour la moire et le velours; transportés à la pensée seule des plats incrustés de miniatures ou aux armes princières; émerveillés à la vue de couvertures rehaussées d'or, de portiques à froid ou d'arabesques en relief; en admiration vis-à-vis des mosaïques antiques et des encadrements d'une féérique magnificence; fascinés par la ciselure des coins émaillés, des fermoirs niellés et des clous garnis de rubis; éblouis par l'éclat des tranches guillochées et des signets diamantés; en extase près des nervures ouvragées et des soyeuses tranche-files; se pâmant et soupirant de bonheur à l'idée de toucher discrètement les légères dentelles et les gardes en satin rose; frappés enfin d'une ineffable émotion par la perspective des resplendissantes richesses énumérées dans les quelques feuillets fascinateurs qui allaient orgueilleusement s'étaler à leurs regards surpris; — d'honorables lettrés, disons-nous, se sont empressés de raconter, dans leurs Bulletins,

cette mirobolante attrapoire, tout en ayant soin, en manière de dédommagement et d'excuse, d'insinuer qu'ils n'avaient pas été les seules dupes, et que plusieurs de leurs amis, hommes très-considérables et très-considérés, avaient été pris à cette pêche miraculeuse.

La candeur de ces messieurs était calculée; ils voulaient tout bonnement faire accroire qu'ils avaient été plus malins que leurs collègues, et que cette mésaventure les touchait si peu que, les premiers, ils en gratifiaient leurs abonnés, qui riraient aussi de cette drôlatique joyeuseté.

Toujours est-il que bon nombre de ces amateurs aux connaissances universelles jurèrent leurs grands dieux, mais après coup, bien entendu, qu'ils avaient su éviter le piège et n'étaient point tombés dans ce traquenard, ou qu'ils ne s'y seraient pas laissé attraper, si habilement dressé qu'il fût. On savait parfaitement le numéro de ces messieurs, personne ne crut à la sincérité de leurs serments.

On comprendra l'impossibilité où nous étions de découvrir tout ce qui a été écrit sur le *Catalogue-Fortsas*. Il nous a fallu compiler un grand nombre de recueils périodiques publiés soit en Belgique, soit en France, et nous avons été assez heureux pour recueillir les articles des principaux organes de la presse, qui forment la troisième et dernière partie de notre ouvrage. Nous les offrons à nos Lecteurs, tout en respectant scrupuleusement les textes.





JOURNAUX.

L'Écho de la Frontière, journal politique, littéraire, commercial et judiciaire des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (Nord), dans son numéro du mardi 21 juillet 1840, page 1012, contient l'article ci-dessous, qui aura sans doute été reproduit par plusieurs feuilles de ce département :

On va procéder, le 10 août prochain, dans la petite ville de Binche, en Hainaut, à la vente de la plus singulière bibliothèque qui existe peut-être dans le monde entier : c'est celle de M. le Comte De Fortsas, bibliomane exclusif et excentrique, qui avait la manie de n'admettre dans son cabinet que les livres inconnus et non cités dans les catalogues et les bibliographies. Il ne voulait que des ouvrages regardés comme uniques : sitôt qu'il apprenait qu'un livre, jusqu'alors réputé inconnu, avait été signalé dans quelque bibliothèque publique ou particulière, il le chassait impitoyablement de la sienne, en le donnant, en le vendant, ou (chose incroyable si l'on ne savait jusqu'où peut aller la passion des collecteurs exclusifs!) en le détruisant complètement, sans égard pour le prix énorme qu'il avait pu lui coûter. On conçoit facilement qu'une collection de ce genre renferme des raretés à nulles autres pareilles ; aussi y distingue-t-on un *Corpus juris* en 4 vol. in-f°, imprimé sur peau de vélin, par les *Elzevirs*, pour les États de Hollande, qui est peut-être le plus beau livre qui existe. Le dernier possesseur en a refusé 100 livres sterling de Sir Richard Hébert. On y trouve aussi *La Fauvette virginale*, imprimée à Valenciennes, en 1625, et bien plus rare que la *Pieuse Alouette* et la *Philomète Séraphique*, et des livres tels que celui-ci : *Les suites du plaisir, ou desconfiture du grand Roi dans les Pays-Bas*. Au Ponent (Hollande), 1686, in-12 : libelle cynique par lequel les Hollandais se vengeaient des victoires de Louis XIV, en tournant en dérision la maladie fistuleuse dont le Monarque était attaqué. Une des figures représente la *partie malade* sous la forme d'un soleil

entouré de rayons avec la fameuse devise : *Nec pluribus impar*. Enfin, pour ne plus citer qu'une des raretés de cette bizarre collection, on y voit un livre relié en chagrin vert, avec fermoir à clef, en vermeil, qui fut imprimé dans la petite imprimerie privée du château de Bel-Oeil, à la fin du dernier siècle, sous ce titre : « *Mes campagnes aux Pays-Bas, avec la liste, jour par jour, des forteresses que j'ai enlevées à l'arme blanche*. Imprimé par moi seul, pour moi seul, à un seul exemplaire, et pour cause. A B (Bel-Oeil), de l'imprimerie du P. Ch. De — (du prince Charles de Ligne). » In-8°, 202 pages. Cet inventaire, plus que curieux, avait sans doute été dressé par le prince galant, d'après les conseils du maréchal de Richelieu. On comprendra qu'une cinquantaine d'articles comme celui-ci suffisent pour attirer à Binche, le 10 août prochain, tous les riches amateurs d'Angleterre, de France et d'Allemagne.

Un journal de Mons, *Le Modérateur*, répète cet article dans le n.º 379, du dimanche 9 août, et le fait suivre de ces quelques lignes :

L'Écho de la Frontière n'omet qu'une chose, c'est de nous apprendre que cette vente aura lieu sous la direction de notre savant et laborieux concitoyen M. Nolahe, ancien major, commandant le fort Maurice dans la baie de Crachang, et l'un des vice-présidents d'honneur de la Société d'Afrique. (Voir aux annonces, N.º 344.)

C'est l'*Avis* que nous avons donné page 109, reproduit par *L'Émancipation belge*, du 8 août, dans un entre-filets à la troisième page, et par le *Moniteur belge*, du 9 août, aux nouvelles de l'Intérieur, troisième page, deuxième colonne. — C'est probablement d'après cet article du *Moniteur* que, par sa lettre du 10 août, M. de Bavay, secrétaire général du département des travaux publics, a renvoyé à M. le conservateur l'exemplaire du Catalogue des livres du comte de Fortsas, comme étant pour lui une superfétation, et pour le réintégrer dans la bibliothèque royale!!!

VENTE DE LIVRES

DE M. DE FORTSAS, A BINCHE.

Il y a quinze grands jours que nos bibliophiles belges ne dorment plus; une correspondance active s'est établie entre eux : M. Voisin a écrit à M. de Reiffenberg, M. Serrure à M. Fiess, M. Willems à M. Chalon, M. Polain à M. de Saint-Genois, etc., etc. Partout on se demandait : « Irez-vous à Binche le 10 août? alors je vous y verrai; il me faut assister à la vente des livres de M. de Fortsas... Quels livres! Quels trésors! Des bijoux bien précieux pour une bibliothèque; cinquante-deux numéros seulement, mais tous ouvrages précieux... uniques!!!!!!... »

En effet, M. de Fortsas, dit son biographe, n'admettait sur ses tablettes que

des ouvrages inconnus à tous les bibliographes et les catalogistes. C'était sa règle invariable, règle dont il ne s'est départi jamais. Avec un pareil système, on conçoit que la collection formée par lui, bien qu'il y ait consacré pendant quarante ans des sommes considérables, ne peut être fort nombreuse. Mais, ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'il expulsait impitoyablement de ses rayons des volumes payés au poids de l'or, des volumes qui eussent été l'orgueil des amateurs les plus exigeants, sitôt qu'il apprenait qu'un ouvrage, jusqu'alors inconnu, avait été signalé dans quelque catalogue. Cette triste découverte était indiquée sur son inventaire manuscrit, dans une colonne à ce destinée, par ces mots : *Se trouve mentionné dans tel ou tel ouvrage*, etc. ; puis : *vendu, donné*, ou (chose incroyable si l'on ne savait jusqu'où peut aller la passion des collecteurs exclusifs) *détruit!!*

On sait quel effet magique produit sur un bibliomane ces mots : *exemplaire unique* ; aussi tous ceux de Belgique ne se sont pas fait faute de se rendre à Binche, et j'étais du nombre. Je voulais y acheter le n° 48 intitulé :

Mes campagnes aux Pays-Bas, avec la liste, jour par jour, des forteresses que j'ai enlevées à l'arme blanche.

Imprimé par moi seul, pour moi seul, à un seul exemplaire et pour cause.

A B., de l'imprimerie du P. Ch. De ———.

Sans année, in-8°, 202 p., relié en chagrin vert, avec fermoir à clef d'argent doré.

Mais j'ai joué de malheur, le conservateur de notre bibliothèque royale a emporté le précieux bouquin, moyennant la somme de 750 francs, ce qui m'a semblé être un prix fort raisonnable. Il est vrai que M. de Reiffenberg a demandé et obtenu du ministre, pour cette vente, un subside très-élevé.

La vente s'est faite aujourd'hui ; j'arrive à l'instant de Binche, par un moyen de communication plus rapide encore que les chemins de fer, et dont j'use pour moi seul en attendant les perfectionnements que je ne cesse d'y apporter ; je m'empresse de faire connaître aux bibliophiles liégeois quelques-uns des prix auxquels les livres ont été adjugés. Cette liste ne sera pas, croyons-nous, sans quelque intérêt :

N. 7. *Histoire de la mort glorieuse du saint martyr (sic) Anneessens, décapité à Bruxelles le 19 de septembre 1719, par ordre du tiran (sic) Prié*, in-8°, 50 pages, sans lieu ni date, relié en veau ancien ; deux piqûres de vers dans la marge d'en bas, a été obtenu par M. Verhulst, au prix de 185 francs. M. Verhulst y a, dit-on, remarqué beaucoup de faits nouveaux dont il profitera dans une nouvelle édition de son *Histoire d'Anneessens*.

N. 8. *Honestes voluptez des plaisirs de la table démontrées péremptoirement, par maistre Bartholomé Brusile, escuier, avocat au présidial d'Angers*. Troye, chez J. Oudot, 1659, in-12 de 149 pages, ancienne reliure de maroquin brun, aux armes de Roquelaure, d. s. t.

On trouve dans ce livre quantité de recettes de *sauces moyen-âge*, que M. de Fortsas, dans une note manuscrite, assure être excellentes. Il a été acheté par M. de Chenedollé, de Liège, au prix de 180 francs.

N. 9. *Relation véritable de la surprinse de la ville de Montz en Hainaut par le conte (sic) Loïs de Nassau*, sans lieu ni date, petit in-4°, 15 feuillets non cotés, maroquin vert, dentelles, tr. dor.

Acheté par M. Chalon, au prix de 248 francs, pour être réimprimé dans les publications de la société des bibliophiles de Mons.

N. 11. *Histoire des antiquitez et prérogatives de la ville de Bruges, contenant*

un grand nombre de chartes et documens inédits des plus curieux, par l'abbé Moussi, prédicateur de S. A. R. Bruxelles, Ermens, 1767, in-4° de 722 pages.

M. Delepierre, à qui la ville de Bruges doit déjà tant de travaux utiles sur son histoire, a mis la dernière enchère sur ce numéro, qui lui a été adjugé pour la somme de 452 francs.

N. 12. *Infusion polyglotte par le moyen de laquelle les Wallons acquerront une connaissance parfaite du bas-allemand en moins de six semaines*, par V. D. H. Bruxelles, Voglet, imprimeur-libraire, 1829, in-8°, de 43 pages, figures, broché.

M. de Decker, qui a publié dernièrement un travail sur l'usage de la langue flamande, était expressément arrivé à Binche pour cette seule brochure. Il en a été déclaré adjudicataire au prix de 576 francs. M. de Decker va, dit-on, la faire réimprimer à 100,000 exemplaires par la société nationale des bons livres, et la répandre à profusion dans les provinces wallonnes.

N. 15. *Brevis ac dilucida Flandriæ descriptio, per Judocum Antonium Makens, etc., Basileæ, Jo. Oporinus, 1535*, petit in-8°, 124 pages, maroquin citron, tr. dorée (Vogel).

M. Voisin a acheté ce livre pour la bibliothèque de Gand ; c'est un nouveau bijou ajouté à tous ceux que cette bibliothèque possède déjà. Seulement il coûte un peu cher : 572 francs.

N. 23. *Assiette et description de la terre et seigneurie de Rummen. Ensemble la lignée et descendance des seigneurs d'icelle terre*, par Dom Cornelius Van Scheepdaal. Maestricht, Jean Nypels, 1615, petit in-12, 88 pages, et deux planches représentant des monnaies de Rummen ; très-riche reliure ancienne en satin cramoisi, aux armes de Rummen, brodées en soie et or.

M. Serrure, qui s'occupe d'études numismatiques sur les seigneurs de Rummen, n'a pas manqué de venir enchérir cet ouvrage. Il avait pour concurrent M. Chalon, son rival dans ce genre d'études graves et consciencieuses. Le livre a été vivement disputé, et les 88 pages in-12 ont enfin été adjugées à M. Serrure pour la somme énorme de 825 francs.

N. 50. *Le Sardanapale de ce temps* (à la sphère), 1699, in-12 de 504 p. vél. bl.

M. Leber était venu de Paris afin de voir ce précieux volume de Cornille Blessebois. — M. Leber a, comme on sait, réuni la plus rare collection de pamphlets concernant l'histoire de France, et surtout le règne de Louis XIV, mais celui-ci lui manquait, de même que le n° 45 intitulé : *Les suites du plaisir ou desconfiture du grand roi dans le Pays-Bas*. Au Ponent (Hollande), 1686, in-12, 152 pages, fig., mar. noir, doré s. tr.

Quelle bonne fortune pour M. Leber ; aussi n'a-t-il pas manqué d'acheter ces deux petits in-12, et, plus heureux que les bibliophiles belges, il a obtenu ce qu'il désirait presque pour rien. Le 1^{er} ouvrage lui a été adjugé au prix de 155 francs, le 2^e, au prix de 325.

N. 46. *Les géorgiques du cygne mantouan, translats du latin virgilien et réduits en ryme françoise. Ensemble un discours non moins récréatif à qui tittre est : Le malvoisin, par Libert Houthem, liégeois*. A Mons en Haynau, chez Rutger Velpius, 1580, in-8°, VII-128 pages.

Cet ouvrage d'un auteur liégeois connu par d'autres productions littéraires a été disputé à M. Polain par M. Van Hasselt, à qui il a été définitivement adjugé au prix de 520 francs.

M. de Solenne, de Paris, a fait acheter le *Mystère de St.-Denis, à neuf personnages*, in-folio oblong, au prix de 1,899 francs ; c'était l'un des livres les plus rares de la vente. M. Techener, aussi de Paris, a obtenu, au prix énorme de 15,000 fr., le *Corpus juris civilis* d'Elzevir, in-folio, 4 volumes imprimés sur peau de vélin, et portant la signature de Daniel Elzevir. Le fameux sir Richard Hébert, dit le catalogue, avait jadis offert pour ce livre jusqu'à 1,000 livres sterling. Il y a deux fous de moins au monde, sir Richard, qui avait offert ce prix, et feu M. le comte de Fortsas, qui l'avait refusé. M. Lavalleye, de Liège, a acheté un *Mémoire d'Ernst sur les comtes de Louvain*, imprimé à Hambourg, en 1797, *épreuve unique*, au prix de 67 francs.

Les *Mémoires de l'abbé de Mouson*, résident de France à Liège, pendant nos troubles du XVII^{me} siècle, ont été poussés à un prix fort élevé. Ce volume de 500 p., relié aux armes de Colbert, est le seul exemplaire connu qui soit complet ! Il a été acheté pour la bibliothèque royale au prix de 1,500 francs. — M. Polain, de notre ville, a mis la dernière enchère : « Je l'aurais payé plus cher encore, me dit-il, si je n'en possédais pas un exemplaire, défectueux, il est vrai, mais ce serait payer beaucoup trop les quelques pages qui me manquent. »

Enfin M. Willems a obtenu, au prix de 1.650 francs, le *Roman de Melusine*, en flamand, imprimé à Audenarde en 1481, in-4° ; M. de St-Génois, un livre inconnu, de *Vredius*, sur les *Monnoyes des comtes de Flandres*, in-4° de 46 feuillets, pour 525 francs ; et M. Vergauwen, deux impressions inconnues, de *Keyser*, qui ont mis tout Gand en émoi.

Voilà, certes, des prix extraordinaires, mais on connaît la passion des bibliomanes pour les livres uniques ; il n'y a donc là rien qui doive nous surprendre.

La seule chose qui nous étonne, c'est qu'un seul homme soit parvenu à réunir en livres imprimés cinquante-deux raretés semblables ; aussi beaucoup de bibliophiles, j'en suis sûr, persisteront à croire que le catalogue de M. de Fortsas ne renferme, à l'exception de deux ouvrages, que des livres imaginaires, que ce n'est qu'une liste fictive à laquelle le conservateur de la bibliothèque royale lui-même s'est laissé prendre, et que la vente de Binche est tout bonnement une nouvelle *facétie*, une *mystification* du président de la *Société des Bibliophiles de Mons*, de M. Chalon, dont on connaît l'esprit caustique et railleur. C'est possible ; il en est bien capable !!! — Liège, le 10 août 1840.

Ce feuilleton un peu hardi du journal *Le Politique*, n.° 194, nous avait été annoncé par M.^r M.-L. Polain. (Voir page 146.)

M.^r Polain se permet aussi de turlupiner, dans son feuilleton, bon nombre de bibliophiles qui se proposaient d'acheter des ouvrages de la bibliothèque-Fortsas ; il renchérit sur notre très-honorable collègue M.^r R. Chalon, en faisant connaître certaines indiscretions qu'il aurait recueillies sur les désirs de quelques amateurs ; il est même plus agressif, en annonçant que Messieurs tels et tels ont fait des acquisitions, et plus positif, en fixant les prix des livres. — N'est-il pas ici plus coupable,.... *si coupable il y a ?* — Pour quelle raison alors donner sa démission des Bibliophiles belges ?

L'Écho de la Frontière, qui était à sa dix-neuvième année d'existence, âge très-respectable déjà, annonce à ses nombreux abonnés la patriotique décision prise par la régence de la ville de Binche, pour conserver au pays les trésors du comte de Fortsas, décision regrettable au point de vue des bibliophiles égoïstes et critiquée par tous ceux qui comptaient enlever une part de cette trouvaille. — Voici cet articulet, que *l'Écho du Nord*, de Lille, a répété dans son n.º du 17 août :

La singulière bibliothèque de M. le comte de Fortsas, de Binch, dont la vente était annoncée pour le 10 de ce mois, et qui devait être dirigée par M. Nolahc, ancien major, commandant le fort Maurice, dans la baie de Crachang, et l'un des vice-présidens d'honneur de la Société d'Afrique, n'a pu avoir lieu, au grand désappointement des amateurs, parce que, dit un avis inséré dans les journaux de Mons, cette précieuse collection a été acquise en masse par la ville de Binch pour sa bibliothèque publique.

Or, comme la ville de Binch n'a pas de bibliothèque publique, et que nous dou-
lons même qu'on y trouve la moindre bibliothèque particulière, il résulte de tout ceci que l'ancien major Nolahc, dont l'anagramme peu voilé laisse apercevoir un nom connu en Belgique par des facéties fort spirituelles, est coupable d'avoir commis un *Puff* qui prolonge jusqu'en août les plaisanteries du *premier avril*. Des Allemands et des Anglais y ont été pris ; un gros amateur flamand, les poches pleines de doublons, est arrivé tout effaré à Binch la veille de la vente. * Des dames, d'un âge mûr, sont venues de loin, rien que pour parcourir la table du livre unique que le prince de Ligne intitulait : *Mes campagnes aux Pays-Bas, avec la liste, jour par jour, des forteresses que j'ai enlevées à l'arme blanche*. Tout le monde a été désappointé, excepté toutefois l'auteur et l'imprimeur de cette mystification scientifique, qui a d'autant mieux réussi, qu'elle partait d'un point où généralement on n'est pas malin. (Nº 2567, du jeudi 15 août, page 1055.)

La dernière phrase de cet article est de trop ; c'est d'une maladresse qui fait rire : l'éditeur a l'air d'être vexé, lui qui *le premier* a gobé la pilule ! On ne doit jamais se permettre de dire que son voisin n'est pas malin, quand on ne pêche point soi-même par la malice, et surtout quand on vient d'être fait au même par cet *imbécile* de voisin. Il ressort de cette aventure que notre éditeur français était bien moins malin que notre belge.

Nous ne pouvons pourtant supposer chez le journaliste valenciennois, qui est à nos portes, la même erreur que commettait M. Jules Janin, à son retour d'Anvers, lorsqu'il rend compte de ses *fâcheuses* impressions de voyage en Belgique, qu'il traversait en diligence, alors que ce touriste arrivait un soir d'hiver à Bruxelles pour en repartir immédiatement *par le service de nuit*, afin de quitter au plus vite notre béotique territoire ;..... voyage qui néanmoins avait suffi au grand Janin, ce roi du feuilleton, pour voir *la mer.... à Anvers*.

Comment ce monsieur de Valenciennes ne s'est-il pas rappelé que nous

* Ne serait-ce pas M. Ketete, d'Audenarde ?

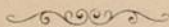
avons la même origine, étant des enfants du Hainaut; que nous n'étions pas tout à fait des sauvages (style du susdit Jules), ni les antipodes de la ville où il écrit des choses si originales? Faut-il lui apprendre que Valenciennes a appartenu plus longtemps aux comtes de Hainaut qu'à la France, et que ce n'est que, par suite du traité des Pyrénées (1660), confirmé en partie par le traité de Nimègue (1678), qu'il a été définitivement cédé à Louis XIV avec Cambrai, Bouchain, Saint-Omer, Condé, Maubeuge, etc., etc.? — Ainsi, pour nous servir modestement d'un proverbe patois : *Qui tire l'un saque l'autre.*

L'étrange opinion de ce *Français de la frontière* sur notre Belgique, ce beau joyau tant envié et tant calomnié, est cependant partagée par bon nombre de Parisiens, dont la plupart ignorent, eux, les malins des malins, comment on récolte le blé. — N'avons-nous pas vu encore dernièrement combien M.^r le comte Walewski, premier ministre de France au congrès de Paris, s'est montré injuste et impertinent, lorsque, le 8 avril, dans le vingt-deuxième protocole, il appelait l'attention des plénipotentiaires sur les prétendus excès de la presse belge, en traitant tous les organes du journalisme comme des apôtres du régicide, et ses écrivains comme des fauteurs de troubles et d'anarchie? Au dire de M.^r le premier plénipotentiaire français, notre pays n'était qu'un réceptacle de brigands auxquels l'Europe devait courir sus!....

Quel a dû être son étonnement à cet ex-démagogue, en entendant ce cri réprobateur s'élever d'un bout du royaume à l'autre, à propos de ses infâmes et odieuses calomnies et de sa note agressive contre nos institutions libérales! Quelles réflexions amères n'a-t-il pas dû faire en apprenant la noble et courageuse réponse de M.^r le comte Vilain XIII à son insolente sommation! Il y a, dans cet énergique *JAMAIS!* jeté à la face du confident intime de Napoléon III, par un ministre de notre petit pays, un juste et légitime sujet d'orgueil patriotique : c'est la protestation du droit contre la force brutale.

Nos splendides et magnifiques fêtes anniversaires de juillet vont donner un nouveau démenti à ces ridicules accusations, prouver une fois de plus la force des institutions constitutionnelles *loyalement* acceptées et *franchement* observées, et combien le Roi Léopold et le Peuple Belge sont dignes l'un de l'autre. Quels sujets de méditations pour les gouvernements absolus!

Ces épisodes sont de belles pages de plus à ajouter à notre histoire nationale, déjà si féconde en glorieux souvenirs!



UNE MYSTIFICATION.

« Jean Népomucène Auguste Pichaud, comte de Fortsas, est né le 24 octobre 1770 à son château de Fortsas, près de Binche, en Hainaut. Il est décédé au lieu de sa naissance dans la même chambre où il avait vu pour la première fois la lumière, il y a 69 ans, ce décès ayant eu lieu le 9 septembre 1859. Absorbé tout entier par la passion des livres, il avait vu, ou plutôt il n'avait pas vu passer trente années de révolutions et de guerres, et ne s'était pas détourné un seul instant de ses occupations favorites. C'est pour lui qu'il aurait fallu inventer le proverbe : *Vitam impendere libris.* »

Ainsi se termine un avis placé en tête d'un catalogue de la bibliothèque délaissée par le noble bibliomane, dont le titre porte : « Catalogue d'une très-riche mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J.-N.-A. de Fortsas, dont la vente se fera à Binche le 10 août 1840, à onze heures du matin, à l'étude et par le ministère de M.^e Mourlon, notaire, rue de l'Église, n.^o 9. — Mons, typographie d'Em. Hoyois, libraire. »

M. le comte de Fortsas n'admettait dans ses rayons que des livres qui avaient l'honneur d'être inconnus à tous les bibliographes et à tous les faiseurs de catalogues du monde. Quand il apprenait qu'un bibliomane avait le bonheur de posséder un double de quelque livre rare dont il se croyait l'unique possesseur, il sacrifiait sans pitié son exemplaire, en le lacérant ou le jetant au feu, ou tout au moins en l'abandonnant en don à des mains vulgaires. C'est ainsi que son catalogue, qui avait compté jusqu'à 222 numéros, se trouvait à sa mort réduit à 170.

L'annonce de la vente du 10 août, jetée dans le public des amateurs de livres de tous les pays avec des circonstances aussi singulières, remua étrangement ce public. Jamais tant de mouvement ne se fit parmi les bibliomanes de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique. Il est certain que Binche aurait vu, le 10 août, une nombreuse caravane de savans descendre dans ses murailles, sans la circonstance suivante : Un des plus grands amateurs d'antiquités qui soient connus en Europe, impatient de visiter la bibliothèque de feu M. le comte de Fortsas, et de fixer à l'avance son choix parmi les précieux bouquins qu'elle devait renfermer, arriva à Binche plusieurs jours avant celui qu'on avait fixé pour la vente. En descendant de sa chaise de poste, il n'eut rien de plus pressé que de s'informer du local où se trouvait déposée la *riche mais peu nombreuse* bibliothèque de feu le comte de Fortsas. On ne sait ce qu'il veut dire, personne à Binche ne connaît ce nom-là. Mais le notaire Mourlon ? Pas plus connu que le comte de Fortsas.

On ne dit pas ce que le riche antiquaire prit le parti de faire ; mais le rédacteur du catalogue de la vente annoncée, craignant que la mystification ne lui devint funeste, s'il la laissait s'achever sur un plan trop étendu, a pris le parti prudent d'adresser à tous ceux auxquels le catalogue avait été envoyé un avertissement ultérieur ainsi conçu : « Le public est prévenu que la précieuse collection de feu M. le comte de Fortsas ne sera pas exposée en vente, attendu que la ville de Binche en a fait l'acquisition pour sa BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE. »

Nota : Binche est un trou de 2,000 à 3,000 habitants, où l'on aurait peine à réunir autant de livres qu'il y a d'habitants, en mettant ensemble les *bibliothèques* du curé et de ses vicaires, des notaires, des bourgmestre et échevins et de tous les notables. *

Le feuilleton ci-dessus a été donné par *Le Patriote belge*, n.º 49, du mercredi 19 août. Cette feuille s'imprimait à Bruxelles, chez Verhasselt. *L'Émancipation belge*, du 30 août, et le *Journal des Flandres* ont reproduit cet article sans aucun commentaire.

Le Modérateur du 12 août, aux Faits-Mons, donne l'article ci-dessous :

L'avis portant que la fameuse bibliothèque du comte de Fortsas, de Binche, ne serait pas vendue, a été donné, paraît-il, un peu tard. On remarquait dimanche dernier à Mons plusieurs courtiers-bibliomanes étrangers qui avaient l'air d'être ou ne peut plus désappointés.

L'Indépendant du samedi 16 janvier 1841, édition du soir, dans le feuilleton intitulé : *Bibliographie*, 2.^{me} page, 5.^{me} colonne, s'exprime ainsi :

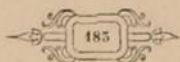
Sous le titre de *Mystification bibliographique*, M. de Reiffenberg rapporte un fait dont nous pourrions garantir au besoin l'authenticité, car nous avons été, en même temps que bien d'autres, pris au piège tendu à la bonne foi des amateurs des livres rares. Il y a quelques mois, on nous communiqua une brochure de douze pages in-8º, intitulée : « *Catalogue d'une très-riche mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J.-N.-A. de Fortsas. dont la vente se fera à Binche, le 10 août 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M.º Murlon, notaire, rue de l'Église, n.º 9. Mons, typographie d'Em. Hoyois, libraire. Prix : 50 centimes.* » Dans une préface mise en tête de ce catalogue, il était dit que le comte de Fortsas, véritable original de l'espèce singulière des bibliomanes, avait passé toute sa vie à former une bibliothèque de cinquante-deux numéros. Comment cela était-il possible? Le voici : Cet amateur avait conçu le projet de n'admettre dans sa collection que des livres qui seraient demeurés inconnus à tous les bibliographes, des exemplaires uniques dont il n'aurait été fait mention dans aucun catalogue. Mainte déception cruelle était venue l'atteindre; maint ouvrage qu'il avait cru posséder seul se trouvait-il indiqué par quelque bibliologue, que faisait-il alors? Fidèle à son système, il chassait de ses rayons le volume indigne, sans considération ni pour la peine qu'il avait eue à se le procurer, ni pour le prix qu'il l'avait payé.

* Nous devons rectifier l'erreur que commet involontairement sans doute M.º le rédacteur, qui était, peut-être, parmi les mystifiés : Binche, chef-lieu de canton, possède plus de 6,500 habitants. — Il en est de même du catalogue, qui ne comptait que 52 numéros et non 470.

On comprend qu'une pareille annonce dût allécher les bibliomanes, bibliophiles, bibliographes, etc., de la Belgique et de l'étranger. Quelques exemplaires du catalogue avaient été adressés à Paris, à Londres et en Allemagne. Des commissions arrivèrent de toutes parts au libraire Hoyois, qui annonçait se charger des achats moyennant caution. *A tout prix*, lui disait-on pour chaque article. En effet, les notes qui suivaient, dans la notice imprimée, l'indication des ouvrages étaient conçues de telle sorte qu'un véritable amateur eût vendu jusqu'à son meilleur, peut-être même jusqu'à son seul habit pour se procurer le moindre d'entre eux. Avec quels battements de cœur ne lisait-on pas, après l'annonce d'un : *Corpus juris civilis* d'Elzevier, exemplaire unique, imprimé sur peau et divisé en 4 volumes, avec des titres imprimés exprès, magnifique reliure de maroquin rouge, aux armes de Hollande ; avec quels battements de cœur, disons-nous, ne lisait-on pas cette observation provocatrice : « Sur la garde du premier volume, une note en hollandais, signée D. Elzevier, nous apprend que cet exemplaire, le seul imprimé sur peau, a été confectionné pour les États de Hollande et à leurs frais. L'exécution de cet ouvrage est admirable, et c'est peut-être le plus beau livre qui existe. Je l'ai acheté le 19 février 1802 d'un juif d'Amsterdam, pour la modique somme de 2,000 fl. ; mon ami, sir Richard Hebert, m'en a plusieurs fois offert mille livres sterling. » M. de Reiffenberg avoue qu'il fut pris tout le premier au piège et sollicita du ministre un large crédit afin de ne pas laisser échapper l'occasion d'enrichir la Bibliothèque de quelques ouvrages uniques. On découvrit alors que le comte de Fortsas n'avait jamais existé, qu'ainsi la vente de sa prétendue collection n'était qu'une mystification ourdie par un bibliophile, homme d'esprit, qui avait voulu se moquer de ses confrères. Cependant, l'époque annoncée pour la vente approchait, et déjà les chauds amateurs étaient venus de l'étranger pour se disputer les trésors bibliographiques du comte de Fortsas. Le mystificateur vit qu'il était allé trop loin, et que sa ruse, combinée d'ailleurs avec beaucoup d'adresse, pourrait lui attirer des reproches fondés. Il fit imprimer et répandre à grand nombre un avis ainsi conçu : « Le public est informé que la belle bibliothèque de M. le comte de Fortsas ne sera pas vendue aux enchères. Messieurs les amateurs l'apprendront sans doute à regret, mais cette précieuse collection ne sera pas perdue pour le pays : elle a été acquise par la ville de Binche pour sa bibliothèque publique. »

C'était encore finir par une plaisanterie que de parler de la bibliothèque de Binche, bibliothèque imaginaire aussi bien que celle du comte de Fortsas. Quoi qu'il en soit, l'avis était tardif et maint collecteur zélé en fut pour ses frais d'enthousiasme. Tandis que les autres s'extasiaient, un bibliographe scrupuleux, doutant, non pas de l'existence, mais de la qualité des ouvrages annoncés, avait voulu prouver que plusieurs exemplaires donnés pour uniques se rencontraient ailleurs. Il perdit son temps et fut joué comme les autres, quoique d'une autre manière. M. de Reiffenberg prend le meilleur parti, celui de se déclarer satisfait, en considérant qu'il reste de cette mauvaise plaisanterie un catalogue qui, rare un jour, passera pour une jolie friandise de bibliophile.

A. S.



Un journal d'Anvers, *L'Avenir*, a bien voulu s'occuper de nous. Dans le numéro qui a paru le vendredi 2 novembre 1855, il reproduit, d'après les journaux de Bruxelles, à la deuxième page, 2.^{me} colonne, le *cliché* n.^o 1 (page 59), et le fait suivre d'un charmant article, que nous croyons devoir consciencieusement accueillir, persuadé que nos Lecteurs nous sauront gré de cette communication, qui rappelle une mystification d'un autre genre. Nous le faisons d'autant plus volontiers, que nous trouvons l'occasion de rectifier une erreur chronologique qui s'y est glissée concernant les *Agathopèdes*, et de donner quelques détails sur cette estimable, mais vorace corporation, dont le nom est apparu dans notre *Avertissement*, en compagnie de M.^r le comte de Fortsas. (Voir page 195.)

Pour compléter la nouvelle de la réapparition de notre mystérieux personnage, *L'Avenir* a la judicieuse attention de gratifier ses abonnés, sous la rubrique : *Sciences, Lettres et Arts*, de l'*Avis aux Bibliophiles*, que nous avons répété à la page 64. — Voici l'article de la feuille d'Anvers :

LE CATALOGUE FORTSAS.

L'éclosion instantanée des fleurs.

Le catalogue Fortsas est une œuvre tout à fait imaginaire, attribuée dans le temps à l'influence de l'association connue sous le nom des *Agathopèdes*.

Ce catalogue ne contenait que des livres qui n'avaient jamais existé; l'auteur était parvenu à y déposer le titre d'ouvrages qui devaient exciter la curiosité et l'envie de tous les bibliophiles; tous ses amis y lisaient par exemple le titre d'un ouvrage qui devait exciter l'appétit de chacun d'eux.

Cette immense mystification eut un succès pyramidal; le catalogue fut envoyé aux bibliophiles les plus éminents de l'Europe entière; — plusieurs institutions publiques, plusieurs gouvernements, les questeurs de la Chambre des représentants belge de l'époque affectèrent des fonds pour l'acquisition de quelque rareté portée au catalogue.

* M.^r le rédacteur de ces lignes se trompe quand il attribue à l'influence des *Agathopèdes* la facétieuse création de l'inventaire des livres du comte de Fortsas. Cette association, éminemment humanitaire, n'existait pas en 1840, comme on le verra par l'analyse que nous faisons de l'*Annuaire agathopédique et saucial*. (Voir pages 199 et suivantes.)

L'annonce de notre publication n'était pas davantage une nouvelle mystification. D'ailleurs, la prudence est une précieuse qualité, et nous approuvons fort M.^r l'éditeur de ses réserves à l'apparition de notre prospectus.

Aujourd'hui le doute n'est plus permis, quand bien même saint Thomas reviendrait sur la terre: nous pensons avoir prouvé que nous étions encore en assez bonne santé pour tenir notre place en champ clos, d'où nous espérons sortir honorablement sain et sauf.

Les uns envoyèrent des ordres à des commissionnaires belges ; les autres délèguèrent des agents spéciaux pour faire des achats.

Ce ne fut que la veille de la vente que la mystification fut écartée.

Le *Catalogue Fortsas* est devenu très-rare ; quand on le rencontre dans une vente publique, les amateurs se montrent nombreux et on paie les quelques feuillets dont il se compose, jusqu'à vingt-cinq et trente francs.

C'est la réimpression de cet ouvrage qu'on annonce et contre laquelle proteste l'auteur. — L'inspection du prospectus (nous le publions plus loin sous Sciences, Lettres et Arts) nous fait croire que la réimpression est une nouvelle mystification qui se prépare. [*Ce n'était pas un prospectus, mais une communication pour annoncer notre projet.*]

Nous nous rappelons, à ce propos, une autre mystification organisée par la même Société des Agathopèdes qui n'eut pas moins de succès.

Un journal de Bruxelles, *l'Indépendance belge*, parla à diverses reprises, dans ses correspondances particulières de Paris, d'une invention remarquable, unique dans le monde ; un M. Hebert avait découvert un procédé pour faire croître les plantes et faire éclore les fleurs instantanément ; tous les jours les correspondances contenaient quelques nouveaux détails sur cette invention mirobolante. Un jour, la feuille bruxelloise annonce qu'une expérience se ferait à Bruxelles à jour et heure déterminés ; toute la capitale était invitée à s'y rendre, moyennant un droit d'entrée d'un franc au profit des pauvres.

Le Sénat retarda l'heure de ses réunions ; l'infante d'Espagne arriva en grand gala devant les serres de M. Vander Maelen ; MM. les rédacteurs de *l'Indépendance*, grands et petits, se pressèrent pour voir la merveille ! — Correspondances particulières de Paris, annonce de la séance à Bruxelles, billets d'entrée pour les journalistes (car il y avait des billets de faveur pour eux), tout cela ne formait qu'un immense canard, que le directeur du journal mystifié n'eut peut-être que le tort de vouloir faire poursuivre ; or, le canard est resté tout à fait insaisissable.





REVUES.

On lit dans le *Bulletin du Bibliophile* (Paris, Techener, année 1840, deuxième série, in-8.^o), quelques pages curieuses dues à la plume de feu le savant et profond M.^r Fréd. de Reiffenberg. Les voici :

Mystification bibliographique.

Au mois de juillet dernier, quelques amateurs de livres reçurent par la poste et sous bande, un catalogue d'une feuille, sortant des presses d'Em. Hoyois, de Mons, et annonçant la *vente d'une très-riche mais peu nombreuse collection de livres, provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J. N. A. de Fortsas*, vente qui devait se faire à Binche, le 10 août 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de Maître Mourlon, notaire, rue de l'Église, n^o 9. — Ce catalogue était précédé d'une notice biographique sur *Jean-Népomucène-Auguste PICHARD*, comte de FORTSAS, né le 24 octobre 1770, à son château de Fortsas, près de Binche, en Hainaut. On y lisait que ce personnage, bibliomane excentrique, à qui convenait la devise que j'ai donnée à M. N. (1) n'admettait sur ses tablettes que des ouvrages inconnus à tous les bibliographes, à tous les catalogistes. C'était sa règle invariable. Sitôt qu'il apprenait qu'un ouvrage, jusqu'alors ignoré, avait été signalé quelque part, l'eût-il acheté au poids de l'or, il l'expulsait impitoyablement de ses rayons.

Je laisse à penser l'effet que produisit un pareil avis sur les personnes à qui il avait été envoyé. Aussi, avec quelle émotion elles s'arrêtèrent sur chacun des 52 numéros du merveilleux catalogue, car la bibliothèque de M. de Fortsas ne contenait que 52 numéros (2) sous lesquels étaient décrits à peu près autant de volumes, mais quels volumes ! des choses inouïes, de véritables trésors ..

(1) *Vitam impendere libris.*

(2) Il n'est pas inutile de faire remarquer que ces 52 numéros ne forment pas une série régulière ; elle commence par le chiffre 5 et finit au chiffre 222. Il y a donc de nombreuses lacunes attribuables à l'expulsion d'autant d'ouvrages *vendus, donnés ou détruits* par le comte de Fortsas.

Chacun de ces étonnants numéros allait à l'adresse de quelqu'un, il lui allait droit au cœur :

Une *Histoire des Antiquités et prérogatives de la ville de Bruges*, par l'abbé Moussi (n° 11) tirait à bout portant sur le respectable abbé Carton et sur le laborieux M. Delepierre ;

L'*Assiette et description de la terre et seigneurie de Rummen* (n° 25) était un appât pour M. Serrure ;

Un *Promptuarium antiquitatum trevirentium... auctore Willelmo comite ab Reiffenberg* (n° 158) causait de cruelles insomnies à quelqu'un de vos amis ;

Les *Specimens of early Flemish songs of the fourteenth century..... by Georg. Ellis, esq.* (n° 197) tournaient la tête à M. Willems, le placide historien de la chanson thioïse.

La *Fauvette virginale..... par le P. Eustache*, imprimée à Valenciennes en 1625 (n° 71), faisait venir l'eau à la bouche à M. Arthur Dinaux.

Un *Vijf bouken Boecij, de consolatione philosophie*, des presses d'Arend de Keyser d'Audenarde (n° 79), absorbait l'attention de M. Ketele. *

Ajoutez que des notes traitresses, des détails de la plus perfide vraisemblance aiguïsaient la curiosité, aiguïllonnaient le désir, incendiaient la manie. (A)

Aussitôt le conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles de solliciter du gouvernement un large crédit, et les bibliophiles de prendre leurs mesures pour avoir la meilleure part dans cette distribution de curiosités fabuleuses, dans cette mirifique et mirabolante bibliothèque, aussi stupéfiante pour le moins que celle de Saint-Victor inventoriée par notre ami Rabelais.

Il fallait se hâter : semblable bonne fortune ne se retrouverait plus et la parçimonie n'était pas de saison. MM. Techener, Nodier, Merlin, Crozet, Duplessis, Leber, Le Glay, le bibliophile Jacob, les *Bibliophiles français*, M. le marquis de Château-Giron en tête, tout le club de Roxburgh, et la *Camden-society* conduite en masse par sir Phillips de Middlehill, étaient attendus à Binche. Cette petite ville d'une complexion fort peu littéraire, soit dit sans l'offenser, allait être envahie par des rivaux acharnés à se disputer le triomphe : plusieurs même y coururent. (B) Sir Richard Hebert et Charles Van Hulthem se retournèrent dans leurs cercueils et furent sur le point de ressusciter.

On ne parlait que du comte de Fortsas et de ses livres uniques, quand deux jours avant la vente, l'*Émancipation* publia ces lignes, répétées sur un feuillet imprimé, distribué également par la poste :

« Le public est informé que la belle bibliothèque de M. le comte de Fortsas ne sera pas vendue aux enchères. Messieurs les amateurs l'apprendront sans doute

* Ce gros et jovial M. Ketele a eu le courage de faire le voyage d'Audenarde à Binche, pendant les étouffantes canicules, dans le coupé de la diligence, qu'il occupait à lui seul, et pour cause : il est vrai de dire qu'il payait en conséquence. D'après son aveu, jamais pérégrination ne fut plus fatigante ni plus désagréable ; cependant, un bien-être inespéré vint le consoler de sa mésaventure ; la chaleur tropicale l'avait débarrassé d'une partie de son embonpoint, car il pesait vingt-cinq kilogrammes de moins à son retour. — *A quelque chose malheur est bon!* — Cet imposant bibliophile, décédé dernièrement à Bruxelles, qu'il habitait depuis quelques années, devait nécessairement, par sa nature, faire partie des voraces agathopèdes, étant du nombre des amis de M. le comte de Fortsas.

« à regret, mais cette précieuse collection ne sera pas perdue pour le pays : elle a été acquise par la ville de Binche, pour sa bibliothèque publique. »

La bibliothèque publique de Binche!

Et nous qui espérons.... nous qui... — Consolez-vous en conservant précieusement le catalogue de M. de Fortsas; il est à lui seul une jolie friandise de bibliophile. (c) Heureux, trois fois heureux le possesseur d'un des cinq exemplaires tirés sur papier de couleur! L'exemplaire sur peau de vélin est un fief inaliénable dans la maison des René de Chalon.

« Mais après tout, qui est ce comte de Fortsas, disait-on dernièrement devant moi; jamais gentilhomme belge a-t-il porté ce nom? c'est sans doute encore un *comte* des barricades, un anobli de la banque ou du comptoir?

— Du tout, mon cher, du tout, reprit une figure pâle, encadrée dans une barbe touffue et hérissée d'une moustache teinte et cirée dans le style de la renaissance, le comte de Fortsas appartenait à une ancienne et excellente maison; je suis même un peu de ses cousins, et je passai naguère une partie de l'été dans ses terres... »

— Voulez-vous savoir maintenant la vérité sur ce point? je vous la dirai à l'oreille, attendu que je crains d'être indiscret :

Le comte de Fortsas et sa bibliothèque...

— Eh bien...

— Vous avez souvent visité la capitale du Hainaut, cette cité des gens d'esprit et des mystificateurs? *

— Sans doute...

— Vous y avez rencontré l'ami et le collaborateur de H. Delmotte, l'ingénieur président de la *Société des Bibliophiles de Mons*...

— Après...

— Apprenez donc un secret que je ne confie qu'à vous seul :

Le comte de Fortsas est le fils naturel de M^r R. C., et la bibliothèque du comte, c'est lui qui l'a acquise pour la détruire immédiatement par des scrupules de conscience, car il tourne au séminaire. — *Mirabilia judicium tua, Domine!* (d)

LE BARON F. DE REIFFENBERG.

— — — — —

Le Bibliographe de la Belgique et du Nord de la France — journal de bibliologie, d'histoire littéraire, d'imprimerie et de librairie, publié avec la coopération de plusieurs bibliographes et hommes de lettres, par M.^r Fr. Hennebert, à Tournai, — a rapporté le malicieux article ci-dessus du conservateur de la Bibliothèque royale. (Voir les pages 151 à 155 de cette publication, qui n'a vécu, malheureusement, que du mois d'août 1859 jusqu'à la fin de 1841. Les diverses livraisons qui ont paru dans ce long intervalle forment un volume in-8.^o composé de 244 pages, plus 56 pages du catalogue de la librairie de M.^{rs} Hennebert frères, à Tournai. Ce tome

* On a vu que M.^r le rédacteur de *L'Écho de la Frontière* est loin de partager cette opinion.

premier seul a été publié, le nombre d'abonnés étant insuffisant pour continuer cette utile et intéressante revue, qui, jusqu'à ce jour, n'a pas encore été remplacée convenablement.)

La rédaction du Bibliologue a ajouté à l'article du Bibliophile les notes ci-après, indiquées précédemment par les lettres (A), (B), (C), (D).

(A) Exemple : A la suite du numéro 172 (Mémoires de l'abbé D. M. (de Mouson) à Reims, 1643, in-12, en 2 parties) on lit... « M. W. m'ayant dit que M. Polain, à Liège, « possédait un exemplaire des mémoires de De Mouson, je suis allé de suite (janvier « 1852) vérifier par moi-même l'existence de ce second exemplaire. Je puis certifier « que M. Polain n'a de ces mémoires que la première partie de 113 p. Je conserve « donc mon exemplaire *UNIQUE*. » — On comprend avec quelle ardeur M. Polain a saisi l'espoir d'acquérir *complet* un livre dont il n'a qu'un exemplaire imparfait... s'il l'a.

(B) L'un d'eux, le plus avide sans contredit, voulait acquérir en masse. Un libraire curieux, de notre connaissance, bornait ses desirs à jouir de la vue du *Corpus juris* imprimé sur peau de vélin.

(C) Ledit catalogue n'a été imprimé qu'à une centaine d'exemplaires sur papier ordinaire. — (*C'est une erreur*; v. p. 6.)

(D) Voici un fait que nous donnons comme vrai, laissant au lecteur la liberté d'en tirer telle induction que bon lui semblera. Nous avons vu, nous avons tenu, nous avons feuilleté, il n'y a pas plus de 15 jours, un joli volume in-8°, papier jaune, imprimé en 1840, à Gand, sur l'un des liminaires duquel nous avons lu imprimé en toutes lettres l'envoi suivant : à *M. le comte de Fortsas*, par un ami qui n'est pas l'auteur de ce livre. Ce volume est visible à Bruxelles, non loin de la porte de Flandre, chez un amateur célèbre. (M. R. Chalon demeurait alors à Molenbeek-Saint-Jean.)

Feu M. de Reiffenberg a reproduit sa *Mystification bibliographique* dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, p. 269 à 276, année 1841, deuxième de sa création. Il y a joint les notes du Bibliologue, en les terminant par les lettres F. H. (Fréd. Hennebert); puis, après la dernière note, il commet cette délicate indiscretion, qui fait honneur à M. Willems :

« Lorsque nous allâmes à Gand, au mois d'octobre de cette année, M. Willems nous fit une galanterie charmante : à la fin d'un repas animé par l'amitié, nous trouvâmes sur notre assiette un joli volume en maroquin rouge; un feuillet jaune offre ces mots imprimés : *OEuvres du comte de Fortsas, avec figures*. Un autre feuillet de même couleur porte ceux-ci : à *gober*, qu'on pourrait prendre d'abord pour une dédicace, mais qui n'était qu'un avertissement salutaire, car le volume est une boîte, et l'intérieur en était rempli de bonbons. »

Dans le PANTHÉON NATIONAL, — magnifique ouvrage illustré par l'élite des écrivains et des artistes belges, publié à Bruxelles par l'intelligente maison Jamar, à qui le pays devra une éternelle reconnaissance pour sa

patriotique entreprise — le comte de Fortsas avait une place marquée d'avance. Aussi, dans le volume intitulé : *Les Belges peints par eux-mêmes*, page 101, en donnant le portrait du *Bouquiniste*, l'éditeur y consacre ce peu de lignes :

Je n'ose vous parler du comte Pichauld de Fortsas et de sa fantastique bibliothèque, parce que des hommes graves ont été pris à cette délicieuse mystification. Oh! pourquoi Van Hulthem n'a-t-il point assez vécu pour être trompé comme tant d'autres plus fins que lui?

~~~~~

Nous trouvons encore Jean Pichauld dans les *Annales de la Société d'Émulation pour l'Histoire et les Antiquités de la Flandre occidentale*, publiées par les soins des Membres du Comité-Directeur. (In-8°, Bruges, Vandecasteele-Werbrouck.)

Lors de la séance générale de la Société d'Émulation, à Bruges, tenue le 28 septembre 1840, M.<sup>r</sup> l'abbé Carton, président de la Société, s'exprime en ces termes sur le désintéressement de certaines personnes qui mettent au jour des vieilles chroniques, des chartes et des keuren, ou sur la passion de posséder des livres uniques. A ce sujet, le *Catalogue-Fortsas* a l'honneur d'apparaître dans cette respectable assemblée :

« De là, Messieurs, aussi l'érection de sociétés de bibliophiles. On s'est moqué longtemps, souvent et avec beaucoup d'esprit, de ces sortes de personnes qui n'apprécient la valeur d'un livre qu'à la certitude qu'il contient en effet cette faute, cette lettre transposée que n'a pas la mauvaise édition. Il y en a, Messieurs, et il en est encore qui ne cherchent dans un livre que sa rareté. Je n'en voudrais pour preuve que cette mystification dont tant de personnes, dans plusieurs pays de l'Europe, ont été dupes il y a deux mois.

Un petit catalogue est publié tout à coup et il est envoyé à toutes les personnes connues pour s'occuper de livres. C'était la bibliothèque d'un comte de Fortsas, dont la manie avait été de n'admettre dans sa bibliothèque que des livres uniques; il contenait une cinquantaine de numéros avec des titres probables, bien détaillés, spécifiés et avec des notes soi-disant de la main du comte de Fortsas. Je connais une personne qui n'a pas été dupe, et ce n'est pas moi; la France, aussitôt, l'Angleterre surtout, et jusqu'à la grave Allemagne, versèrent sur la Belgique leurs bibliomanes à la piste d'un livre, mais d'un livre, Messieurs, qui était unique: peu importait son contenu, puisque le contenant n'avait pas son semblable. C'était une méchanceté de M. Ch... qui n'en est pas à son coup d'essai sous ce rapport, mais elle a réussi parce que réellement cette maladie existe encore (1). »

(1) Ce petit catalogue lui-même est devenu une rareté bibliographique très-recherchée; un exemplaire a été vendu dix florins, j'offre le mien pour vingt!!!

(Tome II, pages 299 et 300.)

## HISTOIRE DES BIBLIOPHILES.

**Le prince de Ligne. — Le comte de Fortsas.**

Malgré les extraits de l'auteur de *Corinne*, du chevalier de Propiac et de l'éditeur des *Mélanges*, un choix des œuvres du prince de Ligne est encore à faire. Il faudrait en écarter impitoyablement tous ses vers, et, sans être prude, ces *grivoiseries* qui sentaient le hussard et les derniers jours de Louis XV.

C'est à ces joyusetés, trop communes dans les écrits d'un homme de si haute compagnie, que songeait l'adroit mystificateur qui, dans un jour de désœuvrement, créa le comte de Fortsas à son image (1). M. Voisin se laissa prendre à cette ingénieuse tromperie, qui réjouit si fort Nodier; et quels sont ceux qui n'y furent pas pris? L'article transcrit par M. L. H. était plus long, mais lorsque M. Voisin connut la vérité, il se hâta d'en retrancher certains passages, que nous reproduisons, d'après une épreuve placée sous nos yeux, et qu'il oublia de détruire, malgré sa prétention de n'avoir point partagé la crédulité générale.

Voici comment s'exprimait M. Voisin :

« L'existence du livre le plus curieux des presses de Bel-Oeil vient de nous être révélée par le catalogue du comte de Fortsas (2), de cet Erostrate de la bibliomanie, qui brûlait ou du moins expulsait des rayons de sa bibliothèque tout livre dont il parvenait à découvrir un second exemplaire indiqué par les bibliographes. Voici l'intitulé de cette singulière production portée sous le n° 48 :

« *Mes campagnes aux Pays-Bas, avec la liste, jour par jour, des forteresses que j'ai enlevées à l'arme blanche.*

« *Imprimé pour moi seul, par moi seul, à un seul exemplaire, et pour cause.*

« *A. B., de l'imprimerie de P. Ch. De —.*

« Sans année, in-8°, 202 pp., relié en chagrin vert, avec fermoir à clef d'argent doré.

« C'est une liste fort curieuse, dit le catalogue, des bonnes fortunes du prince.

« Le maréchal de Richelieu lui avait sans doute donné l'idée de ce piquant inventaire.

(1) *Annuaire de la Bibliothèque royale pour 1841*, pages 269 — 276.

(2) Note de M. Voisin. *Catalogue d'une très-riche mais peu nombreuse collection de livres, provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J.-A.-N. de Fortsas, dont la vente se fera à Binche, le 10 août 1840.* Mons, Em. Hoyois, in-8°, pp. 12, avec une courte notice biographique. — Jean-Népomucène-Auguste Pichauld, comte de Fortsas, fut le bibliomane le plus exclusif et le plus fanatique, s'il est permis d'accoler cette épithète à la passion des livres rares, ordinairement si innocente, que les Pays-Bas aient produit. Né le 24 octobre 1770, à son château de Fortsas, près de Binche, en Hainaut, il est décédé, dit sa notice, au lieu même de sa naissance, dans la chambre où il avait reçu le jour 69 ans auparavant, le 1<sup>er</sup> septembre 1839. Sa fin fut accélérée par la publication des *Nouvelles Recherches* de Brunet, qui lui fit perdre d'un coup le tiers de sa chère bibliothèque.

« Ainsi voilà bien, de compte fait, *sept* ouvrages, formant *neuf* volumes, dus aux presses particulières d'un prince, etc. »

M. Voisin fut dupe, avec quantité d'honnêtes gens, d'une plaisanterie prolongée avec un art infini. Il eut ensuite le tort de rougir de sa candeur, lui, que des personnes malicieuses appelaient *l'enfant de cœur* de la bibliographie.

Eh ! mon Dieu. je le répète, le comte de Fortsas fit illusion à tout le monde. Le petit-fils du prince de Ligne s'empressa de donner des ordres pour qu'on achetât à *tout prix* des mémoires qui pouvaient compromettre les grand'mères de la plupart de nos belles dames. Un homme grave, consulté sur le catalogue, assura que la moitié au moins des articles n'était pas *unique*, et qu'il en possédait plusieurs dans sa bibliothèque. D'autres donnèrent des preuves non moins singulières de confiance ou de prévention.

On causait du comte de Fortsas dans un salon. Mais quel est donc ce comte dont je n'avais jamais oui parler ? dit un riche propriétaire du Hainaut, qui appartient à l'aristocratie. — Comment ! reprit le chevalier de \*\*, qui passe pour être fort sur l'héraldique, le comte de Fortsas est un très-bon gentilhomme, auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Son château est à droite sur la route de Binche, on en voit poindre les tourelles à travers une touffe de peupliers ; j'ai autrefois chassé chez lui et je regrette de l'avoir négligé.

Mais voici bien une autre histoire.

Le libraire Castiau, de Lille, s'était promis de faire des acquisitions avantageuses à la vente du comte de Fortsas.

Il y avait surtout un ouvrage qui se rattachait à la révolution belge de 1830, et qui était indiqué comme sortant de l'imprimerie du sieur Casterman. En passant par Tournai, il se rend chez ce dernier et lui demande des renseignements sur le volume qu'il convoitait. — Je ne me souviens pas bien de la chose, dit M. Casterman, trop d'années ont passé là-dessus pour que j'aie la mémoire assez nette, mais je vais faire venir mon chef d'atelier, qui sait sur le bout du doigt tout ce qui s'est fait chez moi.\* — Le chef d'atelier arrive ; il se remet parfaitement qu'en 1829 on a imprimé chez son patron un livre intitulé :

*Causes qui doivent infailliblement amener la dissolution du royaume des Pays-Bas, tel que l'ont fait les traités de 1814 et 1815*, in-8° de 89 pages (n° 142).

Interrogé sur l'auteur, il répond sans hésiter que c'était M. Ch. Lecocq. Inutile de remarquer que le livre n'a jamais existé.

Il est aussi fabuleux que les *Campagnes aux Pays-Bas du prince de Ligne*.

DE RG.

(BULLETIN DU BIBLIOPHILE BELGE, tome premier, page 166; 1845.)

\* M. de Reiffenberg ne connaissait pas bien les détails circonstanciés de ce fait, que nous avons rapporté tel qu'il s'est passé, page 162.

Une feuille artistique et littéraire (*Kunst-en Letter-Blad*), publiée à Gand, chez L. Hebbelynck, fait mention du Catalogue-Fortsas dans le volume de 1840, p. 68. Voici cet article :

### EEN BOEKENMINNAER.

*Johannes-Nepomucenus-Augustus Pichaud, graef De Fortsas, was geboren den 24 oktober 1770, op zyn kasteel Fortsas, by Binche in Henegouwen; hy overleed in diezelfde geboorteplaats en in de kamer waer hy 69 jaren vroeger het eerste levenslicht had aenschouwd, op den 9<sup>e</sup> september 1840. Geheel boeksch had hy dertig jaren omwenteling en oorlog zien voorby trekken (of liever hy had het niet gezien), zonder een oogenblik zich van zyne geliefde bezigheid af te trekken, zonder, als het waer is, zyn heiligdom te verlaten. Het is voor hem dat men de zinspreuk had moeten veruerdigen : « Vitam impendere libris. »*

*Deze woorden maken het slot uit van 't bericht geplactst voor den Catalogus der nagelaten bibliotheek van den edelen boekenminnaer, en waervan wy den tytel hier laten volgen, die aldus luidt : Catalogue d'une très-riche mais peu nombreuse collection de livres, provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J.-N.-A. De Fortsas, dont la vente se fera à Binche, le 10 août 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Mourlon, notaire, rue de l'Église, n<sup>o</sup> 9. A Mons, typographie E. Hoyois, libraire.*

*Mynheer de graef De Fortsas liet op zyne planken geene andere boeken toe dan zulke welke de eer hadden by alle bibliografen en catalooggeleerden onbekend te zyn. Wanneer hy gewaer werd dat een boekzael het geluk met hem deelde van een werk te bezitten, werd zyn exemplaar genade opgeofferd, het zy dat hy het verkocht, weg gaf of verbrandde; van daer dat zyn catalogus die eerst ten minsten uit 222 nummers bestond, by zyne dood tot op 170 was ingekrompen.*

*Het verschynen van eenen catalogus van eenig bestaende of bekende exemplaren, maekte niet weinig gerucht in de boekenwereld. De briefwisselingen tusschen Brussel, Gent, Luik, Amsterdam, Bonn, Londen en Parys, waren levendiger geworden dan naer gewoonte : het scheen dat het leger bibliomanen, die anders zoo vreedzame en trueschryvende schepselen, zich in eens met den geest van werkzaamheid bezielde had. Het was der aendacht waardig, wat een fiere strael uit die onlangs nog zoo matte oogen schoot, hoe een blos, als van de jeugd, dat perkamentkleurig aengezicht was komen vervrolyken, hoe die gebogen hals zich onvoorziens had opgerigt. Waerlyk, het was iets ongehoords, onbegrypelyks, het wonder der wonderen! Men liep tot de grooten der aerde, men verbod hen van toch voor de eer van 't lieve*

\* L'auteur de ces lignes se trompe de date; il faut le 1<sup>er</sup> septembre 1839.

Vaderland te zorgen, dat ten minsten de eenige, de geschiedenis des lands rakende, door den vreemdelling niet veroverd wierden. Welke eene onuitwischbare schande anders voor het letterlievend Belgie! Van hunne kant, zouden de vlaemsche bibliomanen toonen, hoe zy vlaemsche tael en letterkunde weten aen te moedigen.

Met de borst hoog opgezet, berekende men reeds wat al voornamc liefhebbers eene expresse reis zouden doen, om dat eenig bestaende exemplaeur, waerevan de zeldzaamheid de ontbrekende litterarische of historische waarde wel kon opwegen, te komen bewonderen. Eilae! welk leven staet er meer aen de leurstellingen bloot dan hetgene van den bibliofiel! Een der rykste en der ongeduldigste van die onvoorwaardelyke voorvechters der oudheid, zegt men, kwam, eenige dagen voor den verkoopdag, in eene postchais te Binche aen. Zonder op honger of dorst te letten, wil hy eerst naer de bibliotheek van den graef Le Fortsas zaliger; — men weet niet wat zyn Edede zeggen wil; graef De Fortsas, met zyne très-riche mais peu nombreuse collection de livres, is in de streek niet bekend, even min als de notaris Mourlon.

De volgeestige opsteller van den catalogus, beducht dat de gemystificeerde boekenzotten hem het gelage mogten doen betalen, heeft aen de bezitters van den catalogus een nader bericht afgezonden, waerby het publiek bekend wordt gemaect, dat gemelde schoone bibliotheek niet te koop zal geveild worden, aengezien de stad Binche dezelve voor hare bibliotheek (die niet bestaet) heeft aengekocht. De trek is Sterns of Rabener waardig.

Le feuilleton donné par *Le Patriote belge* est la traduction presque littérale de cet article.

3 juillet, Saint-Ausatole.







ous avons vainement cherché, dans les deux meilleures publications connues dans notre pays, une analyse de la riche mais peu nombreuse collection de livres du comte de Fortsas.

Le *Messenger des Sciences historiques en Belgique*, année 1840, page 502, donne seulement le titre de cette brochure ; il n'indique que 12 pages, tandis qu'elle en contient 16, y compris le titre et la notice biographique. Puis il ajoute en note : « *Curiosité bibliographique tirée à petit nombre d'exemplaires.* » — Le *Messenger* aurait-il craint de se compromettre en faisant quelques réflexions sur cette étonnante apparition, bien connue cependant de la plupart de ses laborieux collaborateurs, puisque ces messieurs figurent en partie dans la nomenclature des plus ardents amateurs de ces livres uniques ?

Les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, qui s'impriment à Valenciennes, ne font aucune mention du Catalogue-Fortsas. La rédaction de cet intéressant recueil — publié sous l'habile direction de M.<sup>r</sup> Arthur Dinaux, membre de presque toutes les sociétés savantes et littéraires, un des bibliophiles les plus distingués de notre époque, patient collecteur et heureux possesseur de la plus belle et de la plus rare bibliothèque particulière qui existe, — n'ignorait certainement pas cette vente, puisque M.<sup>r</sup> le rédacteur en chef avait reçu un exemplaire du catalogue. L'annonce d'un pareil événement rentrait naturellement dans son cadre. Pourquoi ne pas en avoir rendu compte ? Serait-ce parce que *L'Écho de la Frontière* (qui paraît aussi à Valenciennes chez le même imprimeur, et dont M.<sup>r</sup> Arthur Dinaux était également rédacteur-gérant) avait déjà, le 21 juillet, écrit un article *en faveur* de ce mirifique assortiment de livres excessivement rares ?

Il existe, par conséquent, une lacune assez importante dans ces deux revues, qui tiennent avec tant de distinction le premier rang dans l'histoire des lettres. Nous aimons à croire que leurs comités de rédaction s'empres-  
seront de réparer cet oubli, en accueillant notre humble réclamation.





## SECTE DES AGATHOPÉDES.\*



est heureux que nous ayons été amené à introduire dans notre opusculé la joyeuse compagnie des *Omnivores*, grâce à la rencontre d'un nom bien cher à notre cœur, celui de ce charmant comte de Fortsas, d'abord parmi les dodécades du calendrier agathopédique, au 12 canardinal, 8 avril, dans le signe du Taureau (Anatole Pichauld un taureau?... lui qui..., lui que..., lui dont.... Quelle amère dérision !); ensuite dans un chapitre intitulé : *Maladresse* (nouvelle fatalité !), où il est fait mention des succès éclatants remportés par notre brave armée des canards, sous la conduite du vaillant général Pichauld (sic), comte de Fortsas.

On conçoit dès lors que nous ne pouvions laisser échapper la délicieuse occasion de faire connaître le peu de renseignements que nous avons recueillis, à ceux de nos Lecteurs qui se sont demandé : *Qu'est-ce que la secte des Agathopédes ?*

Nous étant imposé le devoir de ne rien négliger pour rendre notre monotone travail le moins fastidieux possible, nous avons encore pensé que les détails ci-après seraient lus avec quelque intérêt.



\* Le mot *agathopède* a une double étymologie : une étymologie grecque et une étymologie gréco-latine, qui ont la même signification — *ἄγαθός*, BON, BIEN, BRAVE, PLAT, et *πόδις, ποδός*, PIED; ou *ἄγαθός* et *pes, pedis*, PIED. — Ces qualifications de BON-PIED, de PLAT-PIED sont parfois comprises de différentes manières, la langue française offrant tant d'élasticité. — On peut encore appliquer une autre origine au mot *agathopède*; ainsi *ἄγαθός*, BON, et *παῖς, παιδός*, ENFANT. Nous préférons de beaucoup la première interprétation, qui est plus conforme aux goûts et aux instincts des Français, car un BON-ENFANT n'est jamais un VORACE. D'ailleurs, nous respectons trop les honorables Agathopédes pour les ranger dans la classe des *nigauds* ou des *niais*, que l'on est convenu d'appeler des *bons-enfants*.



LA SECTE des Agathopèdes a été pressentie par Moïse sur le point culminant du roe Nébo. Dans sa céleste agonie, au moment de descendre pour toujours dans cette immense vallée qui existe au-dessous de la terre, à la seconde sphère des cieux inférieurs que n'atteignent jamais les rayons du soleil, cet illuminé prédit la venue d'une formidable et fraternelle corporation agathopèdes sur l'emplacement de l'ermitage de sainte Goule (Gudule), aujourd'hui Bruxelles.

Ce fut dans le voisinage de ce monastère, situé anciennement près de la rue Vincket (Finkett, selon le premier grand-maitre Sch...), que l'habile architecte des Galeries aperçut, en 1843, dans les ruines d'un vieux souterrain, un coffret indou en bois, de rose, orné de sculptures et surmonté d'une tête de porc,\* le tout enrichi de diamants qui forment de bizarres hiéroglyphes. Par un déplorable accident, cette étonnante antiquaille se brisa en tombant sur une dalle égyptienne, exhala une odeur bitumineuse, puis une terrible détonation flambante s'ensuivit en renversant, comme un château de cartes, les spectateurs accourus en masse pour contempler cette merveille des premiers âges du monde. On ne retrouva que quelques rubis aux facettes prismatiques, reflétant de leurs phosphorescentes tout en les multipliant, mille et une figures satiriques, ainsi que des lambeaux de papier chinois échappés comme par miracle et qui furent relevés avec le plus grand soin. Après un examen minutieux, on découvrit plusieurs fragments des douze tablettes hiératiques des règles agathopèdes. Les plus voraces parmi les V... dérobèrent quelques-uns de ces sacrés débris symboliques pour les faire dissoudre dans de l'alcool porcique, et en composer un breuvage propre à maintenir l'épine dorsale dans un état de souplesse perpétuelle.



Au moyen des recherches laborieuses faites à l'établissement encyclographique de Molenbeek, par les soins intelligents de M. le propriétaire Ph. Vandermaelen, et grâce à la patience angélique de M. Schayes, gouverneur du donjon de la porte de Hal, les directeurs de ces riches et immenses musées espèrent arriver incessamment chargés d'une seconde édition de ces tablettes énigmatiques, gravées sur malachite, encadrées d'arabesques en similor. Les sympathiques V... s'empresseront alors de publier le résultat de leurs travaux, qui offrira quelque chose de bombastèque, de pharamineux, à l'effet de parvenir enfin à une réforme radicale des constitutions sauciales. — Déjà, la *Revue Numismatique* a donné la figure et la description des

\* Ce roi des animaux, co modèle de l'homme, eet être évangélique, cette consolation des cœurs affligés !  
(CHANTECLAIR.)

bijoux, que l'on doit à la plume élégante d'un de ses rédacteurs les plus ardents et les plus renommés dans l'universalité des branches des connaissances . . . . . naturelles.

Toutes les institutions philanthropiques, depuis Adam jusqu'à Saint-Simon, ont un but caché, une mission divine à remplir : celle d'établir une féconde et puissante colonie d'Agathopédes, ayant des ramifications intimes sur la surface du globe.

D'après M. Chanteclair, l'homme n'a été créé que pour devenir agathopède, et l'être agathopède : par excellence, prédestiné pour travailler à la civilisation et à la perfectibilité humaine annoncée par les prophètes, fut Jésus-Christ, l'homme-Dieu, répandant partout, avec ses douze apôtres,\* les sublinités de sa doctrine. — C'est probablement à cause de ce nombre *douze* que les computistes de l'ancien calendrier agathopède : ont procédé par *dodécades*. — La susceptibilité de notre pudibond auteur s'effarouche du sot préjugé qui existe contre une classe respectable d'individus désignée sous le nom de *cochons*. Dans sa juste indignation, il s'écrie : *Les hommes n'ont-ils pas cru jusqu'à présent se faire injure en se traitant les uns les autres de cochons ? — Cochons, V : : ! mais c'est le titre auquel nous aspirons tous, que nous serions tous fiers de porter ! . . .* — Nous partageons volontiers son noble sentiment, en vertu de cette sublime maxime inscrite dans le code de l'Agathopédie : *Aimez-vous les uns les autres, maxime que M. Jean-Népomucène-Anatole-Rénier Pichauld a bien garde de pratiquer.*

N'admirons-nous pas aujourd'hui la prudence de Napoléon III qui, après avoir donné la paix à l'Orient, rétabli l'ordre en Occident, s'est inspiré des idées généreuses consignées dans le testament de son oncle, en ordonnant l'établissement des cages dans les chefs-lieux départementaux de son empire ?

Cependant, par exception, disons-le tout d'abord, bien que nous allions encore imiter les Français dans leur monnaie de bronze, cette fois, du moins, ce seront les Français qui nous auront singés. L'honneur de cette résurrection démocratique appartient à notre pays, puisque c'est du centre de l'oratoire de sainte Goule que la foudre



agathopède : s'est répandue sur nous comme la lumière électrique, et que les premières cages ont été établies à Mons, « cette antique cité où les noms de *sainte Wandru* (la cousine de Goule), de *Gilles de Chin*, du *Lumçon* et du *Doudou* perpétuent de naïves et glorieuses légendes, » et à Namur, « cette nymphe pudique de Sambre-et-Meuse dont les fils se sont toujours distingués par leur amour pour la pêche aux *ablettes*. »

Les Agathopédes ne travaillent jamais au grand jour ; leurs opérations se font dans une taverne élégante pendant les heures nocturnes, à la lumière des torches stéariques, à l'instar des Seize. Quoique ce soit une société très-secrète, ils ne ressemblent aux Templiers que par leur biberon et aux Carbonari que par leurs armes ; mais ils tiennent des Francs-Maçons l'usage du mastie, et des Carmes déchaussés les jouissances des cors aux pieds ; ils imitent encore les Capucins par la nudité du sommet de la tête. Ces partisans du P : : idolâtrant en outre l'embonpoint des Moines et font une énorme consommation d'ichthyite ; par leurs fréquents besoins, ils eussent même découvert le bandage amidonné, si M. le baron Seutin ne fût né avant eux.

L'admirable système des Agathopédes consiste principalement dans la pratique

\* On ne compte plus treize disciples de Jésus-Christ depuis la trahison de Judas Iscariote. M.<sup>rs</sup> les présidents R. Cbalon et G. Wins seront-ils de notre avis ?

essentielle des recettes propres à améliorer la race humaine, c'est-à-dire, à obliger l'homme à mettre en œuvre tout ce qui peut contribuer à son bien-être matériel ; ils sont persuadés qu'à l'aide d'une saine et abondante matière vivifiante, on parvient facilement au perfectionnement moral des races : à cet effet, des concours sont établis entre eux à l'époque de chaque menstrue.



Pour être reçu membre de l'Agathopédie, il faut être docteur en sciences physiques, économiques, astronomiques et hypothétiques ; mais la principale qualité dont un V... doit être doué, c'est celle qui réside dans la possession de la racine du nom de la corporation ; ceux qui ne sont pas jugés assez forts pour subir toutes les épreuves, sont ajournés jusqu'à la récolte des carottes : c'est pourquoi l'on trouve tant de carottiers parmi eux. (Ce mot *carottier* s'entend de celui qui, pour être définitivement admis, est obligé de se rafraîchir d'abord avec les feuilles de cette plante potagère et d'employer ensuite ce légume, dont la propriété fait disparaître la jaunisse.)

Après avoir fait connaître l'origine et le but de ces socialistes, nous donnerons quelques particularités relatives à leur organisation intérieure. Ces associés, déjà malheureusement sur le retour de l'âge et par conséquent un peu vantards, si l'on en juge par le général des canards, ne se réunissent que la nuit. On comprend qu'ils ne pouvaient adopter certain mot (composé de racines, tenant de l'arabe, de l'allemand et du gascon) exprimant cette inappréciable spécialité chez les hommes mûrs, et qui voulût dire : BON-PIED, BON-ŒIL, car on a remarqué que, parmi ces *Pairs-conscrits* que la Belgique a l'honneur de compter au nombre de ses grands enfants, la plupart avaient la vue étiolée et affectionnaient, par nature, le concave et le convexe. On se rappellera que M. de Fortsas cadet ne conserve plus que la prunelle d'un œil déjà un peu faible. Ce pauvre œil, hélas ! est en deuil de l'autre œil et sur le bord du cercueil !



Le local de la société, qui est composée des frères en Dieu ayant fait preuve de glotonnerie en toutes bonnes choses, s'appelle *Ménagerie*; ces P : : portent le nom de *Frères voraces* et sont chevaliers de l'Huitre d'or et du Pore d'argent.

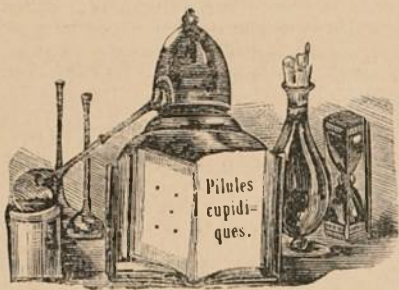
Des compartiments séparent les P : : avant, pendant et après le travail digestif de la ménagerie; ils sont rangés en trois classes : la *classe des Sciants*, la *classe des Bêtes-Laides* et la *classe des Beaux-Anes*. — Pourquoi cette imitation burlesque de l'Académie royale? — Est-ce qu'il entre dans la nature de ces *plats-pieds* de se dévorer les uns les autres, en ridiculisant un corps honorable dont ils font ou ambitionnent de faire partie? — Singulière espèce que le civilisé! comme dirait le judicieux auteur de l'*Esprit des Bêtes*.

La ménagerie est gouvernée par trois V : :

Le *Porceau Grand-Maitre*, dont les fonctions consistent surtout à surveiller la salubrité des cabinets, ou *cages*, sous ses ordres; — à faire exécuter proprement et posément les travaux gastronomiques par les animaux raisonnables confiés à ses soins, à les envoyer paître ensuite; — à mettre en vigueur les décisions du chap : : œcum : :.

Le *Gastrologue* est chargé de vérifier les dattes, les truffes et les glands de Lyon.

Le *Grand-Veneur* assiste le P : : G : : M : :; il doit surtout exciter les chev : : avec du gingembre et du piment de Cayenne, pour entretenir leur fluide cupidique et leur conserver le même degré de température : ce qui s'obtient en prenant, en outre, avant chaque opération, une pilule composée de substances inercocornistificubilisantes, découvertes par M. r Cloothboom (ce nom est en deux mots sur la médaille?), et préparées selon la formule de M. r Rousselet, dans la proportion de : 60 pour cent de caoutchouc, 21 pour cent d'acide sulfurique, et 19 pour cent de rognures de fer-blanc.



Pendant la durée cyclaire de son pouvoir, le P : : G : : M : : est chef absolu; lorsque les F : : V : : lui adressent en grognant la parole, ils doivent lui donner le titre convent : : de *Pontife sacré!*

Voici la description des insignes de ce gros fonctionnaire :

Le Pontife-Grand-Maitre-Président a pour trône une phénoménale cuvette renversée; il tient du pied gauche une fourchette en guise de sceptre, et du pied droit un large couteau-poignard figurant la main de justice; — il supporte une limousine dont le dessus a la forme apparente d'un manteau impérial, et la doublure, parsemée de glands, garnie de poils longs et durs, ressemble à un manteau royal; — le pantalon tient du républicain; la chaussure, grosse et difforme, et pour cause, est celle des roturiers. — Cet imposant dignitaire, qui a la faculté d'avoir des besicles, de prendre du tabac et de chiquer, porte des bas de soie naturelle, mais jamais de gants; — quant à sa coiffure, au lieu d'adopter une couronne, on a voulu singer celle d'un président quelconque; — le collier est composé d'écaillés d'huitres, reposant sur un tabard gris bien luisant, bien étoffé.

A chaque avènement d'un P: : G: : M: : , le nombre des prétendants est si considérable; leur poids et leurs conditions porciques constatent une si grande amélioration des espèces, que le choix devient une affaire très-délicate et parfois embarrassante. Pour obvier à cette difficulté, par une décision récente, la préférence sera donnée à celui qui sera en possession du plus gros et du plus long groin, et qui videra le plus proprement autant de coupes de liqueur porcine qu'il y a de menstrues.



Il nous reste à analyser le curieux calendrier qui précède les savantes dissertations fournies par les membres de cette matérialiste académie: essayons. — Que M. le comte Anatole nous pardonne encore cette longue description: ce sera bien cette fois la dernière, à moins que... ..

L'ère moderne agath: : commence le 29 septembre (vieux style). — Le *cycle* (année) se divise en douze *menstrues* (mois), qui portent les noms suivants:

|               |  |            |  |             |  |               |
|---------------|--|------------|--|-------------|--|---------------|
| RAISINAIRE,   |  | CREPOSE,   |  | BOUDINAL,   |  | PETITPOSIDOR, |
| UCITRINAIRE,  |  | JAMBONOSE, |  | CANARDINAL, |  | CERISIDOR,    |
| LEVREUMAIRE,* |  | TRUFFOSE,  |  | FRAISINAL,  |  | MELONIDOR.    |

Chaque menstrue se compose de trente *nuits* (jours); — douze nuits forment une *dodécade*; ces douze nuits se nomment: *prior*, *duor*, *trior*, *quatuor*, *quintuor*, *sextuor*, *septuor*, *octuor*, *nonor*, *décador*, *undécador*, *doécador*. La douzième nuit est consacrée aux trav: : agathop: :; les onze autres sont réservées à la digestion.

La menstrue renferme deux *doécades* et une *demi-doécade*. Quand la demi-doécade commence la menstrue, elle prend le nom de *midoécade*, et *doécademi* lorsqu'elle la termine.

Ainsi, les 12 menstrues de 30 nuits donnent un total de 360 nuits; le cycle se complète par 5 nuits supplémentaires appelées *Fêtes Purgatoriales*, en vertu du principe d'Hippocrate. Ces fêtes ont pour titres spéciaux: *la Rhubarbe*, *le Sené*, *l'Aloès*, *la Bourrache*, *le Chiendent*.

Pour les cycles bissextiles, on ajoute une nuit, qui a une signification toute particulière: *la Purificatoriale*, fixée pour la réunion du conc: : œcum: : de l'ordre, pendant laquelle le G.-P. est lavé et ratissé avec la plus grande pompe foulante et aspirante de l'invention de M. Peeterman.

On comprendra que cette confrérie, affectionnant *les ères* d'Épicure, de Rabelais, et surtout l'ère de la Gaudirole, ô gué! devait aussi, par compensation, avoir des nuits de deuil et d'abstinence, comme: la *doécade des rats morts*, la *fête des animaux fossiles et très-passés*; c'est pour cette raison que la lettre dominicale se trouve transformée en une phrase intelligible pour tous: *Je m'en f: :!*

Le bureau des platitudes calcule et suppute, pour chaque cycle, la *compote agathopédique*, le nombre d'os rongés par les V: : , les *sottises d'été et d'hiver*; les *équivoques du printemps et de l'automne*; les *éclisses de soleil* et les *farces de la lune*, qui influent considérablement sur les marées des *Quatre-étangs* qui entourent Bruxelles, savoir: les étangs d'Elterbeek, d'Ixelles, de Molenbeek et de Saint-Josse-ten-Noode, sièges particuliers de leurs attractions bourguignonnes et champenoises, d'où découlent des *Ephémorrhoides* agathop: :.

\* Il faut LEVREUMAIRE.

Ce calendrier est encore remarquable par un choix heureux dans les noms et l'ensemble des fêtes de chaque nuit. Nous ne pouvons nous dispenser de donner ici un échantillon de cette nomenclature aussi hétéroclite qu'hétérogène. Ainsi, vous voyez dans ce kaléidoscope :

Le Bouc impatient de faire la valse en deux temps avec le Condor ; — un quadrille historique entre le Poulain et la Macreuse, le Saligo et la Civette, le Coucou et la Tourterelle, le Ver luisant et la Brebis, les *cavaliers* ayant pour remplaçants ou seconds : le Grosbec, le Goujon, l'Anguille et le Sapajou ; — l'Ours minaudant le menuet avec la Chatte, en présence du Cornichon, de la Buse, du Caméléon, de la Scie et de tant d'autres bêtes aimables ; — le Furet étreignant la Caille dans une voluptueuse polka ; — le Baudet piétinant la varsoviana tout en étourdissant la plaintive Gazelle ; — le Chameau essayant une délicieuse redowa avec la Pie-grièche ; — le Geai se pavanant avec la Dinde dans une manière schottisch ; — l'élégant Éléphant et la longue Baleine essayant une saltarelle ; — le Pore-épic s'échauffant dans un rigodon en pressant l'Autruche contre son cœur ; — le Lapin vigoureux s'épuisant avec la Belette dans une sentimentale tyrolienne ; — la tendre mazurka représentée par le svelte Lévrier et la Biche légère ; — le lascif fandango, par le Sanglier furieux et la Mule entêtée ; — la charmante gavotte exécutée par le gentil Colibri et la douce Demoiselle ; — le Glouton exténué par la Sangsue après un galop infernal ; — la folle tarentelle excitant le Bourdon et la Guénon ; — le Tigre et la Lionne bondissant aux sons du ba-ta-clan ; — le Buffle et la Cavale préludant le bruyant Freyschutz ; — l'Orang-Outang et la Linotte se dandinant dans une cachucha licencieuse ; — le Rhinocéros et l'Ilyène dansant le cancan ; — le Dogue et la Marmotte se bourrant d'une gallegada ; — enfin cent autres animaux, accompagnés de plantes aromatiques, de légumes succulents, bien dignes de se trouver ensemble, s'épanouissent à qui mieux mieux dans un cotillon vapoureux ! — Les musiciens de la classe des Beaux-Anes, dignes émules de Strauss, tiennent l'orchestre, tout en caressant la gueuse lambie.



Mais ce que l'on admire le plus dans ces natures d'élite, — qui ont l'honneur insigne, l'avantage incommensurable d'être en bonne compagnie, de se frotter contre des talents hors ligne, — c'est qu'elles sont parfaitement à l'aise en se trouvant mêlées à de graves personnages de premier mérite.



Ainsi, pour baptiser les dodécades, on a choisi les sommités dans les principales branches des connaissances utiles, parmi lesquelles apparaissent, côte à côte, comme des potirons lumineux ou des cryptogames galvanisés : le comte de Fortsas et Loth, Salomon et Panard, Rabelais et Diogène, Henri IV et Adam, Scarron et Grandville, Nabuchodonosor et Margot de Navarre, Pythagore et Brillat-Savarin, Balthazar et Piron, Horace et Laujon, Sardanapale et Collé, David et Désaugiers, Anacréon et Cambacérés, Béranger et Apulée, Lucullus et La Fontaine, Épicure placé au-dessous du .... Cochon !!!



[On s'étonne à bon droit de ne point rencontrer, dans cette nomenclature d'hommes célèbres, un nom qui se trouve encore chaque jour dans la bouche des bibliophiles, de nos docteurs en tous genres ; un nom qui a laissé tant de souvenirs vivaces dans notre pays ; un nom bien connu de nos voisins : celui du bon et spirituel HENRI DELMOTTE, le camarade par excellence (avec lequel nous fûmes lié d'amitié pendant vingt ans) ; de cet Henri Delmotte, qui fut le créateur, le représentant, l'inspirateur ou le phare de nos sociétés scientifiques, littéraires, artistiques, numismatiques, etc., etc. ; de ce digne homme qui, après 1850, donna l'impulsion à ces charmantes et intimes réunions de savants sans prétentions, dont le type se perd déjà, grâce à ces êtres vaniteux et présomptueux qui fourmillent dans nos cercles, presque sur la place publique!... — Eh bien! pas un seul souvenir à la mémoire de leur maître à tous!... Pas le plus petit hommage à l'homme qui leur a servi de nautonier!... Pas un mot de *La Calambredaine*!... — Oh! voilà bien les voraces ingrats!...]



Ce pyramidal travail cyclaire que nous venons de décomposer a été griffonné par le Gastrologue, commis aux platitudes, le nonor de la première dodécade de huitrimaire, cycle IV, c'est-à-dire le 9 octobre 1849. — (Nous eussions préféré : *Le nonor de la première dodécade de la menstruc de huitrimaire, au scorpion, fête du Roitelet, cycle quatrième*, formule qui est plus en rapport avec le genre énigmatique.)

Nous avons vainement cherché les *Saisons*. Cette notion manque dans cette partie du calendrier agathopédique calquée sur le calendrier grégorien. C'est sans doute un oubli, car il eût été très-facile au vaporeux bureau des platitudes de trouver des noms caractéristiques pour désigner les quatre saisons.

D'après l'énumération qui précède, cette mystique conception est une cocasse et heureuse imitation du calendrier de la première république française, où les choux, les navets, les chardons, l'ivraie, la moutarde et une foule d'autres drogues pareilles effaçaient tant de souvenirs historiques, patriotiques et religieux.



Nous nous permettrons encore de faire observer très-humblement à ces respectables pères-conscrits à têtes chaudes (ne lisez pas *chaudes*), que leur signe abrégé est un anachronisme avec le nombre et la division des menstrues. En effet, leurs cinq points (∴) ne sont pas en rapport avec les dodécades, qui rappellent les douze mois de l'année et les *douze* apôtres; il fallait donc adopter six points (∴∴) pour les abréviations cabalistiques. Le nombre six est un diviseur plus convenable pour toutes les subdivisions de la table annuaire; il représente du moins une demi-dodécade. Avec les cinq points, on pouvait procéder par década: ce qui partageait la menstrue en trois parties égales; mais en choisissant les décades, nos nouveaux Agathupèdes auraient-ils craint les allusions anarchiques et républicaines? Ils ont cependant prouvé le contraire. Plus audacieux que Napoléon 1.<sup>er</sup>, qui n'avait chassé que saint Roch du paradis, nos braves-pieds ont impitoyablement mis à la porte tous les saints et les saintes du calendrier romain, pour les remplacer par des idoles *omnibus*. — Six points avaient encore une signification rationnelle, de même que les six points de la  $\odot$  des Seize au Mont-P. $\therefore$ . Comment ces intelligents clubistes ont-ils perdu de vue le signe conventionnel des  $\boxplus$ , qui exprime si éloquemment la toute-puissance de l'ordre maç. $\therefore$ ? Les trois points (∴) forment le triangle universel, symbole de la divinité ou de la providence céleste, l'origine de toutes choses, l'image de la trinité; ces trois points, que l'on considère comme l'un des nombres parfaits, représentent encore l'équerre, le niveau et le compas ouvert à moitié, dont les amis de la vérité lumineuse apprécient seuls les sublimes significations. — Les cinq points agathopédiques sont donc un non-sens.

Quoi qu'il en soit, on doit être parfaitement édifié et rassuré sur la puissance et la moralité de ces privilégiés prétendant avoir *bon-pied*; quant au *bon-œil*, on sait à quoi s'en tenir. En définitive, c'est une brave et joyeuse corporation de fins viveurs, d'ingénieux blagueurs, comme il en existe partout, *A. M. D. G.* — Envions leur sort.



Nous ne sommes pas assez compétent pour juger les ravissantes poésies et les savants mémoires renfermés dans le joli volume publié par cette étrange race porcine. Nous nous contenterons de citer les noms de guerre des auteurs qui ont coopéré à l'édification de cette splendide merveille ; \* ce sont : M.<sup>rs</sup> Argus, Chanteclair, Cloutboom, Croquemort, Firapel, Goupil, Martin, Rabon, Rousselet, Sebas Norab, Tibert, Timer. — Pourquoi remarque-t-on des morceaux qui ne sont pas signés ? Y aurait-il aussi des conservateurs parmi ces voraces, des partisans du mixte, mangeant du chou libéral et broutant avec la chèvre catholique ? — Que voulez-vous ? il s'en fourre partout, hélas ! tant les hommes sont des... cornichons et bien tels que les dépeint Toussencel !



Nous pensions en avoir fini avec ces unipèdes ; mais que M.<sup>r</sup> le comte de Fortsas soit indulgent ; nous ne pouvions terminer sans parler du beau travail matériel de l'*Annuaire Agathopédique et Saucial*, dont la facture révèle en général une originalité scientifique et littéraire qui ferait pousser de rire Héraelite, le sombre et mélancolique philosophe d'Ephèse. Une double raison bibliophilique et bibliographique nous conviait à développer les différentes parties de cette œuvre : c'est l'attrait du volume et la difficulté que l'on éprouve à se le procurer aujourd'hui, l'édition étant épuisée.

L'avant-titre est simple. L'épigraphe n'est pas, comme d'ordinaire, surchargée de variantes ; elle est rassurante pour les... gastronomes. La voici : *La mère en permettra la lecture . . . . à sa femme de chambre.*

En regard du titre, les armoiries de cette gloutonne confrérie — dont la devise est : *Tout pour un canard!* — surmontent un *Avis essentiel*, qui annonce qu'aucune des formalités prescrites par la loi n'a été remplie, et que l'*Annuaire* a été imprimé au nombre sacramentel de 330 exemplaires. (Nous ne comprenons pas bien ce mot *sacramentel*. Et puis, pourquoi pas 365, qui est le nombre de nuits formant un cycle ?)

Cette page a été revêtue du seau des Agath : : , et de la face, y compris la pile, de la médaille du P : : G : : M : : . D'un côté apparaît, au milieu d'une auréole, le grogneur compagnon de saint Antoine, avec cette double légende hiéroglyphique ornée de glands : *Amis comme cochons ; = ORDRE DES AGATHOP : : = MÉNAGERIE.* — De l'autre côté on lit l'inscription suivante : : : CLOOT BOOM = LE MULET = ÉLU 2<sup>e</sup> POURCEAU = G : : M : : = LE DUOR DE LA = 1<sup>re</sup> DODÉCADE DE = LEVRAUMAIRE. = AN III.

Chaque exemplaire est en outre marqué d'un numéro d'ordre, écrit à la main. Il est vraiment à regretter que, dans ce détail, la presse à la congrève ne soit pas encore parvenue au point de précision nécessaire pour y jeter convenablement des chiffres, sans qu'il faille mettre ces numéros à la plume.

Le frontispice est judicieusement conçu et parfaitement gravé. On y voit un de ces énormes voraces, couronné de roses et revêtu de l'indispensable tabard, prêt à entailler d'une main et enfourcher de l'autre deux sémillantes camélias, filles de marbre ou de plâtre, pêches à quinze sous, grisettes ou lorettes *ad libitum*, assises sur une feuille de 1811, marquée d'une comète avec ses accessoires. La première de ces bergères fait danser entre ses genoux, tout en lui agitant la queue, un P : : , qui a l'air assez chose ; la seconde en tient un autre dans ses bras et lui presse le groin contre son sein. . . . . Voulant laisser aux amateurs le plaisir de la surprise, nous ne décrirons pas le reste de cet élégant titre, ni les riches armoiries, ni les éloquentes têtes de pages. D'ailleurs ces soins nous mèneraient beaucoup trop loin, et notre main se trouve énormément fatiguée.

\* Dans la deuxième édition, nous donnerons les noms *propres* des êtres composant cette population.

Les douze pages des menstrues sont encadrées de guirlandes très-légères avec des compartiments délicats, et ornées de sujets allégoriques d'une facture délicate, quoique se trouvant pour la plupart à la disposition de tous les éditeurs; l'ensemble de ces feuillets est heureux et de bon goût. — Nous devons toutefois reprocher à la classe des Beaux-Arts de n'avoir pas mis plus fréquemment la patte au bois pour mieux varier les fleurons, qui sont trop souvent répétés: c'est le seul défaut que nous ayons à signaler, tant il est vrai qu'une entière perfection est difficile à rencontrer.



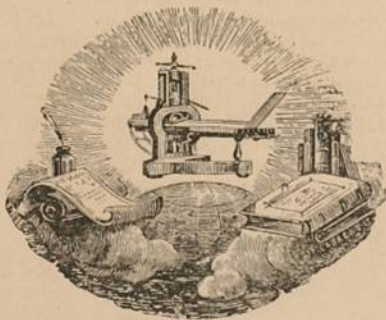
Ce remarquable ouvrage de luxe se distingue par des illustrations intelligentes dues en partie au crayon harmonieux et facile de Grimbert-le-Blair, de la classe des Beaux-Arts. Des fleurons, — de *bric-à-brac*, comme disait certain président=secrétaire-avocat de certain libraire dans certain prospectus — qui ont mal-à-propos déjà figuré dans le calendrier, servent parfois de *culs-de-lampe*.

— Quelles exclamations notre esbrouffeur *factotum* va-t-il jeter en revoyant nos innocentes vignettes et nos candides fleurons de *bric-à-brac*, qui lui auront fait faire assurément une grimace! Alors, nous lui demanderons humblement si tout



ce qui est vieux est à dédaigner ou à proscrire. Du reste, chacun son goût; nous ne blâmons pas cet intrépide amateur d'orner son cabinet secret de statues antiques, qu'il a le talent de barioler et de rehausser par des pendeloques en cristal, des anneaux d'or aux narines, des colliers en perles fines, des bracelets en corail et des bagues émaillées aux doigts des mains et des pieds, et dont le nu vous fait tressaillir! —

Cette publication, plus que spirituelle, forme un charmant in-8.° de IV pages de titres, 154 pages de texte et 4 pages de musique, sur papier blanc vélin superfin, tiré avec le plus grand soin par les presses iconographiques à la congrève de l'ordre des Agath: ., chez M. A. Labroue, un des meilleurs typographes de Bruxelles. Une enveloppe historiée recouvre ce délicieux volume.



Il est à regretter que cette plaisante et drôlatique production n'ait point été verbatimement suivie. Est-ce que, par excès d'exercice, les F... V... seraient déjà devenus impropres au service; ou bien, par trop d'appétit, se seraient-ils entre-mangés les uns les autres? Les disciples d'Antonin n'auraient-ils pas plutôt été engloutis lors d'une expédition pantagruélique, soit dans une huitrimaire, soit dans les sables bouillants du Périgord, ou dans de nouvelles fouilles de la rue Finkett? \*

Ce serait grand dommage, en vérité! Quant à nous, nous formons des vœux bien sincères pour voir bientôt ces amis comme cochons, nouveaux phénix, renaître de.... leurs boyaux!

28 août, Saint-Auguste.



\* Cette recommandation est conforme aux désirs exprimés cent fois par M. le comte, quand il fait dire aux complaisants journalistes : *M. R. Chalon nous prie!*

\* Depuis la nouvelle désignation des rues de Bruxelles, le nom de la *rue Finkett* a été supprimé; elle fait partie de la *rue des Chartreux*. — L'ordre des Chartreux fut fondé par saint Bruno, en 1086, près du village de Chartreuse, dans le diocèse de Grenoble, province du Dauphiné, qui a formé le département de l'Isère. Le monastère fondamental prit le nom de *Grande Chartreuse*. La première loi imposée à ces religieux était un silence absolu; la seconde, l'abstinence de toutes viandes.

L'instabilité des choses humaines est bien réelle!... Nos bons pères Chartreux étaient loin de se douter qu'en établissant leur couvent près de la rue Finkett, ils bâtissaient sur un volcan, qui, quatre cents ans plus tard, bouleverserait de fond en comble leurs maigres constitutions pour les remplacer par une secte de Voraces-Vantards,..... les Agathopèdes professant des principes tout-à-fait opposés à la règle de Saint-Bruno. Quelle fatalité dans les destinées!





## AVIS

### SUR LA DEUXIÈME ÉDITION,

À PARAÎTRE.



audacieuse présomption!... va s'écrier probablement M.<sup>r</sup> R. Chalon. Quoi! la première édition est à peine en vente, que déjà ce malencontreux . . . . éditeur, de l'une de mes œuvres sérieuses, a l'audace grande d'en annoncer une deuxième, *encore sans mon consentement!*... — C'est fort, ça!

Hélas! oui, mon doux Seigneur. Et comme beaucoup de vos camarades ont ri de votre stupide et intempestif embargo, — puisque, dès avant l'apparition de notre dernière livraison, plus de la moitié de l'édition était vendue,\* — nous comptons republier bientôt notre petit travail, qui sera revu, corrigé, augmenté et illustré de nouveaux *rubâchages et embellissements de notre façon*, qui ne seront peut-être pas du goût de tout le monde. Soit.

Cette deuxième édition (en attendant la troisième?...!) prouvera que la spirituelle et impérissable mystification du comte de Fortsas est loin d'être *usée jusqu'à la corde, qu'elle intéresse toujours au plus haut point les amis des lettres, et que les honnêtes gens ne refuseront pas d'encourager une fois de plus notre CONTREFAÇON*, dont le dépôt légal aura été fait en temps utile.

Dans la prévision de cette deuxième édition, nous faisons un appel à messieurs les directeurs, éditeurs et rédacteurs des journaux et revues, pour obtenir un compte rendu quelconque de notre galette, soit favorable ou défavorable, n'importe, mais assez détaillé; leur promettant un exemplaire en échange d'une copie imprimée de leurs articles, que nous conserverons, *comme la prune de l'œil*, pour les reproduire. Nous remercions d'avance ces messieurs du jugement qu'ils porteront, les prévenant que nous aimons la vérité en toute chose.

\* Dont un exemplaire sur papier de Chine (15 fr.), trois sur pap. blanc épais (9 fr.).

Vu les nombreuses additions survenues pendant l'impression, additions que nous ne pouvions prévoir, le prix du volume sera porté à 8 et 10 francs, quand il n'en restera plus que 50 et 25. — Ne sont pas compris dans les deux cents exemplaires, ceux déposés en Belgique et en France, ou donnés à des amis: ces exemplaires ne portent pas de numéros et quelques-uns sont imprimés sur papier blanc ordinaire.

Avant de mettre la main à l'œuvre, nous espérons ne pas voir trois années s'écouler, ainsi qu'il advint de M.<sup>r</sup> le président Cam. Wins, dont la délicatesse nous est connue et qui, dans son omnipotence, a laissé pendant le même laps de temps, entre les mains des examinateurs, un mémoire sur l'homœopathie, en réponse à une question posée par sa Société, dans le programme de 1852 - 1853, arrêté en séance du 14 janvier 1853 ! On s'émeut enfin du mauvais vouloir apporté dans la solution de cette importante affaire, qui tend à prendre de déplorables proportions, même en dehors de la docte compagnie.

La doctrine d'Hahnemann est certes assez importante pour attirer *sérieusement* l'attention d'une société savante. On doit bien le reconnaître, ce sujet préoccupe vivement les principales facultés ; les médecins studieux, amis de leur art, ne dédaignent pas d'examiner attentivement ce système ; des cours sont déjà ouverts dans plusieurs capitales, où des hôpitaux vont être établis.

Lente comme toute découverte nouvelle, l'homœopathie fait des progrès incessants, malgré les obstacles intéressés et les coalitions que lui suscite la jalousie. C'est en vain que des routiniers, ses ennemis, voudraient le nier, elle avance insensiblement, au point que l'alopathie s'en préoccupe : ce qui n'empêche pas certains docteurs de suivre parfois cette méthode, sans cependant oser l'avouer et même tout en la décriant.

Cette question humanitaire, toute d'actualité, qui menace d'une réforme radicale la vieille thérapeutique, sera traitée dans un congrès qui va s'ouvrir prochainement à Bruxelles, lieu du rendez-vous annuel des savants, des réformateurs et des économistes de toutes les nations, et d'où partent aujourd'hui les étincelles du progrès universel ; dans cette ville hospitalière, qui est préférée non-seulement comme étant le point central entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, mais à cause de la tranquillité dont elle jouit, tranquillité indispensable aux débats scientifiques. — Il faut un pays libre comme notre heureuse et excellente Belgique pour protéger ces franches et utiles discussions !

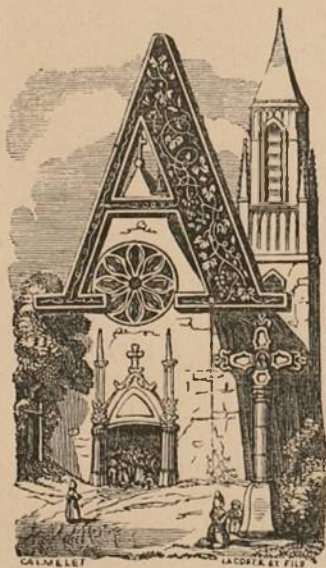
La Société du Hainaut, qui doit des encouragements aux différentes branches des connaissances humaines, se trouvera donc distancée à cause de la négligence de son premier dignitaire, d'un homme qui se vante d'être le propagateur des lumières, et dont le rôle est de maintenir haut et ferme le drapeau *indépendant* de la science : il n'y a pas ici d'excuse valable, le fait est patent. — A cette occasion, nous demanderons respectueusement : *A quoi sert un Président, mais surtout un Président qui se sépare de la Société, selon l'occurrence ?*... Innocent que nous sommes ! nous perdions de vue les coteries, les trente-six nuances d'amour-propre, les ménagements, les considérations de personnes et d'intérêts, etc., etc., etc.

Nous ne terminerons pas sans avoir l'attention d'offrir à nos Très-Chers la croix de Léopold, en perspective, objet de leur quotidienne convoitise !





## Post-Face.



part quelques inévitables mais joyeuses émotions, notre lourde tâche est enfin accomplie!... Après nous être agenouillé au pied de la croix de la famille de Fortsas, nous sommes entré dans la chapelle du château pour rendre des actions de grâces au Très-Haut et le remercier de son appui!...

Encore deux mots, s'il vous plaît, AMI LECTEUR. Nous ne voulions donner qu'une cinquantaine de pages, et voilà que, nouveau M.<sup>r</sup> Jourdain, qui faisait de la prose sans le savoir, nous avons griffonné tout un volume sans nous en douter.

Mais aussi pourquoi M.<sup>r</sup> Rénier Chalon a-t-il extirpé de sa pulpe cérébrale son humble et dolente supplique d'octobre 1855?... Pourquoi est-il venu procéder par voie d'intimidation, en nous lançant sa



ridicule sommation, d'accord avec son digne acolyte, M.<sup>r</sup> Camille Wins, qui s'est ici blousé une fois de plus dans l'expérimentation du système phrénologique de Gall?... Pourquoi trimbaler dans les journaux ses minces clichés?... Pourquoi cette guerre préventive à notre timide et innocent travail, en employant le vert et le sec pour le faire avorter?... Pourquoi aller débiter à ses intimes ses ennuyeuses tirades à la façon de Basile?... Et mille autres *Pourquoi?*...

Qu'en est-il résulté? — On a passé outre à ses lamentables jérémiades en achetant quand même notre plaidoyer. — Malgré sa menace de *saisie du livre* (page 46), notre redoutable adversaire n'a rien saisi du tout; — l'expression : *lui fait défense*, qui est d'une rare et merveilleuse bonhomie, n'a pu arrêter l'exécution de notre projet; — on a ri sous cape de ses airs à la Bartholo; — ses polytypages suppliants, qui avaient l'air de trahir son incognito, ont été suffisamment expliqués; etc., etc. — Ah! combien l'honorable Président se trompait encore en intimant à ses collègues l'ordre de ne point souscrire à notre publication! D'ailleurs, nous n'attendions aucun encouragement pour nous mettre sous presse; il ne s'agissait pas seulement d'une affaire mercantile, mais d'une question d'honneur sur laquelle nous ne pouvions transiger.

Voilà bien le propre des trouveurs palmipèdes d'avoir sans cesse l'esprit aux aguets pour savoir si on ne leur coupe pas une aile : ce qui n'aura pas empêché M.<sup>r</sup> Pichauld cadet de tressauter d'aise sur la croûte macadamisée de la place du Musée, à Bruxelles, en racontant, à ses confrères de l'Académie, ses exploits à l'encontre de notre inoffensif individu, qu'il allait pourfendre de bas en haut et de droite à gauche, attendu que M.<sup>r</sup> le comte est gaucher.

Dans notre *Pater* de chaque jour, nous pensons charitablement à ce cher Anatole et prions Dieu qu'il le guérisse bien vite de ses hallucinations vertigineuses et le débarrasse pour toujours de sa légère affection hypochondriaque, maladie imaginaire qui le rend bizarre, morose, atrabilaire.

Généralement, on n'a pas bien compris à quels titres sérieux sont intervenus, dans le débat, certains organes de la Presse quotidienne et périodique, qui se sont laissé entortiller dans les filets de M.<sup>r</sup> R. Chalon. Nous devons donc répondre aux attaques plus ou moins directes de ces potentats de la pensée, et nous nous applaudissons d'avoir relevé le gant qui nous a été jeté.

Si nous avons faibli dans notre mission; si nous avons reculé devant les dragonnades de certains cuistres, suivi les conseils méticuleux de quelques-uns, écouté les suggestions pernicieuses d'autres *quidam*, qui tous ont assez maladroitement servi la mauvaise humeur de leur impératif



chef de file, nous passions indubitablement pour un flibustier ; de plus, on eût été privé d'une fantasia éblouissante de hardiesse et des révélations assez curieuses qui se trouvent intercalées dans notre récit.

Que l'on nous pardonne de marcher sur les traces de M.<sup>r</sup> R. Chalon et d'avoir fureté dans nos ressouvenirs, en entrant dans des détails étrangers au Catalogue-Fortsas, soit par la citation de faits rétrospectifs, soit par l'esquisse de quelques biographies. Ces aperçus, de couleur locale, étaient indispensables pour adoucir l'ombre de notre tableau. Ensuite, plusieurs de nos Lecteurs n'auront peut-être pas revu sans déplaisir certaines réminiscences d'une époque, malheureusement, déjà éloignée. Mais qu'y faire ? peut-on arrêter la marche continuelle du Temps ? Pour ceux qui ne voulaient que le Catalogue seul, leurs désirs sont accomplis ; au lieu de payer quinze à vingt francs un exemplaire de cette introuvable plaquette, ils pourront, moyennant la bagatelle de six ou huit francs, se donner la jouissance de la posséder ; ils auront nos *rabâchages* par dessus le marché. Dans tous les cas, nous avons été consciencieux, et nous sommes convaincus d'avoir rempli scrupuleusement notre devoir.

Espérons que notre dévouement sera pris en considération par les amateurs de livres.

*Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*, avons-nous déjà dit. M.<sup>r</sup> R. Chalon ayant mis la sienne en branle à pleine volée, il fallait nécessairement que les tintements de la nôtre atteignissent le même diapason. Si nos échos se sont répercutés plus longtemps, c'est une qualité de notre nature : nous aimons tant à faire durer le plaisir ! Néanmoins nous faisons avec confiance un appel à l'opinion pour décider laquelle des deux cloches s'est trouvée fêlée à force de battre l'air.

On se souvient des phrases malsonnantes à notre adresse, les procédés indéliçats employés contre nous. Tous ces moyens sont fort inconvenants sans doute, et les *honnêtes gens* blâmeront ces écarts qui choquent les règles de la civilité, car il serait déplorable que, pour être bon citoyen ou homme du monde, on dût être mal élevé. Il existe, selon nous, quelque chose d'aussi niais, d'aussi blessant, d'aussi bestial que les prétentions aristocratiques, c'est le dédain scientifique ou la morgue artistique !

Après avoir applaudi à l'heureuse inspiration du comte de Fortsas, nous devons faire connaître que l'idée première appartient entièrement, ainsi que beaucoup d'autres, à feu HENRI DELMOTTE, de spirituelle mémoire, fondateur et président de la joyeuse *Société Pélotico-Marouico-Huitriquer*, société qui devint plus tard le *Cercle Lyrique montois*, créé à l'instar du célèbre *Caveau moderne*, à Paris. Qui de nous ne se rappelle encore l'annonce : *Mes campagnes aux Pays-Bas* (n.<sup>o</sup> 48 du Catalogue) et tant de titres drôlatiques que nous débitait très-sérieusement, mais avec une fine

malice, l'aimable auteur des *Scènes populaires montoises*, calligraphiées par Anatole-Oscar Prud'homme, neveu de l'illustre professeur et expert juré; du *Voyage pittoresque et industriel dans le Paraguay-Roux et la Palin-génésie australe*, par Tridace-Nafé-Théobrome de Kaout'Chouk; etc., etc. (Ces ouvrages se trouvent en vente dans notre librairie.) — L'*Avis* concernant l'achat, par la ville de Binche, des livres du comte de Fortsas n'a-t-il pas encore été conseillé par M.<sup>r</sup> C. Serrure? (P. 124.) *On doit rendre à César ce qui appartient à César.*

Puisque notre noble antagoniste a tant parlé de *Contrefaçon*, nous lui répéterons qu'il perdait de vue ses faits et gestes. En effet, la bibliothèque du comte de Fortsas n'est, en résumé, qu'une imitation évidente, comme le redoutable club des Agathopèdes n'était, en définitive, qu'une copie de la *Société de Fripsisation*,\* qui avait aussi pour devise : *Amis comme cochons*, et qu'avaient établie à Mons le major Forcade conjointement avec notre concitoyen Adolphe Crart d'Affignies, et dont faisaient partie messieurs : P.-A.-F. Gérard, substitut de l'auditeur général de la cour militaire; F.-C.-L. Greindl, actuellement ministre de la guerre; le lieutenant-général Le Hardy de Beaulieu; Adolphe Mathieu, conservateur adjoint à la bibliothèque royale, et plusieurs autres dont les noms nous échappent. Seulement, le major Forcade — qui n'était, lui, ni un docte ni un académicien, et qui, si nous sommes bien informé, est mort sans avoir vu sa boutonnière ornée de la moindre croix, — en adoptant la tête d'un porc comme arme parlante de la Société, avait eu soin d'indiquer que cet emblème avait déjà servi à un peuple très-ancien : la profonde érudition de M.<sup>r</sup> R. Chalon ne semblait donc pas lui permettre d'ignorer cette particularité. Que voulez-vous ! il est bien difficile d'atteindre, de nos jours, à l'universalité des connaissances humaines : tant il est vrai qu'il faut répéter, encore et toujours, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que, de plagiat en plagiat, on en arrive tout doucement à se faire une petite réputation, à s'ouvrir, sans titre aucun, les portes d'une académie et à postuler, sans vergogne, une décoration quelconque.

Nous avons dit, dans nos Préliminaires, que nos occupations ne nous permettaient guère de nous attabler des heures entières en face de ce délicieux comte de Fortsas, dont la vue récréait le cœur et l'esprit ! — On a vu, par les divers temps d'arrêt, que des intervalles assez longs existent entre l'apparition de chaque fascicule. C'est, peut-être, une chance favorable pour notre vanité, puisque l'on aura mieux été disposé à nous lire, et en cela même plus indulgent, par la raison que nous ne pouvons posséder le savoir-faire académique du Pacha des bibliophiles; nous avons cherché, autant que possible, le sans-façon qui nous met plus à l'aise.

\* *Fripsiser*, mystifier; se moquer de quelqu'un, le jouer sous jambe.

Si nous sommes sorti de notre caractère, comme on dit vulgairement, c'est bien à contre-cœur, car, à notre âge, on aime tant ce *far niente* qui vous tient dans une jubilation extatique; nous aurions préféré ne point nous trouver dans l'obligation de répondre aux attaques du général des canards, n'ayant aucune habitude de ces sortes de combats, qui finissent toujours par l'application du diachylon sur la nuque de l'un ou de l'autre des combattants.

On a bien raison de dire que le hasard est pour beaucoup dans la destinée. Ainsi, tout, dans notre publication, s'est senti de cette fatalité qui a marqué les premiers pas du vaillant commandant Pichauld dans sa campagne contre nous. On n'a pas oublié ses maladroitesses manœuvres, qui n'offraient rien de bien dangereux; au contraire, elles étaient assez gribouilleuses et pas mal divertissantes.

Quand vous vous lancez dans une entreprise déloyale, il est de ces malélices qui, souvent, vous poursuivent jusqu'à la fin. Le résumé chronologique que nous allons exposer en est une nouvelle preuve. On y rencontre des jours d'une signification singulière; les noms de baptême de l'illustre maison de Fortsas apparaissent comme des fantômes à des moments précis où nous terminons un chapitre. On aurait cru voir ces saints descendre du ciel pour nous inciter davantage: aussi, leur faisons-nous bon accueil. Ce qui nous étonne beaucoup dans cette circonstance, c'est que *saint Camille* (le cousin, vous savez?) ne se soit pas présenté. Pourquoi? L'idée nous est venue de le chercher dans plusieurs calendriers; impossible de le dénicher. — Est-ce que, par hasard encore, ce saint Camille serait un grec ou un juif mis en suspicion parmi les notables? A moins cependant que ce mystérieux personnage n'ait été chassé du paradis, soit par saint Côme, grand-maitre des perruquiers, soit par saint Roch, souteneur des viésiers, ou bien par saint Lazare, patron des lépreux, ou par saint Druon, protecteur des savetiers; car il est à supposer que la phalange héroïque des douze bienheureux martyrs, — dont faisaient partie Polycarpe, Barnabé, Sendou, Andoche, Rigobert, Maclou, Babylas, Pantaléon, Pancrace, Onésiphore, Bonaventure et Cyriaque, — en arrivant dans le séjour des Élus, n'aurait pas consenti à se trouver de compagnie avec ce Camille.

Or, le hasard ou la fatalité nous a fait mettre la plume à la main et commencer l'année le 2 janvier, jour de la *Saint-Basile*. Par un petit sentiment d'orgueil, nous entrevoyions déjà la fin de notre travail pour les fêtes de Pâques. — C'était folie! — Nous arrivions à peine avec l'AVIS DE L'ÉDITEUR, treize semaines après, c'est-à-dire le *premier avril*, en forme de poisson! La distribution de cette chétive livraison de quelques feuillets se fit un peu malgré nous, notre intention étant de ne

délivrer l'ouvrage qu'en une seule fois. Nous dûmes céder à l'impatience des souscripteurs, qui nous assourdissaient de leurs réclamations, ou qui supposaient que nous étions passé *ad patres*, ou bien encore que nous voulions singer notre idéologue picard, en promettant, comme lui, on s'en souvient, plus de beurre que de pain à nos Lecteurs.

Nous donnâmes donc un nouveau mais léger signe de vie. Toutefois nous avançons assez pour voir poindre enfin, le 20 avril, la queue des interminables ANNEXES. — Oh! alors, combien nous nous sentions soulagé d'un fardeau qui nous magnétisait de son pesant fluide!

La terre promise nous apparut ensuite : c'était la précieuse farde contenant la CORRESPONDANCE CONFIDENTIELLE! Nous espérions que, le printemps aidant, nous serions prêt pour la Trinité, afin que le Dragon, accompagné de ses Diables, des Chins-Chins et des Hommes-Sauvages, pût saluer d'un superbe coup de queue la bienvenue de M.<sup>r</sup> le comte de Fortsas cadet, Montois pur sang, suivi de ses Chabourlettes.

Malheureusement *L'homme propose et Dieu dispose!* Le printemps faisant défaut, nous en ressentîmes les nébuleux effets; nous ne pûmes avoir l'honneur de planter un Mai en face du château, et ce ne fut même que le 16 de ce mois, jour de la *Saint-Jean-Néponucène*, le glorieux patron de la noble souche des Fortsas, que nous offrîmes, bien humblement et l'air assez penaud, la *première partie* tant désirée.

La Trinité se passe, Malbrouk (excusez, nous voulions dire Jean Pichauld) ne paraît pas encore.

Cependant, puisque nous avons commencé une distribution partielle, nous lançâmes un nouveau cahier, juste le 8 juin, en l'honneur de *saint Médard*, personnage vénéré et perméable qui a le don d'attirer spécialement la dévotion des habitants de Waudrez-sur-Bruille, excités par la crainte d'un débordement de leur dangereux ruisseau. Ce cahier forme la *deuxième partie*, qui comprend le VOYAGE A BINCHE.

Nous parlions plus haut de ces sortilèges qui vous étreignent parfois dans une action malveillante; nous ferons remarquer les dates qui terminent toujours, comme par enchantement, les divisions de cet opuscule. Ce sont, ou de mirifiques anniversaires, ou des époques particulières à la famille du seigneur riverain de la Bruille, ou des jours célèbres dans l'histoire immaculée des canards. C'est ainsi que la *troisième et dernière partie* arrive le 3 juillet pour fêter dignement la *Saint-Anatole-Basile!* \*

Après une besogne aussi rude, nous n'étions pas encore au bout de nos peines; il nous restait à disséquer les V.: Agathop.:, succulents et

\* Plusieurs calendriers portent *saint Basile* à la date du 3 juillet. Quelle singulière rencontre! Ce béat personnage figure pourtant au 2 janvier dans notre almanach. Mais comme il y a plus d'un loup au bois, il peut bien exister deux Basiles dans Mathieu Laensberg. De nos jours, il en pullule partout.

déliçats morceaux à scalper avec la plus prudente attention ! Nous tremblions de tous nos membres en pensant à ce cruel sacrifice.

Nous avons besoin de repos pour entreprendre une œuvre de cette espèce ; nous fîmes une halte pour nous retremper et nous raviver. Nous anticipions à dessein sur l'époque des vacances, sachant, par l'expérience de M.<sup>r</sup> le comte, que le temps des canicules est rarement propice au développement des idées, surtout quand on n'en a que très-peu. Certes, nous ne voulions pas nous rendre malade, et malgré tout le mal que peut nous souhaiter le suzerain de Waudrez, nous sommes bien persuadé qu'il ne veut pas notre mort. — D'un autre côté, en vrai libéral constitutionnel, nous désirions jouir des fêtes splendides que la nation belge offrait à son digne souverain, au Roi de son choix, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire d'un règne glorieux.

Cette délicieuse quiétude touchait à son terme ; le sort en était jeté ! nous arrivions au 10 août, journée à jamais mémorable pour les bibliomanes ! Nous ne pouvions plus différer d'entamer la SECTE DES AGATHOPEDES. — Malgré la crainte des coups de boutoir, nous revêtîmes en soupirant une espèce de paletot-sac, et, mettant bravement la main sur ces nobles C::, nous pratiquâmes les incisions indispensables sur la peau si coriace de ces gros P::. La cérémonie devait être terminée pour la nuit du 28 août, afin de célébrer la *Saint-Auguste*. Heureusement, par notre persévérance, nous pûmes déposer assez tôt nos instruments, ainsi que le tabard que nous conservâmes religieusement durant tout le temps nécessaire à cette exécution porcique. — De plus, si l'on compte les jours exigés pour le dessin et la gravure des sujets destinés à perpétuer les hauts faits de M.<sup>r</sup> le comte ; ces trente-six mille riens qui surviennent et dont on ne se préoccupe pas, attendu que le temps ne nous pressait, on admettra comment il nous a également fallu neuf mois et les six semaines de purification pour présenter à nos fidèles le fruit de nos travaux.

Nous voici bien éloigné du 1.<sup>er</sup> décembre 1855, LECTEUR BÉNÉVOLE ; de cette époque annoncée dans le Prospectus pour la remise de l'ouvrage ; mais nous ne pouvions deviner les nombreuses attaques auxquelles nous serions obligé de répondre, et l'on a déjà compris l'impossibilité où nous étions de paraître pour la date fixée, quand on saura que, d'après notre appréciation, notre brochure ne devait former que quelques feuilles, tandis que nous arrivons aujourd'hui, 15 septembre, avec un volume de 226 pages. Ainsi l'opération mercantile n'existe plus, ou le prix de chaque exemplaire devrait être porté à 12 francs : nous préférons tenir nos engagements envers les souscripteurs.

Pour mieux engager nos souscripteurs à goûter notre olla-podrida,

nous avons eu soin de choisir, dans notre spécimen, des aromates de toute espèce. Notre intention est aussi de prouver à ceux qui jabotent sournoisement en cachette, que nous pouvions encore servir un potage digne de figurer sur la table de délicats gastronomes. Le genre de ce travail nous permettait d'en faire disparaître la monotonie en différenciant les types. Si nous avions eu à traiter un sujet sérieux ou scientifique, nous n'aurions certes employé que des caractères sévères. Mais la spécialité de cette charmante supercherie bibliographique comportait une facture légère et variée des lettres de tous genres et des dessins typographiques que l'on y remarque. C'est ainsi que notre curiosité nous poussant à en établir la récapitulation, nous trouvons avoir utilisé, sans que cela paraisse beaucoup :

16 sortes de caractères de texte ou de notes ;

50 caractères calligraphiques et 72 caractères de fantaisie ;

15 têtes de pages et 16 lettres montantes illustrées ;

25 fleurons, 7 culs-de-lampe ; enfin près de 40 ornements divers : ce qui donne un total de 118 caractères et plus de 100 vignettes.

M.<sup>r</sup> R. Chalon trouvera sans doute notre sauce un peu longue : nous connaissons la maigre opinion qu'il a de nos talents culinaires. Que voulez-vous ? Chacun fait sa cuisine à sa manière et comme il l'aime.

En ce moment suprême, nous touchons, enfin ! au port pour saluer respectueusement le grand *saint Rénier*, dont la béatification a été fixée au *treize septembre* par ses adulateurs enthousiastes, qui renouvelleront joyeusement leurs tostes annuels, pour une longue prolongation de jours si précieux et si utiles, tostes que nous porterons également avec cordialité. Nous allons donc endosser nos plus beaux habits, attifer nos brillants atours, nous pommader, chausser et ganter soigneusement pour offrir notre bouquet à M.<sup>r</sup> Rénier Pichauld, comte de Fortsas cadet, tout en lui recommandant de le prendre avec précaution, car *qui s'y frotte s'y pique !*

Emm. Hoyois.



Ici finissent

Documents et Particularités

sur le  
Catalogue du Comte de Fortsas ;

OUVRAGE

dédié à tous les Bibliophiles.

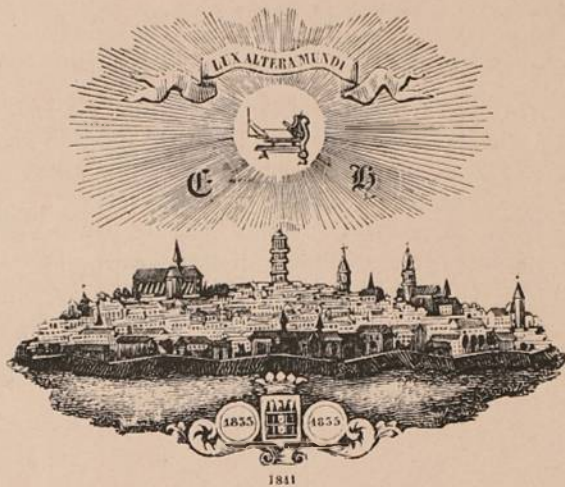
Ce petit livre, contenant l'histoire merveilleuse ainsi que Dieu  
a voulu la donner à connaître, a été publié par les soins  
d'Emm. Hoyois, Imprimeur-Libraire-Éditeur,  
demeurant à Wons, en la rue de Nimy,  
n.° 26/163, en face du Prétoire, l'an de  
Jésus-Christ mil. decc. l. et vij,  
le xvij de septembre, jour  
de Saint - Edme.

Amen.

Vire M. le Comte !







1841

## S'ensuivent les Rubriques

démontrant le contenu du présent volume :

### L'Éditeur au Lecteur bénévole.

Premier Avril! — P. 1 à 35.

Appréciation. — Colonne luxorienne en l'honneur du comte de Fortsas. — Les réclames de M.<sup>r</sup> R. Chalou. — Réimpression du *Catalogue-Fortsas* et autorisation. — Titre de l'ouvrage. — Prospectus. — Explications sur les conditions de la souscription. — Extrait d'une lettre de M.<sup>r</sup> R. Chalou. — Moralité de l'opposition de M.<sup>r</sup> R. Chalou. — Quelques suppositions. — Un homme qui mystifie ses amis. — Procédés délicats employés pour attaquer l'éditeur. — Singuliers principes du journal *Le Constitutionnel de Mons*. — M.<sup>r</sup> J.-B. Bivort et M.<sup>r</sup> R. Chalou. — Conférences entre M.<sup>r</sup> Le Tellier, M.<sup>r</sup> Hipp. Rousselle et l'éditeur. — *Ultimatum*. — Chantage. — La Société des Bibliophiles belges. — Comparaisons. — Don Basile et M.<sup>r</sup> R. Chalou. — Le comte de Fortsas et les Agathopèdes. — Fin de l'histoire. — Respectueuse supplique adressée au Lecteur.

ANNEXES. — Toutes ces pièces sont accompagnées d'observations ou de réfutations.

|                                                                                                                                                                                       |    |                                                                                                                                                                                                  |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| I. Lettre de M. <sup>r</sup> R. Chalou à l'éditeur, . . .                                                                                                                             | 37 | Empressement de M. <sup>r</sup> R. Chalou à lancer son brûlot, . . .                                                                                                                             | 65      |
| II. Le président des Bibliophiles à ses confrères pour les prier de ne point encourager l'entreprise de l'éditeur, . . .                                                              | 40 | VII. <i>Bulletin du Bibliophile belge</i> ; aux Bibliophiles, . . .                                                                                                                              | 64      |
| III. Lettre de M. <sup>r</sup> A. Decq, . . .                                                                                                                                         | 43 | VIII. <i>Le Quéward</i> ; circulaire de M. <sup>r</sup> R. Chalou, . . .                                                                                                                         | 67      |
| Lettre de M. <sup>r</sup> Castiaux fils, . . .                                                                                                                                        | 43 | IX. <i>Le Messager des Sciences historiques</i> , . . .                                                                                                                                          | 70      |
| IV. Sommation faite par huissier pour défendre l'impression du Catalogue, etc., . . .                                                                                                 | 46 | X. Cliché n.º 3. <i>Le Moniteur de l'Enseignement</i> ; le picard fransquillon M. <sup>r</sup> Fréd. Hennebert et les honnêtes gens; sa frayeur de l'art. 43 de la loi du 31 juillet 1831, . . . | 70      |
| Nullité de cette pièce dont la date est fautive, . . .                                                                                                                                | 47 | Bertrand et Raton; Sancho; Picaros et Diégo, . . .                                                                                                                                               | 73      |
| M. <sup>r</sup> R. Chalou et Louis XIV, . . .                                                                                                                                         | 52 | XI. Avis du <i>Journal de l'Imprimerie et de la Librairie en Belgique</i> ; appréciation de M. <sup>r</sup> Ch. Hen, . . .                                                                       | 78      |
| M. <sup>r</sup> Cam. Wins, conseil de M. <sup>r</sup> R. Chalou, . . .                                                                                                                | 53 | (A la date du 15 septembre, M. <sup>r</sup> Ch. Hen n'avait pas encore eu la franchise d'insérer notre réclamation.)                                                                             |         |
| La <i>Cruciphitis</i> et les crucifiés, . . .                                                                                                                                         | 53 | XII. <i>Bibliographie de la Belgique</i> ; désaveu de M. <sup>r</sup> C. Muquardt, . . .                                                                                                         | 81      |
| Une historiette de 1848; le préfet du département de la Dyle, etc., etc., . . .                                                                                                       | 54 | XIII. Convocation non signée de la Société des Bibliophiles, envoyée par M. <sup>r</sup> Wins, . . .                                                                                             | 83      |
| L'inventeur de la poudre... de coton, . . .                                                                                                                                           | 56 | XIV à XXII. Curieuse correspondance entre M. <sup>r</sup> le Vice-Président des Bibliophiles et l'éditeur, relativement aux prétendues démissions de M. <sup>r</sup> Polain et de Ram, . . .     | 87 à 95 |
| Lettre annonçant la mort de M. <sup>r</sup> R. Chalou, . . .                                                                                                                          | 56 | Lettre de M. <sup>r</sup> Polain, . . .                                                                                                                                                          | 92      |
| M. <sup>r</sup> Cam. Wins et le prince Napoléon, . . .                                                                                                                                | 57 |                                                                                                                                                                                                  |         |
| Le crâne de saint Rombaut, l'abbé Pritchard et la reine Pomaré, . . .                                                                                                                 | 58 |                                                                                                                                                                                                  |         |
| V. Cliché n.º 4. <i>L'Indépendance</i> et <i>L'Observateur</i> qui se cachent dans leur bolte; <i>L'Avenir</i> , <i>L'Observateur</i> et l'escalier de S. <sup>te</sup> Waudru, . . . | 59 |                                                                                                                                                                                                  |         |
| La grosse cloche <i>Mario-Montoise</i> , M. <sup>r</sup> Cam. Wins et sa statue de Baudouin VI, . . .                                                                                 | 61 |                                                                                                                                                                                                  |         |
| VI. Cliché n.º 2. <i>Le Constitutionnel</i> , <i>L'Écho de Mons</i> et la <i>Gazette de Mons</i> , . . .                                                                              | 62 |                                                                                                                                                                                                  |         |

ADDITION. — Les faiseurs universels. — Les fêtes anniversaires de juillet et certains commissaires. — Un ordonnateur de l'ancienne commission montoise et les cartes d'introduction. — Les deux cousins chevaliers... de la triste figure. — La statue de Thierry Maertens, le président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut et celui de la Société des Bibliophiles. — Char de Baudouin et son parrain. — Simple exposé au Lecteur, . . .

**Première Partie. — Correspondance.**

16 mai, Saint-Jean-Népomucène.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Analyse de l'édition <i>princeps</i> du Catalogue; notice biographique sur le comte de Fortsas, . . . 403</p> <p>Titre du Catalogue, . . . . . 405</p> <p>Conditions de la vente, . . . . . 406</p> <p>Annouce de la vente des tableaux, médailles et objets antiques délaissés par Jean Pichauld, . . . 407</p> <p>Avis annonçant l'acquisition, par la ville de Binche, de la bibliothèque du comte, . . . . . 409</p> <p>Classement de la correspondance confidentielle, 410</p> <p>Traduction des <i>Géorgiques de Virgile</i>, volume relié en peau de Delille, . . . . . 410</p> <p>A. Fac-simile de M.<sup>r</sup> R. Chalon, . . . . . 411</p> <p>B. M.<sup>r</sup> le Conservateur de la bibliothèque royale, la Commission et le Gouvernement belge, . . 415</p> <p>C. Demande de M.<sup>r</sup> O. Delepierre, . . . . . 415</p> <p>D. — de M.<sup>r</sup> Maclcamp, . . . . . 417</p> <p style="padding-left: 2em;">M.<sup>r</sup> H. . . . . p, intendant de S. A. le prince de Ligne, revient d'Allemagne pour acheter à tout prix le n<sup>o</sup> 48, . . . . . 417</p> <p>E. Lettre de M.<sup>r</sup> A. Voisin, . . . . . 419</p> <p>F. Demande de M.<sup>r</sup> F.-M. Crozet, . . . . . 420</p> <p>G. — de M.<sup>r</sup> Lebeau, . . . . . 421</p> <p>H. Lettre de M.<sup>r</sup> Madanos (Serrure), . . . . 425</p> <p style="padding-left: 2em;">M.<sup>r</sup> Brisart, De Meyer, De Noordonck, De Reiffenberg, Van der Mersch, Verbeyst, Voisin, Willems.</p> | <p>Lettre de faire part du mariage de M.<sup>r</sup> R. Chalon avec M.<sup>lle</sup> Serrure, . . . . . 425</p> <p>I. Lettre de M.<sup>r</sup> Fr. Verregghen, . . . . . 425</p> <p>K. Demande de M.<sup>r</sup> E. Drouet, pour M.<sup>r</sup> Van de Weyer, . . . . . 426</p> <p>L. Lettre de M.<sup>r</sup> A. Decq, . . . . . 428</p> <p>M. Demande de M.<sup>r</sup> M.-L. Polain, . . . . . 428</p> <p>N. — de M.<sup>r</sup> L. Leclercqz, . . . . . 432</p> <p style="padding-left: 2em;">Notice biographique; documents précieux sur le procès du comte d'Egmont, . . . . . 433</p> <p>O. Demande de M.<sup>r</sup> Fr. Verachter, . . . . . 436</p> <p>P. Lettre de M.<sup>r</sup> A. Voisin, . . . . . 458</p> <p>Q. Demande de M.<sup>r</sup> A. Clavon, . . . . . 459</p> <p style="padding-left: 2em;">Note sur les concours généraux entre les écoles secondaires, ou collèges; M.<sup>rs</sup> H. Rousselle, M. Surin, A. Thomeret, P. de Coninck, A. Clavon, J. Malghem, Duval, M. Malbreune, H. Lange, . . . . . 441</p> <p>R. Demande de M.<sup>r</sup> J. Techener, . . . . . 443</p> <p>S. Lettre de M.<sup>r</sup> M.-L. Polain, . . . . . 445</p> <p>T. — de M.<sup>r</sup> Deltenre, . . . . . 446</p> <p>U. — de M.<sup>r</sup> R. Brisart, . . . . . 447</p> <p>Observations sur la correspondance confidentielle, Relevé, par numéros, des prix offerts et des noms des demandeurs, . . . . . 450</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



**Deuxième Partie. — Voyage à Binche.**

8 juin, Saint-Médard-Pichauld. — P. 151 à 167.

Le major commandant l'île de Crachang, pendant son congé, s'amuse à lancer un ballon monstre du Château-César. — Réussite complète de ce vapoureux aérostat, qui opère sa descente le 10 août, à Binche, chez le notaire Mourlon, rue de l'Église. — Penchant du comte de Fortsas pour le nombre 52. — L'écu de Binche et les *Nouvelles Recherches Numismatiques* de M.<sup>r</sup> R. Chalon. — Le musée de la ville de Binche, où l'on admire les trésors de la bibliothèque du comte. — Notabilités bibliographiques et littéraires qui devaient se rendre à la vente. — Personnages qui devancèrent le 10 août pour aller visiter les bouquins uniques. — Les treize hôtels, les six portes et les journaux de la ville de Binche. — Signification du mot *Pichou*. — Question adressée à M.<sup>r</sup> Cam. Wins sur le nom de *Pichauld*. — Sur l'origine de la ville de *Thuin*. — La haute police binchoise; enquête ordonnée par la régence et rapport à M. le gouverneur. — Pérégrinations de M.<sup>r</sup> C. . . . . libraire à Lille; visites chez ses confrères M.<sup>rs</sup> J. Casterman, à Tournai, et Leroux, à Mons; leurs déceptions. — M.<sup>r</sup> Ch. Lecocq et les *Causes qui doivent amener la dissolution du royaume des Pays-Bas*, n.<sup>o</sup> 412. — Un grave fonctionnaire découvrant le manoir de l'ancienne famille Pichauld à Waudrez-lez-Binche, le confondant avec la maison du feld-maréchal de Clefayt. — Encore et toujours le pèlerinage au château de Fortsas. — Retsin et les os de lapin bénis à Rome.



**Troisième Partie. — Articles de Journaux et Revues.**

3 juillet, Saint-Anatole-Basele.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Préliminaires, . . . . . 171</p> <p style="text-align: center;"><b>JOURNAUX.</b></p> <p><i>L'Écho de la Frontière</i>, . . . . . 175</p> <p><i>Le Modérateur, L'Émancipation belge et le Moniteur belge</i>, . . . . . 174</p> <p><i>Le Politique</i>; M.<sup>r</sup> Polain plus coupable que M.<sup>r</sup> R. Chalon, . . . . . 174</p> <p><i>L'Écho du Nord</i>, . . . . . 178</p> <p><i>L'Écho de la Frontière</i>. Réponse à ce MALIN journal; Jules Janin et la mer... à Anvers; M.<sup>r</sup> le premier plénipotentiaire français au congrès de Paris et la presse belge; le JAMAIS! de M.<sup>r</sup> le comte Vilain XIII; le 21 juillet 1856; le Roi Léopold et le Peuple belge, . . . . . 178</p> <p>Une mystification: <i>Le Patriote belge</i>, . . . . . 180</p> <p><i>L'Émancipation et le Journal des Flandres; Le Modérateur; L'Indépendant</i>, . . . . . 181</p> | <p style="text-align: center;"><b>REVUES.</b></p> | <p><i>L'Avenir et les Agathopèdes; le Catalogue-Fortsas et l'éclosion instantanée des fleurs</i>, . . . . . 183</p> <p>Mystification bibliographique: <i>Bulletin du Bibliophile</i>, . . . . . 185</p> <p>Le bibliophile Ketele à Einche, . . . . . 186</p> <p><i>Le Bibliophile</i>, . . . . . 187</p> <p><i>Annuaire de la Bibliothèque royale; le Panthéon national</i>, . . . . . 188</p> <p>Annales de la <i>Société d'Émulation pour l'histoire, etc., de la Flandre occidentale</i>, . . . . . 189</p> <p>Histoire des Bibliophiles. Le prince de Ligne et le comte de Fortsas: <i>Bulletin du Bibliophile belge</i>, . . . . . 190</p> <p><i>Kunst-en Letter-Blad</i>, . . . . . 192</p> <p><i>Messager des Sciences historiques et Archives historiques et littéraires</i>, . . . . . 194</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Secte des Agathopèdes.**

28 août, Saint-Auguste.

M.<sup>r</sup> le comte de Fortsas et l'armée des canards. — Étymologie du mot *Agathopèdes*. — Pressentiment de Moïse sur le mont Nébo. (Pourquoi Hébo?) — Origine et but de cet ordre humanitaire. — Découverte de reliques dans les ruines de la rue *Finkett*, à Bruxelles; tablettes hiératiques des règles agathopédiques; breuvage favorable à l'épine dorsale; publication des tables de la loi à l'effet de réformer les constitutions sauciales. — Jésus-Christ, l'être agathopédique par excellence, et les douze apôtres; Judas Iscariote, M.<sup>r</sup> R. Chalon et Cam Wins. — Prudence de Napoléon III. — Établissement des cages à Mons, à Namur et en France. — Travaux et système de ces clubistes; qualités pour faire partie de l'Agathopédie; les *carottiers*. — Organisation intérieure; ménagerie; les frères Voraces, chevaliers de l'Huitre d'or et du Porc d'argent; compartiments: classe des Sciantis, des Bêtes-Laides et des Beaux-Anes; le *Pourccan Grand-Maitre*, ses fonctions et son costume; le *Grand-Veneur* et ses recettes incrocornisficubilisantes; le *Gastrologue*, 195 à 200

Description du calendrier agathopédique; réunion de certains animaux et célébrités qui apparaissent dans les douze mois de l'année, . . . . . 200

Ingratitude envers feu Henri Delmotte, . . . . . 202

Les cinq points agathopédiques; anachronisme; les six points des Seize; les trois points maçonniques, . . . . . 203

Noms des auteurs de l'*Annuaire*, . . . . . 204

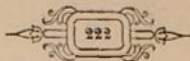
Analyse du travail matériel de l'*Annuaire agathopédique et saucial* sorti des presses iconographiques à la congrève de l'habile typographe M.<sup>r</sup> A. Labroue, . . . . . 204

Les fleurons de *bric-à-brac* et la grimace de certain président-secrétaire-avocat, . . . . . 205

Regrets sur l'impuissance momentanée des Voraces, . . . . . 206

Priez pour le comte de Fortsas, . . . . . 206

L'ordre des Chartreux et les Agathopèdes, . . . . . 206



**AVIS sur la deuxième édition à paraître.** — M.<sup>r</sup> R. Chalon. — Appel à M.<sup>rs</sup> les directeurs, éditeurs et rédacteurs des journaux et revues. — M.<sup>r</sup> le président Wins et le concours de 1852-1853; question sur le système homœopathique et la Société des Sciences du Hainaut, . . . . . 207  
 La croix de Léopold, en perspective, . . . . . 208

**Post-Face.**

**13 septembre, Saint-Rénier. — P. 209 à 216.**

Simple exposé. — L'idée du Catalogue-Fortsas appartient à H. Delmotte. — La *Société Pélotico-Maronico-Huttrique*; le *Cercle Lyrique montois*; la *Société de Fripsiation*: M.<sup>rs</sup> Foreade, Grart, Gérard, Gréindl, Le Hardy de Beaulieu, Mathieu, etc. — Comment on arrive à l'Académie. — Explications sur les intervalles entre les divers fascicules et fatalités dans les dates. — Récapitulation des différents types employés. — Bouquet offert à M.<sup>r</sup> le comte pour le jour de sa fête.



**RECTIFICATIONS :**

- Page 9, ligne 61, *fluriste* doit être en italique. On dit en patois *fluriste* pour *flcuriste*.  
 — 100, — 4.<sup>re</sup>, lisez : il faut renier M.<sup>r</sup> Rénier Chalon.  
 — 141, — 22, au lieu de : Charles, lisez : Hippolyte.  
 — 159, — 32, — pas si bêtes, lisez : pas si Gilles. (Millo pardons à messieurs les Binchois )  
 — 163, — 2, sur quelques exemplaires, l's est enlevée au mot qui précède Binchois.



NOVEMBRE.



